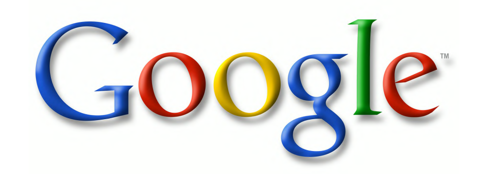
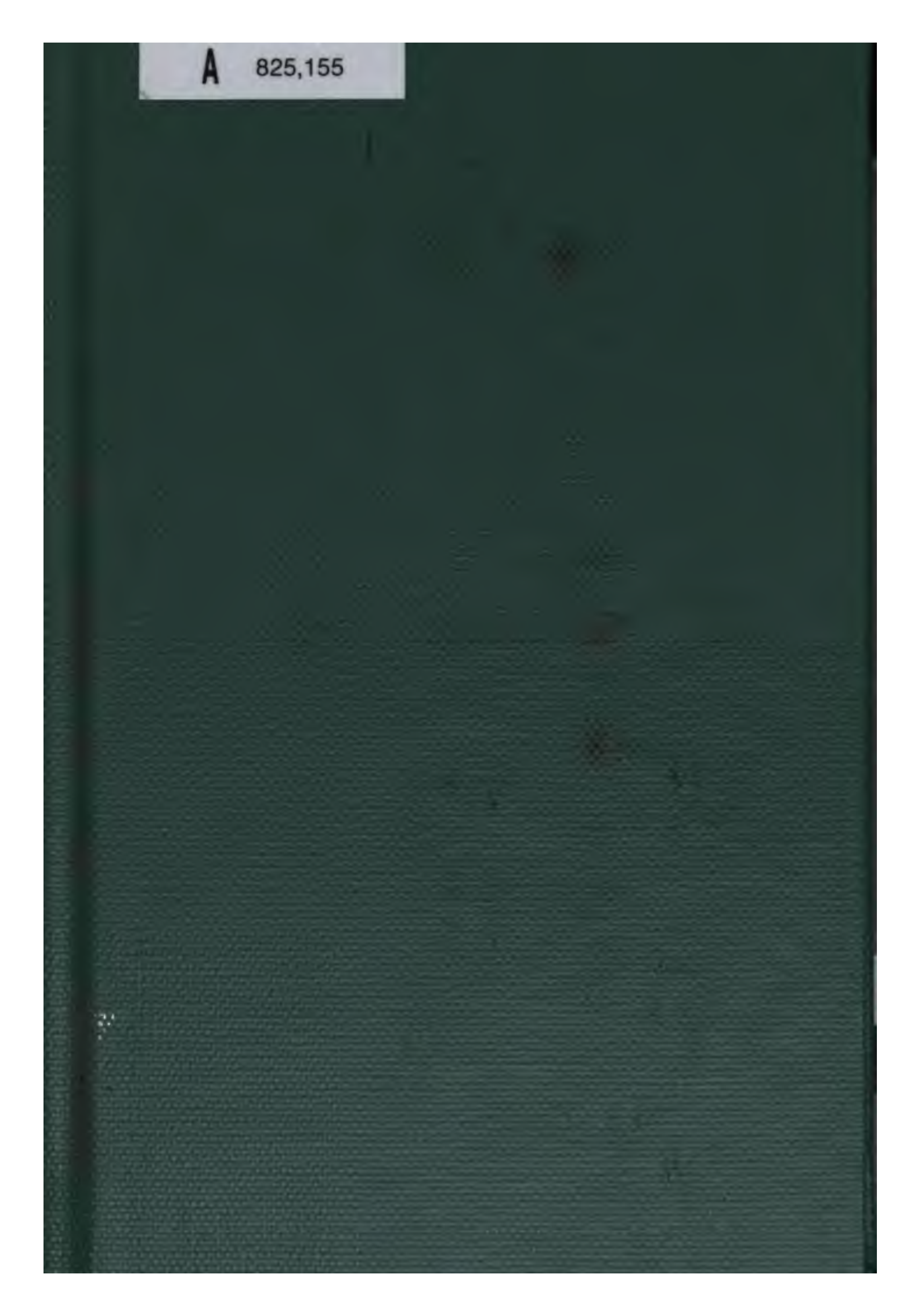



A 825,155



HISTOIRE

DE LA

CHUTE DE L'EMPIRE

A LA MÊME LIBRAIRIE.

Les murailles politiques françaises. Collection et reproduction fac-simile des affiches françaises et allemandes apposées en France depuis la déclaration de guerre 1870 jusqu'au 24 mai 1873. En vente, 150 livraisons. 15 fr.

Histoire du coup d'État de 1851, à Paris et en province, par EUG. TÉNOT. 2 vol. in-18. Chaque volume. 1 fr. 50

Les Suspects en 1858, par EUG. TÉNOT et ANTONIN DUBOST. 1 volume in-18. 1 fr. 50

NAPOLÉON III, sa vie, ses œuvres et ses opinions, par A. MOREL. 2e édition. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

La bataille de Sedan — Napoléon — Wimpffen — Ducrot, par ***. 1 vol. in-18. 75 c.

L'armée et la conspiration bonapartiste, par H. DE LAMONTA. 1 vol. in-8. 1 fr.

Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

HISTOIRE

DE LA

CHUTE DE L'EMPIRE

6 JUILLET — 4 SEPTEMBRE 1870

D'APRÈS
LES DOCUMENTS OFFICIELS, LES ENQUÊTES PARLEMENTAIRES
ET LES JOURNAUX DU TEMPS
SUIVIE DE NOMBREUSES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR JULES POINTU

Ancien Sous-Préfet



HISTOIRE

DE LA

CHUTE DE L'EMPIRE

6 JUILLET — 4 SEPTEMBRE 1870

D'APRÈS
LES DOCUMENTS OFFICIELS, LES ENQUÊTES PARLEMENTAIRES
ET LES JOURNAUX DU TEMPS
SUIVIE DE NOMBREUSES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR JULES POINTU
Ancien Sous-Préfet



PARIS
L. LE CHEVALIER, ÉDITEUR
61, RUE RICHELIEU, 61

1874

PRÉFACE.

Suum cuique :
A chacun sa part.

« Que Dieu qui aime ce pays lui épargne
« la plus dure et la dernière des humiliations,
« celle de voir jamais ses destinées confiées
« aux mains qui l'ont si mal servi. »

(*Discours prononcé par M. le duc d'Audiffret-Pasquier*, le 22 mai 1872.)

Il n'est rien que les contemporains ignorent plus que l'histoire exacte de leur temps.

Les faits principaux sont connus ; mais les causes qui les ont produits, les circonstances qui les ont accompagnés aussi bien que leurs conséquences, échappent au plus grand nombre ; et trop souvent, sous l'impulsion de volontés intéressées, des *légendes* aussi dangereuses qu'inexactes viennent se substituer à la vérité historique.

Il n'y a pas encore quatre ans que la guerre fatale de 1870 a été entreprise, et cependant on ne connaît guère de cette époque que les événements militaires. On sait que la France a été vaincue, *parce qu'elle n'était pas prête.* Rien de plus.

Et comment la vérité serait-elle connue?

Les récits des journaux du temps, les communications officielles, les séances des corps délibérants,

étaient de nature à égarer l'opinion publique, et à l'abuser étrangement sur la réalité des faits.

Alors on a dissimulé le véritable caractère des négociations diplomatiques, on a trompé même le Corps législatif, et après avoir entrepris une guerre folle, sans troupes, sans armes et sans approvisionnements, on a tenu le pays dans l'ignorance la plus complète, même des faits accomplis.

Depuis, ont paru des livres nombreux, plaidoyers personnels des acteurs du drame, où l'on peut puiser d'utiles renseignements, mais qu'il serait imprudent d'accepter sans contrôle comme des documents historiques.

L'Assemblée nationale a cru devoir ordonner des enquêtes; ses commissions ont entendu de nombreux témoins, dont les dépositions ont toute la valeur de mémoires personnels; mais les rapports, œuvre politique plutôt qu'historique, ont entrepris de juger les actes et de faire justice des personnes; et, pour nous servir des expressions du général Trochu, ils ont mis l'*effet* en jugement, laissant la *cause* hors du débat.

Par une étrange erreur, les adversaires acharnés de l'Empire, les *anciens partis* qu'il tenait à l'écart, se sont surtout attachés à faire le procès du 4 septembre et *du gouvernement qui avait continué la guerre*, *absolvant* ainsi, sans le prévoir sans doute, *celui qui l'avait déclarée*, et qui, par ses fautes, avait subi d'irrémédiables défaites, et déchaîné sur la France d'épouvantables désastres.

La presse monarchique s'est emparée de ces appréciations; elle s'en est autorisée pour rejeter sur le gouvernement du 4 septembre, et par suite sur la République, toute la responsabilité des conséquences de la guerre.

Enfin, dans une lettre récente, un des chefs les plus autorisés du parti bonapartiste n'a pas craint de parler « des désastres causés par l'insurrection du 4 septembre. »

C'est dans le but de permettre aux contemporains de porter sur les faits accomplis un jugement à la fois plus impartial et plus approfondi, que nous avons entrepris d'écrire cet ouvrage. Après un rapide coup d'œil sur les origines de la guerre et sur la politique extérieure dont elle a été la conséquence fatale, nous avons suivi pas à pas la marche des négociations diplomatiques, nous avons retracé l'histoire parlementaire de cette époque, nous avons décrit l'état de la France au point de vue des préparatifs de guerre, nous avons recherché les raisons politiques qui ont pesé si lourdement sur les déterminations prises et particulièrement sur toutes les opérations militaires.

Nous n'avons rien avancé qui ne s'appuyât sur des documents irréfutables, et lorsque nous avons eu à citer les témoins de l'enquête parlementaire ou les journaux du temps, nous avons choisi surtout ceux qui ne sauraient être suspects de complaisance pour le gouvernement de la Défense nationale ou pour la République.

Puisse cet ouvrage permettre à nos concitoyens d'apprécier sainement les causes des désastres de 1870, de juger avec impartialité la révolution du 4 septembre, et d'attribuer à chacun la part de responsabilité qui lui appartient justement.

JULES POINTU.

Paris, 15 avril 1874.

AVANT-PROPOS.

Le commencement de la décadence de l'Empire remonte à l'époque de la mort du duc de Morny (10 mars 1865).

Dissolu, sans scrupules, mais politique avisé et plein de ressources, homme d'action et de résolution, le duc était le conseiller, l'inspirateur toujours écouté de Napoléon III.

Véritable auteur du coup d'État de décembre, il n'avait pas peu contribué à donner l'essor aux spéculations effrénées, dont il était, à l'étalage de luxe qui donnait aux affaires une prospérité factice et éphémère.

Comprenant qu'une nation ne vit point toujours sans liberté et qu'elle a parfois de terribles réveils, il avait conseillé les concessions du 24 novembre 1860; il travaillait à former le parti dynastique libéral, dont à cette époque déjà M. E. Ollivier était un des apôtres.

A partir de sa mort tout alla à la dérive.

Esprit inquiet, caractère irrésolu, subissant plus qu'on ne l'a cru l'influence de son entourage, Napoléon III, incapacité méconnue, comme on l'a spirituellement qualifié, ne commit plus que des fautes.

Engagé dans la triste expédition du Mexique, entreprise pour satisfaire les cléricaux protecteurs d'Almonte,

et les spéculateurs des bons Jecker, il ne sut point se retirer à temps, comme les Espagnols et les Anglais. Il y compromit gravement l'armée, la marine, les finances et la dignité du pays, pour aboutir à un sanglant échec.

Au mois de septembre de l'année 1865, à Biarritz, il se fait abuser par les promesses de M. de Bismark, et laisse écraser l'Autriche et se constituer l'unité de l'Allemagne, dans l'espérance d'une rectification de frontières qui lui est refusée.

Il poursuit comme une idée fixe l'abrogation des traités de 1815; il proclame dans le discours d'Auxerre qu'ils ont cessé d'exister; sans prévoir que ses propres paroles seront retournées contre lui-même, comme cette théorie des nationalités qu'il avait inventée, et qui devait être la cause première des désastres de 1870.

Depuis le jour de la bataille de Sadowa (3 juillet 1866), l'Empire, ébranlé déjà, fut considéré comme perdu s'il ne prenait sa revanche. L'empereur le savait, et ne s'y prépara pas.

Pendant qu'à l'extérieur il perdait toute prépondérance, l'esprit libéral faisait à l'intérieur d'étonnants progrès. Il ne sut se résigner qu'à d'insignifiantes concessions (19 janvier 1867), annonçant que cette fois « l'édifice était couronné. »

L'opinion publique ne s'en déclara point satisfaite. En même temps, des faits qu'elle ignorait lui étaient révélés. Les livres de M. Tenot lui apprenaient la vérité sur le coup d'État du 2 décembre, cette violation du droit, accompagnée de meurtres et de proscriptions.

La *Lanterne* de Rochefort, pamphlets violents dirigés contre les institutions et les personnes, obtenait un succès retentissant.

Les élections de mai 1869 constatèrent le progrès de l'idée libérale. A Paris et dans presque tous les grands

centres, l'opposition avait obtenu l'avantage. En dépit de la candidature officielle, l'Empire était battu parce qu'il nommait les *anciens partis*.

Paris seul donnait plus de 250,000 voix à des candidats qui se disaient hautement *irréconciliables*.

L'échec était plus grand encore qu'on ne le croyait. Au lendemain même de la réunion du Corps législatif, cent seize députés appartenant soit au centre gauche, soit à l'ancienne majorité, revenus des départements pénétrés de la nécessité d'accomplir des réformes sérieuses et de rétablir l'ordre dans les finances, se prononçaient hautement contre le pouvoir personnel, et dressaient le programme de l'Empire libéral et parlementaire.

La mise en demeure était formelle; il était impossible d'y résister. Le 11 juillet, l'empereur annonça au Corps législatif que d'importantes réformes allaient être apportées à la Constitution, puis le prorogea et changea ses ministres.

M. Rouher s'en alla présider le Sénat.

Le sénatus-consulte voté, le Corps législatif fut de nouveau convoqué et M. E. Ollivier chargé de former un nouveau ministère.

Alors peut-être l'Empire pouvait être sauvé.

Au lendemain de Sadowa, l'empereur d'Autriche avait appelé à lui M. de Beust; abandonnant sans regret son pouvoir absolu, il était entré sans arrière-pensée dans la voie des réformes libérales; il avait compris qu'après avoir perdu son rôle prépondérant en Allemagne et ses provinces d'Italie, il ne pouvait trouver le salut que dans une transformation complète, dans une véritable régénération.

Tel était le remarquable exemple qu'il convenait d'imiter.

Gravement compromis par les fautes extérieures, l'Empire à l'intérieur se mourait d'anémie.

Les ultra-bonapartistes avaient tout envahi, ils fermaient à tous l'accès des fonctions publiques, comme par les candidatures officielles ils tentaient d'écarter des fonctions électives tout ce qui ne leur était point servilement dévoué.

Ils n'admettaient ni le contrôle ni la critique, et l'on se souvient encore de la théorie fameuse des amis du second et du premier degré.

Aussi toute la génération jeune se tenait-elle à l'écart; traités en ennemis, ceux qui se fussent ralliés franchement à un régime libéral sanctionné par le suffrage universel, passaient dans les rangs des irréconciliables.

Et il se trouva que quand ses partisans de l'origine furent usés ou enlevés par la mort, l'empereur n'eut personne pour les remplacer, et qu'il dut improviser des ministres, ou subir ceux que son entourage lui imposait Dans ces conditions on ne pouvait espérer de réformes sérieuses.

On a dit souvent que Napoléon III n'était pas sincère, et qu'il ne donnait d'une main que lorsqu'il avait la certitude de pouvoir reprendre de l'autre.

Peut-être cette opinion n'est-elle point parfaitement exacte. L'homme qui avait eu l'initiative du 24 novembre et du 19 janvier, avait probablement des éclairs de libéralisme ; mais il lui manqua la ferme volonté de mettre ses promesses à complète exécution, sans se laisser détourner par des craintes chimériques, ou par les remontrances de ses conseillers ordinaires.

En 1869 il se résigna, mais sans conviction ; comprenant qu'une transformation complète pouvait seule sauver sa dynastie; car on le savait malade, et personne

n'acceptait l'idée de la régence d'une femme et d'un César de quatorze ans ; mais au fond plein de défiance pour le parlementarisme, regrettant la Constitution de 1852, en somme peu disposé à se dessaisir du pouvoir absolu que pendant vingt ans il avait exercé sans contrôle.

Hésitant par nature, sans cesse tiraillé entre le parti dynastique et le parti constitutionnel, séduit par M. Ollivier, sans avoir secoué l'ascendant de M. Rouher, il devait aboutir à ce système bâtard qui n'était plus le régime autoritaire, sans être encore l'Empire parlementaire, et qui ne pouvait satisfaire ni ses anciens amis ni ses nouveaux alliés.

Alors cependant, si aux qualités qu'il possédait M. E. Ollivier eût joint la fermeté de caractère, la volonté déterminée de fonder un régime nouveau, et de doter, comme il l'annonçait, son pays de toutes les libertés, tout en sauvant l'Empire d'une ruine assurée, s'il n'eût préféré le rôle de Martignac à celui de Casimir Périer, de de Beust ou de Benjamin Constant, auquel il se comparait, il pouvait triompher de l'irrésolution de l'empereur, écarter les obstacles qu'il trouvait à la cour, et réussir dans la tâche qu'il avait entreprise.

Il lui fallait pour cela réaliser son programme; dissoudre, ainsi qu'on le demandait, le Corps législatif issu des candidatures officielles, reste d'un système qui venait de s'écrouler; *faire les élections les plus libres qui eussent eu lieu depuis* 1789[1], infuser à l'Empire un sang nouveau en rompant avec tout ce qui datait de 1851, en appelant à lui les hommes de la génération nouvelle.

Plein de confiance en lui-même, il crut seul suffire à la tâche; vaniteux à l'excès, il se ménagea comme un triomphe personnel, de s'entourer d'anciens noms parlemen-

1. E. Ollivier le 19 janvier.

taires qu'il crut avoir ralliés ; il rêva de régénérer l'Empire avec les orléanistes, quand au fond il subissait, sans s'en douter, l'influence des ultra-bonapartistes, de ceux-là même qui se montraient ses adversaires les plus déclarés.

Dans de pareilles conditions, il ne pouvait aboutir qu'à des contradictions et à un désastre ; s'aliénant le parti libéral par des persécutions contre la presse, et ses prétentions autoritaires, pendant qu'il mécontentait ses alliés du lendemain, par son discours sur les candidatures officielles, et compromettait jusqu'à sa réputation d'orateur par des mots échappés à une improvisation malheureuse.

Du reste la fatalité s'en mêla. Le cabinet du 2 janvier existait depuis huit jours à peine, lorsqu'un événement imprévu vint lui créer de graves embarras.

Un cousin de l'empereur, Pierre Bonaparte, avait tué d'un coup de revolver un jeune journaliste, Victor Noir, venu chez lui comme témoin d'un duel.

L'opinion publique s'indigna. Deux cent mille ouvriers assistèrent aux funérailles de la victime, et si Rochefort, tout-puissant alors sur les foules, eût dit un seul mot, Paris pouvait être ensanglanté par une terrible émeute.

Toutefois l'agitation se prolongea ; Rochefort, dans son journal *la Marseillaise*, avait prononcé de menaçantes paroles ; il fut poursuivi, condamné, arrêté, malgré sa qualité de député, et pendant plusieurs jours l'émotion populaire se traduisit par des rassemblements nombreux, brutalement dispersés par la police.

Déjà lors de la période électorale de 1869, des tumultes s'étaient produits ; pour la première fois depuis vingt ans, l'Empire était menacé dans la rue ; battu en brèche par le flot populaire sans cesse grandissant, il ne pouvait plus se maintenir que par la force des baïonnettes.

M. Ollivier imagina de le retremper dans le suffrage universel, espérant lui donner ainsi la vitalité qui lui faisait défaut.

Le Sénat fut invité à modifier la Constitution ; et l'on se décida à faire consacrer l'œuvre nouvelle par un plébiscite.

Cette tactique démasquait les véritables intentions du gouvernement. Elle démontrait que sa transformation n'était point sincère. On avait promis d'établir le régime parlementaire, et l'on débutait par une mesure qui en était la négation, puisqu'elle confiait à l'empereur, au Sénat et au peuple, le pouvoir constituant, et qu'elle excluait le parlement même de toute délibération.

Bien qu'imparfaite, la Constitution de 1870 était sans doute un progrès sur celle de 1852 ; mais la question posée au peuple fut aussitôt détournée de son véritable sens, et il fut convenu qu'on votait uniquement pour ou contre l'Empire. Il obtint 7 300 000 voix contre 1 560 000. Ce succès, que M. E. Ollivier appelait peu après « un Sadowa à l'intérieur, » ne devait pas donner à l'Empire la force nouvelle, la régénération qu'il en attendait. Beaucoup avaient voté oui, dans la crainte d'une révolution, qui le lendemain n'eussent pas hésité à nommer les députés de l'opposition la plus accentuée. On avait eu la main forcée par un subterfuge, et ce triomphe factice ne pouvait être que de courte durée.

Le gouvernement le comprit, et cherchant ailleurs un dérivatif, il se résolut à la guerre.

HISTOIRE

DE

LA CHUTE DE L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER.

PRÉLIMINAIRES.

Symptômes de guerre. — Situation réciproque de la France et de l'Allemagne. — La politique impériale. — Conséquences de la guerre d'Italie et de la bataille de Sadowa.

Depuis longtemps les Français qui avaient parcouru l'Allemagne, en revenaient tristement surpris du peu de sympathie qu'y rencontrait leur nationalité.

Les Allemands se souvenaient des guerres de Louis XIV, de l'incendie du Palatinat, et des victoires de Napoléon Ier. De ces événements il leur était resté, suivant l'expression du poëte :

Un fond de vieille haine extravasée au cœur,

un désir de revanche habilement entretenu par les écrivains nationaux et les gouvernements eux-mêmes.

En 1840, l'hymne de Becker, auquel A. de Musset répondit par les strophes célèbres :

Nous l'avons eu votre Rhin allemand,
Il a tenu dans notre verre,

avait eu un immense retentissement.

En 1859, le vieux poëte Arndt exaltait les imaginations,

par un chant populaire dont chaque stance se terminait par ces mots : « Au Rhin! au Rhin! que l'Allemagne entière déborde sur la France. »

L'Allemagne était inondée de brochures militaires discutant la future campagne de France et le siége de Paris; on éditait des cartes où de nouvelles frontières étaient tracées; et les officiers prussiens disaient hautement : « Que bientôt ils iraient boire le vin de Champagne dans le pays qui le produisait. »

On connaissait ces faits, et l'on en plaisantait volontiers. Même après Sadowa, la France n'avait pas de haine pour l'Allemagne ; elle croyait à la guerre, mais ne la désirait point; et la revendication imprudente des provinces rhénanes ne fut l'œuvre que de courtisans et d'un petit nombre de journalistes chauvins.

Dans la séance du 30 juin 1870, M. Granier de Cassagnac s'écriait : « Prenons le Rhin, nous pourrons alors diminuer l'armée de 100 000 hommes! »

Ces paroles se répandaient en Allemagne comme une traînée de poudre, et y excitaient encore l'animosité contre la France.

Depuis longtemps en effet ce pays était animé d'un violent désir d'unification, habilement exploité par le gouvernement prussien. Il accusait la France d'y avoir mis obstacle par son intervention après la bataille de Sadowa; une prétention hautement avouée sur les fertiles provinces du Rhin était de nature à réveiller toutes les colères à peine endormies.

Le gouvernement impérial n'ignorait pas cette situation. On a retrouvé dans les papiers des Tuileries copie d'une lettre du général Ducrot au général Trochu, datée de Strasbourg du 7 mars 1866, interceptée évidemment par le cabinet noir, et dont nous extrayons le passage suivant : « La « Prusse se propose tout simplement et très-activement « d'envahir notre territoire. Elle sera en mesure de mettre « en ligne 600 000 hommes, et 1200 bouches à feu, avant « que nous ayons songé à organiser les cadres indispen- « sables pour mettre au feu 300 000 hommes et 600 bouches « à feu.

« *De l'autre côté du Rhin, il n'est pas un Allemand* « *qui ne croie à la guerre dans un avenir prochain. Les* « *plus pacifiques*, ceux qui par leurs relations de famille

« et leurs intérêts sont plus Français, *ne comprennent rien* « *à notre inaction*. Comme il faut chercher une cause à « toute chose, ils prétendent que notre Empereur est tombé « en enfance. *A moins d'être aveugles, il n'est pas permis* « *de douter que la guerre éclatera au premier jour.* »

On lit dans les rapports militaires du colonel Stoffel, datés de Berlin, 1868 : « Aujourd'hui la France, loin d'ex- « citer aucune sympathie en Prusse, est au contraire un « objet de haine pour les uns, d'envie pour les autres, d'in- « quiétude et de malaise pour tous.... Cette situation amè- « nera infailliblement la guerre; elle est à la merci d'un « incident. »

C'était du reste une opinion généralement accréditée en France, que depuis Sadowa la guerre avec la Prusse était inévitable; que l'Empereur la voulait, et qu'il s'y préparait.

« L'Impératrice, à ce qu'on assurait, repétait souvent, « en parlant de son fils : « Cet enfant ne règnera pas si l'on « ne répare le désastre de Sadowa[1]. »

En juillet 1870, le *Pays* disait : « *La guerre est nécessaire aux besoins de la dynastie.* »

L'opposition était convaincue que le plébiscite était le premier pas vers une politique belliqueuse, qui en cas de succès eût permis à l'Empereur, de rompre avec le régime parlementaire et de reprendre le pouvoir personnel.

« Je croyais, a dit M. Gambetta, que le plébiscite abou- « tirait à la guerre.... Lors de la discussion du plébiscite, « je m'en expliquai à la tribune.... J'étais convaincu, lorsque « la guerre fut déclarée, que nous aboutirions à un désastre; « j'ai dit alors : « Nous roulons en aveugles vers l'abîme, et « la France ne s'en doute pas[2]. »

Ainsi en France comme en Allemagne on considérait comme certaine une guerre à courte échéance. Elle était la

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.*)
2. Déposition de M. Gambetta. (*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.*)

conséquence inévitable des fautes commises par l'Empereur, fautes dont malgré de sévères avertissements il ne sut pas comprendre la portée, ou qu'il ne tenta de réparer que par des négociations maladroites, dont la révélation nous a aliéné la sympathie des gouvernements étrangers.

Jetons sur le passé un rapide coup d'œil.

En déclarant la guerre à l'Autriche en 1859, l'Empereur avait promis à l'Italie de la rendre libre des Alpes à l'Adriatique. Après la victoire de Solférino, il s'arrêta devant la menace d'intervention de la Prusse. Cette modération fut alors jugée sage. En réalité elle fut des plus funestes. L'Italie mécontente s'unifia d'elle-même et se crut dispensée de toute reconnaissance vis-à-vis de la France; l'Autriche fut affaiblie sans profit; et la Prusse, sans coup férir, avait joué un rôle prépondérant, aux applaudissements de presque tous les Allemands.

En 1864, la Prusse entraîna l'Autriche dans une guerre contre le Danemark. La France laissa écraser ce petit pays dans une lutte inégale, sans comprendre que le triomphe de M. de Bismark était le premier pas fait vers l'unification de l'Allemagne et la dissolution de la Confédération germanique.

En 1866 éclata la guerre entre la Prusse et l'Autriche.

On a dit que si l'Empereur n'était pas intervenu, c'est qu'il était dans l'impuissance de le faire, l'armée se trouvant absolument désorganisée par suite de l'expédition du Mexique.

Il y a beaucoup de vrai dans cette explication; mais ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'il a *volontairement* laissé écraser l'Autriche.

Le général Trochu rapporte[1] que peu de jours après la déclaration de guerre, il se trouvait aux Tuileries avec douze ou quinze officiers généraux. Comme on semblait redouter un succès de la Prusse, l'Empereur répondit : « *De quelque manière que vous envisagiez la question,* LE PROGRÈS EST AVEC LA PRUSSE. »

Peu de jours après[2], M. Thiers fit au Corps législatif un discours par lequel il désapprouvait hautement la politique extérieure suivie par le gouvernement. Il fut couvert d'ap-

1. *Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.*
2. Le 6 mai 1866.

plaudissements. L'Empereur en manifesta son mécontentement, et quatre jours après, au moment décisif, lorsque M. Thiers voulut de nouveau prendre la parole, les *couteaux de bois* firent unvacarme effroyable [1].

Il y avait donc volonté arrêtée de l'Empereur de favoriser les entreprises de la Prusse.

Était-il partisan de la théorie surannée de l'abaissement de la maison d'Autriche, bonne au temps de Richelieu, mais sans raison à notre époque?

S'est-il abusé complétement sur les conséquences d'une victoire de la Prusse, et a-t-il pensé qu'elle n'aurait d'autre résultat que de diviser l'Allemagne en trois tronçons ennemis, ainsi que M. Rouher l'a soutenu plus tard?

Existait-il entre M. de Bismark et lui un échange de vues et de promesses secrètes?

Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. En 1865, Napoléon III avait eu à Biarritz plusieurs entrevues avec M. de Bismark. Les bruits qui ont alors couru ne permettent guère de douter que la question austro-prussienne en ait été l'objet; et que l'Empereur qui, peu de temps auparavant, avait dans un discours public reconnu que la Prusse était *mal limitée*, n'ait volontiers consenti à un projet de rectification de frontières, sous la condition d'une compensation suffisante pour la France. Cela seul peut expliquer comment en 1866, non-seulement il se dispensa de réunir à Metz ou à Strasbourg un corps d'observation, ce qui était une précaution élémentaire, mais encore, « pour la « première fois, depuis le commencement de l'Empire, il « ordonna, comme un gage donné à la Prusse, le licencie- « ment partiel des cadres de l'infanterie, de la cavalerie et « d'une notable portion des cadres de l'artillerie [2]. »

Ce fut une opinion généralement accréditée après la bataille de Sadowa, que l'empereur s'était laissé jouer par M. de Bismark, et que ce dernier refusait de tenir, après la victoire, les engagements qu'il avait pris pour acheter la neutralité de la France.

Le passage suivant d'une dépêche de M. Benedetti, ambassadeur en Prusse, datée de Brunn, du 15 juillet 1866, est de nature à éclaircir la question : « Déjà à ce moment,

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)
2. Déposition du général Trochu. (*Enquête parlementaire.*)

« écrit-il, M. de Bismark me donnait à entendre que les « succès de la Prusse devenaient un obstacle aux avantages « qu'il aurait pu nous faire sur le Rhin, avant la guerre. « Quelques jours après, le 25 juillet, je reçus l'ordre de le « pressentir à ce sujet; je le vis le lendemain, et il ne me « cacha pas qu'il serait en effet difficile de déterminer le « roi, vainqueur de l'Autriche, à nous faire l'abandon d'une « portion quelconque du territoire prussien dans les pro- « vinces rhénanes.... Il inclinait à penser qu'il serait pré- « férable de chercher une autre combinaison.... Je n'appren- « drai rien de nouveau à Votre Excellence, en lui disant « que M. de Bismark est d'avis que nous devrions la cher- « cher en Belgique, et qu'il m'a offert de s'en entendre « avec nous[1]. »

Trompé dans ses espérances, l'empereur dut comprendre que la faute qu'il avait commise était irréparable.

Dès lors, ainsi que l'écrivait la reine de Hollande, « la dynastie était menacée[2]. »

A l'époque de la déclaration de guerre, en juillet 1870, M. de Bismark fit publier dans le *Times* un projet de traité entre la France et la Prusse, écrit, suivant lui, de la main de M. Benedetti et se résumant ainsi :

1° La France reconnaît les conquêtes de la Prusse.

2° Elle ne s'opposera pas à l'union fédérale des États du nord et du sud de l'Allemagne.

3° Le roi de Prusse facilitera à la France l'acquisition du Luxembourg.

4° La Prusse prêtera son concours à la France pour la conquête de la Belgique.

La publication de cette pièce n'a pas peu contribué à nous aliéner les sympathies de l'Europe, et à éloigner de nous tout espoir d'alliance.

M. de Bismark en attribue la date à 1867, et il a écrit : « que la France n'avait cesssé de le tenter par des offres « aux dépens de l'Allemagne et de la Belgique, mais qu'il « n'avait jamais pensé qu'il fût possible d'accepter des « offres de cette nature. »

M. Benedetti ne nie point l'authenticité de la pièce, mais il en reporte la véritable date à l'année 1866, et il assure

1. M. Benedetti, *Ma mission en Prusse.*
2. Lettre du 18 juillet 1866. (*Papiers des Tuileries.*)

qu'elle a été écrite par lui, sur l'initiative et sous la dictée de M. de Bismark. Cette version est sans doute vraie, et dans tous les cas elle est fort vraisemblable.

Après Sadowa l'œuvre de la Prusse était loin d'être achevée. Il lui restait à s'annexer le Hanovre et la Saxe, à organiser à son profit exclusif la Confédération du Sud. L'unification de l'Allemagne n'en était qu'à son début, elle rencontrait des obstacles, et une intervention armée de la France eût pu la compromettre.

M. de Bismark avait donc intérêt à ménager l'empereur, et à l'abuser par de nouvelles promesses, en lui faisant entrevoir du côté de la Belgique la compensation qu'il ne pouvait lui donner sur le Rhin.

Il n'est pas douteux que, même après Sadowa, le gouvernement impérial se berçait encore de l'espoir d'un agrandissement territorial.

Le 6 août 1866, M. Rouher écrivait à M. de Moustier, ministre des affaires étrangères : « Il y a trois jours, M. de « Goltz[1] vint me voir et me dit que M. de Bismark désirait « une reconnaissance officielle, immédiate, des annexions « acceptées pour la Prusse.... Je fis observer à M. de Goltz « que cette question me semblait solidaire de celle de la « rectification de nos frontières.... M. de Goltz trouve notre « prétention légitime en principe... Faut-il ne demander « que les frontières de 1814? faut-il avoir une prétention « initiale plus vaste?... Je ne crois pas que cette rectifica-« tion vaille quittance pour l'avenir.... Tenons-nous prêts « pour l'avenir à mieux profiter des événements. Les États « du sud du Mein seront, d'ici peu d'années, une pomme « de discorde et matière à transaction[2]. »

Le 27 septembre 1867, le même M. Rouher écrivait à l'empereur : « Le gouvernement impérial consentira-t-il « ou non à l'incorporation imminente de la Confédération « du Sud à la Confédération du Nord?... Réclamera-t-il la « ligne du Mein comme la limite contractuelle de la Con-« fédération du Nord, et la violation de cette limite comme « *casus belli*. Il est de toute évidence qu'une pareille dé-« claration jetterait l'alarme dans les intérêts et nous con-

1. Ambassadeur de Prusse à Paris.
2. *Papiers des Tuileries.*

« duirait précipitamment à la guerre avec l'Allemagne.
« Or sommes-nous prêts ?...

« La nature des choses nous condamne à une expectative
« destinée à fortifier le courage des gouvernements du Sud,
« à nous organiser militairement, à préparer nos allian-
« ces[1].... »

Ces lettres sont significatives ; elles établissent clairement que tout d'abord le gouvernement impérial s'était fait d'étranges illusions sur les projets de la Prusse et sur les conséquences de la bataille de Sadowa. Mal renseigné par ses agents diplomatiques, il ignorait les traités conclus en août 1866 avec les États du Sud, et considérait ces derniers comme un dissolvant pour la puissance prussienne.

Il ne crut pas plus à l'unification de l'Allemagne qu'à celle de l'Italic après le traité de Zurich ; et ne vit dans le bouleversement de l'équilibre européen qu'une occasion de déchirer les traités de 1815, et de rectifier les frontières de la France.

La publication des traités avec les États du Sud et l'affaire du Luxembourg (mars et avril 1867) lui firent entrevoir la vérité. Mais il n'osa risquer la guerre. Il n'était pas prêt.

C'est alors qu'essayant de tromper l'opinion publique, M. Rouher imagina, aux applaudissements du Corps législatif, la *fameuse théorie des trois tronçons*, affirmant que l'Allemagne divisée en Prusse, Autriche et Confédération du Sud était un voisin moins redoutable que la Confédération germanique.

Il y croyait si peu lui-même qu'il conseillait à l'empereur de s'*organiser militairement et de préparer des alliances*.

Et quand, trois ans plus tard, la guerre fut déclarée, la France n'était pas prête, et n'avait pas un allié !

Et cependant le gouvernement avait eu devant lui quatre ans pour se préparer. Non-seulement la guerre semblait inévitable. mais les bonapartistes la désiraient avec ardeur.
« On les entendait répétant sans cesse qu'il fallait saisir la
« première occasion de réparer Sadowa. C'est à cela, ajoute

1. *Papiers des Tuileries.*

« M. Thiers dans sa déposition, que j'avais répondu en di-
« sant *qu'il n'y avait plus une seule faute à commettre...*
« Car il en restait une et bien désastreuse à commettre,
« c'était celle de vouloir réparer Sadowa sans en avoir pré-
« paré les moyens[1]. »

Et c'était là justement ce qu'on se disposait à faire.

1. *Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.*

CHAPITRE II.

CANDIDATURE HOHENZOLLERN. — NÉGOCIATIONS. DÉCLARATION DE GUERRE.

La candidature Hohenzollern. — Déclaration belliqueuse du ministre des affaires étrangères. — Négociations diplomatiques. — Séances du Corps législatif. — L'opinion publique en France et en Allemagne. — Renonciation du prince de Hohenzollern. — L'incident d'Ems.—Rupture des négociations.

Le 3 juillet 1870, la *Gazette de France* et le *Journal des Débats* publiaient des correspondances signalant des démarches faites par le maréchal Prim, pour offrir la couronne d'Espagne au prince Léopold de Hohenzollern, membre de la famille royale de Prusse.

Le lendemain, le *Constitutionnel* et l'*Agence Havas* confirmaient le fait, et ajoutaient que le prince avait accepté.

Jusque-là le gouvernement impérial avait tout ignoré; ses ambassadeurs ne l'avaient pas informé[1].

1. « Veut-on savoir comment M. Mercier de Lostende aurait appris l'intrigue hispano-prusssienne ?

Notre ambassadeur dînait samedi chez le maréchal Prim. Le maréchal sembla soucieux ou tout au moins fortement préoccupé. Ses convives cherchaient à lui arracher le secret de sa mauvaise humeur. Le maréchal restait impénétrable.

Enfin, au moment de dire adieu à M. Mercier de Lostende, il lui aurait fait la fameuse déclaration :

« J'ai offert, lui aurait-il dit, la couronne d'Espagne au prince de « Hohenzollern, qui l'a acceptée. »

(Extrait de la *Presse* du 9 juillet 1870.)

Il fut alors fortement question de la révocation de M. Mercier

« Le 4 juillet, avoue le maréchal Le Bœuf, dans sa dépo-
« sition, en arrivant au Corps législatif, je remarquai assez
« d'animation dans les couloirs. J'allai m'asseoir à mon
« banc où des députés vinrent me trouver et m'apprirent
« les bruits qui couraient sur la candidature d'un prince
« de Hohenzollern au trône d'Espagne. *C'est la première*
« *nouvelle que j'en avais*[1]. »

L'effet produit dans les cercles politiques par cette révélation fut considérable.

Les bonapartistes dynastiques entrevirent « une occasion toute indiquée et très-désirée de venger Sadowa[2]. »

La presse gouvernementale poussa un cri de guerre.

L'opinion publique, on doit en convenir, crut généralement à une intrigue de M. de Bismark, injurieuse et menaçante pour la France.

La lumière n'est pas encore faite aujourd'hui sur le véritable rôle qu'a joué la Prusse dans toute cette affaire.

Deux versions sont en présence.

Suivant la première, le maréchal Prim aurait eu toute l'initiative de la candidature Hohenzollern ; elle aurait été la conséquence des obstacles apportés par Napoléon III à l'élévation du duc de Montpensier au trône d'Espagne.

L'affaire aurait été traitée directement entre le régent, le prince Léopold et le père de ce dernier. Le roi de Prusse l'aurait connue et y aurait donné son assentiment comme chef de famille, mais en dehors de ses ministres; et M. de Bismark, alors en villégiature à Varzin, y serait demeuré étranger.

Suivant M. Thiers[3], la Prusse bien que convaincue que la guerre était inévitable, et ne cessant de travailler à se mettre en mesure de la faire « redoutait cette formidable épreuve et cherchait plutôt à la reculer qu'à la précipiter. »

Si l'on se reporte aux dépêches de M. Benedetti, accusé

1. Déposition du maréchal Le Bœuf. (*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.*)

2. Déposition de M. Thiers. (*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.*)

3. Déposition de M. Thiers. (*Enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.*)

du reste par son gouvernement de manquer de fermeté [1], on reste convaincu que l'attitude du roi de Prusse n'était nullement aggressive. « Le roi, écrivait-il, a longuement « insisté sur ce point, qu'il était intervenu comme chef de « famille et non comme souverain, *et que son gouverne-* « *ment était resté complétement étranger à cette négocia-* « *tion*......... Il m'a assuré qu'il s'était mis en communi- « cation avec le prince Léopold et son père, et *que s'ils* « *étaient disposés à retirer leur candidature il approuve-* « *rait cette résolution* [2]. »

D'un autre côté, le comte de Granville écrivait à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris : « J'ai toujours « été d'avis que le gouvernement français s'était exagéré « l'importance de la candidature du prince Léopold, et *que* « *toutes les informations reçues tendaient à prouver que* « *le choix du prince Léopold n'avait pas été inspiré par* « *une pensée hostile à la France* [3]. »

Dans la seconde hypothèse, le gouvernement prussien jugeant la guerre inévitable, nécessaire pour achever l'œuvre d'unification de l'Allemagne, opportune en raison des embarras intérieurs de la France et de la faiblesse numérique de son armée, révélée par les votes plébiscitaires, aurait habilement cherché à faire naître une occasion de conflit, en s'arrangeant de telle sorte que le gouvernement français parût avoir l'initiative d'une rupture, et la responsabilité de ses conséquences.

Suivant M. de Gramont [4], la candidature Hohenzollern avait été arrangée entre le maréchal Prim et M. de Bismark ; et à l'appui de cette opinion, il cite une lettre de ce dernier, trouvée dans les papiers de Prim, et révélant une parfaite entente.

Ce n'était qu'une raison de plus de redoubler de prudence. Au contraire, le cabinet du 2 janvier débuta par une démarche inqualifiable, et qui jeta la stupeur dans le monde entier.

Interpellé le 5 juillet par M. Cochery, le 6 M. de Gra-

1. Télégramme du duc de Gramont du 11 juillet 1870.
2. Dépêche de M. Benedetti du 6 juillet 1870.
3. *Pièces diplomatiques. Foreign Office*, 13 juillet 1870.
4. Déposition de M. de Gramont. (*Enquête parlementaire.*)

mont monta à la tribune et lut une déclaration qui se terminait ainsi : « Nous ne croyons pas que le respect des « droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une « puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le « trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détri- « ment l'équilibre actuel des forces en Europe (*Bruyants « applaudissements*), et mettre en péril les intérêts et l'hon- « neur de la France. (*Nouveaux applaudissements*).

« Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se « réalisera pas.

« Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse « du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol.

« S'il en était autrement, forts de votre appui, Messieurs « et de celui de la nation, nous saurions remplir notre de- « voir sans hésitation et sans faiblesse. (*Mouvement gé- « néral et prolongé.*— Applaudissements répétés.) »

C'était une véritable déclaration de guerre. Personne ne s'y méprit. La France se trouvait engagée sans que ses représentants eussent même été prévenus.

L'opposition protesta énergiquement. « Au moins, s'é- « cria M. Ernest Picard, communiquez-nous les documents « diplomatiques qui nous sont nécessaires pour porter sur « cette grave affaire un jugement réfléchi. »

Le gouvernement ne fit aucune réponse à cette demande, mais il comprit qu'il avait dépassé le but, et chercha à atténuer l'effet de ses premières déclarations. M. E. Ollivier monta à la tribune : « Le gouvernement, dit-il, désire la « paix, il la désire avec passion, mais avec honneur.

« Je supplie donc les membres de cette assemblée, je « supplie la nation d'être bien persuadée qu'elle n'assiste « pas aux préparatifs déguisés d'une action vers laquelle « nous marchons par des sentiers couverts ; nous disons « notre pensée entière, nous ne voulons pas la guerre ; nous « ne poursuivons pas la guerre ; nous ne sommes préoc- « cupés que de notre dignité. Si nous croyions un jour la « guerre inévitable, nous ne l'engagerions qu'après avoir « demandé et obtenu votre concours. »

Le lendemain, pendant qu'au Sénat on traitait d'inconstitutionnelles les paroles du premier ministre, comme portant atteinte au droit de l'empereur de faire seul la paix

ou la guerre, M. E. Picard revenait à la charge, et réclamait de nouveau communication des pièces diplomatiques; et le ministre des finances, M. Segris, répondait : « *A l'heure qu'il est, je n'ai encore rien reçu.* »

On avait donc engagé les destinées de la France sur le vu d'articles de journaux et de documents n'ayant aucun caractère authentique; on avait lancé une véritable déclaration de guerre, sans demander une seule explication au gouvernement prussien, ou tout au moins sans attendre sa réponse.

Ce n'est pas tout; M. le maréchal Le Bœuf a affirmé [1] que dans le conseil des ministres tenu le 5 juillet à Saint-Cloud sous la présidence de l'empereur, la rédaction proposée tout d'abord avait été trouvée trop accentuée, que les termes en avaient été adoucis, mais que l'excitation était tellement vive au Corps législatif *que les ministres s'étaient laissé entraîner, et avaient lu le premier texte, et non celui qui avait été définitivement arrêté.*

M. le duc de Gramont nie absolument ce fait; mais d'un autre côté, M. Jérôme David affirme : « que deux « autres ministres du cabinet Ollivier ont déclaré depuis à « leurs intimes, non pas absolument qu'ils ne connaissaient « pas les termes de la déclaration Gramont, mais que la « discussion avait été *si bâclée*, en conseil des ministres, « *qu'ils n'en avaient saisi la portée que devant la Cham-* « *bre*, et qu'alors elle leur avait paru chose toute nou- « velle [2]. »

Que des ministres aient pris sur eux de modifier une rédaction délibérée en conseil, ou qu'ils aient donné leur assentiment à un acte de cette nature sans en avoir compris la portée, peu importe; leur responsabilité n'en est pas moins gravement engagée.

Ce qui, dans tous les cas, résulte de ces aveux, c'est qu'on a *bâclé* sans examen et sans renseignements officiels, une affaire qui devait coûter à la France deux cent mille hommes, deux provinces et huit milliards !

Cependant il est certain que le langage hautain de M. de Gramont fut accueilli avec satisfaction par le pays. Il était

1. *Enquête parlementaire.*
2. *Actualités et souvenirs politiques*, Paris, 1874.

loin de désirer la guerre, mais le chauvinisme, cette erreur du patriotisme, applaudissait à ce qu'il considérait comme le commencement de la revanche de Sadowa.

Mais le premier mouvement passé, et la réflexion aidant, le désir d'une solution pacifique se manifesta de toutes parts, malgré les excitations des journaux dynastiques, qui déjà considéraient comme accomplie la conquête des provinces du Rhin.

Le ministère lui-même subit cette impression. Le 7 juillet il hésitait visiblement, la perspective d'un arrangement le rendait heureux et M. Ollivier assurait : « que ce mauvais pas franchi on ne s'y engagerait plus[1]. »

En Allemagne, le premier sentiment éprouvé paraît avoir été la surprise. « Mais cela ne nous regarde pas, » s'écriaient tous les journaux allemands.

« La presse française s'est beaucoup trop hâtée, disait la
« *Gazette de l'Allemagne du Nord*, journal officiel de
« M. de Bismark, de se prononcer dans la question de la
« candidature du prince de Hohenzollern. Cette question
« dépend de la décision des Cortès et non des vœux et des
« appréhensions de l'étranger. Les gouvernements alle-
« mands considèrent l'Espagne comme indépendante. La
« sagesse du peuple espagnol, représenté par les Cortès, a
« seule ici la parole. L'Allemagne n'a qu'à observer une
« attitude de neutralité. Que si l'on veut, d'ailleurs, prendre
« une autre attitude, c'est-à-dire peser sur la décision de
« la question, soit par des suggestions, soit par des ordres,
« soit par la menace, soit par la contrainte, qu'on l'essaye !
« Nous nous en lavons les mains (*Sic*). »

Quant à M. de Bismark, il fut tout d'abord déconcerté par la brusquerie de l'attaque. En admettant, ce qui n'est pas certain, qu'il eût créé lui-même l'incident Hohenzollern, il devait compter sur des négociations d'ordinaire assez longues, sur un échange de notes diplomatiques qui lui auraient permis de se préparer, de sonder les dispositions des gouvernements européens, de s'avancer ou de battre en retraite, suivant les circonstances.

Un instant il put croire que la France, plus prête qu'il

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire*.)

ne le pensait, avait la ferme intention de brusquer une rupture et de lancer deux cent cinquante mille hommes entre l'Allemagne du Nord et la Confédération du Sud, avant qu'il lui fût possible de mobiliser ses contingents. « On le « croyait tout à fait en Prusse, a dit M. Thiers, et j'ai « acquis à Saint-Pétersbourg la preuve que le roi de Prusse « lui-même et l'empereur de Russie étaient tout à fait con- « vaincus que les choses se passeraient ainsi[1]. »

Il s'aperçut bientôt de son erreur, et se mit en mesure de profiter de l'occasion qui lui était offerte.

En effet, bien que les chancelleries fussent intervenues dans le but de faciliter un accommodement, il put se convaincre que non-seulement le gouvernement français ne s'était point ménagé d'alliances, mais qu'encore son attitude n'était point généralement approuvée.

L'ambassadenr d'Angleterre à Paris, lord Lyons, n'hésitait pas à qualifier de violente (*forcible*) la déclaration du 6 juillet. Il regrettait qu'on se fût engagé sans se ménager un moyen de retraite, et lord Granville lui répondait que, tout en témoignant son regret d'un incident qui avait causé une grande irritation à la nation française, *il n'avait jamais admis*, comme l'affirmait M. de Gramont, *la légitimité des griefs du gouvernement français*[2].

Telle était la situation lorsque s'ouvrirent les premières négociations.

Dès le premier jour l'Espagne fut pour ainsi dire mise hors de cause. La candidature Hohenzollern était l'œuvre personnelle du maréchal Prim, et ni lui ni les Cortès n'étaient disposés à risquer une guerre à ce sujet.

Quant à la Prusse, elle y tenait si peu, que, plus tard, lorsque ses victoires lui permettaient de tout entreprendre, il n'en fut même plus question. Elle n'était pas assez engagée pour ne pouvoir reculer honorablement, et l'intervention des puissances aidant, il était permis, malgré l'imprudence du début, d'espérer une solution pacifique et satisfaisante.

La paix dépendait donc absolument de la manière dont les négociations seraient engagées et conduites.

Les premières démarches à Berlin n'avaient produit au-

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)
2. *Archives diplomatiques*, 1871-72, n[os] 5 et 110.

cun résultat. En l'absence de M. de Bismark, M. de Thile, qui le suppléait, s'était borné à répondre que le gouvernement était étranger à l'affaire, qui regardait personnellement le roi comme chef de la famille de Hohenzollern.

Le 7, M. de Gramont donna à M. Benedetti l'ordre de se rendre à Ems auprès du roi. Il y arriva le 8 au soir, et le 9 eut lieu la première entrevue.

Quelles étaient les instructions de l'ambassadeur de France? Avait-il mission de poser dès le premier jour des conditions nettes et précises, un véritable *ultimatum ne varietur*?

Au contraire, ne dut-il point, par ordre, modifier ses premières réclamations, et manifester à plusieurs reprises différentes des exigences nouvelles, de nature à déplacer le terrain des négociations, et à en occasionner la rupture?

Ce point est d'une importance d'autant plus capitale que, depuis, la presse et même d'anciens députés ont hautement accusé le duc de Gramont d'avoir trompé le Corps législatif, en affirmant que ses instructions initiales n'avaient pas été modifiées, et que le gouvernement français *n'avait cessé de demander, non-seulement le désistement du prince de Hohenzollern, mais encore des garanties pour l'avenir.*

L'examen des documents authentiques ne laisse aucun doute à ce sujet.

Il y a eu dans les négociations du 9 au 13 juillet trois périodes parfaitement caractérisées :

1° Dans le principe, on aurait considéré comme une solution satisfaisante le retrait pur et simple de la candidature du prince Léopold;

2° Observant que le roi de Prusse aurait eu connaissance de cette candidature et l'aurait approuvée, on a exigé qu'il intervînt d'une façon quelconque, soit pour ordonner, soit pour approuver le désistement;

3° Satisfaction obtenue sur ces points, on a demandé à titre de garantie que le roi interdît dès lors au prince de Hohenzollern d'accepter dans l'avenir une nouvelle candidature au trône d'Espagne, ou engageât sa parole de ne point l'autoriser si elle venait à se produire de nouveau.

M. de Gramont prétend qu'il n'y a eu, dans tous les cas, que deux phases distinctes, et que, dès le début, il avait demandé non-seulement le désistement du prince Léopold,

mais encore la participation du roi de Prusse ou son approbation formelle.

Ni M. Benedetti, ni le gouvernement anglais ne l'avaient compris ainsi. Ils estimaient que la France n'avait à se plaindre que de la candidature elle-même, et qu'une fois écartée, par quelque moyen que ce fût, elle devrait se considérer comme ayant obtenu toute satisfaction.

« Je rappelai à M. le duc de Gramont, écrivait lord « Lyons le 12 juillet, les assurances qu'il m'avait formelle- « ment autorisé à donner au gouvernement de la Reine, à « savoir *que si le prince retirait sa candidature, tout était « fini*[1]. »

Le cabinet anglais, qui avait accepté de servir de médiateur, avait négocié sur ces bases, et plus tard il manifesta son très-vif mécontentement d'un changement d'attitude qui lui infligeait un pénible désaveu.

Il y a plus : dans la séance du Corps législatif du 13 juillet, M. de Gramont disait : « L'ambassadeur d'Espagne « nous a officiellement annoncé hier la renonciation du « prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Les négocia- « tions que nous poursuivons avec la Prusse, *et qui n'ont « jamais eu d'autre objet*, ne sont pas encore terminées[2]. »

Il est étrange que ni M. de Gramont, ni les députés qui l'accusent, ni la commission du 15 juillet ne se soient souvenus de ces paroles, qui cependant furent si bien remarquées qu'elles motivèrent une interpellation de M. Jérôme David, dont nous parlerons en temps et lieu.

Le 9 juillet, M. Benedetti entama les négociations. Ce diplomate a été très-vivement et très-injustement attaqué. Jusqu'à cette époque, il avait exactement renseigné son gouvernement; et dans cette occasion il se conduisit avec une prudence et une sagacité d'autant plus louables, qu'il dut être plus d'une fois gêné et déconcerté même par les instructions qu'il recevait.

Dès sa première entrevue il avait obtenu l'assurance que le roi non-seulement ne ferait pas obstacle au retrait de la candidature de son neveu, mais que même il approuverait un désistement s'il venait à se produire. Mais il donnait à entendre qu'il serait prudent de ne point exiger

1. *Archives diplomatiques*.
2. *Journal officiel* du 14 juillet.

de lui une concession qui pourrait être sévèrement appréciée en Allemagne[1].

Le duc de Gramont lui répondit par télégramme, le 11 juillet : « Je ne dois pas vous laisser ignorer que votre « langage ne répond plus comme fermeté à la position prise « par le gouvernement de l'Empereur[2]. »

A la séance du Corps législatif du 11 juillet, M. de Gramont prit la parole. « Le gouvernement, dit-il, comprend l'impa- « tience de la Chambre et du pays. Il partage ses préoccupa- « tions, mais il lui est encore impossible de porter à sa con- « naissance un résultat définitif. Il attend la réponse dont « dépendent ses résolutions. Tous les cabinets auxquels nous « nous sommes adressés paraissent admettre la légitimité « de nos griefs. J'espère être très-prochainement en me- « sure d'éclairer la Chambre, mais aujourd'hui je fais appel « à son patriotisme et au sens politique de chacun de ses « membres, pour les prier de se contenter pour le moment « de ces informations incomplètes. »

M E. Arago lui répondit en demandant si les négocia- tions n'avaient bien trait qu'à l'affaire Hohenzollern, et si l'on n'avait point soulevé des *questions complexes*.

En effet, certains journaux assuraient que l'on avait profité de l'occasion pour réclamer la révision du traité de Prague.

Le ministre ne répondit pas. Et le lendemain avant l'ouverture de la séance, il télégraphia à M. Benedetti : « Em- « ployez toute votre habileté à constater que la renoncia- « tion du prince de Hohenzollern vous est annoncée, trans- « mise et communiquée par le roi de Prusse ou son gouver- « nement. *La participation du roi doit à tout prix être « consentie* ou résulter des faits d'une manière suffi- « sante[3]. »

Au même moment arrivait à Paris la dépêche suivante, aussitôt communiquée par M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne, au cabinet des Tuileries :

1. *Archives diplomatiques.* Lettre de M. Benedetti du 9 juillet.
2. *Archives diplomatiques,* n° 75.
3. *Archives diplomatiques.*

Madrid, 12 juillet.

« Le président du conseil, maréchal Prim, a reçu du prince Antoine de Hohenzollern un télégramme l'avisant qu'en présence des complications qui peuvent être la conséquence de la candidature de son fils Léopold au trône d'Espagne, il l'a retirée en son nom. Le prince Antoine ajoute que les derniers événements ayant créé à l'Espagne une situation telle qu'elle ne saurait prendre conseil que du sentiment de son indépendance, les votes ne pourraient pas être considérés comme sincères et spontanés, ainsi que cela est nécessaire pour l'élection d'un monarque. »

M. de Gramont connaissait-il cette nouvelle, lorsqu'il adressait à M. Benedetti le télégramme dont nous venons de parler et qui faisait entrer la négociation dans une phase toute nouvelle. Il affirme que non; il n'aurait reçu la communication de M. Olozaga qu'à 2 heures 40 minutes, et le télégramme est daté de 2 heures 15 minutes.

Ce serait une étrange fatalité qu'un écart de 25 minutes eût suffi pour préparer d'aussi graves événements. Mais les termes mêmes du télégramme indiquent que M. de Gramont connaissait la renonciation du prince; il pouvait du reste, par une nouvelle dépêche, modifier ses instructions, et il y était formellement invité par le gouvernement anglais qui lui représentait: « l'immense responsabilité qui pèserait « sur la France, si elle cherchait à élargir les causes de la « querelle, en refusant d'accepter la renonciation comme « une solution satisfaisante de la question[1]. »

D'un autre côté si l'on se reporte aux journaux du temps[2],

1. *Archives diplomatiques.* Dépêche de lord Grandville du 13 juillet 1870.

2. A deux heures un quart M. Schneider monte au fauteuil.

On parle au dernier moment d'une dépêche du prince de Hohenzollern arrivée dans l'instant même, et qui modifierait la situation.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

Trois heures.

Au dernier moment, M. Émile Ollivier arrive au Corps législatif et annonce aux nombreux députés qui l'entourent, qu'il vient de recevoir une dépêche du père du prince de Hohenzollern, annonçant qu'il impose à son fils l'obligation de se désister.

La dépêche est arrivée par M. Olozaga.

A l'heure qu'il est (trois heures), le ministre des affaires étrangères

il n'est pas douteux que la nouvelle de la renonciation fut connue au Corps législatif vers 2 heures 1/2, avant l'ouverture de la séance. Elle parvint à la Bourse avant 3 heures et détermina une hausse de 1 fr. 90.

Ce qui est certain, c'est qu'il se produisit dans cette journée du 12 juillet, un double courant d'idées aussi bien en France qu'en Allemagne.

La nouvelle du désistement du prince de Hohenzollern produisit tout d'abord une satisfaction générale.

Pendant que M. de Gramont était retenu en conférence avec M. de Werther, ambassadeur de Prusse, M. E. Ollivier arrivait au Corps législatif, communiquait dans les couloirs, à un grand nombre de députés, la dépêche qu'il venait de recevoir, et se montrait très-joyeux de ce qu'il considérait comme une solution pacifique et définitive. On l'a depuis accusé d'une manœuvre de Bourse. Mais il est probable qu'il était de bonne foi. Au fond, il ne désirait pas la guerre à laquelle il se laissa entraîner le même jour, par faiblesse ou complaisance de cour; il comprenait, comme il l'a dit depuis lui-même, que vaincu, l'Empereur l'entraînerait dans sa chute, et que vainqueur il le congédierait pour reprendre le pouvoir personnel[1].

A ce moment, et malgré l'imprudent télégramme transmis à M. Benedetti, la paix était sauvegardée si le ministère l'eût fermement voulu.

« Mais il se produisit au Corps législatif une agitation « extraordinaire. Tous les chefs bonapartistes (inutile de

fait demander M. Ollivier au Corps législatif pour assister à la fin de sa conférence avec l'ambassadeur de Prusse.

Un moment, la dépêche de M. Olozoga a fait croire à la paix et l'arrangement de tous les différends; mais l'origine de la dépêche et le départ de M. Ollivier laissent persister les bruits de guerre.

(La *Liberté*, 13 juillet, courrier parlementaire du 12 juillet.)

1. Le lendemain, le *Constitutionnel*, journal officieux dont l'attitude avait été jusque-là des plus belliqueuses, publiait l'article suivant :

« La France avait déclaré qu'elle s'opposerait à une combinaison politique ou à un arrangement de famille qu'elle jugeait menaçant pour ses intérêts, et la candidature est retirée. Le prince de Hohenzollern ne régnera pas en Espagne !

Nous n'en demandions pas davantage, et c'est avec orgueil que nous accueillons cette solution pacifique.

Une grande victoire qui ne coûte pas une larme, pas une goutte de sang ! »

« les nommer), s'écriaient en parlant des ministres, que l'on « disait satisfaits de la concession obtenue : ce sont des « lâches, des misérables ! Comment! ils se contenteraient de « cette insignifiante concession ! La France serait désho- « norée; elle ne le souffrirait pas[1]. »

A la fin de la séance, M. Clément Duvernois demanda à interpeller le gouvernement sur les garanties par lui stipulées pour éviter le retour de complications incessantes avec la Prusse.

D'un autre côté, la presse dynastique jetait feu et flamme. « Comment! disait-on, ce n'est même pas le prince Léopold qui se désiste, c'est son père; le roi de Prusse n'y est pour rien, et c'est par l'ambassadeur d'Espagne, et d'une façon tout officieuse que l'on en sait la nouvelle! Cela n'est pas tolérable ! » Et le *Peuple* annonçait que dans ces conditions il renonçait à soutenir le ministère.

Les ministres furent intimidés, ils craignirent de perdre leurs portefeuilles[2], et dans la soirée du 13 juillet, ils se décidèrent à modifier, pour la troisième fois, leurs prétentions.

Dans la nuit du 12 au 13 juillet, M. Benedetti reçut l'ordre d'*exiger non-seulement l'approbation formelle du roi au désistement du prince de Hohenzollern, mais encore des garanties pour l'avenir.*

Dès lors la guerre était inévitable.

En Allemagne, on considérait généralement l'incident comme vidé, mais l'opinion publique y était peu satisfaite des concessions faites à la France[3]. Il paraissait difficile que le roi de Prusse pût aller plus loin sans risquer de s'aliéner les sympathies du peuple allemand.

La France cependant, ne pouvait se considérer comme désintéressée, par les faits révélés dans la journée du 12 juillet. Elle avait le droit de demander que le roi Guillaume, qui avait connu et approuvé la candidature du prince

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)
2. Voir à l'appui de cette assertion les dépêches de lord Lyons à lord Granville. (*Archives diplomatiques*, ch. IV.)
3. Les chauvins allemands disent avec regret que cette affaire est pour la Prusse un second Olmetn.
(Télégramme de Berlin du 13 juillet, publié par les journaux du temps).

Léopold, fût aussi partie au désistement; elle avait le droit d'exiger que ce désistement lui fût notifié d'une façon officielle et régulière, et non pas seulement par la communication officieuse d'une dépêche privée, faite par la voie d'une ambassade étrangère.

Ces satisfactions légitimes, elle les obtint. Le 13 juillet, M. Benedetti télégraphiait : « Le roi a reçu la réponse du « prince de Hohenzollern; elle annonce à Sa Majesté que « le prince Léopold, son fils, s'est désisté de sa candida- « ture à la couronne d'Espagne. *Le roi m'autorise à faire « savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il approuve « cette résolution*[1]. » Et il terminait en disant : « J'ai de « fortes raisons de supposer que je n'obtiendrai pas d'au- « tres concessions. »

Dès lors la France pouvait se déclarer satisfaite. Mais à ce moment peut-être il était trop tard. M. de Bismark avait compris que le ministère hésitait, qu'il n'était pas prêt, que par ses procédés il avait fini par se donner les apparences des torts. Il était résolu à la guerre, il avait gagné le temps nécessaire pour mobiliser l'armée; soudain il démasqua ses batteries.

Le télégramme que nous venons de citer est de 3 heures 45 minutes du soir. Dans la nuit M. Benedetti avait reçu celui de M. de Gramont qui lui enjoignait de stipuler des garanties; il s'était présenté le matin chez le roi, déjà sorti, l'avait recherché, rencontré à la promenade, lui avait exposé la demande en question, et avait été accueilli par le refus le plus formel. Il avait télégraphié ce résultat à 10 heures du matin. Dans l'après-midi, il est vrai, le roi lui faisait transmettre une réponse satisfaisante; mais dans l'intervalle le journal officiel de M. de Bismark publiait le télégramme suivant, qui fût affiché dans les rues et transmis à tous les agents diplomatiques prussiens près les cours d'Europe :

« On mande d'Ems.

« Après que la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne eut été communiquée officiellement au gouvernement français par le gouvernement espa-

1. *Archives diplomatiques.*

gnol, l'ambassadeur de France demanda au roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que le roi de Prusse s'engageait à ne jamais donner de nouveau son consentement dans le cas où le prince Hohenzollern reviendrait sur sa candidature.

« Le roi refusa de recevoir de nouveau l'ambassadeur de France, et lui fit dire par l'adjudant de service que Sa Majesté n'avait rien plus à lui communiquer. »

Ce procédé atténuait dans une certaine mesure l'effet des concessions dont nous venons de parler. Il devait, en réalité, amener une rupture :

Pendant ce temps M. de Gramont faisait au Corps législatif la communication suivante.

« L'ambassadeur d'Espagne nous a annoncé officiellement hier la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern à sa candidature au trône d'Espagne. (*Mouvement.*)

« Les négociations que nous poursuivons avec la Prusse, et qui n'ont jamais eu d'autre objet, ne sont pas encore terminées. Il nous est donc impossible d'en parler et de soumettre aujourd'hui à la Chambre et au pays un exposé général de l'affaire.

« M. LE BARON JÉRÔME DAVID : De qui émane la renonciation ?

« M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : J'ai été informé, je le répète, par l'ambassadeur d'Espagne, que le prince Léopold de Hohenzollern avait renoncé à sa candidature à la couronne d'Espagne.

« M. LE BARON JÉRÔME DAVID : Hier, le bruit a couru dans la Chambre que la renonciation venait, non pas du prince de Hohenzollern, mais de son père. (*Mouvement.*)

« M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : Je n'ai rien à ajouter aux paroles que j'ai prononcées. »

Mal satisfait de ces explications M. J. David déposa l'interpellation suivante, qui fut jointe à celle de M. Duvernois :

« Considérant que les déclarations fermes, nettes, patriotiques du ministère à la séance du 6 juillet ont été accueillies avec faveur par la Chambre et le pays ;

« Considérant que ces déclarations du ministère sont en opposition avec la lenteur des négociations avec la Prusse,

« Je demande à interpeller le ministère sur les causes de sa conduite à l'extérieur, qui, non-seulement jette une perturbation dans les branches diverses de la richesse publique, mais aussi risque de porter atteinte à la dignité nationale. »

La discussion en fut fixée au 16 juillet. Ce jour-là, la guerre était déclarée de la veille.

Le lendemain le ministère apprit que le roi de Prusse avait fait signifier à M. Benedetti qu'il n'avait plus rien à lui dire, et que M. de Bismark avait notifié le fait à ses agents près les cours étrangères. Sans attendre de plus amples explications, il rappela l'ambassadeur et la guerre fut décidée.

CHAPITRE III.

SÉANCE DU 15 JUILLET.

Déclaration de guerre. — Séance du Corps législatif du 15 juillet 1870. — Incident relatif à la communication des pièces diplomatiques. — Rôle de la Commission parlementaire. — Détails historiques sur la prétendue insulte faite à M. Benedetti. — Le Sénat et l'empereur. — Les manifestations.

Le 15 juillet, la déclaration suivante fut lue au Sénat par M. de Gramont, et au Corps législatif par M. E. Ollivier :

« Messieurs, la manière dont vous avez accueilli notre déclaration du 6 juillet, nous ayant donné la certitude que vous approuviez notre politique et que nous pouvions compter sur votre appui, nous avons aussitôt commencé des négociations avec les puissances étrangères pour obtenir leurs bons offices ; avec la Prusse, afin qu'elle reconnût la légitimité de nos griefs.

« Dans ces négociations, nous n'avons rien demandé à l'Espagne, dont nous ne voulions ni éveiller les susceptibilités, ni froisser l'indépendance ; nous n'avons pas agi auprès du prince de Hohenzollern, que nous considérons comme couvert par le roi ; nous avons également refusé de mêler à notre discussion aucune récrimination ou de la faire sortir de l'objet même dans lequel nous l'avons renfermée dès le début.

« La plupart des puissances étrangères ont été pleines d'empressement à nous répondre, et elles ont, avec plus ou moins de chaleur, admis la justice de notre réclamation.

« Le ministère des affaires étrangères prussien nous a op-

posé une fin de non-recevoir en prétendant qu'il ignorait l'affaire, et que le cabinet de Berlin y était resté étranger.

« Nous avons dû alors nous adresser au roi lui-même, et nous avons donné à notre ambassadeur l'ordre de se rendre à Ems, auprès de Sa Majesté. Tout en reconnaissant qu'il avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la candidature qui lui avait été offerte, le roi de Prusse a soutenu qu'il était resté étranger aux négociations poursuivies entre le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern; qu'il n'y était intervenu que comme chef de famille et nullement comme souverain, et qu'il n'avait ni réuni ni consulté le conseil des ministres.

« Sa Majesté a reconnu cependant qu'elle avait informé le comte de Bismark de ces divers incidents.

« Nous ne pouvions considérer ces réponses comme satisfaisantes; nous n'avons pas pu admettre cette distinction subtile entre le souverain et le chef de famille, et nous avons insisté pour que le roi conseillât et imposât au besoin, au prince Léopold, une renonciation à sa candidature. Pendant nos discussions avec la Prusse, le désistement du prince Léopold nous vint du côté d'où nous ne l'attendions pas, et nous fut remis le 12 juillet par l'ambassadeur d'Espagne.

« Le roi ayant voulu y rester étranger, nous lui demandâmes de s'y associer et de déclarer que si par un de ces revirements toujours possibles dans un pays sortant d'une révolution, la couronne était de nouveau offerte par l'Espagne au prince Léopold, il ne l'autoriserait plus à l'accepter, afin que le débat pût être considéré comme définitivement clos.

« Notre demande était modérée, les termes dans lesquels nous l'exprimions ne l'étaient pas moins.

« Dites bien au roi, écrivions-nous au comte Benedetti, « le 12 juillet à minuit, que nous n'avons aucune arrière-« pensée, que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre, « et que nous ne demandons qu'à résoudre honorable-« ment une difficulté que nous n'avons pas créée nous-« mêmes. »

« Le roi consentait à approuver la renonciation du prince Léopold, mais il refusa de déclarer qu'il n'autoriserait plus à l'avenir le renouvellement de cette candidature. « J'ai « demandé au roi, nous écrivait M. Benedetti le 13 juillet,

« à minuit, de vouloir bien me permettre de vous annoncer « en son nom que si le prince de Hohenzollern revenait à « son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y « mettrait obstacle.

« Le roi a absolument refusé de m'autoriser à vous trans- « mettre une semblable déclaration. J'ai vivement insisté, « mais sans réussir à modifier les dispositions de Sa Ma- « jesté. Le roi a terminé notre entretien en me disant qu'il « ne pouvait ni ne voulait prendre un pareil engagement, « et qu'il devait, pour cette éventualité comme pour toute « autre, se réserver la faculté de consulter les circonstan- « ces. »

« Quoique ce refus nous parût injustifiable, notre désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix était tel, que nous ne rompîmes pas nos négociations, et que, malgré notre impatience légitime, craignant qu'une discussion ne les entravât, nous vous avons demandé d'ajourner nos explications.

« Aussi, notre surprise a-t-elle été profonde, lorsque hier nous avons appris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait plus, et que pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué officiellement aux cabinets d'Europe. (*Exclamations.*) Nous apprenions en même temps que M. le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé, et que des armements s'opéraient en Prusse.

« Dans ces circonstances, tenter davantage pour la conciliation eût été un oubli de dignité et une imprudence. Nous n'avons rien négligé pour éviter une guerre ; nous allons nous préparer à soutenir celle qu'on nous offre, en laissant à chacun la part de responsabilité qui lui revient. (*Très-bien! — Bravo! bravo! — Applaudissements. — Vive l'Empereur! — Vive la France!*)

« Dès hier nous avons rappelé nos réserves et, avec votre concours, nous allons prendre immédiatement les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts, la sécurité et l'honneur de la France. (*Longs applaudissements.*) »

M. Thiers demanda la parole. « Vous venez, s'écria t-il, « de déclarer la guerre. Mais, est-ce bien au ministère seul « à la faire? Les députés ne doivent-ils pas avoir la parole

« et le temps de la réflexion. Au fond, vous rompez sur « une question de susceptibilité ; et quand le fond vous est « accordé, pour une question de forme, vous vous disposez « à verser des torrents de sang. » Et il conclut à la communication des dépêches.

Ainsi qu'il l'a expliqué plus tard[1], M. Thiers, convaincu que la France était précipitée vers un abîme, cherchait à gagner 24 heures, espérant que pendant ce délai le Corps législatif, remis de sa première impression. montrerait à la fois plus de prudence, de sang-froid et de véritable patriotisme. Malheureusement il parvint à peine à se faire entendre, les clameurs et les insultes étouffèrent sa voix.

Cependant M. Émile Ollivier crut devoir répondre. Il refit l'historique des négociations, passant toutefois sous silence l'acquiescement du roi de Prusse au désistement du prince de Hohenzollern, ce qui dans la déclaration n'était indiqué que par cette phrase qui avait pu passer inaperçue : « Le roi consentait à approuver la renonciation du prince Léopold. » Il insista vivement sur l'insulte faite à M. Benedetti; insulte encore aggravée, selon lui, par la dépêche transmise aux agents diplomatiques de Prusse qui s'étaient empressés de la publier.

« Communiquez-nous ces dépêches, interrompirent MM. J. Favre et d'Andelare.

— Je ne le puis, répondit M. Ollivier, elles sont confidentielles. »

Et le lendemain les journaux ministériels affirmèrent, pour autre raison de ce refus, qu'elles contenaient des détails sur des alliances négociées et qui pour réussir devaient demeurer secrètes.

Après le dépôt de plusieurs projets de lois relatifs aux préparatifs de guerre, et une courte suspension de la séance, M. Ollivier demanda pour la troisième fois la parole; il comprenait au point de vue de sa responsabilité propre, la nécessité de préciser ses précédentes déclarations.

« Il peut, dit-il, arriver qu'un roi refuse de recevoir un ambassadeur; ce qui est blessant, c'est le refus intentionnel, divulgué dans des suppléments de journaux, dans

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)

des télégrammes adressés à toutes les cours de l'Europe. (*Mouvements divers.*)

Et ce fait nous a paru d'autant plus significatif, que l'aide de camp qui a annoncé à M. Benedetti le refus d'audience, n'a manqué à aucune des formes de la courtoisie... (*Interruptions à gauche.*)

Voix nombreuses. — Ecoutez donc!

M. THIERS. — Je demande la parole. (*Murmures à droite.*)

M. HORACE DE CHOISEUL. — On ne peut pas parler, on murmure!

M. LE GARDE DES SCEAUX. — .... de telle sorte que notre ambassadeur n'a pu d'abord soupçonner la signification qu'on attacherait à un refus qui, accompli de certaines manières, eût pu être désagréable sans devenir offensant. L'offense résulte d'une publication intentionnelle.

Ce n'est qu'après l'avoir connue que notre ambassadeur a été touché, comme vous, d'un acte (*Interruptions diverses. — Laissez parler!*) qu'au premier moment il nous avait signalé purement et simplement sans le caractériser.

Voulez-vous connaître ces télégrammes? Il n'y a aucun inconvénient à vous les communiquer; le premier est de quatre heures vingt-cinq du soir, le 13; l'autre est de quatre heures trois quarts.

« Le roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern; elle est du prince Antoine, et elle annonce à Sa Majesté que le prince Léopold, son fils, s'est désisté de sa candidature à la couronne d'Espagne. Le roi m'autorise à faire savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il approuve cette résolution.

« Le roi a chargé un de ses aides de camp de me faire cette communication, et j'en reproduis exactement les termes. Sa Majesté ne m'ayant rien fait annoncer au sujet de l'assurance que nous réclamons pour l'avenir, je sollicite une autre audience pour lui soumettre de nouveau et développer les observations que j'ai présentées ce matin. »

M. THIERS. — Je prie M. le ministre de vouloir bien relire la phrase pécédente.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Quelle phrase?

M. GLAIS-BIZOIN. — Celle qui commence par: « Le roi m'autorise.... »

M. LE GARDE DES SCEAUX. — « Le roi m'autorise à faire

savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il approuve cette résolution. Le roi a chargé un de ses aides de camp de me faire cette communication, et j'en reproduis exactement les termes. Sa Majesté ne m'ayant rien fait annoncer au sujet de l'assurance que nous réclamons pour l'avenir, je sollicite une deuxième audience pour lui soumettre de nouveau et développer les observations que j'ai présentées ce matin. (*Mouvements divers.*)

« A la demande d'une nouvelle audience, le roi m'a fait répondre qu'il ne saurait reprendre avec moi la discussion relativement aux assurances qui devaient, à notre avis, nous être données pour l'avenir. Sa Majesté m'a fait déclarer qu'elle s'en référait à cet égard aux considérations qu'elle m'avait exposées le matin, et dont je vous ai fait connaître la substance dans mon dernier télégramme. »

M. THIERS. — Que tout le monde juge.

M. DE CHOISEUL. — On ne peut pas faire la guerre là-dessus.... C'est impossible !

M. GARNIER-PAGÈS. — Ce sont des phrases !

M. EMMANUEL ARAGO. — Ceci connu, le monde civilisé vous donnera tort. (*Bruit.*)

Ceci connu, si vous faites la guerre, c'est que vous la voulez à tout prix. (*Exclamations sur un grand nombre de bancs. — Assentiment à gauche.*)

M. JULES FAVRE. — Cela est vrai, malheureusement.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — On a voulu nous infliger une humiliation...

Un membre à gauche. — Non ! (*N'interrompez pas ! — Attendez donc !*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — .... une humiliation, un échec, pour se procurer une compensation du désistement insuffisant du prince Léopold de Hohenzollern... (*Bruit à gauche. — Assentiment au centre.*)

M. JULES GRÉVY. — La preuve de ce que vous dites, où est-elle ?

Et le ministre termina par des considérations développées sur les intérêts traditionnels de la France dans les affaires d'Espagne.

M. Thiers demanda la parole pour répondre au ministre ; il ne l'obtint qu'à grand peine, et il lui fallut un véritable courage pour persister à parler au milieu des inter-

ruptions, des murmures et des insultes de la majorité. « Il « y a trois jours, s'écria-t-il, tout le monde disait que si « l'on obtenait le retrait de la candidature, il fallait s'en « tenir là.... La candidature est retirée, le roi a consenti « à ce que son gouvernement le déclarât. Il était évident « qu'en ne s'en tenant pas là, en élevant une discussion sur « le mode de retrait, on ferait naître des susceptibilités, on « exalterait l'orgueil de la Prusse, et l'on arriverait à la « guerre.... et si nous l'avons, ce ne sera pas pour les inté- « rêts de la France, mais par les fautes du cabinet. »

Si la Chambre n'eût pas été complétement affolée, elle n'eût jamais voté la guerre après le dernier discours du garde des sceaux. De tous les prétextes donnés, il ne restait absolument debout que celui relatif aux télégrammes envoyés par M. de Bismark à ses agents, dont personne, pas même les ministres, n'avait connaissance.

MM. Buffet et J. Favre en demandèrent communication. Leur proposition fut rejetée par 164 voix contre 83 [1].

Une commission fut nommée à l'effet d'examiner les projets de lois dont l'urgence avait été déclarée, et la séance fut suspendue.

Elle fut reprise à 9 heures et demie du soir, et M. de Talhouët, rapporteur de la commission, [2], donna lecture de son rapport :

M. LE MARQUIS DE TALHOUET, rapporteur. — Messieurs, vous avez renvoyé à l'examen d'une commission quatre projets de lois ayant pour objet :

1° D'accorder au ministère de la guerre un supplément de crédits de 50 millions sur le budget extraordinaire de 1870 ;

2° D'accorder au ministère de la marine, dans l'exercice 1870, au delà des crédits ouverts par la loi de finances du 8 mai 1869, des crédits montant à la somme de 16 millions ;

3° D'appeler à l'activité la garde nationale mobile ;

4° Les engagements volontaires en temps de guerre.

1. Voir à l'Appendice, le scrutin sur cette proposition.

2. Cette commission se composait de M. d'Albuféra, président ; de MM. de Kératry, secrétaire ; Dréole, De la Grange, Pinard (du Nord), Seneca, Chadenet et Millon.

Chacun des membres de la commission nous ayant exposé les différentes opinions émises dans leurs bureaux respectifs, et la majorité de nos collègues ayant été invitée à demander au gouvernement la communication des pièces diplomatiques, votre commission a entendu successivement M. le garde des sceaux, M. le ministre de la guerre et M. le ministre des affaires étrangères. (*Très bien! très bien!*)

M. le ministre de la guerre nous a justifié, en peu de mots, l'urgence des crédits demandés, et ses explications catégoriques, en même temps qu'elles nous conduisaient à l'approbation des projets de lois, nous montraient qu'inspirées par une sage prévoyance, les deux administrations de la guerre et de la marine se trouvaient en état de faire face, avec une promptitude remarquable, aux nécessités de la situation. (*Applaudissements.*)

Votre commission a ensuite entendu M. le garde des sceaux et M. le ministre des affaires étrangères. *Des pièces diplomatiques nous ont été communiquées, et sur ces textes, des explications très-complètes et très-nettes nous ont été fournies.*

Nous savions répondre au vœu de la Chambre en nous enquérant avec soin de tous les incidents diplomatiques ; nous avons la satisfaction de vous dire, Messieurs, que le gouvernement, dès le début de l'incident et depuis la première phase des négociations jusqu'à la dernière, a poursuivi loyalement le même but. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ainsi la première dépêche adressée à notre ambassadeur arrivé à Ems pour entretenir le roi de Prusse, se *termine par cette phrase* qui indique que le gouvernement a nettement formulé sa légitime prétention :

« *Pour que cette renonciation, écrivait M. le duc de Gramont à M. Benedetti, produise son effet, il est nécessaire que le roi de Prusse s'y associe et nous donne l'assurance qu'il n'autorisera pas de nouveau cette candidature.*

« Veuillez vous rendre immédiatement auprès du roi pour lui demander cette déclaration. »

Ainsi, ce qui est resté le point litigieux de ce grand débat a été posé dès la première heure ; et vous ne méconnaîtrez pas l'importance capitale de ce fait resté ignoré, il faut bien le dire, de l'opinion publique.

Mais de même que S. M. le roi de Prusse s'était déjà refusé à donner la satisfaction légitime réclamée par le gouvernement français, qu'il avait tout d'abord attendue de la courtoisie officieuse de l'ambassadeur de Prusse parti de Paris pour aplanir le différend, l'ambassadeur de France, intervenu directement près du roi Guillaume, ne recueillit que la confirmation d'un fait qui ne donnait aucune garantie pour l'avenir.

Malgré ces faits déjà trop graves, *votre commission a voulu prendre et a reçu communication de dépêches émanant de plusieurs de nos agents diplomatiques, dont les termes sont uniformes* et confirment, comme il a été déclaré au Corps législatif et au Sénat, que *M. de Bismark a fait connaître officiellement aux cabinets d'Europe que S. M. le roi de Prusse avait refusé de recevoir de nouveau l'ambassadeur de France* et lui avait fait dire par un aide de camp qu'il n'avait aucune communication ultérieure à lui adresser. (*Exclamations.*)

En même temps, nous avons acquis la preuve que, dès le 14 juillet au matin, pendant que les négociations se poursuivaient, des mouvements de troupes importants étaient ordonnés de l'autre côté du Rhin.

De plus, des pièces chiffrées ont été mises sous nos yeux, et comme tous vos bureaux l'ont bien compris, le secret de ces communications télégraphiques doit être conservé par votre commission, qui, en vous rendant compte de ses impressions, a conscience de son devoir vis-à-vis de vous-mêmes comme vis-à-vis du pays. (*Vive approbation.*)

Le sentiment profond produit par l'examen de ces documents est que la France ne pouvait tolérer l'offense faite à la nation, que notre diplomatie a rempli son devoir en circonscrivant ses légitimes prétentions sur un terrain où la Prusse ne pouvait se dérober comme elle en avait l'intention et l'espérance. (*Vive approbation.*)

En conséquence, Messieurs, votre commission est unanime pour vous demander de voter les projets de lois que vous présente le gouvernement.

Nous vous le répétons : à nos sentiments personnels *se sont ajoutées de nouvelles convictions fondées sur les explications que nous avons reçues*, et c'est avec l'accent de la confiance dans la justice de notre cause et animés de l'ardeur patriotique qui, nous le savons, règne dans cette

Chambre, que nous vous demandons, Messieurs, de voter ces lois, parce qu'elles sont prudentes comme instruments de défense, et sages comme expression du vœu national. (*Bravo! bravo! — Aplaudissements longtemps prolongés.*)

Bien que se sachant condamnée à l'insucès, l'opposition revint à la charge avec la persistance d'un patriotisme éclairé.

« Nous voterons les lois d'urgence, dit M. Gambetta, mais il convient de séparer cette question de la question diplomatique qui est celle du cabinet. Je dis que vous avez à cet égard une justification à faire. Et je m'attendais, après que 83 voix vous ont demandé la reproduction de la pièce sur laquelle reposait, selon vous, le *casus belli*, que vous communiqueriez pleinement cette pièce à la commission. (*Bruits divers.*)

Comment! vous appelez la France à donner des hommes et de l'argent, à engager cette grande question de la prépondérance française ou prussienne en Europe, question à laquelle sera peut-être consacrée la fin du dix-neuvième siècle, et vous ne voulez pas que la France et l'Europe puissent savoir s'il y a eu réellement outrage pour la France! (*Interruption.*)

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — La commission vous répond que le fait est exact.

M. DRÉOLLE. — Je demande la parole comme membre de la commission. Nous avons vu les pièces!

. . . .

M. GAMBETTA. — Ce qu'il nous faut, c'est le texte même de la dépêche par laquelle M. de Bismark a notifié aux cabinets le refus du roi de recevoir notre ambassadeur. Ce texte, il faut que nous le discutions avec vous. (*Interruptions.*)

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. — Il vous aurait fallu le coup d'éventail du dey d'Alger.

M. GAMBETTA. — M. de Piré rappelle l'affaire d'Alger, mais la politique d'alors était celle de la Restauration, et aujourd'hui nous sommes sous le suffrage universel; et le suffrage universel a, j'imagine, quelque peu changé les rapports internationaux.

S. Exc. M. le duc de Gramont, *ministre des affaires étrangères*. — Je déclare que j'ai communiqué la pièce à la commission, et qu'elle l'a vue. (*Oui! oui!*)

M. Gambetta. — M. le ministre me répond que la dépêche officielle a été communiquée à la commission, mais je veux vous laisser en présence d'une question et d'un doute. La question est celle-ci : *La dépêche a-t-elle été communiquée à tous les cabinets d'Europe, ou bien seulement à ceux de l'Allemagne du Sud?* Le doute est celui-ci : Si la dépêche est assez grave pour vous faire prendre une pareille résolution, ce n'est pas à la commission seulement, ce n'est même pas à la Chambre, à la France, c'est à l'Europe entière que vous devez la communiquer, et si vous ne le faites pas, l'Europe ne verra là de votre part qu'un prétexte de guerre. (*Très-bien! très-bien à gauche! — Bruit.*)

M. Ollivier répondit en protestant contre les exigences de l'opposition. « Nous avons, dit-il, communiqué le texte même à la commission. »

M. de Jouvencel. — Donnez-nous le.

M. le garde des sceaux. — Le texte même.... (*Bruit à gauche.*) le texte même des instructions de M. de Bismark. Je n'en crois même pas ce que j'entends lorsque je recueille cette clameur : Donnez-nous-le! Mais je vous l'ai déjà donné! (*Nouveau bruit à gauche.*) Puis j'ai fait passer sous les yeux de la commission, qui l'a attesté....

M. le duc d'Albuféra *et d'autres membres de la commission.* — Parfaitement!

M. le garde des sceaux. — .... les pièces authentiques!

M. le comte de Kératry *et d'autres membres.* — Parfaitement!

M. le garde des sceaux. — Et puisque les ministres de la France....

M. Jules Ferry. — Mais vous ne nous les avez pas données à nous!

M. le garde des sceaux. — Et puisque des ministres de la France sont obligés, sous l'attaque d'une opposition qui se prétend modérée, de prouver qu'ils n'altèrent pas et qu'ils n'inventent pas des pièces.... (*Nouvelles interrup-*

tions à gauche.), nous avons communiqué à la commission les textes originaux. Vous avez entendu le marquis de Talhouët, le duc d'Albuféra, vous avez entendu M. de Kératry....

Au banc de la commission. — Tous! tous!

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Vous les avez tous entendus, affirmant sur l'honneur qu'ils avaient tenu ces pièces entre leurs mains.

M. LE MARQUIS DE TALHOUET. — Semblables et émanant des différentes cours de l'Europe!

Voix nombreuses. — Ne les relisez pas! Ne répondez pas!

M. CHAGOT. — La continuation de cette discussion est indigne d'une Chambre française et nous vous demandons, au nom du pays, de ne pas répondre.

M. LE BARON ZORN DE BULACH. — Je suis sûr qu'on ne tiendrait pas un pareil langage et qu'on ne se livrerait pas à de semblables insinuations dans une Chambre prussienne, et je proteste au nom du pays.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Vous avez raison, Messieurs; après un pareil témoignage, j'ai le devoir de ne rien ajouter (*Très-bien! très-bien!*) et je termine en vous suppliant de clore cette discussion. (*Très-bien! très-bien!*)

MM. Picard et Grévy tentèrent une dernière fois d'éclairer l'Assemblée; mais les partis étaient pris, on ne voulut rien entendre; la clôture fut prononcée et les lois votées.

Le sort en était jeté.

Eh bien! il faut le dire, jamais Assemblée ne se trompa volontairement, jamais pays ne fut trompé comme en cette soirée néfaste.

Et l'on en est réduit à se demander qui fut le plus coupable, du ministère qui jeta avec tant de suffisance et de légèreté le pays qu'il gouvernait dans une si terrible aventure, ou de la commission qui le crut sur parole, et qui vint solennellement affirmer des faits qu'elle n'avait point vérifiés, et attester sur l'honneur l'authenticité de dépêches qu'elle n'avait point lues.

M. de Talhouët dit dans son rapport : « *Des pièces diplomatiques nous ont été communiquées....* Ainsi la « PREMIÈRE DÉPÊCHE *adressée à notre ambassadeur ar-*

« *rivé à Ems, se termine par cette phrase : « Pour que « cette renonciation produise son effet, il est nécessaire « que le roi de Prusse s'y associe*, ET NOUS DONNE L'AS- « SURANCE QU'IL N'AUTORISERA PAS DE NOUVEAU CETTE « CANDIDATURE. »

Tout cela est absolument inexact; la dépêche citée n'est point la PREMIÈRE, mais bien la DERNIÈRE, *celle de la nuit du* 12 *au* 13 *juillet*.

S'il se fût donné la peine de lire les dépêches, le rapporteur n'eût pas commis une pareille erreur; il n'eût pas sans doute abusé la Chambre et le pays sur le caractère véritable et la marche des négociations. *Mais il ne les avait pas lues, ni lui, ni les autres membres de la commission.*

Il résulte de sa déposition dans l'enquête parlementaire :

1° Que M. de Gramont est arrivé au sein de la commission *avec un portefeuille qu'il a ouvert;*

2° Que le président lui a posé des questions auxquelles il a répondu*;*

3° Que le ministre a lu des dépêches en les indiquant *non par leur date, mais par leur numéro d'ordre;*

4° Qu'après cette lecture, le président, M. d'Albuféra, s'est contenté de dire : « *Il me semble que nous avons toujours demandé la même chose;* »

5° Que M. de Gramont, *n'ayant rien répondu qui pût démentir ces paroles*, la commission a rédigé son rapport séance tenante, *sans prendre les pièces pour les examiner une à une*[1].

M. de Gramont ne contredit pas ces faits; il se contente de dire : M. de Talhouët s'est trompé. Et cependant il assistait à la lecture du rapport et il s'est gardé de faire la moindre rectification[2].

Le rapport dit plus loin : « *Votre commission a voulu prendre et a reçu communication des dépêches émanant de* PLUSIEURS *de nos agents diplomatiques, dont les termes sont uniformes;* et plus loin : *Des dépêches chiffrées ont été mises sous nos yeux.*

Eh bien ! tout ceci est encore inexact; la commission n'a rien lu par elle-même. Il n'y avait pas *plusieurs* dépêches,

1. Les passages soulignés sont extraits textuellement de la déposition de M. de Talhouët. (*Enquête parlementaire.*)
2. Déposition de M. de Talhouët. (*Enquête parlementaire.*)

mais bien *une seule* venant de Suisse, et encore était-elle rien moins qu'affirmative. *Elle ne reproduisait pas la dépêche prussienne, elle se contentait de dire : « Voilà ce qu'on assure avoir été écrit par M. de Bismark*[1]. »

On parla, il est vrai, d'une seconde dépêche venant de Bavière ; mais elle ne fut pas communiquée, comme contenant des renseignements secrets.

Et à la séance la commission interrompait à chaque instant, pour affirmer qu'elle *avait vu les pièces;* et comme avant d'entrer en séance plusieurs de ses membres avaient émis l'avis qu'elles fussent communiquées à l'Assemblée, M. de Talhouët avait répondu : « La Chambre a confiance en nous, notre déclaration suffit[2]. »

Le rapport affirme que toutes les dépêches sont *uniformes*, et il n'en existait *qu'une seule!* Il affirme que M. de Bismark a NOTIFIÉ OFFICIELLEMENT AUX CABINETS D'EUROPE *le refus de recevoir notre ambassadeur.*

Cette assertion est encore erronée; elle s'appuie uniquement sur la dépêche venue de Suisse, absolument confidentielle, qui ne donne même pas le texte de la communication de M. de Bismark.

M. de Bismark avait beau jeu de dire le lendemain au Reichstag : « Les ministres se sont bien gardés de céder « aux instances des rares membres de l'opposition qui « aient conservé leur lucidité d'esprit, et de produire le « document en question.... Ce n'était pas un document, « c'était un télégramme servant d'information. »

Il est temps de s'expliquer sur cette insulte dont on faisait si grand bruit, et dont M. de Gramont disait à la tribune : « S'il se trouvait dans mon pays une Chambre pour « la supporter et la souffrir, je ne resterais pas ministre « cinq minutes de plus[3]. »

On assurait que M. Benedetti avait été congédié brusquement, presque brutalement par le roi Guillaume ; on ajoutait confidentiellement que ce dernier s'était même servi de paroles outrageantes pour la famille impériale. Cette dernière rumeur prit de la consistance et tout porte à croire qu'elle influa sur les décisions définitives.

1 Déposition de M. de Talhouët. (*Enquête parlementaire.*)
2. Déposition de M. Dréolle. (*Enquête parlementaire.*)
3. *Journal officiel* du 16 juillet

Cependant rien de tout cela n'était vrai. Pressé par son ministre, M. Benedetti avait dû aborder le roi, d'une façon insolite, à 9 heures du matin, sur la voie publique. Cependant il fut reçu courtoisement.

« Le roi, rapporte M. Benedetti[1], me dit : « Vous avez « donc quelque chose de nouveau à me communiquer ? » Je « fis alors part des ordres que j'avais reçus. J'eus à cet « égard une conversation avec lui, et il en résulta pour « moi la conviction que le roi ne prendrait aucun engage- « ment. Cependant il me dit : « vous me verrez après « midi, nous reprendrons cet entretien. »

« Vers midi ou une heure, au lieu de me faire deman- « der, le roi m'envoya le prince de Radziwill. Il était « chargé de me dire : que décidément le prince de Hohen- « zollern avait renoncé à la couronne d'Espagne. Je fis « remarquer à l'envoyé du roi que Sa Majesté m'avait « promis une réponse sur le second point : à savoir qu'elle « donnerait son approbation au désistement du prince de « Hohenzollern ; que d'un autre côté le roi m'avait permis « de l'entretenir *d'un troisième et nouveau point* dont je « lui avais dit quelque chose dans l'entrevue du matin....

« Le prince de Radziwill me dit qu'il n'avait rien à ré- « pondre aux questions que je lui posais, qu'il allait en « faire part au roi, et que probablement il me rapporterait « la réponse.

« Une heure après il revint, et me dit que sur le pre- « mier point touchant l'approbation du roi au désistement « du prince de Hohenzollern, il y avait eu simplement « omission. *Que le roi m'autorisait à déclarer au gou-* « *vernement de l'Empereur qu'il donnait son entière* « *approbation à ce désistement.* Quant au troisième point « qui consistait à rassurer la France pour l'avenir, le roi « croyait devoir s'en tenir aux observations qu'il m'avait « faites, et pensait *que, n'ayant rien à ajouter, il était* « *superflu de continuer notre entretien.*

« *Vous voyez donc que le roi n'a pas refusé de me re-* « *cevoir. Il ne m'a pas reçu, il est vrai, mais il donnait* « *pour raison* que nous n'avions pas à continuer notre « entretien sur le troisième point, et *qu'il était obligé de* « *s'en tenir à ce qu'il avait dit dans la matinée.* »

1. Déposition de M. Benedetti. (*Enquête parlementaire.*)

Telle était la vérité : le ministère la connaissait, car il était exactement renseigné par son ambassadeur ; et lorsqu'il affirmait que ce dernier était insulté, qu'il avait reçu congé dans une forme inusitée, il trompait sciemment la Chambre et l'opinion publique.

L'insulte résultait-elle de la publicité donnée au refus du roi de prolonger les négociations ?

Si comme l'affirme le rapport de M. de Talhouet, le gouvernement prussien *avait officiellement notifié aux cours européennes, le refus du roi de recevoir notre ambassadeur*, l'offense ne serait pas discutable. Mais le rapport énonce un fait absolument controuvé.

« L'Allemagne, dit M. Thiers[1], était impatiente de savoir « ce qui se passait, et M. de Bismark lui avait mandé la « réponse du roi par le télégraphe. Tel est le grand ou- « trage pour lequel on demanda la guerre. »

« Il n'existe point, a dit M. de Bismark[2], de note ou de « dépêche par lesquelles le gouvernement prussien aurait an- « noncé aux cabinets de l'Europe le refus de recevoir le mi- « nistre français. Il n'existe rien en dehors du télégramme « des journaux, que tout le monde connaît, et qui a été « communiqué, d'après le texte des journaux, aux gouver- » nements allemands et à quelques-uns de nos représen- « tants près les gouvernements non allemands, afin de les « informer de la nature des prétentions françaises, et de « l'impossibilité de les admettre. Ce télégramme, en outre, « ne renferme rien de blessant pour la France[3]. »

Nous sommes obligé de reconnaître que c'est l'exacte vérité.

Le fait, par M. de Bismark d'avoir transmis à ses agents pour les tenir au courant de la situation, sans ordre de communiquer ou laisser copie aux gouvernements étrangers, le texte d'un télégramme privé, reproduit par tous les journaux allemands, ne saurait être considéré comme constituant ni une offense, ni même une simple dérogation aux usages diplomatiques.

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)
2. Circulaire du 18 juillet 1870, aux agents du gouvernement prussien près les gouvernements étrangers.
3. Voir le texte de ce télégramme, ch. II, p. 35.

Cela est tellement évident qu'on a allégué qu'il y avait eu *notification officielle*, ce qui était de tout point inexact.

Il est probable qu'en agissant ainsi qu'il l'a fait, M. de Bismark avait une intention aggressive, qu'il désirait alors la guerre ayant gagné le temps nécessaire pour s'y préparer, qu'il cherchait un prétexte de rupture, et qu'il avait tendu aux ministres français un piége qu'ils n'ont eu garde d'éviter.

Il n'en est pas moins vrai qu'après avoir débuté par une déclaration violente sans autre information qu'une correspondance de journal, ils ont rompu les négociations sur la nouvelle d'un fait qui ne leur était pas officiellement connu et dont ils ont à dessein exagéré l'importance.

La commission investie de la confiance du Corps législatif avait d'autres devoirs qu'elle n'a pas mieux compris.

Avant de se lancer dans une guerre redoutable, elle devait s'assurer 1° que la France était prête ; 2° qu'elle pouvait compter sur des alliances, ou tout au moins sur la neutralité des puissances.

A la vérité elle crut devoir interroger les ministres à ce sujet.

« Nous entendîmes trois ministres, dit M. Dréolle [1], et par-« ticulièrement M. E. Ollivier et le maréchal Le Bœuf, dire « *que nous étions prêts pour soutenir la lutte, que nous* « *n'avions rien à craindre, que nous avions huit ou dix* « *jours d'avance sur l'ennemi ;* qu'enfin au point de vue « militaire nous étions absolument prêts. » Ce fut alors que le maréchal Le Bœuf tint ce propos qui est devenu légendaire : « La guerre durât-elle trois ans, nous ne manque-« rions pas même d'un seul bouton de guêtre. »

La commission se déclara satisfaite. Il est certain qu'elle ne pouvait se rendre compte de l'état réel de l'armement et de l'approvisionnement, mais elle eût pu soulever des objections sur la disproportion connue des forces numériques des deux pays ennemis ; elle eût pu demander des renseignements sur les huit ou dix jours d'avance que l'on prétendait avoir, et cela d'autant mieux qu'il était notoire qu'il suffisait à la Prusse de quatorze jours environ

1. *Enquête parlementaire.*

pour mobiliser ses contingents, et qu'il était certain, d'après les récits des journaux[1] que depuis le 8 juillet elle prenait toutes ses dispositions en vue d'un prochain conflit.

On n'y songea même pas.

La commission demanda si l'on avait des alliances.

« Si j'ai fait attendre la Commission, répondit M. de « Gramont, c'est que j'avais chez moi les ambassadeurs « d'Autriche et d'Italie. J'espère qu'on ne m'en demandera « pas davantage[2]. »

M. Dréolle ne croit pas que cette dernière phrase ait été prononcée[3].

Quoiqu'il en soit, la commission crut comprendre que la France pouvait compter sur le concours de l'Autriche et de l'Italie.

Elle se garda de demander de plus amples explications. Et cependant, à ce moment, M. de Gramont n'ignorait pas que loin d'être disposés à des alliances avec la France, les gouvernements étrangers avaient même cessé de lui être sympathiques, et qu'ils réprouvaient une guerre dont les causes lui paraissaient futiles, et le prétexte mal choisi[4].

Des membres de la commission, M. Dréolle entre autres ont dit plus tard qu'ils avaient été trompés. C'est vrai, mais il faut ajouter qu'ils ont agi avec une incroyable légèreté, qu'ils ont admis sans examen des faits erronés, et qu'ils ont ensuite induit en erreur le Corps législatif et la France entière, en venant solennellement en affirmer la véracité.

1. On annonce de Munich à l'*Augsburger-Abendzeitung* la clôture des négociations qui ont eu lieu à Berlin entre les plénipotentiaires des États allemands du Midi et de la Confédération allemande du Nord, pour régler d'après un tarif uniforme le prix des *transports militaires* sur les chemins de fer. Ces négociations auraient abouti d'une manière satisfaisante, et M. Schamberger, qui représentait la Bavière, est déjà de retour à Munich.

La Prusse d'accord avec la Bavière ? Est-ce assez significatif?

(La *Liberté* du 9 juillet.)

« Les voyageurs qui reviennent d'Allemagne disent que les routes sont encombrées de jeunes soldats faisant l'exercice. »

(La *Liberté* du 10 juillet.)

2. Déposition de M. de Talhouët. (*Enquête parlementaire.*)

3. Déposition de M. Dréolle. (*Enquête parlementaire.*)

4. Voir au chapitre V les *Documents diplomatiques* à ce sujet.

Le 15 juillet au soir la guerre était déclarée en fait; le 16 M. Lesourd, chargé d'affaires de France à Berlin, la notifiait au gouvernement prussien et à ses alliés.

Le 17, le Sénat qui n'avait eu qu'une faible part dans la discussion de l'affaire, se rendit à Saint-Cloud auprès de l'Empereur, auquel M. Rouher adressa l'allocution suivante :

« Sire,

« Le Sénat remercie l'Empereur de lui avoir permis de venir porter aux pieds du trône l'expression des sentiments patriotiques avec lesquels il a accueilli les communications qui lui ont été faites à la séance d'hier.

« Une combinaison monarchique nuisible au prestige et à la sécurité de la France avait été mystérieusement favorisée par le roi de Prusse.

« Sans doute, sur notre protestation, le prince Léopold a retiré son acceptation ; l'Espagne, cette nation qui connaît et nous rend les sentiments d'amitié que nous avons pour elle, a renoncé à une candidature qui nous blessait.

« Sans doute, le péril immédiat était écarté, mais notre légitime réclamation ne subsistait-elle pas tout entière? N'était-il pas évident qu'une puissance étrangère, au profit de son influence et de sa domination, au préjudice de notre honneur et de nos intérêts, avait voulu troubler une fois de plus l'équilibre de l'Europe?

« N'avions-nous pas le droit de demander à cette puissance des garanties contre le retour possible de pareilles tentatives ?

« Ces garanties sont refusées : la dignité de la France est méconnue. Votre Majesté tire l'épée : la patrie est avec vous frémissante d'indignation et de fierté.

« Les écarts d'une ambition surexcitée par un jour de grande fortune devaient tôt ou tard se produire.

« Se refusant à des impatiences hâtives, animé de cette calme persévérance qui est la vraie force, l'Empereur a su attendre ; mais, depuis quatre années, il a porté à sa plus haute perfection l'armement de nos soldats, élevé à toute sa puissance l'organisation de nos forces militaires.

« Grâce à vos soins, la France est prête, Sire, et par son enthousiasme, elle prouve que, comme vous, elle était résolue à ne tolérer aucune entreprise téméraire.

« Que notre auguste souveraine redevienne dépositaire

du pouvoir impérial; les grands corps de l'État l'entoureront de leur respectueuse affection, de leur absolu dévouement. La nation connaît l'élévation de son cœur et la fermeté de son âme; elle a foi dans sa sagesse et dans son énergie.

« Que l'Empereur reprenne avec un juste orgueil et une noble confiance le commandement de ses légions agrandies de Magenta et de Solférino; qu'il conduise sur les champs de bataille l'élite de cette grande nation.

« Si l'heure des périls est venue, l'heure de la victoire est proche.

« Bientôt, la patrie reconnaissante décernera à ses enfants les honneurs du triomphe; bientôt l'Allemagne sera affranchie de la domination qui l'opprime, la paix rendue à l'Europe par la gloire de nos armes. Votre Majesté qui, il y a deux mois, recevait pour Elle et pour sa dynastie une nouvelle force de la volonté nationale, Votre Majesté se dévouera de nouveau à ce grand œuvre d'améliorations et de réformes dont la réalisation, — la France le sait, et le génie de l'Empereur le lui garantit — ne subira d'autre retard que le temps que vous emploierez à vaincre. »

L'Empereur répondit :

« Messieurs les sénateurs, j'ai été heureux d'apprendre
« avec quel vif enthousiasme le Sénat a reçu la déclaration
« que le ministre des affaires étrangères a été chargé de
« lui faire. Dans toutes les circonstances où il s'agit des
« grands intérêts et de l'honneur de la France, je suis sûr
« de trouver dans le Sénat un appui énergique. Nous com-
« mençons une lutte sérieuse. La France a besoin du con-
« cours de tous ses enfants. Je suis bien aise que le pre-
« mier cri patriotique soit parti du Sénat; il aura dans le
« pays un grand retentissement. »

La nouvelle de la déclaration de guerre fut accueillie à Paris par des manifestations plus bruyantes qu'unanimes[1].

1. LES MANIFESTATIONS. — Extrait du *Gaulois :*

Dès sept heures du soir, les environs de la caserne du Château-d'Eau étaient envahis par une foule compacte.

Des individus, plus ou moins émus, apostrophaient les soldats, les encourageant, les excitant, leur demandant un pendant à Magenta et à

Le gouvernement impérial mit tout en œuvre pour surexciter l'opinion publique. On donna l'autorisation de chanter la *Marseillaise*. Les théâtres et les cafés-concerts retentirent de chants patriotiques. On fit partir les troupes avec un appareil vraiment théâtral.

Pendant ce temps, une bande d'émeutiers conduits par des gens suspects allait briser à coups de pierres les vitres de la maison de M. Thiers, et l'on répandait dans le pu-

Solférino, et nos troupiers saluaient les masses, de la tête et de la main, en ayant l'air de dire :

Soyez tranquilles!

Sur le boulevard, plus de foule qu'au 15 août.

Vers neuf heures, une première bande a commencé à circuler sur la chaussée, criant : *A bas la Prusse! Vive la France! A Berlin!* On a fait la visite ordinaire à la place, aux Tuileries, place du Carrousel ; on a allumé une lanterne qui a été fixée au drapeau, puis on s'est dirigé vers la rue du Bac.

On comptait aller à l'ambassade de Prusse ; mais on a réfléchi que l'ambassadeur était parti.

D'ailleurs l'ambassade était gardée. Une dizaine de sergents de ville stationnaient au coin de la rue.

A neuf heures et demie, les manifestations de la veille se reproduisent sur la place de la Concorde, mais sous l'empire d'un tout autre sentiment. L'enthousiasme déborde de toutes les poitrines. La foule frémissante se porte aux abords du Corps législatif et s'écoule par la rue Royale et les boulevards.

Le cercle impérial et le cercle de la rue Royale sont illuminés. Au balcon du garde-meubles pendent des lanternes vénitiennes, bleues, blanches et rouges, disposées dans l'ordre des couleurs nationales. Des drapeaux flottent aux fenêtres.

Le cercle impérial est éclairé par un cordon de gaz.

La foule se porte devant le garde-meubles. Au milieu du tumulte on distingue les cris de la veille : *A bas la Prusse! Vive la France!*

Un drapeau est jeté du balcon du cercle aux auteurs de la manifestation, qui répondent par une ovation à ce don patriotique. Puis, successivement les autres drapeaux descendent du garde-meubles à la foule.

La manifestation se dirige alors vers le pont de la Concorde en chantant la *Marseillaise*.

A partir de dix heures, la circulation devient impossible. Cette foule est la plus mélangée qu'on ait encore vue dans les manifestations faites sur le pavé de Paris. Blouses et vêtements élégants se croisent sans se heurter. Et de toutes parts, toujours les mêmes cris : *Vive la France! A bas la Prusse!*

Sur plusieurs autres points, on a pu signaler les mêmes épisodes. Sur les boulevards extérieurs, les cris de : *Vive la France! A bas la Prusse!* n'ont cessé que vers minuit.

La place du Château-d'Eau a été envahie jusqu'à une heure du matin. Les mêmes cris, les mêmes applaudissements ont salué les soldats qui avaient déjà reçu les ordres de départ.

blic le bruit qu'il était en correspondance avec le roi de Prusse.

Il répondit à cette calomnie par la lettre qui suit :

Paris, 18 juillet 1870.

« Monsieur,

« Je vous prie de démentir comme fausse et calomnieusement inventée une lettre insérée aujourd'hui au journal *le Figaro* et qui m'aurait été adressée, dit-on, par le secrétaire particulier de S. M. le roi de Prusse, à l'occasion de la séance du Corps législatif du 15 juillet.

« Je n'ai reçu aucune lettre de ce genre, et j'oppose aux inventeurs, quels qu'ils soient, le démenti le plus absolu.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« A. THIERS. »

Le lendemain on apprit qu'une patrouille prussienne s'était avancée jusqu'à Sierk, sur le territoire français. « Tant mieux ! s'écria l'Empereur, la Prusse enseigne à l'Europe que nous n'avons pas de frontières [1]. »

Après avoir entendu lecture de la déclaration de guerre, le roi de Prusse avait embrassé son fils, et prononcé avec émotion ces simples paroles : « A la grâce de Dieu [2] !

1. *Liberté* du 19 juillet.
2. *Liberté* du 20 juillet.

CHAPITRE IV.

QUELS SONT LES AUTEURS RESPONSABLES DE LA GUERRE.

La France voulait la paix. — Dépêches des préfets. — Les manifestations à Paris étaient organisées par la police. — Les auteurs responsables de la guerre sont : l'empereur, les ministres, le parti dynastique, la majorité du Corps législatif et la commission parlementaire du 15 juillet.

Napoléon III, en rendant à Sedan son épée au roi de Prusse, a dit : « Je ne voulais pas la guerre, c'est la nation qui m'a contraint à la faire. »

Depuis, un chef de division au ministère de l'intérieur, M. Giraudeau, a publié une brochure où il soutient la même thèse[1].

Enfin, M. Jérôme David, ancien ministre de l'Empire, ne craint pas d'affirmer que la guerre est l'œuvre des parlementaires et de l'école de M. Thiers, et qu'on ne saurait l'imputer aux bonapartistes de droite sans injustice et mauvaise foi[2].

Il est facile de répondre à ces audacieuses assertions. L'excuse alléguée par Napoléon III était au moins inutile ; elle était peu digne d'un souverain qui pendant vingt ans avait régné sur la France en maître absolu ; elle était inconstitutionnelle, puisqu'il était responsable, et seul avait le droit de paix et de guerre ; elle était de plus absolument contraire à la vérité.

1. *La vérité sur la campagne de* 1870. Paris, 1871
2. *Actualités et souvenirs politiques*. Paris, 1874.

Le 7 juillet, le ministre de l'intérieur écrivit aux préfets pour les consulter sur l'opinion des populations.

La plupart de ces fonctionnaires répondirent sans hésiter qu'on voulait la paix ; les autres, tout en se montrant sympathiques à la guerre, laissaient clairement entrevoir qu'elle n'était point populaire. Nous citons, parmi ces dépêches[1], celles qui proviennent des grands centres ou des départements frontières :

BOUCHES-DU-RHÔNE.

« L'éventualité d'une guerre est acceptée sans répugnance. »

HAUTE-GARONNE.

« La population sera reconnaissante du maintien de la paix. »

GIRONDE.

« Je crois qu'au fond on redoute la guerre. »

INDRE-ET-LOIRE.

« La guerre est considérée comme un tel fléau qu'on ne veut pas y croire. »

LOIRE.

« Le pays veut la paix ; il n'accepterait la guerre qu'avec répugnance. »

MEURTHE.

« On désire, on espère même encore une solution pacifique. »

MEUSE.

« Les populations meusiennes désirent vivement la paix. »

MOSELLE.

« La population de cette contrée désire ardemment la paix. »

NORD.

« Par tous ses intérêts, le département tient à la paix ; mais s'il le faut, si l'honneur et la sécurité l'exigent, il se résignera à la guerre. »

BAS-RHIN.

« Le sentiment patriotique ne faiblira pas, et le désir de rabaisser l'ambition de la Prusse fait oublier les conséquences toujours désastreuses de la guerre. »

1. Ces dépêches ont été publiées par le *Journal officiel*.

HAUT-RHIN.

« Les populations désirent le maintien de la paix. »

RHÔNE.

« Si la question pouvait être décidée par un congrès, c'est-à-dire sans la guerre, on en serait particulièrement satisfait. »

VAUCLUSE.

« Les populations appréhendent la guerre, et craignent que l'Empereur ne s'y laisse trop facilement entraîner. »

VOSGES.

« Ce pays désire la paix. »

Les préfets de l'Aude, de la Côte-d'Or, de la Drôme, du Loir-et-Cher, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Nièvre et du Pas-de-Calais firent des réponses évasives.

Seuls les préfets de l'Allier, des Ardennes, de l'Aveyron, de la Corrèze, de la Corse, des Côtes-du-Nord, de la Dordogne, de l'Eure, du Loiret, de la Mayenne, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de la Savoie, du Var et de la Vendée, en tout quinze sur quatre-vingt-six, conclurent à la guerre sans réserve.

On a parlé des manifestations de la population de Paris. Le gouvernement savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur leur sincérité.

D'abord elles n'eurent lieu pour la première fois que dans les soirées des 13 et 14 juillet, alors que déjà les faits étaient accomplis et la guerre virtuellement déclarée; elles ne purent donc avoir aucune influence sur la détermination de l'Empereur et de ses ministres.

En second lieu, il n'est pas douteux qu'elles furent organisées par la police.

On vit alors reparaître les fameuses *blouses blanches* des émeutes de 1869, vociférant des cris de guerre et maltraitant les partisans de la paix[1].

1. L'auteur de cet ouvrage se souvient d'avoir vu dans la soirée du 14 une manifestation pacifique, brutalement dispersée par les sergents de ville à la hauteur de la rue Laffitte. Les manifestations belliqueuses au contraire jouissaient de toute liberté. Voici le récit du *Gaulois* sur les incidents de la soirée du 14 juillet :

Soirée des plus agitées, hier. Paris a pris un aspect belliqueux. Les manifestations se sont multipliées.

L'empereur a quitté les Tuileries, hier soir, à six heures et demie.

« Des groupes nombreux, raconte M. Thiers[1], encom-
« braient les boulevards *et, ce qui est inouï, des bandes de*

Aussitôt les promeneurs des Tuileries et des Champs-Élysées, les passants des quais et de la place de la Concorde ont entouré la voiture du chef de l'État en poussant les cris de :

« Vive l'empereur ! A bas la Prusse ! Vive la guerre ! »

Cette manifestation a semblé causer une vive impression sur l'empereur.

A deux heures et demie, deux bandes se sont formées simultanément, et comme s'il y eût eu un mot d'ordre préalable, l'une boulevard Saint-Michel, composée d'étudiants en majeure partie, l'autre boulevard Poissonnière.

La première, remontant le boulevard Saint-Michel, s'est dirigée vers le Luxembourg, recrutant de nouveaux adhérents sur tout le parcours, pour, de là, redescendre et traverser les ponts.

La deuxième s'est mise en marche dans la direction de la Madeleine. Dans l'origine, il devait y avoir jonction place de la Concorde, mais cette idée a été abandonnée. La police demeure neutre. Du reste, l'ordre le plus parfait règne de part et d'autre ; on se borne à crier : *Vive la guerre ! A bas la Prusse !* et à entonner quelques chants nationaux, parmi lesquels revient fréquemment le refrain:

Mourir pour la patrie !

L'œillet rouge ou blanc à la boutonnière semble être un signe de ralliement; il abonde. D'aucuns s'escriment encore à siffler dans un petit instrument surmonté d'un cavalier en carton, — Bismark, — qui, à chaque coup de sifflet, saute en l'air et ne retombe que lorsque le siffleur cesse de souffler dans le tube. — A onze heures, rendez-vous d'étudiants.

La Petite Bourse est envahie. Elle s'étend de la rue Laffitte à la rue Drouot. Circulation impossible. Peu à peu, à la foule des boursiers vient s'ajouter la foule des curieux. La chaussée est pleine de monde. Les voitures ont une peine énorme à se frayer un chemin. Au café de Bade, les jeunes gens, debout, le chapeau à la main, poussent des cris enthousiastes de :

Vive la guerre!

A bas la Prusse!

Les voyageurs pour Berlin, en voiture !

Et la foule répond :

Vive la guerre! A bas la Prusse!

De temps en temps pourtant, de timides sifflets se mêlent à ces cris patriotiques.

Aussitôt on s'élance sur les siffleurs :

« Vous n'êtes pas des Français, vous êtes des misérables vendus à l'étranger ! »

Et autres aménités de ce genre.

Puis les cris de guerre reprennent de plus belle.

Les sergents de ville gardent naturellement une neutralité absolue. Ils ont même renoncé à leur : « Circulez, messieurs ! » traditionnel.

(Le *Gaulois*, 15 juillet.)

1. *Enquête parlementaire.*

« *police*[1] *parcouraient les rues en criant : « A Berlin! à « Berlin! » La masse de la population désapprouvait ces « manifestations.* Moi-même, je parcourus les rues en voi- « ture découverte avec MM. Daru et Buffet, et nous pûmes « nous apercevoir de la réalité des choses : *c'est que la « population était loin de désirer la guerre.* »

Quant à la presse, elle était divisée en deux camps ; depuis le commencement de l'affaire, les journaux dynastiques ou ministériels n'avaient cessé de réclamer une solution belliqueuse ; à leur sens, on perdait un temps précieux en pourparlers inutiles, et la lenteur des négociations leur paraissait presque déshonorante. Les journaux de l'opposition se montraient pacifiques ; ils étaient presque accusés de pactiser avec l'étranger[2].

1. M. LEFÈVRE-PONTALIS. — Je me souviens d'avoir vu une bande fort menaçante se porter devant le péristyle du Corps législatif, criant : *A Berlin !* et injuriant les députés opposés à la guerre. Il n'y avait là aucune force de police pour les empêcher.

M. PIÉTRI. — Je ne puis affirmer qu'une chose, c'est que la direction de la police était contraire aux faits tumultueux.

.... Le fait rappelé par M. Lefèvre-Pontalis est isolé.

M. DE LA SICOTIÈRE. — .... Il est certain qu'en province la police a pris une part active dans les manifestations. Nous avons été témoins de ce spectacle dans nos villes et nos chefs-lieux de canton.

(Déposition de M. Piétri, *Enquête parlementaire.*)

2. Il nous a paru intéressant de reproduire les pièces snivantes qui ont une valeur historique :

1° Lettre de M. Michelet au journal le *Rappel.*

10 juillet 1870.

Cher ami,

Personne ne veut la guerre. Or, on va la faire ou faire croire à l'Europe que nous la voulons.

Ceci est un coup de surprise et d'escamotage.

Des millions de paysans ont voté hier à l'aveugle. Pourquoi ? croyant éviter une secousse qui les effrayait. Est-ce qu'ils ont cru voter la guerre, la mort de leurs enfants ?

Il est horrible qu'on abuse de ce vote irréfléchi.

Mais le comble de la honte, la mort de la mort morale, serait que la France se laissât faire à ce point, contre tous ses sentiments, tous ses intérêts !

Faisons notre plébiscite, et celui-ci sérieux. Consultons, classe par classe, des plus riches aux plus pauvres, des urbains aux paysans : consultons la nation. Prenons ceux qui tout à l'heure ont fait cette majorité, oublieuse de ses promesses. A chacun d'eux on a dit : Oui ! mais surtout *point de guerre !*

Ils ne s'en souviennent pas. La France s'en souvient. Elle signera

De tout ce qui précède il résulte que la France ne voulait pas la guerre, et que l'Empereur et ses ministres ne l'ignoraient pas.

Elle n'est donc point responsable des fautes dont elle subira longtemps les tristes conséquences; elle ne fut coupable qu'en s'abandonnant elle-même, en remettant sans contrôle le soin de ses destinées à l'homme qui, après avoir débuté par le 2 décembre, devait finir par Sedan.

Les auteurs responsables de nos désastres furent :

L'Empereur,

Le parti dynastique,

La majorité du Corps législatif,

La commission parlementaire du 15 juillet,

Les ministres du 2 janvier.

Nous allons le démontrer.

L'Empereur, responsable aux termes de la Constitution, est encore moralement responsable, car pendant vingt ans il gouverna la France sans contrôle, et sa politique exté-

avec nous une adresse de fraternité pour l'Europe, de respect pour l'indépendance espagnole.

Plantons le drapeau de la paix! Guerre à ceux-là seuls qui pourraient vouloir la guerre en ce monde!

2° Manifeste de l'Internationale :

Frères d'Allemagne!

Au nom de la paix, n'écoutez pas les voix stipendiées ou serviles qui chercheraient à vous tromper sur le véritable esprit de la France.

Restez sourds à des provocations insensées, car la guerre entre nous serait une guerre fratricide. Restez calmes, comme peut le faire sans compromettre sa dignité un grand peuple fort et courageux.

Nos divisions n'amèneraient, des deux côtés du Rhin, que le triomphe complet du despotisme.

Frères d'Espagne,

Nous aussi, il y a vingt ans, nous crûmes voir poindre l'aube de la liberté. Que l'histoire de nos fautes vous serve au moins d'exemple. Maîtres aujourd'hui de vos destinées, ne vous courbez pas comme nous sous une nouvelle tutelle. L'indépendance que vous avez conquise, déjà scellée de votre sang, est le souverain bien. Sa perte, croyez-nous, est pour les peuples majeurs la cause des regrets et des remords les plus amers et les plus poignants.

Travailleurs de tous pays, quoi qu'il arrive de nos efforts communs, nous, membres de l'*Association Internationale des travailleurs*, qui ne connaissons plus de frontières, nous vous adressons comme un gage de solidarité indissoluble les vœux et les saluts des travailleurs de France.

rieure ne fut qu'une série de fautes dont les résultats furent désastreux.

On a vanté la guerre de Crimée; elle nous a coûté quatre-vingt-quinze mille hommes[1] et plus d'un milliard, pour aboutir à un traité que l'on jugea important, et qui depuis fut modifié, hors la participation de la France, et sans que l'équilibre du monde en ait été ébranlé.

En réalité, cette guerre nous aliéna pour longtemps les sympathies de la Russie; elle ne profita qu'à l'Angleterre, dont l'alliance nous fit défaut au moment nécessaire.

Unifier l'Italie, créer aux portes de la France une nation compacte de vingt-six millions d'hommes, était une imprudence aussi grave au moins que de proclamer ce principe des nationalités qui devait changer à notre détriment l'équilibre européen, et en vertu duquel s'est constitué l'empire d'Allemagne.

Au moins fallait-il se conduire de manière à s'attacher cette nation nouvelle, à en faire l'alliée éternelle, l'auxiliaire dévouée de la France, à laquelle elle devait son autonomie.

Loin de là, Napoléon III ne tient même pas ses promesses; il s'était engagé à délivrer la Vénétie; il se contente du Milanais, qu'il échange contre Nice et la Savoie, et il impose à l'Italie du Nord une confédération dont le pape est président.

L'Italie s'unifie d'elle-même; l'Empereur laisse faire, mais il proteste.

Lorsque éclate la guerre de 1866, l'Italie s'allie avec la Prusse pour conquérir cette Vénétie que Napoléon n'a pas su lui donner; comme en 1870 elle nous refuse son alliance pour s'emparer de Rome, dont jusqu'alors les troupes françaises lui ont défendu l'accès.

La guerre de 1866 éclate; l'Empereur laisse faire, sympathique à la Prusse, attendant le prix de sa neutralité. Il intervient lorsque tout est consommé, juste à temps pour se faire accuser par les Allemands de s'ingérer dans leurs affaires intérieures, et par les Italiens de leur ravir le fruit de leur alliance en les contraignant à recevoir de ses mains

1. Rapport officiel du docteur Chenu : Sur un effectif de 309 268 hommes, il y eut 95 615 morts. Les nations en guerre perdirent ensemble 783 075 hommes !

la Vénétie sur laquelle ils croyaient avoir des droits plus directs.

A cette époque, il caresse l'espoir d'un agrandissement territorial, il proclame que les traités de 1815 ont cessé d'exister, il se laisse tromper, entame des négociations maladroites dont la révélation plus tard nous aliène toutes les puissances, et excite la colère des peuples anglais et belge.

Ce n'est pas tout; pour être agréable au parti clérical, à des courtisans porteurs de bons Jecker, il se lance dans l'expédition du Mexique, la grande pensée du règne!

Il se laisse persuader qu'avec quatre mille hommes il pourra conquérir cet empire, trois fois grand comme la France; et pour garder seulement la route de Vera-Cruz à Mexico, il est obligé d'y entretenir quarante mille hommes, décimés par la fièvre jaune, et qu'il faut renouveler sans cesse.

D'immenses dépenses d'hommes, d'argent et de matériel sont nécessaires; mais on n'ose les avouer à la France, pas même au Corps législatif, si complaisant pourtant; alors on a recours aux virements; cent mille hommes sont envoyés en congé, on ne remplace pas ceux qui se font exonérer, on cesse d'entretenir le matériel et les places de guerre; et l'armée pour laquelle la France paye quatre cents millions par an, sans compter l'extraordinaire, est complétement désorganisée.

On n'essaye même pas de réparer cette faute; on se contente de décréter l'organisation de la garde mobile, mais on la laisse à l'état de projet; on change l'armement, mais on ne fait fabriquer qu'un nombre insuffisant de fusils Chassepot; on garde les vieux canons rayés de quatre quand les Prussiens ont les canons d'acier de douze se chargeant par la culasse; on se croit sauvé parce qu'on a quelques mitrailleuses; on n'arme pas les places de guerre; on ne termine même pas les fortifications de Metz; et dans cette situation, pour couronner dignement l'édifice, on se lance, le cœur léger, dans une guerre sans cause et sans but, contre une nation dont on connaît les ressources et la redoutable organisation!

On a dit : « Mais l'Empereur ne voulait pas la guerre! » Il est certain qu'il hésita, que dans son conseil il pencha pour la prudence, et pour une solution pacifique.

Il n'en est que plus coupable, s'étant ainsi laissé entraîner sans conviction; on pourrait dire presque sans espérance.

Quant aux bonapartistes de droite, que, suivant M. Jérôme David, on ne saurait accuser sans injustice ou mauvaise foi, il est facile d'établir qu'ils ont aussi leur large part de responsabilité.

« Il y avait à la cour (de nombreux témoins oculaires « l'ont affirmé) des personnes ardentes qui ne voulaient « pas qu'on restât sous le coup du désastre de Sadowa.... « Ils s'apercevaient que depuis cette époque la dynastie « avait immensément perdu; qu'eux-mêmes n'avaient plus « dans les colléges électoraux la moindre influence; que « la France en un mot était prête à leur échapper[1]. »

L'Impératrice ne se montrait pas moins belliqueuse. « Cette guerre, disait-elle, c'est ma guerre, il me la faut[2]. »

Et le 12 juillet, lorsque se répandirent les bruits d'un arrangement, « tous les chefs bonapartistes s'écriaient, en « parlant des ministres : «Ce sont des lâches, des misérables!...» Et ils ne se gênaient pas pour faire entendre ce « langage aux ministres eux-mêmes[3]. »

C'est à ces propos que M. Ollivier faisait allusion quand, dans la séance du 15, il s'écriait : « N'a-t-on pas dit que nous étions le ministère de la lâcheté et de la honte! »

Dès le même jour (12 juillet) lord Lyons écrivait au comte de Granville : « M. de Gramont m'a dit que les députés et « le public reprochaient au ministère ses lenteurs et son « manque d'énergie[4]. »

Le langage des journaux dynastiques, et particulièrement du *Pays*, du *Peuple*, du *Constitutionnel*, du *Gaulois* et de *la Liberté*, était belliqueux jusqu'à la violence, et ils n'hésitaient pas à accuser de défaut de patriotisme les députés de la gauche et les organes de l'opposition.

A la séance du 11 juillet, M. Clément Duvernois demandait à interpeller le ministère sur les garanties stipulées; et le lendemain M. Jérôme David, peu satisfait des décla-

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)
2. J. Claretie, *Histoire de la Révolution de* 1870.
3. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*
4. *Archives diplomatiques.*

rations de M. de Gramont, déposait une autre interpellation sur la lenteur des négociations.

« Je crois, raconte M. Thiers[1] que (dans la nuit du 14 « au 15 juillet) la cour et ses familiers firent un puissant « effort, aidés des bonapartistes purs, qu'ils intimidèrent « les ministres et triomphèrent de leur faiblesse et de celle « de l'Empereur. »

Dans la séance du 15, les orateurs de la gauche durent subir à chaque instant les interruptions violentes et souvent injurieuses de la droite, et M. Jérôme David disait à M. Thiers : « Vos idées n'ont pas d'appui appréciable dans cette Chambre ; elles ne peuvent pas avoir de « sanction, et vous faites bien du mal à la France[2]. »

A la fin de la séance, M. Buffet réclama de nouveau la communication des pièces, et le *Journal officiel* témoigne qu'il fut approuvé par la gauche, et accueilli *par des rires* et des réclamations sur tous les autres bancs.

Enfin, lors du vote sur cette question, il se trouva pour la communication 84 voix de la gauche et du centre gauche, et contre, 159 de la droite et de l'extrême droite[3] !

La France appréciera.

Cependant, ceux que M. Jérôme David nomme les parlementaires, les anciens 45, les 116 de 1869, ont aussi leur lourde part de responsabilité.

Il dépendait d'eux d'empêcher la guerre, soit en montrant dès le début une attitude plus ferme, soit en votant le 15 pour la communication des dépêches. Ils sont d'autant plus reprochables de ne point l'avoir fait, qu'ils étaient partisans de la paix et qu'ils redoutaient un désastre.

« Ceux, raconte M. Thiers, que j'ai appelés les conser- « vateurs purs pour les distinguer des dynastiques, étaient « tristes, profondément inquiets.... Comme je disais que « la conduite du gouvernement était folle, ils approuvaient, « laissaient voir le fond de leur pensée, et quelques-uns « qui ne m'avaient jamais adressé la parole, me serraient « la main en me disant : Monsieur Thiers, défendez la « paix, et nous vous appuierons[4]. »

1. *Enquête parlementaire.*
2. *Journal officiel* du 16 juillet.
3. Voir le scrutin. Appendice.
4. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)

« Les membres des centres (journée du 12 juillet), ceux « que j'appelle les conservateurs purs, infiniment plus nom- « breux que les bonapartistes purs, étaient intimidés, mais « ils souhaitaient la paix et ne s'en cachaient pas.... Il se « forma une multitude de groupes où l'on criait, où l'on « disputait et se menaçait du poing. Ceux qui demandaient « la guerre étaient peu nombreux, mais d'une violence « inouïe. Ceux qui désiraient la paix, et c'étaient tous les « membres des centres, étaient peu bruyants ; mais ils me « prenaient les mains et me disaient : « Monsieur Thiers, nous « vous aiderons, et, comptez-y bien, nous voterons avec « vous[1]. »

Le 15, tout était changé : « Je fus insulté de toutes parts, « dit M. Thiers ; les députés des centres si pacifiques les « jours précédents, s'excusant de leur faiblesse de la « veille par la violence d'aujourd'hui, votèrent la guerre[2]. »

C'étaient bien là les mêmes hommes qui, en 1865, applaudissaient tout haut à l'expédition du Mexique qu'ils réprouvaient, qui, dans les couloirs, félicitaient MM. Thiers et J. Favre, et les huaient en séance ; qui, le 6 mai 1866, écoutaient avec recueillement le discours de M. Thiers sur les affaires d'Allemagne, et le lendemain ne lui permettaient plus de prononcer une seule parole ; pleins de bonnes intentions, mais s'inclinant devant un mot d'ordre ou une remontrance venus des Tuileries, craignant sans cesse de faire une révolution et de perdre leur candidature officielle, et finissant par mettre la France à deux doigts de sa perte, par ambition, par faiblesse ou pusillanimité.

Quant à la commission du 15 juillet, sa responsabilité est plus grande encore. Elle avait mission d'éclairer l'Assemblée, et son rapport n'est qu'un tissu de flagrantes inexactitudes.

Si la responsabilité ministérielle n'était pas un vain mot, les ministres du 2 janvier eussent été mis en accusation.

Au fond pacifiques, redoutant une guerre dont ils pouvaient mieux que personne prévoir les fatales conséquences, sachant que la France n'était pas prête et que ses forces étaient hors de proportion avec celles de la Prusse, ils

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)
2. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)

devaient, « le cœur léger, » jeter leur pays dans la plus folle, la plus coupable aventure dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Et comme si toutes les contradictions lui étaient réservées, celui qui plus que tout autre est responsable de nos désastres, est ce même chef du cabinet qui peu de temps auparavant s'écriait : « Le plébiscite, c'est la paix! la paix! la paix! [1] »

Dans toute cette affaire, les ministres n'eurent jamais ni plan arrêté, ni vues certaines, ni résolutions définitives. Ils se laissèrent conduire au jour le jour par les événements, uniquement préoccupés, non des intérêts de la France, mais de leur situation personnelle.

« Nous ne faisons que suivre, et non diriger la nation, disait M. de Gramont à lord Lyons [2]. » Et pour les ministres la nation c'était la droite du Corps législatif et la presse officieuse.

« M. de Gramont me dit, ajoute lord Lyons [3], que déjà « les députés et le public reprochaient au ministère son « manque d'énergie et ses lenteurs.... que le ministère de- « viendrait un des plus impopulaires de tous ceux qui aient « existé en France.

« Je fis observer à M. de Gramont que cette impopula- « rité ne serait que de courte durée, et que le meilleur ti- « tre du ministère à l'estime publique, serait d'arriver à « une solution de la question sans effusion de sang.

« M. de Gramont me dit [4] qu'il était douteux que le mi- « nistère ne fût pas renversé, s'il se présentait le lendemain « devant la Chambre en annonçant qu'il considérait l'affaire « comme terminée.... Je fis observer que si dans le pre- « mier moment la Chambre et le pays pouvaient éprouver « quelque désappointement, je ne pouvais croire que le mi- « nistère ne fût bientôt en meilleure situation devant l'opi- « nion, s'il se contentait d'un triomphe diplomatique. »

Sages paroles, qui ne furent pas écoutées; le ministère

1. *Journal officiel* du 18 mai 1870.
2. *Archives diplomatiques*. Dépêche de lord Lyons du 10 juillet 1870.
3. *Archives diplomatiques*. Dépêche de lord Lyons à lord Granville, du 12 juillet 1870.
4. *Archives diplomatiques*. Autre dépêche du 12 juillet 1870.

n'était préoccupé que de son plus ou moins de popularité et de l'éventualité de son renversement !

« Séparé de la majorité, dit M. J. David[1] depuis le jour « où il lui avait arraché le vote déplorable sur les candida- « tures officielles, M. Ollivier se sentait osciller sur son « banc de ministre ; l'affaire Hohenzollern lui parut une ex- « cellente occasion de se raffermir. »

Dès le premier jour, on voit le ministère saisir avec empressement l'occasion qui lui était offerte, et sans réfléchir aux conséquences, sans attendre des informations précises, prendre la résolution de débuter par un coup d'éclat, en portant la question à la tribune.

Il arrête en conseil une déclaration modérée, puis, pour se mettre au diapason de l'animation qu'il rencontre au Corps législatif, il la modifie de sa propre autorité, lui donne dès le premier moment le caractère d'une véritable rupture, et reste stupéfait lui-même de l'effet produit et qu'il n'avait pas prévu.

Alors il se montre inquiet, accueille avec bonheur les espérances de conciliation qu'on lui fait entrevoir[2]. Il se borne à demander par voie diplomatique le retrait pur et simple de la candidature Hohenzollern.

Il l'obtient. Le 12, M. Ollivier annonce dans les couloirs du Corps législatif que la paix est assurée, que l'incident est vidé. Sa satisfaction est profonde, il la manifeste sans détour. Mais le parti dynastique se montre courroucé ; on parle de faiblesse indigne, de lâcheté ; le soir les journaux tonnent[3] ; *le Peuple*, déclare abandonner le ministère ; *la*

1. *Actualités et souvenirs politiques.*

2. « M. Ollivier vint à moi, un peu embarassé.... « Tout peut être réparé, lui dis-je, si on le veut....—Le croyez-vous ? me dit M. Ollivier du ton d'un homme heureux que la faute commise pût être réparée. » (Déposition de M. Thiers, *Enquête parlementaire.*)

3. Pour permettre d'apprécier le ton des journaux à cette époque, nous donnons ci-après la fin d'un article de la *Liberté,* l'un des organes ministériels les plus modérés :

« Le pays désirait la guerre, et vous avez tout fait pour avoir la paix, même au prix de notre dignité ;

« Le pays voulait en finir avec la Prusse, et vous n'avez cherché qu'à retarder un conflit inévitable ;

« Le pays attendait de vous quelque grande résolution, et vous lui avez proposé des ajournements ;

Liberté réclame son changement; *le Pays* lui prodigue ses malédictions.

On fait courir le bruit de sa dislocation, et même de sa retraite[1]. Il craint d'être renversé, et dans la soirée du 12 juillet il prend la résolution de faire la guerre quand même, et dès lors tous ses efforts tendent à la rendre inévitable.

Il formule des prétentions nouvelles, et au moment même où il reçoit l'avis que non-seulement la candidature Hohenzollern est officiellement retirée, mais qu'encore le roi de Prusse donne au désistement *son entière approbation*, il déclare la guerre pour une offense imaginaire, et dont il n'a connaissance que par un télégramme incomplet et dubitatif venant de son agent diplomatique en Suisse.

Et pour se dispenser de faire les communications qui lui sont demandées, pour obtenir une approbation aveugle et

« Le pays voulait une solution, et vous avez passé huit jours à chercher des délais;

« Le pays n'est plus avec vous, et vous n'êtes plus avec le pays.

« Voilà ce que notre conscience nous oblige à dire au cabinet.

« Est-ce à dire que le cabinet tout entier doive se retirer? Tel n'est pas notre sentiment. Il est de notoriété publique que plusieurs ministres se sont nettement prononcés pour la guerre. Rien ne s'oppose à ce que ceux-là restent; quant aux autres, l'intérêt public, aussi bien que leur dignité, exigent qu'ils partent.

« Nous avons un ministère de paix; ce qu'il nous faut, c'est:

« Un ministère de guerre. »

Le *Journal des Débats*, le *Rappel*, etc., qui se montraient satisfaits des éventualités de paix, étaient traités de *journaux prussiens*.

1. Le bruit courut alors que le cabinet était en complet désaccord.

On lit dans les journaux du temps:

« Dans la soirée, les bruits de dislocation ministérielle reprenaient le dessus. On donnait les noms des ministres pacifiques; ce sont: MM. Segris, Chevandier et Ollivier. Les autres membres du cabinet sont partisans de la guerre.

« A huit heures, MM. Jérôme David et Duvernois étaient mandés Saint-Cloud auprès de l'empereur.

« On assure que MM. Maurice Richard et Mége se sont énergiquement prononcés pour la guerre. »

Le *Constitutionnel* répondit le lendemain par la note suivante:

« On fait circuler plusieurs nouvelles inexactes. Il n'est nullement vrai qu'un dissentiment quelconque existe entre M. Émile Ollivier et M. le duc de Gramont; il n'est pas plus exact que M Émile Ollivier ait offert sa démission.

« Le ministère est uni comme au premier jour avec la Chambre et le pays, dans le but de sauvegarder la paix de l'Europe, sans sacrifier l'honneur et les intérêts de la France. »

sans conditions, le premier ministre monte dans la même séance jusqu'à trois fois à la tribune, et dépense toute l'éloquence naturelle dont il est doué pour faire triompher la cause qui doit perdre la France.

On assure qu'après Sedan il osa écrire à M. de Bismark pour tenter de l'arrêter dans sa victoire, et que ce dernier lui répondit : « Si vous croyez en Dieu, Monsieur, priez-le qu'il vous pardonne le mal que vous avez fait à votre pays. »

La postérité, nous n'en doutons point, ratifiera cet arrêt. Elle dira que les négociations furent conduites avec une impardonnable légèreté ; que, guidés par des intérêts personnels, les ministres du 2 janvier déclarèrent la guerre pour une douteuse question de forme, au moment précis où ils obtenaient la satisfaction demandée ; elle dira qu'ils ont agi ainsi, *n'étant pas prêts, et le sachant, n'ayant pas d'alliance, et n'ignorant pas qu'ils n'en pouvaient espérer aucune.*

Une effrayante responsabilité pèse sur MM. Ollivier, de Gramont et Le Bœuf.

Quant aux autres membres du cabinet, MM. Chevandier de Valdrôme, Mége, Segris, Louvet, Plichon, Maurice-Richard, Rigault de Genouilly et de Parieu, si leur part fut moindre, ils n'en sont pas moins solidaires des actes de leurs collègues, et ils doivent compte au pays et à l'histoire d'une politique qu'ils ont connue et qu'ils ont approuvée.

CHAPITRE V.

LA FRANCE N'ÉTAIT PAS PRÊTE ET N'AVAIT PAS D'ALLIANCES.

La France n'était pas prête et n'avait pas d'alliances. — État du contingent, de l'armement, des munitions et de l'approvisionnement au moment de la déclaration de guerre. — Situation de l'armée lors de l'entrée en campagne. — État des places fortes. — A qui revient la responsabilité. — Négociations diplomatiques relatives aux alliances.

Les ministres avaient dit : « Nous sommes prêts, et nous avons huit à dix jours d'avance sur la Prusse. » Les événements ont tristement démontré le contraire.

Lors de l'affaire du Luxembourg en 1867, on avait été obligé de s'apercevoir que notre état militaire était loin d'être satisfaisant. On n'avait ni chassepots, ni canons, ni chevaux d'artillerie. Le Mexique avait tout englouti.

Le maréchal Niel, qui avait recueilli la succession du maréchal Randon, s'efforça de porter remède à cette situation. Il fit voter l'organisation de la garde mobile, changea l'armement, racheta des chevaux, fit fabriquer des mitrailleuses, et dès lors on s'empressa de dire que tout le mal était réparé, « que tout était remis dans le meilleur état, et que « maintenant si la guerre venait nous surprendre, elle nous « trouverait prêts[1]. »

Le public, qui ne peut juger que sur les apparences et sur les déclarations officielles avait le droit de s'y méprendre; comme égaré par le sentiment national, il pouvait croire que 300 000 Français triompheraient aisément d'un million

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)

d'Allemands; mais le gouvernement n'avait pas le droit d'avoir de pareilles illusions.

Non-seulement il devait connaître la situation réelle, mais encore les avertissements ne lui avaient pas manqué. Dans la soirée du 14 juillet particulièrement, M. Thiers adjura pendant deux heures consécutives les ministres, réunis dans un bureau, de reconnaître la vérité. « Nous ne sommes pas prêts, leur répétait-il sans cesse, et il le démontrait. » Les ministres furent émus, deux d'entre eux (MM. Segris et Chevandier) jusqu'aux larmes; mais ils passèrent outre[1].

Cependant cette question que l'on résolvait si sommairement était complexe.

1° N'existait-il pas entre les forces numériques de la France et celles de la Prusse et de ses alliés une disproportion telle qu'on eût à craindre d'être écrasé par le nombre?

2° La Prusse n'avait-elle pas, notamment en ce qui concerne l'artillerie, une incontestable supériorité d'armement?

3° Dans quel délai minimum la France pouvait-elle mobiliser toutes ses forces? A quelle date pouvait-on raisonnablement fixer l'entrée effective en campagne?

4° Quel était l'état réel de l'armée, l'effectif de guerre des régiments, la situation exacte des arsenaux, de l'armement, des munitions, de l'équipement, et des approvisionnements?

5° Quel était l'état de défense des places de guerre.

Si le gouvernement, comme c'était son devoir le plus strict, eût élucidé ces questions, il n'eût pas déclaré qu'il était prêt, il n'eût pas osé faire la guerre.

Il n'ignorait pas et il n'avait pas le droit d'ignorer la véritable situation militaire de l'Allemagne. Du reste le discours de M. de La Tour, sur le contingent, dans la séance du 30 juin 1870, avait établi : que la Prusse disposait de 414 000 hommes sur le pied de paix, et de 1608 000 en mobilisant toutes les landwhers. Le plébiscite avait révélé que l'armée intérieure de la France ne se composait que de 249 492 hommes; ce qui ne supposait pas un effectif de plus de 220 000 combattants. Quant à la garde

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)

mobile, elle ne pouvait compter, n'étant ni équipée, ni instruite, ni sérieusement encadrée.

Le maréchal Le Bœuf a dit[1] qu'on ne pouvait pas supposer que la Prusse pût mobiliser en tout plus d'un million d'hommes, et mettre en ligne au début de la campagne plus de 400 000 hommes de l'armée régulière et 170 000 de la landwehr; que de notre côté nous pouvions lancer en avant dès le premier jour 300 000 soldats exercés auxquels viendraient s'ajouter 75 000 conscrits de la classe de 1870, 28 000 volontaires, et 120 000 gardes mobiles prêts à être équipés.

Les chiffres relatifs à la Prusse sont exacts; mais il n'était pas sérieux de considérer comme contingents de guerre, des conscrits, des gardes mobiles et des volontaires n'ayant pas même encore rejoint leur corps. Et ce qui le prouve, c'est qu'au premier août, après avoir rappelé les troupes de Rome, dégarni l'Algérie, et toutes les places de France, on n'avait encore pu réunir à la frontière que 243 000 hommes.

Nos soldats, dès le premier jour, devaient donc se battre un contre plus de deux, et succomber en s'écriant comme à Wissembourg ou à Reischoffen : « Ils sont trop nombreux! »

L'armement n'était pas moins inégal; si le chassepot valait mieux que le fusil à aiguille, l'artillerie prussienne était bien supérieure à la nôtre comme quantité et comme qualité[2] ; et c'était elle qui devait jouer dans toute la campagne le rôle décisif.

Les ministres ont assuré qu'ils avaient huit ou dix jours d'avance, et dans le fait l'armée française a été le 6 août surprise en flagrant délit de formation.

On n'avait alors qu'une seule chance de succès; c'était d'avoir sous la main 250 000 hommes absolument prêts, de les transporter rapidement à la frontière, et huit jours après la déclaration de guerre, de les jeter résolûment entre l'Allemagne du Nord et les États du Sud, et renouvelant la tactique d'Iéna, de battre séparément la Prusse et ses alliés avant qu'ils eussent eu le temps d'achever leur mobilisation.

Nous avons dit précédemment, que la Prusse le craignait. Mais au 15 juillet les préparatifs étaient à peine

1. Déposition du maréchal Le Bœuf. (*Enquête parlementaire.*)

2. Les Prussiens possédaient 5 pièces de 12, contre les Français 2 de 4.

commencés. Pour tromper l'opinion publique on fit partir les troupes en toute hâte, avec beaucoup de tapage et de publicité ; mais les régiments n'avaient que 1200 hommes d'effectif, ils se formèrent au camp, où on les laissa manquer de tout, car rien n'était prêt ; et pour comble, on perdit la tête, et l'on oublia les choses les plus élémentaires.

M. le maréchal Le Bœuf a fourni des états[1] desquels il résulte : Qu'au 1er juin 1870 l'armée comprenait 492 585 hommes. Sur le papier oui, en réalité, non ; et encore dans ce chiffre figurent :

1° Les équipages militaires.	14 752 h.
2° Les non-combattants, infirmiers, etc. . . .	14 459
3° L'armée d'Algérie.	50 000
4° Le corps d'occupation de Rome.	6 500
Au total	85 711 h.

De telle sorte qu'il ne restait, toujours sur le papier, que 406 874 hommes.

Et ce chiffre est inexact ; les votes plébiscitaires établissent que le véritable nombre des soldats sous les drapeaux, tant en France qu'en Algérie n'était que de 332 065 hommes. Il y avait donc 74 908 soldats en congé qu'on a dû rappeler, et auxquels il fallait le temps de rejoindre leur corps.

Or il résulte des états fournis par le ministère de la guerre, que les militaires ne pouvaient arriver aux portions actives que le 29 juillet au plus tôt, et les jeunes soldats le 31 seulement[2].

Ainsi, en déployant la plus grande activité, en portant sans retard, toutes les troupes disponibles à la frontière, on pouvait tout au plus avoir 300 000 hommes réunis dans les premiers jours d'août ; en fait on n'en a eu que 243 212, y compris la garde, les équipages et les non-combattants, et l'on savait que la Prusse, prête à l'avance, n'avait besoin que de 14 à 25 jours au plus, pour mettre en première ligne plus d'un demi-million d'hommes.

Et l'on prétendait avoir une avance de dix jours !

Il est positif qu'à la veille même de la déclaration de

1. *Enquête parlementaire.*
2. Pièce annexée à la déposition du maréchal Le Bœuf.

guerre, le maréchal Le Bœuf ne s'était pas encore enquis de l'état du matériel et des approvisionnements.

L'intendant général Blondeau, directeur au ministère de la guerre, raconte[1] que, le 10 juillet, inquiet, en présence des bruits de guerre, de l'insuffisance de son service, il avait été trouver le ministre qui lui avait à grand'peine ouvert un crédit d'un million, que deux jours après il lui réclama parce qu'il croyait à la paix.

Le maréchal, qui avait affirmé qu'il ne manquerait pas un bouton de guêtre, se montra joyeusement surpris quand il prit, après la guerre déclarée, connaissance de l'état du matériel. *Il était loin de le croire aussi satisfaisant*[2].

Ni les ministres, ni le conseil des généraux, n'avaient jugé à propos d'appeler les intendants pour aviser aux moyens de combler les déficits, et de mettre le matériel au niveau des nécessités du moment[2].

On oublia même de leur donner des ordres.

Or, il y avait non-seulement pénurie générale de matériel, de munitions et d'approvisionnements de toute nature, mais encore défaut d'ordre et d'équilibre.

A Strasbourg on trouvait 2000 gamelles et 15 000 bidons, 100 000 mètres de drap parfaitement inutiles, mais pas une seule corde pour attacher les chevaux, plus de canons qu'il était nécessaire, mais ni roues ni affûts pour les monter[4].

On manquait de biscuit, la fabrication en avait cessé depuis longtemps; on avait envoyé le peu qui existait dans les places fortes, et l'armée en campagne en était dépourvue. Il y avait disette presque absolue de fourrages et d'avoines, et les équipages du train étaient en déficit de 4000 hommes et de 12 000 chevaux[4].

A Lyon, on aurait dû trouver dans les magasins 500 000 paires de souliers, et le général de Palikao a déclaré qu'il n'y en avait que 33!

1. *Enquête parlementaire.* Déposition de l'intendant général Blondeau.

2. *Enquête parlementaire.* Déposition de l'intendant général Blondeau.

3. Déposition du général Ducrot. (*Enquête parlementaire.*)

4. Déposition de l'intendant général Blondeau. (*Enquête parlementaire.*)

L'armée du Rhin était complétement dépourvue d'ouvriers d'administration et d'infirmiers.

Le 20 juillet on les avait, par erreur, tous embarqués pour l'Algérie[1] !

Et dans cette situation, on se préoccupa uniquement de diriger promptement les troupes sur la frontière, sans songer un seul instant à pourvoir à leurs premiers besoins.

« Il y avait des régiments qui n'avaient pas de couvertures « de campagne.... Certains corps n'avaient pas d'aiguilles « de rechange pour leurs fusils; à d'autres, il manquait des « caoutchoucs obturateurs de réserve.

« Les deux batteries d'artillerie, celle de mitrailleuses et « une de réserve qui se trouvaient là, n'avaient pas un seul « vétérinaire et personne pour leur donner des fourrages. « Personne ne savait se servir des mitrailleuses, sauf un « seul officier. »

« .... Je demandai au général si les autres divisions « étaient dans le même état. « C'est encore pis, me ré- « pondit-il[2]. »

Après le 10 août, un officier supérieur écrivait au général de Palikao[3] :

« Vous aurez peine à croire qu'à Strasbourg, dans ce grand arsenal de l'Est, on n'a pu trouver ni aiguilles, ni rondelles, ni têtes mobiles de rechange pour les fusils. La première chose que nous disaient les commandants des batteries de mitrailleuses, c'est qu'il faudrait ménager les munitions parce qu'il n'y en avait pas. »

« Le 6 août l'ordre fut donné de faire sauter un pont. On ne put le faire, car il n'existait de poudre à mine ni au génie ni à l'artillerie du corps d'armée. »

Ce qui est encore plus navrant, c'est que les troupes manquèrent de pain et de viande, et faillirent mourir de faim[4].

1. Déposition de l'intendant général Blondeau. (*Enquête parlementaire.*)
2. Journal de M. de Leusse, cité par le général Ducrot.
3. *Vingt-quatre jours de ministère*, par le général de Palikao. Paris, 1871.
4. Dans la division Ducrot, il n'y avait ni argent, ni employés, ni

On avait fait partir les troupes dès le 15 au soir, et le 16 seulement on prévenait M. de Cevilly, intendant général à Metz, alors en tournée d'inspection; l'intendant général Friant, alors à Marseille, ne recevait son ordre de départ que le 17; un autre était à Bayonne, l'intendant Wolf aux bains de mer.

On n'avait pas un instant songé à les mettre en mesure d'étudier à l'avance le terrain et les ressources; on ne leur donnait aucune instruction précise, et en arrivant ils ne trouvaient aucun service organisé. A Metz, quatre intendants en tout; ni moyens de transports, ni comptables, ni ouvriers[1].

On avait agi, suivant l'expression pittoresque de l'intendant général Wolff, comme une personne qui amènerait 24 invités à dîner, et qui n'aurait oublié qu'une chose : de prévenir la maîtresse de la maison[2].

On a retrouvé dans les papiers des Tuileries un certain nombre de dépêches qui sont de nature à jeter une vive lumière sur la situation :

18 juillet.

« *Général de Failly à Guerre :*

« Point d'argent dans les caisses du corps. »

20 juillet.

« *Intendant général à directeur Guerre :*

« A Metz, ni sucre, ni café, ni riz, ni eau-de-vie, peu de lard et de biscuit. »

21 juillet.

« *Général Ducrot à Guerre :*

« Le dépôt envoie d'énormes paquets de cartes inutiles pour le moment; n'avons pas une carte de la frontière de France. »

ouvriers, ni voitures, *ni un kilog. de pain et de viande;* les soldats mangèrent leur réserve de biscuit. Après quoi il n'y eut rien. On vécut d'emprunts et avec l'aide des particuliers; cela dura dix jours. Il n'y avait pas un infirmier, pas un aide, pas un médicament, pas un instrument, rien, rien, absolument rien. (Journal de M. de Leusse.)

1. *Enquête parlementaire.* Déposition de l'intendant général Friant.

2. Ajoutons à cela que l'état-major n'avait pas de cartes de France; tout au plus quelques cartes d'Allemagne.

21 juillet.

« *Général Michel à Guerre :*

« Arrivé à Belfort, pas trouvé ma brigade, pas trouvé ma division; que faire? Sais pas où sont mes régiments[1]. »

24 juillet.

« *Général commandant 4e corps à Major général :*

« Le 4e corps n'a ni cantines ni ambulances, tout est complétement dégarni. »

24 juillet.

« *Intendant 3e corps à Guerre :*

« Je n'ai ni infirmiers, ni ouvriers d'administration, ni fours de campagne, ni trains, pas même un fonctionnaire. »

25 juillet.

« *Sous-Intendant à Guerre :*

« A Mézières et Sedan, ni biscuit ni salaisons. »

26 juillet.

« *Intendant en chef à Guerre :*

« Les troupes sont obligées pour vivre de consommer le biscuit qui devrait leur servir de réserve. Avec cent vingt mille hommes il n'est venu que trente-huit nouveaux boulangers. »

27 juillet.

« *Colonel directeur du 3e parc à Guerre :*

« Les munitions de canons à balle n'arrivent pas[2]. »

1. Dans le même ordre d'idées, on raconte que le soir de Reischoffen le maréchal de Mac-Mahon s'enquit d'un régiment porté sur ses contrôles, et dont on ne trouvait pas trace. On le crut anéanti ou prisonnier. Il était encore en Corse! (Journaux du temps.)

2. Après la bataille de Reischoffen, des témoins oculaires ont affirmé qu'à partir de midi les munitions manquaient de tous côtés; que particulièrement les caissons de mitrailleuses n'étaient qu'à moitié remplis de projectiles ; d'autres contenaient des chaussures.

« *Colonel, directeur du 3e parc, à Guerre :*

« L'intendant du 1er corps n'a ni sous-intendant ni soldats du train ; faute de personnel, il ne peut ni atteler un caisson, ni rien constituer. »

27 juillet.

« *Major général à Guerre* [1] *:*

« Les détachements continuent à arriver sans cartouches et sans campement. »

29 juillet.

« *Major général à Guerre :*

« Je manque de biscuit pour marcher en avant. »

4 août.

« *Intendant général à Guerre :*

« Le 7e corps n'a pas d'infirmiers, pas d'ouvriers, pas de train. »

4 août.

« *Maréchal Canrobert à Guerre :*

« Dans les 20 batteries du 6me corps, il n'y a qu'un vétérinaire. »

7 août.

« *Général à Général de division :*

« Verdun manque de vin, d'eau-de-vie, de sucre, de café, de lard; de légumes et de viande fraîche [2]. »

8 août.

« *Intendant du 6e corps à Guerre :*

« Je n'ai pas une ration. L'organisation de la garde mobile n'est pas moins en souffrance. »

7 août.

« *Préfet du Rhône à Intérieur :*

« La garde mobile n'a pas encore un fusil. »

1. Le major général était le maréchal Le Bœuf, qui avait affirmé que tout était prêt.
2. Et cependant l'intendant général Blondeau a affirmé que dès le premier jour il avait largement approvisionné les places.

« *Préfet de la Haute-Marne à Intérieur :*

« On s'étonne que la garde mobile ne soit pas encore convoquée. »

« *Préfet des Vosges à Intérieur :*

« A Épinal, depuis quatre jours, quatre mille mobiles sans armes. Pas d'argent. »

30 août.

« *Conseiller d'État en mission à Intérieur :*

« Garde mobile de l'Eure excellent esprit, mais pas un fusil. Il est inouï qu'elle n'en ait pas. »

On prétendait avoir dix mille canons. Mais pour parvenir à ce chiffre, on comptait toute la vieille artillerie, des pièces hors d'état de service et même celles qui, dans les ports, servaient de bornes pour attacher les câbles. En réalité, il n'en existait que deux mille; plus de moitié moins que l'armée prussienne, et, de plus, d'un calibre et d'une portée trois fois inférieure. Il n'y avait, tant à l'armée du Rhin qu'à Sedan, que cent soixante et onze batteries attelées, et au 4 septembre la France n'en possédait plus que trente, et les éléments pour en former cent quarante deux[1].

On n'avait donc jamais eu plus de douze cent six pièces montées !

On assurait avoir trois millions de fusils, mais on faisait entrer en ligne de compte les armes de rebut ou transformées; en réalité, on ne possédait qu'un million de chassepots, c'est-à-dire environ ce qui suffisait pour une armée de trois cent mille hommes seulement[2].

Et cependant le Corps législatif avait voté 440 millions pour la transformation de l'armement !

Qu'en avait-on fait?

En dehors de Paris il n'existait que « cinq millions de cartouches, » à peine de quoi fournir deux places, pas même pour une petite bataille[3].

1. Rapport du général Thoumas.
2. En temps de guerre il faut trois fusils par homme.
3. Discours de M. d'Audiffret-Pasquier, du 22 mai 1872.

A Metz, il n'y avait que huit cent mille cartouches[1].

Avec l'organisation alors existante, étant donné le nombre de fabriques d'armes et de poudre, il aurait fallu six ans pour arriver au chiffre de chassepots indispensables, et trente ans pour fournir les munitions nécessaires[2].

Les établissements de Vernon et de Châteauroux, où sont concentrées les voitures du train des équipages et engerbées les roues et les caissons, étaient dans un tel état qu'il eût fallu six mois au moins pour les faire évacuer et faire parvenir aux troupes les ressources nécessaires pour l'entrée en campagne[3].

Il existait un déficit de 32 millions sur l'habillement. On n'avait que cent soixante mille poches à cartouches, lorsque le nombre réglementaire était de quatre cent soixante mille[4].

A Lyon, rien dans les magasins.

Pas une place forte n'était en état sérieux de résistance. Les fortifications étaient insuffisantes, eu égard à la nouvelle portée de l'artillerie. Les canons de rempart étaient de vieilles pièces pour la plupart hors de service, et non montées[5].

A Metz, on n'avait même pas achevé le nouveau fort commencé par le maréchal Niel. A Strasbourg, on n'avait rien fait, malgré les observations réitérées, faites depuis cinq ans par le général Ducrot et l'intendant de La Valette[6].

Il n'y avait dans Metz ni magasins ni ambulances; des vivres seulement pour huit à dix mille hommes pendant soixante jours; sans sel, ni riz, ni café, ni vin; et si l'intendant général Friant, excellent administrateur, qui pendant toute la durée de la guerre a rendu les plus éminents services, n'avait pris sur lui de ravitailler la place, la fa-

1. D'après le général Soleille.
2. Rapport de M. Riant.
3. Déposition de l'intendant général Blondeau.
4. Déposition de l'intendant général Blondeau.
5. *Vingt-quatre jours de ministère*, par le général de Palikao.
6. Au mois de mai 1870, l'intendant de la Valette, n'ayant reçu aucune réponse à ses rapports de 1868 et 1869, vint à Paris trouver le directeur, M. Blondeau, et lui exposa la situation. « Si vos appréciations et celles du général Ducrot étaient fondées, répondit le directeur, il faudrait admettre que le ministre serait seul à ignorer l'état de choses. » Et l'on en resta là. (*Enquête parlementaire*.)

mine l'eût obligée à se rendre au bout de trois jours de siége!

« Aucune des villes voisines de la frontière allemande ne possédait l'armement convenable, surtout en fait d'affûts. Les pièces rayées, les nouveaux canons y étaient rares; il en était de même pour les munitions et les vivres, les médicaments, les approvisionnements de toute sorte.

« Quant aux garnisons, elles étaient presque entièrement dépourvues de troupes régulières et disciplinées[1]. »

L'Empereur s'est plaint d'avoir été trompé. Il est certain qu'un chef d'État ne peut entrer dans tous les détails[2]; mais il est responsable des auxiliaires qu'il a choisis, des fautes et des désordres qu'il a tolérés.

Depuis longtemps la faveur était le seul titre à l'avancement. Il s'était entouré de généraux de cour auxquels il donnait de grandes situations; il avait tenu à l'écart les capacités qui lui faisaient ombrage ou qui étaient suspectes de trop d'indépendance.

Il y avait, de plus, dans toute l'administration de la guerre un vice d'organisation générale, des désordres graves, un défaut de contrôle, qu'il devait d'autant moins ignorer que toutes les expéditions de son règne, et particulièrement celle d'Italie où il avait commandé en chef, avaient révélé des faits analogues à ceux qui devaient inaugurer la campagne de 1870.

On a dit également que si l'on n'était pas prêt, la responsabilité devait en retomber sur le Corps législatif qui avait refusé les crédits nécessaires. D'autres ont ajouté que c'était surtout la faute de l'opposition, qui s'était opposée à l'organisation de la garde mobile et qui n'avait cessé de demander la réduction de l'effectif.

Comme si l'opposition, minorité de quelques voix, avait pu sérieusement peser dans la balance!

L'accusation portée contre la majorité n'est pas plus sérieuse, car le gouvernement a constamment trompé la France sur la situation vraie, et s'est de tout temps efforcé

1. *Les forteresses pendant la guerre,* par Prévost, lieutenant-colonel du génie.

2. Napoléon Ier cependant en agissait ainsi. Avant d'entrer en campagne, il se rendait toujours par lui-même le compte le plus exact et le plus minutieux de l'état des arsenaux et des approvisionnements.

de lui persuader que tout était dans l'état le plus satisfaisant.

Dans la séance du Corps législatif du 23 décembre 1867, le maréchal Niel, ministre de la guerre, disait : « *Nos ar-* « *senaux sont bien garnis, nos magasins sont pleins....* « Nous sommes pourvus soit pour l'armement, soit pour « les approvisionnements; vos places sont mises en état; « nous avons des chevaux; ainsi nous sommes dans de très- « bonnes conditions. »

Et le 4 mars 1868 : « *Être arrivé à ce résultat satisfai-* « *sant sans imposer une charge nouvelle au pays, c'est* « *là, Messieurs, un beau problème que vous avez résolu....* « Nous avons des forces suffisantes, qui, sans augmenter « l'effectif, nous permettent de faire face aux éventualités « les plus redoutables. »

Le 15 juillet suivant il ajoutait : « Il est certain que sous « la pression des événements, *la Chambre a largement* « *doté l'armée;* cela nous a permis de transformer l'arme- « ment, de perfectionner l'artillerie, de réparer déjà, au « moins en partie, nos places fortes, de compléter nos ap- « provisionnements en magasin.

« L'armée, telle qu'elle est *avec ce que nous donne le* « *budget*, peut satisfaire à toutes les nécessités.... *l'armée* « *peut entrer en huit jours sur le pied de guerre, et avoir* « *six cent mille hommes bien armés et aguerris. Il n'y a* « *qu'un ordre à donner.... Ce résultat avec le budget nor-* « *mal* que nous présentons (378 millions) sera une bonne « nouvelle pour le pays. »

Fidèle à ce système, le *Journal officiel* du 16-17 août 1869 publiait le rapport suivant :

« Une armée de ligne de sept cent cinquante mille hom- « mes disponibles pour la guerre, près de six cent mille « hommes de garde mobile, l'instruction dans toutes les « branches poussée à un degré inconnu jusqu'ici; douze « cent mille fusils fabriqués en moins de dix-huit mois, *les* « *places mises en état, les arsenaux remplis, un maté-* « *riel immense* prêt à suffire à toutes les éventualités quelles « qu'elles soient. Tous ces grands résultats obtenus en « deux années. »

Et le 17 juillet 1870, M. Rouher ajoutait : « L'Empe- « reur, depuis quatre années, a porté à sa plus haute per- « fection l'armement de nos soldats, élevé à toute sa puis-

« sance l'organisation de nos forces militaires. *Grâce à vos* « *soins, la France est prête, Sire....* »

Rien de tout cela n'était vrai ; et le gouvernement le savait bien, lui qui recevait les plaintes de ses intendants, de ses généraux, de MM. Blondeau, Ducrot, de la Valette, et de bien d'autres, et qui se bornait à leur répondre que l'argent lui manquait, et que le Corps législatif n'en voulait pas donner[1].

Ce qui était vrai, c'était que non-seulement l'expédition du Mexique avait englouti toutes les ressources, mais qu'encore les plus graves désordres existaient dans l'administration, qu'il n'y avait pas de contrôle sérieux des dépenses, et que partout se glissaient des intermédiaires inutiles, qui pour eux-mêmes, ou pour *le compte de commanditaires plus puissants qu'eux*[2], touchaient sans bourse délier des bénéfices considérables.

Au lieu de faire fabriquer les fusils Chassepot dans les établissements de l'État ou de l'étranger, au prix de 70 à 72 francs, on en donne la commande à la maison Cahen-Lyon au prix de 85 francs. Et comme la fabrication se faisait sous la direction des officiers de l'armée et des agents spéciaux du gouvernement, « Cahen-Lyon n'arrivait qu'au dernier moment, où il s'agissait d'être payé et de réaliser la différence. C'est là tout ce qu'il a fait, et il a bénéficié d'un million[3]. »

Lorsqu'il s'agissait d'habillements ou de chaussures, on traitait directement avec la maison Godillot, au mépris du décret du 31 mai 1862, qui défend les marchés de gré à gré, et cette maison cédait immédiatement ses marchés à d'autres entrepreneurs, moyennant un bénéfice de 10 pour 100[4].

Dans une autre affaire celle des lits militaires, on dressait un cahier des charges hérissé de difficultés, de nature à écarter les concurrents, puis, l'adjudication faite, on modi-

1. Déposition de l'intendant Blondeau.
2. Déposition du général Suzanne, directeur au ministère de la guerre, citée par M. d'Audiffret-Pasquier. (Séance du 4 mai 1872.)
3. Discours du duc d'Audifret-Pasquier.
4. Discours du duc d'Audiffret-Pasquier, du 22 mai 1872.

fiait les conditions, *de manière à procurer un bénéfice au favori*[1].

Pour la fabrication des mitrailleuses, on demandait des sommes importantes au ministère de la guerre, qui, n'ayant point de crédit spécial, opérait des virements, ou faisait des mandats fictifs[2].

Il ne serait que trop facile de multiplier ces exemples.

M. de Gramont a laissé entendre à la commission du 15 juillet, qu'il comptait sur l'alliance de l'Italie et de l'Autriche. Il a depuis écrit qu'il considérait cette dernière puissance presque comme engagée.

M. le maréchaLe Bœuf, de son côté, a déclaré à plusieurs reprises, que ce qui l'avait décidé à la guerre c'était la conviction que les alliances ne feraient pas défaut. Il n'est pas admissible cependant qu'ils aient pu avoir sérieusement de semblables espérances.

Le gouvernement anglais, qui avait fait tous ses efforts pour parvenir à une conciliation, avait fini par témoigner un très-vif mécontentement de la conduite du ministère, qu'il accusait formellement de rechercher une guerre sans motifs. Les dépêches diplomatiques que nous avons citées ne laissent aucun doute à ce sujet.

A partir du 13 juillet même, les relations s'étaient singulièrement tendues. A cette époque lord Grandville télégraphiait « que l'affirmation faite par M. de Gramont au Corps législatif, que les cabinets auxquels le gouvernement s'était adressé paraissaient admettre la légitimité de ses griefs, n'était pas en fait applicable au gouvernement britannique. » Et lord Lyons notifiant cette résolution, ajoutait que le gouvernement de la Reine avait le droit de se dire «*déçu, sinon blessé;* » à quoi M. de Gramont répondait un peu aigrement : « qu'il connaissait la manière de procéder des Anglais, qu'il savait bien qu'ils détestaient la guerre, et étaient par cela même peu disposés à regarder d'un œil favorable ceux qui commençaient les hostilités[3]. » Il était donc certain qu'on ne devait en rien compter sur l'appui de l'Angleterre.

L'empereur de Russie n'avait pas hésité à conseiller au

1. Discours du duc d'Audiffret-Pasquier, du 22 mai 1872.
2. Discours du duc d'Audiffret-Pasquier, du 22 mai 1872.
3. *Archives diplomatiques*. Dépêche de lord Lyons du 15 juillet.

roi de Prusse d'écarter toute cause de conflit, et *d'ordonner* au prince de Hohenzollern de retirer sa candidature. Mais alors, comme plus tard, lors du voyage de M. Thiers, il se montra fermement résolu à ne point intervenir militairement; son peuple désirait la paix, il n'avait aucun intérêt engagé, et l'on n'ignorait pas qu'il avait pour le roi Guillaume, son parent, les sentiments les plus affectueux. On ne pouvait espérer l'alliance de l'Italie. On assurait, non sans de fortes probabilités, que depuis 1866 elle était liée avec la Prusse par des traités secrets. Une guerre sur le Rhin lui donnait l'occasion d'achever son unification en s'emparant de Rome, ce qu'elle fit sans retard. Ses intérêts évidents l'éloignaient d'une alliance française, et si personnellement le roi Victor-Emmanuel, nature chevaleresque et belliqueuse, s'y trouvait porté, son ministère et le parlement s'y étaient montrés énergiquement opposés.

L'opinion publique estimait avec quelque raison que l'Autriche serait disposée à saisir l'occasion de prendre sa revanche de Sadowa, et que son concours pouvait être considéré comme acquis à la France. On disait même que M. de Gramont, qui arrivait de Vienne, où il était ambassadeur, en avait rapporté un traité d'alliance offensive et défensive, et qu'il n'était entré dans le cabinet que pour le mettre à exécution. Cependant il avait pu se convaincre que l'Autriche n'était ni disposée ni préparée à la guerre. Il n'hésita pas moins à affirmer dans le conseil que le gouvernement austro-allemand était prêt à envoyer un corps d'armée en Bohême.

M. de Beust, chancelier de l'empire d'Autriche, l'apprit, et aussitôt il envoya à M. de Metternich, son ambassadeur à Paris, l'ordre de contredire absolument cette affirmation. « C'est pour le moins, dit-il, s'avancer hardiment : *rien* « *n'autorise le duc à compter sur une mesure pareille de* « *notre part.* » Et après avoir blâmé très-vivement la conduite du gouvernement français, qu'il accuse « de montrer trop clairement le désir de tirer parti pour faire la guerre du premier prétexte venu, » il termine en disant : « *En de-* « *hors des considérations politiques, il y a des raisons ma-* « *térielles qui ne nous permettraient pas de prendre une* « *attitude belliqueuse.* Le duc de Gramont nous a vus de « trop près pour s'y tromper.... Une attitude bienveillante « pour la France, la résolution de ne point s'entendre avec

« une autre puissance, voilà tout ce que le gouvernement « de l'Empereur peut promettre aujourd'hui.... *Nous ne « songeons pas à nous précipiter dans la guerre, unique- « ment parce que cela conviendrait à la France*[1]. »

Ce langage est le même qui fut tenu à M. Thiers lors de sa mission à Vienne; il était de nature à ne laisser au ministère aucune illusion, et à lui enlever tout espoir de concours de la part de l'Autriche[2].

1. Dépêche de M. de Beust à M. de Metternich du 11 juillet 1870; publiée le 4 janvier 1873, et communiquée en substance à M. de Gramont avant la déclaration de guerre.

2. Les partisans de l'Empire ont prétendu depuis que, par une dépêche du 20 juillet 1870, l'Autriche avait promis son concours, et pour preuve ils en ont extrait cette phrase : « Nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. »

Ils se sont gardés de citer la dépêche *in-extenso*. En effet, M. de Beust ajoute : « Ces limites sont déterminées par notre situation intérieure, et par des considérations politiques de la plus haute importance. » Et il expose qu'il existe un traité d'alliance entre la Prusse et la Russie; que par suite l'intervention armée de l'Autriche amènerait fatalement une guerre européenne, et que, dans ces circonstances, « le mot *neutralité*, qu'il ne prononce qu'à regret, lui est imposé par une nécessité impérieuse, et une appréciation logique des intérêts solidaires de la France et de l'Autriche. » Dans tous les cas cette dépêche est postérieure à la déclaration de guerre, et il est démontré que lorsqu'on l'a entreprise on n'avait ni traité d'alliance avec l'Autriche, ni même l'espérance fondée d'en obtenir.

CHAPITRE VI.

PÉRIODE DU 15 JUILLET AU 6 AOUT.

Période du 15 juillet au 6 août. — Les manifestations après la déclaration de guerre. — Départ des troupes. — La loi du silence. — La conspiration des fausses nouvelles. — Prorogation du Corps législatif. — Départ de l'empereur. — Les proclamations. — L'empereur général en chef. — Dissémination des corps d'armée. — Rien n'est prêt. — Affaire de Saarbruck. — Combat de Wissembourg.

La guerre, une fois déclarée, devint populaire. Le gouvernement, du reste, mit tout en œuvre pour surexciter les sentiments patriotiques du pays. Il comprenait que non-seulement les destinées de la France, mais celles de la dynastie étaient engagées[1].

La *Marseillaise* fut chantée, par ordre, dans tous les théâtres[2].

1. « Nous savons de source certaine que l'impératrice envisage la situation avec une grande fermeté, et sans nourrir d'illusions sur la gravité des événements :

« La solution de la guerre, aurait-elle dit nettement, c'est la victoire, c'est le triomphe des armées françaises. Une paix qui serait signée après une défaite, serait la fin de la dynastie napoléonienne. »

« Les Prussiens n'ont qu'à se bien tenir ! »

(La *Liberté*, 27 juillet 1870.)

2. Voici, d'après les journaux du temps, le compte rendu de la représentation de la *Marseillaise* à l'Opéra :

« La manifestation la plus patriotique a eu lieu hier soir à l'Opéra, où l'empereur était attendu, mais où il n'est pas venu : c'était la reprise de la *Muette de Portici*, ce chef-d'œuvre d'Auber, et Mme Sass devait chanter la *Marseillaise*.

« En effet, la *Marseillaise*, impatiemment attendue, a été chantée au troisième acte.

« Aussitôt qu'a paru Mme Sass, tenant le drapeau français, la salle

Chaque soir des groupes nombreux se répandaient sur les boulevards, aux approches des gares de chemin de fer, accompagnant les soldats, leur offrant à boire, chantant à tue-tête, et criant : A Berlin ! à Berlin !

Toutefois, il était facile de reconnaître dans ces manifestations quelque chose de factice et de fébrile à la fois. On eût dit que l'on pressentait le danger et que l'on cherchait à s'étourdir. Il arriva même un moment où elles risquèrent de compromettre la dignité de la France. Le préfet de police le comprit, et par une circulaire dut inviter à plus de calme la population de Paris.

Pendant ce temps, la Prusse déployait une activité prodigieuse[1].

tout entière, hommes et femmes, — moins une loge et moins un député, — s'est levée avec transport, et est demeurée debout pendant tout le temps qu'a duré le chant de guerre, qu'elle a fait répéter, et qu'elle a salué par de frénétiques applaudissements, qui auront leur écho à Berlin, à Bade, à Munich et à Stuttgard.

« La duchesse de Mouchy, cousine de l'empereur, et son mari, député de l'Oise, donnant l'exemple, se sont tenus debout dans la loge de service, ainsi que le duc de Gramont, dans la petite loge du premier chambellan, le duc de Persigny, le duc et la duchesse de Montmorency, l'ambassadeur de Turquie, le ministre de Belgique, le ministre de Danemark, M. Guillaume Guizot, le comte Napoléon Daru, ex-ministre des affaires étrangères, et son fils.

« Au moment où le rideau tombait après le *bis*, deux voix isolées : « Vive la paix ! Vive la Prusse ! » se sont fait entendre aux troisièmes loges, et ont déchaîné dans l'auditoire entier une tonnante bordée de protestations. »

(22 juillet.)

1. Il nous a paru intéressant de reproduire le discours prononcé par le roi de Prusse à l'ouverture du Reichstag, après la notification de la déclaration de guerre :

« Bruxelles, 19 juillet.

« On mande de Berlin que le roi de Prusse a ouvert, aujourd'hui 19 juillet, le Reichstag par le discours suivant :

« Honorés membres du Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord,

« Le jour où, lors de votre dernière réunion, je vous ai souhaité ici la bienvenue au nom des gouvernements confédérés, j'ai pu, avec une gratitude mêlée de joie, attester qu'avec l'aide de Dieu le succès n'avait pas manqué aux efforts faits par moi en vue de répondre aux vœux des peuples et aux besoins de la civilisation, en prévenant toute perturbation de la paix.

« Si, néanmoins, des menaces de guerre et un danger de guerre ont imposé aux gouvernements confédérés le devoir de vous convoquer en une session extraordinaire, en vous-mêmes comme en nous demeurera

Après avoir voté toutes les lois relatives aux mesures financières, à la mobilisation de la garde mobile, aux volon-

vivante la conviction que la Confédération de l'Allemagne du Nord s'est appliquée à utiliser la force populaire de l'Allemagne, non pas pour compromettre la paix générale, mais pour lui donner un puissant appui, et que si actuellement nous faisons appel à cette force populaire pour protéger notre indépendance, nous ne faisons qu'obéir à la voix de l'honneur et du devoir.

« La candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne, candidature à la naissance et à l'abandon de laquelle les gouvernements confédérés sont demeurés également étrangers, et qui, pour la Confédération de l'Allemagne du Nord, n'avait pas d'autre intérêt que celui de voir le gouvernement d'une nation amie y rattacher l'espoir de donner à un pays longtemps éprouvé les garanties d'un gouvernement régulier et pacifique, a fourni au gouvernement de l'empereur des Français le prétexte de poser un cas de guerre d'une façon depuis longtemps inconnue dans les usages diplomatiques, et, après la disparition de ce prétexte, de maintenir un cas de guerre avec un mépris du droit des peuples aux bienfaits de la paix dont l'histoire des souverains antérieurs de la France offre déjà des exemples.

« Si dans les siècles précédents l'Allemagne a supporté en silence ces atteintes portées à son droit et à son honneur, elle ne les a supportées que parce que, dans son déchirement, elle ne savait pas combien elle était forte. Aujourd'hui que le lien d'une union morale et légale, lien que les guerres de l'indépendance ont commencé à établir, unit ensemble, avec une connexité d'autant plus étroite qu'elle durera depuis plus longtemps, les membres de la famille allemande ; aujourd'hui que les armements de l'Allemagne ne laissent plus de porte ouverte à l'ennemi, l'Allemagne porte en elle-même la volonté et la force de se défendre contre les nouvelles violences de la France.

« Ce n'est pas l'outrecuidance qui me dicte ces paroles. Les gouvernements confédérés, ainsi que moi-même, agissent dans la pleine conscience que la victoire et la défaite sont entre les mains du Dieu des batailles.

« Nous avons, d'un regard calme et clair, mesuré la reponsabilité qui, devant le jugement de Dieu et des hommes, incombe à celui qui pousse à des guerres de dévastation deux grands et paisibles peuples habitant au cœur même de l'Europe.

« Le peuple allemand et le peuple français, ces deux peuples qui jouissent chacun, au même degré, des bienfaits de la civilisation chrétienne et d'une prospérité croissante, et qui aspirent à ces bienfaits, sont appelés à une lutte plus salutaire que la lutte sanglante des armes. Mais les hommes qui gouvernent la France ont su, par une fausse direction (*missleitung*) calculée, exploiter pour leurs intérêts et leurs passions personnels l'amour-propre (*selbstgefühl*) légitime, mais irritable, du grand peuple qui est notre voisin.

« Plus les gouvernements confédérés ont la conscience d'avoir fait tout ce que leur honneur et leur dignité leur permettaient de faire pour conserver à l'Europe les bienfaits de la paix, plus il est évident aux yeux de tous que l'on nous a mis le glaive dans la main, et plus grande est la confiance avec laquelle, nous appuyant sur la volonté unanime des gouvernements allemands du Sud comme des gouverne-

taires, etc., le Corps législatif fut saisi par le garde des sceaux d'un projet de loi interdisant, sous les peines les plus sévères, de rendre compte des opérations de guerre.

Cette loi, qu'on nomma *loi du silence*, fut votée dans la séance du 19 juillet à une immense majorité. Elle produisit une pénible impression, et eut de fâcheux résultats.

Les journaux ne pouvaient divulguer les plans de campagne, qu'ils ne connaissaient pas, et qui du reste n'existaient pas en réalité ; on pouvait dans tous les cas compter sur leur patriotisme pour garder un silence prudent; la mesure n'eut d'autre effet, on a le droit de dire d'autre but, qus de cacher à la France la véritable situation de l'armée, sa faiblesse numérique et sa dissémination, que l'ennemi connaissait à merveille. Il en résulta qu'elle croyait avoir 300 000 hommes sur le Rhin, quand les Prussiens avaient déjà dépassé la frontière.

Il faut le dire, du reste, alors et jusqu'à la fin de la guerre, une partie de la presse se donna l'étrange mission d'abuser le pays, par la publication constante de nouvelles inexactes de nature à lui faire concevoir des espérances, hélas! aussitôt déçues, d'éloigner son esprit des grandes choses et des résolutions fortes, en l'occupant sans cesse de racontars invraisemblables, et en l'entretenant, au lieu de lui dire la vérité, dans de dangereuses illusions.

On assurait que les troupes regorgeaient de tout, quand elles avaient faim; que la Prusse était mécontente, ses alliés pleins de mauvais vouloir; que le roi Guillaume était devenu fou, que le prince Frédéric-Charles était malade[1];

ments du Nord, nous nous adressons au patriotisme et au dévouement du peuple allemand, pour le convier à la défense de son honneur et de son indépendance.

« Suivant l'exemple de nos pères, nous combattrons pour notre liberté et pour notre droit contre la violence de conquérants étrangers, et dans ce combat, où nous ne poursuivrons pas d'autre but que celui d'assurer à l'Europe une paix durable, Dieu sera avec nous comme il a été avec nos pères ! »

1. A l'appui de ces assertions, nous extrayons des journaux du temps les passages suivants :

22 juillet.

« On écrit de Munich à la *Patrie* que le mouvement antiprussien se prononce chaque jour de plus en plus en Bavière. Des pétitions se signent dans toutes les provinces pour demander au roi de rester neutre dans le conflit actuel. Sur un grand nombre de points il y a eu des

que le Rhin était passé; que l'on avait remporté une victoire navale dans la Baltique, etc.

Involontairement on se souvient des Athéniens se de-

rixes assez graves, parce que l'autorité a voulu empêcher les réunions dans lesquelles on parle en faveur de la neutralité. La grande masse de l'opinion publique est hostile à la guerre.

« C'est ce que nous avons déjà eu occasion de dire. »

26 juillet.

« Un de nos amis qui vient de traverser la Prusse nous donne de curieux détails sur l'effarement des employés de l'administration de la guerre. Les Prussiens sont très-loin d'être prêts; les administrations provinciales sont désorganisées; en un mot, la Prusse, qui, en 1866 avait eu deux années pour se préparer à la guerre, se trouve aujourd'hui prise au dépourvu, grâce au coup de tête du roi Guillaume.

« Ajoutons que les armées du Wurtemberg et de la Bavière se mobilisent difficilement, et que leur matériel est en fort mauvais état.

« Voici les renseignements empruntés au rapport du major général de l'armée, et que nous communique ce matin le ministre de l'intérieur :

« Les approvisionnements affluent. Le débarquement et l'emmagasinement des denrées et munitions se font rapidement. Le pays fournit de très-grandes ressources en viandes et en légumes frais; mais l'administration militaire s'applique à les ménager, et on évite ainsi le renchérissement exorbitant qui précède presque toutes les guerres. Ces précautions sont d'autant plus nécessaires que nous avons en face de nous un pays déjà frappé de réquisitions énormes. »

26 juillet.

« Il circule depuis hier des nouvelles de la plus grande importance et favorables à nos armes. Mais la loi nous ferme la bouche, et le public doit se résigner avec nous à attendre les documents officiels. »

31 juillet.

« Nous croyons être à même d'annoncer qu'un journal anglais publiera ce soir une dépêche annonçant, de source sûre, que depuis ce matin les corps des maréchaux Bazaine et de Mac-Mahon sont engagés contre les troupes alliées dans le grand-duché de Bade. »

5 août.

« Selon toutes les probabilités, d'après les renseignements qui nous sont donnés cet après-midi, l'armée française a dû passer le Rhin hier lundi, dans la soirée. Et nous croyons savoir que le quartier impérial et l'état-major général doivent être, d'ici à deux ou trois jours, transportés de Metz au delà de la frontière.

« Le prince royal de Prusse a été, nous assure-t-on, très-froidement accueilli à Munich.

« Les Prussiens ont, croyons-nous savoir, abandonné Trèves, et se

mandant sur la place publique : « Philippe est-il mort, est-il vivant? »

Ce n'est pas ainsi qu'on inspire à un grand peuple les résolutions viriles qui seules peuvent le sauver au jour du danger.

Le 21 juillet, le Corps législatif fut prorogé, malgré les protestations de la gauche. Il était visible que, revenus de leur premier entraînement, les députés de la droite se montraient pleins d'inquiétudes et de méfiance; ils gênaient; on les congédia[1].

Le 24 juillet, l'impératrice se rendit à Cherbourg pour y

proposent de faire sauter Sarrelouis. Ils ont établi à Wiltlich un camp, sur lequel ils dirigent une partie des approvisionnements de l'armée. »

6 août.

« Le théâtre de la guerre est ravagé, la famine est complète; des soldats prussiens viennent jusqu'aux avant-postes français demander du pain.

« Tout le matériel du chemin de fer de Saarbruck a été pris. On a utilisé de suite les mines de houille des environs.

« On nous assure que le corps d'armée du général Ladmirault est depuis hier en marche vers Sarrelouis. Peut-être se bat-on, en ce moment, sous les murs de cette ville. »

La France n'a jamais su la vérité, pas même par les dépêches ou les communications officielles, le plus souvent inexactes. On le verra par la suite.

1. Le lendemain, le bureau de l'Assemblée se rendit près de l'empereur, auquel le président, M. Schnœider, adressa le discours suivant :

« Sire,

« Le Corps législatif vient de terminer ses travaux.

« Il a unanimement voté tous les subsides et toutes les lois qu'exigeait la défense du pays, donnant ainsi un témoignage éclatant de son patriotisme

« S'il est vrai que le véritable auteur de la guerre ne soit pas celui qui la déclare, mais celui qui l'a rendue nécessaire, il n'y aura qu'une voix parmi les peuples des deux mondes pour en faire retomber la responsabilité sur la Prusse, qui, enivrée par des succès inespérés, encouragée par notre patience et notre désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix, a cru pouvoir conspirer contre notre sécurité et porter atteinte à notre honneur.

« Dans ces cas, la France sait remplir son devoir.

« Sire, les vœux les plus ardents vous suivront à l'armée, dont vous allez prendre le commandement, accompagné de votre fils, qui, devan-

lire aux marins la proclamation de l'empereur, retenu à Paris par les préparatifs de son prochain départ.

Pendant ce temps, dans le public et dans la presse on discutait des plans de guerre, on en inventait au besoin. On affirmait que la flotte était prête à transporter cinquante mille hommes dans le Hanovre dont le soulèvement était certain, et d'où l'on tendrait la main au Danemark, d'autres parlaient d'une pointe hardie dans le grand duché de Bade, d'une nouvelle campagne de Sambre-et-Meuse. Personne ne doutait qu'on ne célébrât le 15 août à Berlin.

Alors les corps d'armée se formaient péniblement sur toute l'étendue de la frontière[1].

Le 28 juillet l'empereur partit accompagné du prince impérial.

Le 26, il avait écrit au général commandant la garde nationale de Paris la lettre suivante :

çant les devoirs de son âge, apprendra à vos côtés, comment on sert son pays.

« Derrière vous, derrière notre armée, habituée à porter le drapeau de la France, et toujours prête à la recruter, se tient debout la nation tout entière.

« Remettez sans inquiétude la régence entre les mains de notre auguste souveraine.

« A l'autorité que lui assurent les grandes qualités qu'elle a déjà déployées, l'impératrice ajoutera la force que donnent aujourd'hui les institutions libérales, si glorieusement inaugurées par Votre Majesté.

« Sire, le cœur de la nation est avec vous et avec notre vaillante armée. »

1. Voici la situation de l'armée au 1er août 1870 :

1er *corps*. Maréchal Mac-Mahon........................ (Quartier général à Strasbourg.)	41,156	hommes.
2e *corps*. Général Frossard........................ (Quartier général à Saint-Avold.)	26,084	—
3e *corps*. Maréchal Bazaine........................ (Quartier général à Metz.)	37,723	—
4e *corps*. Général Ladmirault........................ (Quartier général à Thionville.)	28,591	—
5e *corps*. Général de Failly........................ (Quartier général à Sarreguemines.)	25,073	—
6e *corps*. Maréchal Canrobert........................ (Quartier général à Châlons.)	35,414	—
7e *corps*. Général Douay........................ (Quartier général à Belfort.)	20,341	—
Garde impériale. Général Bourbaki................	21,587	—
Réserves d'artillerie et services administratifs, env.	7,000	—

« Mon cher général, je vous prie d'exprimer de ma part « à la garde nationale de Paris combien je compte sur son « patriotisme et son dévouement.

« Au moment de partir pour l'armée, je tiens à lui té« moigner la confiance que j'ai en elle pour maintenir l'or« dre dans Paris et veiller à la sûreté de l'impératrice.

« Il faut aujourd'hui que chacun, dans la mesure de ses « forces, veille au salut de la patrie.

« Croyez, mon cher général, à mes sentiments d'amitié.

« NAPOLÉON. »

Arrivé à Metz, il adressa à l'armée la proclamation suivante :

« Soldats,

« Je viens me mettre à votre tête pour défendre l'hon« neur et le sol de la patrie.

« Vous allez combattre une des meilleures armées de « l'Europe ; mais d'autres, qui valaient autant qu'elle, n'ont « pu résister à notre bravoure. Il en sera de même aujour« d'hui.

« La guerre qui commence sera longue et pénible, car « elle aura pour théâtre des lieux hérissés d'obstacles et de « forteresses ; mais rien n'est au-dessus des efforts persé« vérants des soldats d'Afrique, de Crimée, de Chine, d'I« lie et du Mexique. Vous prouverez une fois de plus ce que « peut une armée française animée du sentiment du devoir, « maintenue par la discipline, enflammée par l'amour de « la patrie.

« Quel que soit le chemin que nous prenions hors de nos « frontières, nous y trouverons les traces glorieuses de nos « pères. Nous nous montrerons dignes d'eux.

« La France entière vous suit de ses vœux ardents, et « l'univers a les yeux sur vous. De nos succès dépend le « sort de la liberté et de la civilisation.

« Soldats, que chacun fasse son devoir, et le Dieu des « armées sera avec nous !

« NAPOLÉON. »

Une autre proclamation « aux Français » se terminait ainsi : « Je vais me mettre à la tête de cette vaillante armée « qu'animent le sentiment du devoir et l'amour de la patrie.

« Elle sait ce qu'elle vaut, car elle a vu dans les quatre « parties du monde, la victoire s'attacher à ses pas.

« J'emmène mon fils avec moi, malgré son jeune âge. Il « sait quels sont les devoirs que son nom lui impose, et il « est fier de prendre sa part dans les dangers de ceux qui « combattent pour la patrie.

« Dieu bénisse nos efforts ! Un grand peuple qui défend « une cause juste est invincible. »

La lecture de ces documents produisit dans le public une pénible impression.

L'empereur parlait « de la sécurité de l'impératrice » comme si elle devait être sérieusement compromise, et « du salut de la patrie » comme si la patrie eût été en danger. Il déclarait que la guerre « serait longue et pénible » et ce fut déjà une cruelle désillusion pour ceux qui alors encore ne croyaient qu'à une campagne victorieuse d'un mois à six semaines.

Son langage recélait non la confiance, mais comme une vague appréhension. Il pressentait sans doute qu'il ne devait jamais revoir ce Paris qu'il quittait, il savait que son trône et sa dynastie étaient à la merci de la défaite au-devant de laquelle il marchait.

Aussitôt arrivé à Metz, l'empereur prit le commandement en chef.

Après les fautes du début, c'était bien la plus lourde qu'il fût possible de commettre.

Pour être né prince et s'être fait empereur, on ne s'improvise point général accompli. Le temps n'est plus où, avec de la bravoure et un peu de coup d'œil, on pouvait gagner une bataille. La guerre moderne, avec ces grandes masses de combattants, l'artillerie à longue portée et les chemins de fer, est une opération mathématique qui exige des connaissances toutes spéciales et des études approfondies.

Tel général du reste qui peut diriger utilement une armée de 30 000 hommes est parfaitement incapable d'en faire manœuvrer 100 000 et plus. Napoléon Ier, qui était entouré de la pléiade de généraux la plus brillante qui ait jamais existé, disait qu'il n'y avait que le maréchal Soult et lui-même, qui fussent en état de commander à plus de 100 000 hommes.

Quant aux génies complets réunissant la science du stratégiste et le coup d'œil improvisateur du tacticien, à l'esprit d'ordre et de prévoyance de l'administrateur, on ne les rencontre qu'une fois tous les mille ans.

Les Prussiens l'ont compris, et là est le secret de leurs succès. Le roi Guillaume assistait son armée, mais il ne la commandait pas.

Ils avaient séparé les fonctions du stratégiste de celles du tacticien. M. de Moltke élaborait les plans, pourvoyait aux besoins des troupes, les faisait mouvoir avec une étonnante précision, et à l'heure dite les livrait sur le terrain désigné comme champ de bataille, aux généraux à qui revenait le soin de diriger l'action.

Napoléon III, au contraire, voulut tout centraliser entre ses mains.

C'était cependant le plus insuffisant des généraux; il n'avait étudié la guerre que dans les livres, et n'avait de connaissances un peu sérieuses qu'en balistique.

En Italie il avait combiné un mouvement tournant qu'il avait exécuté avec tant de maladresse, qu'au lieu de surprendre les Autrichiens, il était venu se jeter dans le gros de leur armée avec quelques milliers d'hommes de la garde. Si les grenadiers eussent un instant faibli, si le général Mac-Mahon ne fût accouru au canon, il était perdu.

Après Magenta, il marcha devant lui, au hasard, sans plan arrêté, et se fit encore surprendre à Solférino, ses corps disséminés sur sept lieues d'étendue.

Ce jour-là, il n'y eut pas de plan ordonné, pas de bataille proprement dite, mais une série d'engagements où chacun se battit pour son propre compte et suivant ses inspirations. « Ce fut, a dit justement le général Trochu, la victoire du soldat et du bon Dieu. »

Tel était le général en chef qui, sachant la France engagée dans une partie suprême, et dans des conditions d'infériorité notoire, n'hésitait pas à assumer sur lui toutes les responsabilités du commandement suprême.

Et pour comble d'imprévoyance et d'aveuglement il distribuait les hauts grades et les importantes missions en se préoccupant uniquement de ses préférences personnelles, et non de la capacité de ses auxiliaires.

Il choisissait pour major général le maréchal Le Bœuf,

très-bon officier supérieur d'artillerie, mais organisateur des plus insuffisants.

Il confiait les 2e et 4e corps, placés en première ligne, au poste le plus important, au général Frossard, excellent officier du génie, très-expert dans l'art des fortifications, mais qui n'avait jamais commandé une armée, et n'avait d'autre titre à la faveur qu'on lui donnait, que d'être le précepteur du prince impérial ; et au général de Failly, homme de cour avant tout, qui n'avait jamais commandé que l'expédition de Mentana « où les chassepots ont fait merveille », et qui devait, pendant toute la campagne, se signaler par les plus étranges défaillances.

Il laissait à l'écart les généraux de Palikao et Trochu, ne donnait qu'un commandement insuffisant au maréchal Bazaine; il reléguait Canrobert au camp de Châlons.

Le moindre inconvénient de ce système était de créer des jalousies, des hostilités sourdes qui devaient avoir les plus funestes conséquences.

Les soldats étaient inquiets, peu confiants dans leurs chefs, et les vieux généraux mécontents.

L'armée, au 1er août, ne comprenait que deux cent quarante-trois mille hommes, et en déduisant les corps du maréchal Canrobert resté à Châlons, et du général Douay en observation à Belfort, il ne restait sur la frontière d'Alsace-Lorraine que cent quatre-vingt-quinze mille hommes qui avaient devant eux plus de quatre cent mille Allemands prêts à entrer en ligne.

Dans cette situation, certain de se trouver dès le premier jour au moins un contre deux, n'ayant qu'un canon rayé contre trois canons Krupp, l'Empereur n'avait qu'un parti à prendre : réunir en un seul faisceau toutes ses forces disponibles, les masser à la hauteur des lignes de Wissembourg, soit pour faire à l'invasion un obstacle sérieux, soit pour tenter la fortune en attaquant le premier.

Loin de là, il dissémina ses corps d'armée sur cinquante lieues d'étendue, de Strasbourg à Forbach, les laissant sans communications entre eux, et hors de portée de se secourir mutuellement en cas d'attaque.

« Cette dissémination des corps d'armées, avoue le général Le Bœuf[1], a été pour beaucoup dans les premiers malheurs de

1. *Enquête parlementaire.*

la campagne. » Et il raconte que tout d'abord on avait eu l'intention de passer le Rhin, et de se jeter entre l'Allemagne du Nord et la Confédération du Sud; que dans cette hypothèse on avait envoyé en Alsace le maréchal de Mac-Mahon, qui devait être suivi de près par les autres corps, tandis que le maréchal Canrobert se porterait en Lorraine; mais que « les circonstances politiques ne se dessinant pas telles qu'on l'espérait, » on avait dû renoncer à ce projet. Que toutefois c'était dans l'intention d'y donner suite qu'on avait rapidement porté les troupes sur la frontière et qu'on s'était décidé à les organiser sur place; « que, par conséquent, on avait dû se préoccuper spécialement d'employer méthodiquement les voies ferrées[1]. »

C'est-à-dire, en langage plus clair, que rien n'était prêt, qu'au lieu d'avoir huit ou dix jours d'avance, on n'avait pas au 1er août un seul corps prêt à marcher en avant, et que c'était pour faciliter leur organisation, leur réunion et leur approvisionnement qu'on les avait éparpillés, non dans des positions stratégiques, mais dans les centres populeux, et aux têtes de chemins de fer.

C'est dans cette situation que les Allemands devaient les surprendre.

D'autre part, il résulte de ce que l'on vient de lire, et de l'aveu même du maréchal Le Bœuf, qu'on n'avait qu'un plan : celui de l'invasion de l'Allemagne par la vallée de la Sarre; qu'on dut y renoncer dès le premier jour, n'étant point prêts, et par suite de *circonstances politiques* (le défaut d'alliances probablement); et que dès lors on se borna à rester dans l'expectative, se résignant à la defensive, et la préparant si peu, qu'on n'avait même pas de carte de la frontière, et que *pour toute concentration, on se contenta d'appeler le général de Failly à Sarreguemines et de faire venir la garde à Metz*[2].

Le 4 août, l'emplacement des corps de la Moselle était Boulai, Saint-Avold, Forbach et Sarreguemines; la garde et les recrues étaient à Metz; le maréchal de Mac-Mahon à Haguenau.

C'était l'Empereur qui avait fixé les emplacements sur la proposition du major général[3].

1. *Enquête parlementaire.* Déposition du maréchal Le Bœuf.
2. Déposition du maréchal Le Bœuf.
3. *Id.*

Cependant l'opinion publique se préoccupait vivement de la situation[1]. Elle ne comprenait rien au défaut de nouvelles et à l'inaction dans laquelle on restait. Le départ de l'Empereur avait paru à tous le signal du commencement des hostilités.

Ce fut sans doute pour donner satisfaction à de légitimes impatiences, que l'on décida l'attaque de Saarbruck.

Le 4 août on lisait dans le *Journal officiel :*

« Metz, 2 août, 4 h. 30, soir.

« Aujourd'hui, 2 août, à onze heures du matin, les troupes françaises ont eu un sérieux engagement avec les troupes prussiennes.

« Notre armée a pris l'offensive, franchi et envahi le territoire de la Prusse.

« Malgré la force de la position ennemie, quelques-uns de nos bataillons ont suffi pour enlever les hauteurs qui dominent Saarbruck, et notre artillerie n'a pas tardé à chasser l'ennemi de la ville.

« L'élan de nos troupes a été si grand que nos pertes ont été légères.

« L'engagement, commencé à onze heures, était terminé à une heure.

« L'Empereur assistait aux opérations, et le Prince impérial, qui l'accompagnait partout, a reçu, sur le premier champ de bataille de la campagne, le baptême du feu.

« Sa présence d'esprit, son sang-froid dans le danger ont été dignes du nom qu'il porte. L'Empereur est rentré à Metz à quatre heures. »

L'Empereur a adressé la dépêche particulière suivante à l'Impératrice :

1. A cette époque, il régnait dans certaines régions une dangereuse effervescence. Des agents bonapartistes excitaient les populations contre ceux qu'ils nommaient les ennemis de la France et de l'empereur. Un instant, on put craindre une sorte de Jacquerie. Un député du centre gauche fut menacé de mort dans son département. Dans la Dordogne, un homme honorable, M. de Moneys, fut brûlé vif par des paysans qui l'accusaient d'avoir crié : « A bas l'empereur ! » Leur chef, un nommé Besse, croyait qu'il serait décoré pour ce fait. Il fut condamné à mort et exécuté à Périgueux, en octobre 1870. (Voir au ch. VIII.)

A la même époque, on jugeait à Blois le complot, dit des « bombes explosibles. »

« Louis vient de recevoir le baptême du feu; il a été admirable de sang-froid et n'a nullement été impressionné.

« Une division du général Frossard a pris les hauteurs qui dominent la rive gauche de Saarbruck.

« Les Prussiens ont fait une courte résistance.

« Nous étions en première ligne, mais les balles et les boulets tombaient à nos pieds.

« Louis a conservé une balle qui est tombée tout auprès de lui.

« Il y a des soldats qui pleuraient en le voyant si calme.

« Nous n'avons eu qu'un officier et dix hommes tués.

« NAPOLÉON. »

On crut à une importante victoire; comment, en effet, expliquer autrement la présence de l'Empereur sur le champ de bataille. Toutefois, la seconde dépêche fut mal accueillie. Ces détails personnels, cette flatterie pour un enfant, parurent déplacés.

En réalité, l'affaire de Saarbruck n'était qu'une escarmouche insignifiante et presque ridicule; on avait attaqué avec un grand étalage de forces un simple détachement prussien.

Avant qu'on pût connaître la vérité, une triste nouvelle se répandait. Le 4 août, la division Abel Douay avait été surprise à Wissembourg et défaite après un glorieux combat. Le général avait été tué.

Le *Journal officiel* du 6 contenait la note suivante :

« Les troupes françaises qui, au nombre de sept à huit mille soldats, ont été engagées devant Wissembourg, ont eu affaire à deux corps d'armée, parmi lesquels se trouvaient des troupes d'élite appartenant à la garde prussienne.

« Malgré l'infériorité du nombre, nos régiments ont résisté pendant plusieurs heures avec un héroïsme admirable, et, lorsqu'ils se sont repliés, les pertes de l'ennemi étaient si considérables qu'il n'a pas osé les suivre.

« Tandis qu'à Saarbruck nous avons coupé la ligne prussienne, la nôtre n'a pas été coupée. »

Cette nouvelle, annoncée par les journaux du 5 au soir,

d'après les journaux anglais[1], causa une profonde stupeur. On attendait la confirmation d'une victoire et l'on apprenait une défaite; l'Empereur annonçait qu'il prenait l'offensive, qu'il envahissait le territoire prussien, et l'on était attaqué, surpris, et la France était envahie!

Elle avait lieu cependant d'être fière de ses soldats; ils s'étaient battus comme des lions, un contre huit, n'avaient cédé que devant le nombre, sans perdre un drapeau ni un canon.

Mais comment se faisait-il qu'une division eût été écrasée hors portée de tout secours, comment expliquer la faiblesse numérique de l'armée et le nombre formidable des assaillants[2]?

L'inquiétude s'empara de tous les esprits; les bruits les plus sinistres circulaient; des cris de colère se faisaient entendre, et des actes de violence furent même exercés contre des négociants que l'on disait prussiens.

Après l'enivrement de la victoire, la nation subissait l'affolement de la défaite.

On assurait que l'armée française était engagée sur toute la ligne. Le 6 août, vers une heure de l'après-midi, au mi-

1. Voici la dépêche d'origine prussienne insérée dans le *Times* du 5 août :

« Niedorrotthenbach, jeudi 4 août, 5 h. 55 du matin.

« Une brillante, mais sanglante victoire a été remportée par l'armée du prince héritier de la couronne de Prusse, sous les yeux de Son Altesse royale. Il s'agissait de l'assaut de Wissembourg et des hauteurs de Geiss, en arrière de cette ville.

« Les troupes engagées du côté allemand se composaient des régiments des 5e et 11e corps d'armée prussiens, et du 2e corps de l'armée de Bavière; du côté français, la division du général Douay, appartenant au corps du maréchal Mac-Mahon.

« Les Français ont été repoussés et dispersés, en abandonnant leur campement.

« Le général Douay a été tué, et plus de 500 prisonniers, — non blessés, — comprenant beaucoup de turcos, — sont tombés dans les mains des Prussiens. Une pièce d'artillerie a été également prise.

« Du côté allemand, le général Kirchbach a été effleuré par un coup de feu. Les grenadiers de la garde royale et le 50e régiment ont beaucoup souffert. »

L'Europe entière connaissait la nouvelle vingt-quatre heures avant la France, réduite à recevoir ses informations de Berlin et de Londres!

2. La division Douay n'avait reçu ni son artillerie, ni son ambulance, ni ses voitures de campagne.

(Déposition du maréchal de Mac-Mahon. *Enquête parlementaire.*)

lieu de l'attente anxieuse, une nouvelle se répandit comme une traînée de poudre : « Le maréchal de Mac-Mahon était vainqueur, il avait fait quarante mille prisonniers, il occupait Landau. » En un clin d'œil Paris fut pavoisé de drapeaux, l'allégresse fut extrême; des artistes de l'Opéra, alors en répétition, sortirent sur le boulevard et chantèrent la *Marseillaise* au milieu d'une foule en délire.

La nouvelle était fausse.

Peu après les drapeaux étaient retirés tristement pour ne plus reparaître[1].

1. Voici, d'après la *Liberté* du 8 août, le récit détaillé des faits :

« A trois heures, une foule considérable s'est dirigée vers le ministère de la justice. On demande à grands cris M. Émile Ollivier; on réclame la fermeture de la Bourse et le nom de l'auteur de la nouvelle.

« Le garde des sceaux s'est présenté à une fenêtre du ministère et a parlé à la foule, qui s'est à peu près dispersée. Mais vers cinq heures une nouvelle manifestation, partie du boulevard, descend la rue Vivienne. Les drapeaux dont toutes les maisons étaient pavoisées sont retirés. En tête de la foule, dans une voiture, se trouvent plusieurs personnes. L'une d'elles porte au bout d'un long bâton un écriteau sur lequel est écrit : MINISTÈRE, *l'auteur de la fausse nouvelle est arrêté*. On se dirige ainsi vers la place Vendôme et l'on s'arrête de nouveau sous les fenêtres du garde des sceaux. Des cris hostiles sont proférés ; on demande le nom de l'auteur de la fausse nouvelle.

« Enfin, M. Émile Ollivier paraît et prononce le discours suivant, que nous avons entendu :

« Citoyens, la nouvelle qui a été répandue aujourd'hui est fausse. Nous n'avons rien appris. (*Réclamations.*) Toutes les nouvelles qui parviendront au gouvernement seront immédiatement communiquées au public. (*Approbation.*) Seulement, en aucun cas nous ne pourrions communiquer si nous en avions, et cela n'est pas (*Murmures*), et cela n'est pas, les nouvelles concernant les mouvements de troupes ; car elles seraient télégraphiées de suite à l'ennemi, qui s'en servirait pour déjouer nos plans et contrecarrer nos opérations. » (*Bravos prolongés, puis la foule demande le nom de l'auteur de la nouvelle.*)

« Vous me demandez le nom de l'auteur de la fausse nouvelle ; je ne puis vous le dire : je ne le connais pas. (*Mouvement d'incrédulité.*) Je ne le connais pas. L'instruction se poursuit en ce moment à la préfecture de police, et je ne puis savoir ce qui s'y passe, puisque je suis ici. Mais je connaîtrais ce nom que nous ne commettrions jamais l'infamie de jeter à la foule le nom d'un homme accusé, avant que sa culpabilité ait été démontrée. (*Applaudissements.*)

« Si ces manifestations continuaient, elles vaudraient pour les Prussiens autant qu'une victoire. (*Mouvements divers.*) Je vous le demande au nom de la France, au nom de nos soldats, au nom de l'honneur national, cessons ces agitations, et séparons-nous tous au cri de : *Vive la patrie !* »

Le soir, à six heures, on affichait une proclamation des ministres annonçant que le coupable était arrêté[1] !

Qu'y avait-il au fond de cette affaire? Était-ce une manœuvre de bourse? Le ministère en était-il le complice? On ne saurait se prononcer. Ce qui est certain, c'est que le procès du coupable, que l'on assurait être entre les mains de la justice, ne fut jamais instruit, et que depuis il n'en fut jamais parlé !

Du reste, cette nouvelle mensongère paraît être parvenue sur plusieurs points du territoire à la fois. Quelques journaux du 6 août au soir publiaient la dépêche suivante :

Strasbourg, minuit.

« Le bruit court dans notre ville que le maréchal de Mac-Mahon a battu ce soir les Prussiens.

« Wissembourg a été évacué.

« Les communications télégraphiques avec Wissembourg ont été rétablies par le maréchal. »

Il est probable qu'on en ignorera toujours la véritable source.

Quoi qu'il en soit, le mécontentement était vif contre le ministère ; on l'accusait d'avoir conservé pendant vingt-quatre heures, sans la publier, la nouvelle relative à l'affaire de Wissembourg ; on le soupçonnait de dissimuler la véritable situation ; le silence qu'il gardait ne paraissait rien moins que rassurant. D'une confiance absolue, on était passé à la méfiance la plus caractérisée[1].

On était loin cependant de soupçonner toute la vérité !

1. Le *Figaro* affirmait que le coupable était un jeune homme nommé Janot ; il donnait des détails sur son compte, et racontait notamment qu'il avait fait chanter un *Te Deum* à la Madeleine. D'autres journaux assuraient qu'il y avait trois personnes arrêtées.

1. Vers minuit, un rassemblement de 600 personnes s'était formé place Beauvau, vis-à-vis le ministère de l'intérieur. On réclamait à grands cris des renseignements officiels sur l'engagement qui a dû se livrer le jour même entre le corps d'armée du maréchal Mac-Mahon et les Prussiens qui ont dû pénétrer à Wissembourg. En présence de la déclaration formelle faite par un membre de la commission de la presse, qu'aucune dépêche relative à cet engagement supposé n'était encore parvenue au ministère, la foule, qui déjà menaçait de franchir

Le dimanche 7 août, au matin, le bruit se répandit que l'armée française était défaite sur toute la ligne, et qu'elle battait en retraite, découvrant toute la frontière. Cette fois ce n'était que trop vrai.

la grille, s'est retirée lentement avec des murmures et des protestations.

« De quel nom, surtout, convient-il d'appeler la mystification dont Paris est, au moment où j'écris, la généreuse et patriotique victime ?

« Le mal que ces rumeurs et ces nouvelles alternativement contradictoires produisent est incalculable, et tout semble contribuer à leur donner une désastreuse influence.

« Le funeste silence organisé en France par le ministère, l'inconcevable tardiveté des nouvelles qui arrivent *seize heures plus tôt à Londres par Berlin*, qu'elles n'arrivent à *Paris par Strasbourg*, jettent un désordre inouï dans les croyances et dans les intérêts.

« Une pareille situation n'est ni normale, ni supportable. »

(Journaux du temps.)

CHAPITRE VII.

DU 6 AOUT AU 10 AOUT. — REISCHOFFEN. — FORBACH. CHUTE DU MINISTÈRE OLLIVIER.

Période du 6 au 10 août. — Batailles de Reischoffen et de Forbach. — Dépêches officielles et proclamations. — Convocation du Corps législatif et du Sénat. — Attitude du peuple de Paris, de l'opposition et du parti dynastique. — La séance du 9 août. — Chute du ministère du 2 janvier.

En apprenant l'affaire de Wissembourg, le maréchal de Mac-Mahon, s'attendant à être attaqué vers le 6 ou 7 août par des forces supérieures, avait télégraphié au quartier général pour demander du renfort.

Le général de Failly reçut le 5 août l'ordre de le rejoindre. Mais au lieu de faire diligence, il s'arrêta pour coucher à Bitche, et n'en repartit que le lendemain 6 août au matin, ayant vingt-sept kilomètres à faire[1]. Quand il arriva, la bataille était perdue.

Dans la matinée du 6, la petite armée du maréchal de Mac-Mahon, comprenant en tout 35 000 hommes, en position à Wœrth, Reischoffen et Freschwiller, à mi-chemin entre Wissembourg et Haguenau, fut attaquée par l'armée du prince royal de Prusse, comprenant 140 000 hommes appuyés de réserves considérables[2].

Les soldats français résistèrent pendant toute la journée

1. Il avait de plus oublié son artillerie.

2. Il n'entre pas dans notre plan d'écrire l'histoire de la campagne de 1870; nous nous bornons à indiquer les faits militaires, en en recherchant les causes et les conséquences.

(Note de l'auteur.)

avec une admirable énergie. Un instant ils crurent tenir la victoire, et s'ils eussent reçu à temps les renforts attendus, peut-être le résultat eût-il été changé ; mais écrasés par le nombre ils durent se replier, et ne furent sauvés d'un désastre complet que par le dévouement de deux régiments de cuirassiers (le 8e et le 9e) qui se firent décimer pour protéger la retraite.

Le même jour le prince Frédéric-Charles attaquait à Forbach, avec des forces considérables, le corps du général Frossard.

Le maréchal Bazaine, cantonné à Sarreguemines et Saint-Avold, dut entendre le canon; il était à portée de secours; il ne se dérangea pas[1].

Le général Frossard fut vaincu, et disparut, laissant au général Bataille le soin de diriger la retraite, qui s'accomplit en bon ordre dans la direction de Sarreguemines et de Putteiange.

L'Alsace et la ligne de la Moselle étaient au pouvoir de l'ennemi; il ne restait devant lui que deux barrières : les défilés des Vosges qu'on ne songea pas même à défendre, et Metz qui devait être livrée sans avoir essuyé un seul coup de canon.

A ces nouvelles, une morne stupeur s'empara de la France entière. A Paris, sur les boulevards, la foule était immense, silencieuse, épouvantée ! Cette première impression dura peu, l'énergie reprit le dessus, et un cri s'échappa de toutes les poitrines : Des armes! qu'on nous donne des armes!

Cependant on savait à peine la vérité. Les dépêches étaient confuses, pleines de restrictions.

La première, datée du 7 août, 4 h. 30 du matin, et qui ne fut publiée à Paris que le lendemain à midi, était ainsi conçue :

« Après une série d'engagements dans lesquels l'ennemi a déployé des forces considérables, le maréchal de Mac-Mahon s'est replié en arrière de sa première ligne.

1. Il paraît certain que Bazaine fut prévenu. Il se contenta de répondre : « Que Frossard gagne tout seul son bâton de maréchal. » Triste conséquence des effets produits par le favoritisme, et les choix de l'empereur. (Voir pour plus de détails au ch. IX.)

« Le corps du général Frossard a eu à lutter hier depuis deux heures contre une armée tout entière.

« Après avoir tenu dans ses positions jusqu'à six heures, il a opéré sa retraite en bon ordre.

« Les détails sur nos pertes manquent.

« Nos troupes sont pleines d'élan. La situation n'est pas compromise, mais l'ennemi est sur notre territoire, et un sérieux effort est nécessaire; une bataille est imminente. »

Puis vinrent les suivantes :

« Metz, 7 août, 6 h. du matin.

« Dans l'affaire qui a eu lieu hier à Forbach, il n'y a eu que le 3ᵉ corps engagé, soutenu par deux divisions des autres corps.

« Le corps du général Ladmirault, celui du général de Failly et la garde n'ont pas combattu.

« Le combat a commencé à une heure et semblait sans importance; mais bientôt de nombreuses troupes se sont embusquées dans les bois, essayant de tourner la position. A cinq heures, les Prussiens semblaient repoussés et renoncer à l'attaque; mais un nouveau corps arrivant de Warden sur la Sarre obligea le général Frossard à se retirer.

« Aujourd'hui les troupes, qui se trouvaient divisées, se concentrent sur Metz.

« Dans la bataille qui a eu lieu près de Freschwiller, le maréchal de Mac-Mahon avait cinq divisions; le corps du général de Failly n'avait pu le rejoindre. On n'a que des détails très-vagues; on dit qu'il y a eu plusieurs charges de cavalerie; mais les Prussiens, qui avaient des mitrailleuses, nous firent beaucoup de mal.

« NAPOLÉON. »

« Metz, 8 août, 8 h. 25.

« Le moral des troupes est excellent. La retraite s'est effectuée en très-bon ordre. On n'a pas de nouvelles de Frossard, qui paraît cependant s'être retiré cette nuit en bon ordre.

« NAPOLÉON. »

« Metz, 7 août, 12 h. 25.

« Le maréchal de Mac-Mahon a éprouvé un sérieux échec à Reichshoffen. Il se replie et couvre Nancy.

« Les troupes qui sont autour de Metz sont dans d'excellentes dispositions.

« Ce matin trois corps d'armée tout entiers n'avaient pas encore donné.

« Les pertes de l'ennemi sont très-considérables et ralentissent sa marche. L'épreuve est sérieuse, mais elle n'est pas au-dessus des efforts de patriotisme de la nation. Il n'est pas possible de préciser le chiffre de nos pertes.

« Le mouvement de retraite et de concentration s'accomplit. Le général Coffinières organise la défense. »

(*Correspondance du quartier général.*)

« Metz, 7 août, 3 h. 35.

« L'ennemi n'a pas poursuivi vivement le maréchal de Mac-Mahon. Depuis hier soir il a cessé toute poursuite. Le maréchal concentre ses troupes.

« NAPOLÉON. »

« Metz, 8 août, 7 h. 50.

« L'armée se concentre pour marcher sur les Vosges et en défendre les passages. La nuit a été calme. Il n'y a pas eu d'engagement.

« NAPOLÉON. »

Ces dépêches, pleines d'inexactitudes, révélaient en outre l'effarement le plus complet. Moins que jamais l'Empereur avait un plan des projets arrêtés ; dans la défaite la résolution lui manquait ; en présence des malheurs qu'il avait déchaînés sur le pays, il ne trouvait qu'un cri de détresse.

En même temps on affichait les proclamations suivantes :

« Français,

« Le début de la guerre ne nous est pas favorable. Nos armes ont subi un échec. Soyons fermes dans le revers et hâtons-nous de le réparer.

« Qu'il n'y ait parmi nous qu'un seul parti, celui de la France ; qu'un seul drapeau, celui de l'honneur national.

« Je viens au milieu de vous. Fidèle à ma mission et à mon devoir, vous me verrez la première au danger pour défendre le drapeau de la France.

« J'adjure tous les bons citoyens de maintenir l'ordre. Le troubler serait conspirer avec nos ennemis.

« Fait au Palais des Tuileries, le 7 août 1870, onze heures du matin.

« *L'Impératrice Régente*,

« EUGÉNIE. »

« Français,

« Jusqu'à cette heure, nous avons toujours donné, sans réserve, toutes les nouvelles certaines que nous avons reçues.

« Nous continuons à le faire.

(*Voir nos dépêches ci-dessus.*)

« En présence de ces graves nouvelles, notre devoir est tracé. Nous faisons appel au patriotisme et à l'énergie de tous.

« Les Chambres sont convoquées.

« Nous mettons d'urgence Paris en état de défense. Pour faciliter l'exécution des préparatifs militaires, nous déclarons l'état de siége.

« Pas de défaillances ! Pas de divisions ! Nos ressources sont immenses. Luttons avec fermeté, et la patrie sera sauvée ! »

(*Suivent les signatures des ministres.*)

« Français !

« Nous vous avons dit toute la vérité.

« Maintenant, à vous de remplir votre devoir ; qu'un même cri sorte de toutes les poitrines d'un bout de la France à l'autre !

« Que le peuple entier se lève, frémissant, dévoué, pour soutenir le grand combat !

« Quelques-uns de nos régiments ont succombé sous le nombre : notre armée n'a pas été vaincue.

« Le même souffle intrépide l'anime toujours !

« Soutenons-la !

« A l'audace momentanément heureuse, opposons la ténacité qui dompte le destin! replions-nous sur nous-mêmes, et que nos envahisseurs se heurtent contre un rempart invincible de poitrines humaines!

« Comme en 1792, et comme à Sébastopol, que nos revers ne soient que l'école de nos victoires[1]!

« Ce serait un crime de douter un instant du salut de la patrie, et surtout de n'y pas contribuer.

« Debout donc! debout!

« Et vous, habitants du Centre, du Nord et du Midi, sur qui ne pèse pas le fardeau de la guerre, accourez d'un élan unanime au secours de vos frères de l'Est!

« Que la France, une dans les succès, se retrouve plus une encore dans les épreuves!

« Et que Dieu bénisse nos armes! »

(*Suivent les signatures des ministres.*)

« Parisiens!

« Notre armée se concentre et se prépare à un nouvel effort.

« Elle est pleine d'énergie et de confiance.

« S'agiter à Paris, ce serait combattre contre elle et affaiblir, au moment décisif, la force morale qui lui est nécessaire pour vaincre.

« Nos ennemis y comptent.

« Voici ce qu'on a saisi sur un espion prussien amené au quartier généra' :

« *Courage! Paris se soulève. L'armée française sera prise entre deux feux.* . . . .

« Nous préparons l'armement de la nation et la défense de Paris.

« Demain, le Corps législatif joindra son action à la nôtre.

« Que tous les bons citoyens s'unissent pour empêcher les rassemblements et les manifestations!

« Ceux qui sont pressés d'avoir des armes n'ont qu'à se présenter aux bureaux de recrutement : il leur en sera donné de suite pour aller à la frontière.

« Le 8 août 1870. »

(*Suivent les signatures.*)

1. Remarquons que les ministres de l'Empire faisaient eux-mêmes appel à la légende de 92.

Le *Journal officiel* du 7 août publiait trois décrets.

Le premier convoquant le Sénat et le Corps législatif pour le jeudi 11 août.

Le second déclarant le département de la Seine en état de siége.

Le troisième incorporant dans la garde nationale tous les hommes valides jusqu'à l'âge de quarante ans.

Le décret relatif à la convocation des assemblées fut vivement attaqué par la presse; on trouvait la date du 11 trop éloignée en présen.e des circonstances. On le comprit et elle fut avancée au mardi 9 août.

Quant aux proclamations, elles produisirent un mauvais effet.

Le gouvernement y paraissait plus préoccupé de sa situation personnelle que de celle de la France. L'impératrice adjurait « les bons citoyens de maintenir l'ordre; » les ministres disaient « pas de divisions ; » « s'agiter à Paris, ce serait combattre contre l'armée; » on a saisi sur un espion prussien cette dépêche : « Courage ! Paris se soulève[1]. »

Après avoir essayé de soulever les populations par un patriotisme factice, après avoir excité la haine des habitants des campagnes contre les partisans de la paix, le gouvernement, qui se sentait perdu, songeait avant tout à se défendre lui-même contre un péril imaginaire.

Des troupes nombreuses de jeunes gens parcouraient les rues, portant des écriteaux avec ces mots : « Les citoyens demandent des armes. » On les fit brutalement disperser. Sur la place Vendôme les sergents de ville chargèrent l'épée à la main.

Le jour de l'ouverture des Chambres, une foule immense se pressait aux abords du Corps législatif, calme et silen-

1. Il en fut de cet espion prétendu comme des auteurs de la fausse nouvelle du 6 août, on n'en entendit plus parler.

Dans la séance du 12 août, M. E. Picard interrogea le gouvernement à ce sujet : « Il y a, dit-il, un espion introuvable qui a joué un grand rôle politique. Il faut qu'on sache ce qu'il est devenu, autrement on pourrait croire à une manœuvre. (*Aux voix !*)

M. DE DALMAS. — C'est un membre de l'ancien ministère qui devrait répondre à cette question.

M. CHEVANDIER DE VANDROME. — Aucun espion n'a été arrêté par les autorités civiles pendant que j'étais au ministère. J'ai publié les dépêches qui m'étaient adressées par l'autorité militaire comme je devais le faire. Je n'ai pas fait autre chose. (*L'ordre du jour !*) »

« L'ordre du jour est prononcé. »

cieuse; on lança sur elle deux escadrons de cavalerie, « et les sergents de ville ramassaient à coups de pied ceux qui étaient tombés[1]. »

Quel contraste avec la tolérance qui avait favorisé les manifestations belliqueuses des 14 et 15 juillet!

Le *Siècle* avait publié (9 août) les déclarations suivantes :

« Les députés soussignés sont réunis au Corps législatif.

« Ils réclament l'armement immédiat de tous les citoyens de Paris.

« Dans les circonstances actuelles, la France tout entière doit être armée et debout.

« COCHERY, CRÉMIEUX, GARNIER-PAGÈS, FAVRE (Jules), FERRY (Jules), LARRIEU (Amédée), LE CESNE, PELLETAN (E.), PICARD (E.), PLANAT (A.), RAMPONT (G.), ESQUIROS, SIMON (Jules), STEENACKERS, GRÉVY (Jules), GAGNEUR.

« Emmanuel ARAGO, absent, adhère. »

« La France est envahie.

« La presse démocratique de Paris réclame :

« L'armement immédiat de tous les citoyens;

« L'institution d'un comité de défense, composé d'abord des députés de Paris.

« Que tous les patriotes se lèvent et se joignent à nous !

« La patrie est en danger !

« La rédaction de l'*Avenir national*,
« La rédaction de la *Cloche*,
« La rédaction de la *Démocratie*,
« La rédaction du *Rappel*,
« La rédaction du *Réveil*,
« La rédaction du *Siècle*. »

Une note insérée au *Journal officiel* avertit la presse que de pareilles *manœuvres révolutionnaires* seraient rigoureusement poursuivies. L'*Opinion nationale*, ayant parlé du peu d'avancement des fortifications de Paris, fut officiellement accusée de haute trahison.

1. Journaux du temps.

Et nous verrons, dans la séance du 9, M. Ollivier reproduire l'insinuation contenue dans sa proclamation, et dire que « les Prussiens comptaient sur des troubles dans Paris; » pendant que M. Granier de Cassagnac menaçait les membres de l'opposition des conseils de guerre. Nous verrons encore tant à cette époque qu'après la défaite de Sedan, sinon tout le gouvernement, du moins plusieurs de ses membres, songer à un coup d'État, qui, du reste, ne l'eût point sauvé.

Certes, à partir du 6 août, l'Empire était perdu. Mais il n'est pas vrai de dire qu'alors on ait songé à le renverser. On entendait répéter de tous côtés : « Sauvons d'abord la France, et nous compterons après. » Ce sentiment se faisait jour partout, et jusque dans la presse. Mais personne n'eût voulu prendre la responsabilité d'un changement de gouvernement devant l'ennemi, et lorsqu'éclata l'attentat de la Villette, le cri de réprobation qui l'accueillit fut unanime [1].

Ce qui n'est que trop vrai, au contraire, c'est que depuis

1. L'extrait suivant du récit de la journée du 9 août que nous trouvons dans la *Liberté* est de nature à éclairer sur les véritables dispositions de la foule et des députés de la gauche :

« A une heure, les groupes formés devant le Corps législatif prennent des proportions qui deviennent de minute en minute plus considérables. Bientôt plus de dix mille personnes se trouvent là, toutes calmes, sans armes, et ne troublant le silence que pour crier de temps en temps : *A bas la Prusse! Vive la France!*

« M. Ferry se montre sur la terrasse du quai, entouré d'un groupe de gardes nationaux. Il est aussitôt acclamé et salué de bravos.

« Mes amis! crie-t-il, en nous appuyant sur vous, nous sommes sûrs « de vaincre; mais, je vous en prie, soyez calmes! soyez calmes! »

« Les cris de *Vive la France!* retentissent de nouveau. »

Le lendemain, à la séance, M. J. Favre disait:

« Où est l'insurrection? (*Mouvements divers.*)

« Si quelqu'un disait que nous sommes en état d'insurrection, je lui demanderais s'il a vu ce qui s'est passé hier aux abords de ce palais. (*Nouveaux bruits.*) Dans cette foule si animée, pas un cri ne s'est fait entendre qui puisse être qualifié de séditieux. Cette foule ne demandait que des armes. Un maréchal de France ayant été reconnu dans la foule, on l'a entouré avec respect, et pas un cri, je le répète, qui puisse être interprété comme un acte de sédition et d'insurrection. (*Bruit.*) Je demande donc au gouvernement pourquoi il sévit ainsi contre les journaux, et, portant la question plus haut, je lui demande de renvoyer ces régiments qu'il tient ici pour tenir tête à une insurrection; il ferait bien mieux de les envoyer à la frontière. (Quelques voix : *Très-bien! Très-bien!*)

« Plusieurs voix : On ne répond pas. Les ministres gardent le silence. »

le premier jour jusqu'au dernier le gouvernement ne se préoccupa que des intérêts dynastiques; ils avaient conseillé la guerre, ils dictèrent la conduite des ministres, furent la cause des hésitations qu'on montrait à armer le pays, ils déterminèrent le séjour de l'empereur à l'armée, le blocus de Metz et la marche sur Sedan.

Le 9 août eut lieu la première séance du Corps législatif.

M. Ollivier monte à la tribune, pâle, ému, ne voyant sur tous les bancs que des visages hostiles. « Nous vous avons, dit-il, appelés aux premières difficultés.

« Quelques corps de notre armée ont éprouvé des échecs; mais la plus grande partie n'a été ni vaincue ni même engagée. (*Très-bien! très-bien!*) Celle qui a été repoussée ne l'a été que par une force quatre ou cinq fois plus considérable, et elle a déployé dans le combat un héroïsme sublime.... (*Longs applaudissements sur tous les bancs.*)

M. GUYOT-MONTPAYROUX. — Des lions conduits par des ânes, comme disait Napoléon. (*Exclamations.*).

M. ARAGO. — Disparaissez et elle vaincra.

M. JULES FAVRE. — C'est une honte que la présence de ce ministère devant l'Assemblée. (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Sachez écouter d'abord. La Chambre délibérera ensuite. (*Très-bien!*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — ....un héroïsme qui lui vaudra une gloire au moins égale à celle des vainqueurs. (*Oui! oui!*)

Tous nos soldats qui ont combattu, comme ceux qui attendent l'heure de combattre, sont animés de la même ardeur, du même élan, du même patriotisme, de la même confiance dans une revanche prochaine. (*Nouvelle et vive approbation.*)

Aucune de nos défenses naturelles ou de nos forteresses n'est entre les mains de l'ennemi; nos ressources immenses sont intactes. Au lieu de se laisser abattre par des revers, que cependant il n'attendait pas, le pays sent son courage grandir avec les épreuves. (*Très-bien! très-bien!*).

Nous vous disons de nous aider à soutenir et à augmenter le mouvement national, et à organiser la levée en masse de tout ce qui est valide dans la nation. (*Bruyantes interruptions à gauche.*) »

Et il continua par l'exposé des mesures proposées pour la levée en masse de la population valide. « Si l'Assemblée, ajoute-t-il, *se place derrière nous....* » A ces mots, une violente rumeur s'éleva de toutes parts. On put croire un instant qu'il ne pourrait achever son discours. Il tenta de faire diversion, et au milieu des protestations énergiques de la gauche l'accusant de calomnie, il dit : « Aux ressources dont les Prussiens disposent, ils espèrent ajouter celles qui naîtraient pour eux de troubles dans Paris. »

M. Jules Favre lui succéda à la tribune.

La proposition qu'il déposa donna lieu à un incident que nous reproduisons d'après le compte rendu officiel.

M. JULES FAVRE. — Nous ne nous préoccupons tous que de la défense de la patrie, et c'est pour cela que, sans discours, j'ai l'honneur de proposer à la Chambre deux résolutions.

La première est relative à l'armement de Paris et à l'organisation de la garde nationale. La seconde à la défense du sol de la France. Je les formule ainsi :

Considérant que l'ennemi a envahi le sol de la France; que si notre armée est toujours debout et prête à le repousser, le devoir de chaque citoyen est d'unir ses efforts à ceux de nos soldats, et que son droit est d'avoir des armes ;

Considérant que, de l'aveu du ministre de la guerre, l'étranger marche sur Paris, et que dans une telle situation ce serait un crime de refuser à chaque habitant de Paris le fusil qu'il réclame pour défendre ses foyers ; (*Mouvements divers*).

Considérant que la population entière doit être armée, qu'il faut organiser la garde nationale en lui donnant le droit de nommer ses officiers ;

La Chambre arrête que des fusils seront immédiatement distribués dans les mairies à tous les citoyens valides, et que la garde nationale sera organisée dans toute la France d'après la loi de 1831. (*Vive approbation à gauche et sur d'autres bancs.*)

Tous jusqu'au dernier, les Français sont disposés à mourir pour repousser l'invasion étrangère (*Oui! oui!*); mais ce n'est pas assez. On vous a dit que l'heure des discours était passée. Oui, mais est passée aussi l'heure des ménagements qui perdent les assemblées et les empires.

La vérité est que le sort de la patrie est compromis, et que c'est là le résultat des fautes de ceux qui dirigent les opérations militaires, et de l'insuffisance absolue du commandant en chef. (*Très-bien! à gauche. — Bruit.*) Nous sommes en face d'évenements qui exigent non-seulement tous nos efforts, mais aussi toute notre sagesse. Il faut donc que toutes nos forces militaires soient concentrées dans les mains d'un seul homme, mais que cet homme ne soit pas l'empereur. (*Nouvelle approbation à gauche.*) L'empereur a été malheureux, il doit revenir.

Ce n'est pas tout : si la Chambre veut sauver le pays, elle doit prendre en main le pouvoir. (*Applaudissements à gauche. — Rumeurs.*)

J'ai donc l'honneur de déposer une proposition aux termes de laquelle une commission de 15 membres, choisis dans le sein de la Chambre, sera organisée pour repousser l'invasion étrangère. (*Applaudissements à gauche. — Bruit prolongé.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Une telle proposition a un caractère essentiellement inconstitutionnel. (*Bruyantes interruptions à gauche.*) Je dirai révolutionnaire, si vous voulez. (*Très-bien! très-bien! sur un grand nombre de bancs.*) Eh bien! ni cette Chambre ni son président n'accepteront des mesures ayant un pareil caractère. (*Nouveau mouvement d'approbation.*)

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Je demande l'urgence pour la proposition de M. Jules Favre.

M. GRANIER DE CASSAGNAC. — Je ne viens pas faire un discours dans les circonstances actuelles, mais je cède à l'impérieux commandement de ma conscience en apportant contre une telle proposition la protestation du citoyen et du député. Cet acte est un commencement de révolution.... (*Vive approbation à droite.*)

Voix à gauche. — De salut!

M. GRANIER DE CASSAGNAC. — ...un commencement de révolution tendant la main à un commencement d'invasion. Les Prussiens vous attendaient. (*Bruit prolongé à gauche.*) Lorsque Bourmont, d'odieuse mémoire, vendit son pays, il ne fit rien de pire. Il était au moins un soldat; tandis que vous, abrités derrière vos priviléges, vous proposez de détruire le gouvernement de l'empereur alors qu'il est en face de l'ennemi....

M. ARAGO. — La patrie est en danger.

M. GRANIER DE CASSAGNAC. — Nous sommes tous venus ici sous la condition du serment qui constitue notre caractère, notre inviolabilité (*Bruyantes interruptions à gauche.*) Celui qui déchire son serment cesse d'être inviolable, (*Le bruit continue.*) et si j'avais l'honneur de siéger sur les bancs du gouvernement, vous seriez tous ce soir livrés aux conseils de guerre. (*Exclamations à gauche; puis, du même côté, applaudissements ironiques mêlés de cris :* A l'ordre !)

M. ARAGO. — Le président doit prononcer un rappel à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas eu lieu à un rappel à l'ordre, l'exagération, la surexcitation d'un côté entraînant l'exagération et la surexcitation de l'autre. (*Bruit à gauche.*)

M. JULES SIMON, *s'avançant au milieu de l'hémicycle.* — Nous sommes prêts, fusillez-nous.

M. LE PRÉSIDENT. — N'attristons pas le pays, Messieurs, et ne réjouissons pas l'ennemi. (*Très-bien ! très-bien !*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Messieurs, je demande la parole parce que j'y ai été sollicité par plusieurs interpellations personnelles très-vives, et qu'il est de mon devoir de ne pas laisser sans réponse. M. Jules Simon m'a demandé si nous voulions faire fusiller tous les députés qui.... (*Bruit.*)

M. JULES SIMON. — Je n'ai pas demandé au ministre s'il voulait nous faire fusiller; en présence des paroles prononcées par un membre de la majorite, c'est à la Chambre que j'ai dit : « Si vous voulez nous faire fusiller, nous sommes prêts.»

(En ce moment, M. Estancelin, M. Ferry et d'autres membres de l'opposition descendent vivement dans l'hémicycle et se dirigent vers le banc où est assis M. le ministre des affaires étrangères, en disant : « Pourquoi riez-vous ! C'est une injure ! » — D'autres membres descendent aussitôt des autres parties de la salle et se réunissent dans l'hémicycle, au milieu d'un grand tumulte. — M. le président se couvre. — Longue agitation.)

A la reprise de la séance, M. Jérôme David demanda la parole. Je viens, dit-il, ici dans la mesure de mes forces et comme un homme d'honneur qui place au-dessus de tout l'amour de son pays (*Mouvement.*), je viens dire qu'invo-

lontairement on parle avec exagération de la situation. (*C'est cela! Très-bien!*) J'ai eu l'honneur d'assister à un combat héroïque avec la douleur de n'en pas partager tous les dangers (*Très-bien!*); j'ai vu ces héros qui, placés dans des conditions d'infériorité incroyables....

Voix à gauche. — A qui la faute? Au ministère! (*Bruit.*)

M. LE BARON JÉRÔME DAVID. — ...se sont fait tuer sur place sans reculer d'une semelle, en se disant: « la France nous vengera. »

Je suis sûr que si de leur tombe des accents suprêmes pouvaient se faire entendre, ils vous diraient: « Laissez donc vos dissensions intérieures! » (*Longs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Ne pensez en ce moment qu'au salut de notre pays. Songez que vous avez une armée qu'on peut appeler victorieuse, en raison des circonstances où elle s'est trouvée, et nous vous demandons de lui conserver cette force morale, cette confiance en elle-même que lui donnera le sentiment qu'elle a toute la France derrière elle pour vaincre l'ennemi. (*Nouveaux applaudissements.*

M. JULES FAVRE. — Donnez-lui un chef digne d'elle. (*A gauche : Oui! oui! c'est cela!*)

M. LE BARON JÉRÔME DAVID. — Votre armée est à peine entamée; elle se reconstitue; elle est reconstituée, et elle réparera ses revers passagers.

Savez-vous ce qu'il faut dire au pays et lui faire comprendre? c'est que cette guerre que vous avez prétendu que l'on a recherchée (*Oui! oui! sur quelques bancs,*) nous a montré que nous avions devant nous des armées organisées de longue main (*Bruits divers.*), qui ont pu se porter en masses et pénétrer comme des coins au milieu de nos héroïques phalanges trop disséminées. Tout cela ne se combine pas en un seul jour, en un mois. La Prusse était prête et nous ne l'étions pas. (*Exclamations bruyantes à gauche.*)

Voix à gauche. — Le ministère a dit le contraire.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Le ministre de la guerre a déclaré que nous étions prêts. (*Bruit.*)

M. LATOUR DU MOULIN. — Pourquoi, il y a un mois, vous êtes-vous opposés à ma proposition d'organiser la garde nationale dans tous les départements?

M. Arago. — M. David vient de prononcer la condamnation du ministère qui a trompé la France.

A partir de ce moment, en effet, le ministère fut condamné sans appel. Un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, décidée à soutenir un cabinet *capable d'organiser la défense du pays....* » fut voté à une immense majorité.

C'était déclarer que les ministres avaient été non-seulement imprudents mais incapables.

M. Ollivier se retira. A la fin de la séance il vint annoncer que les ministres avaient donné leur démission, qui avait été acceptée, et que le général comte de Palikao était chargé de former le nouveau cabinet.

CHAPITRE VIII.

DU 10 AOUT AU 3 SEPTEMBRE. — MINISTÈRE PALIKAO. HISTOIRE INTÉRIEURE.

Période du 10 août au 3 septembre. — Événements intérieurs. — Le ministère Palikao. — L'élan patriotique. — Préoccupations dynastiques. — Mesures de défense nationale. — Proposition relative à la formation d'un comité de défense. — Affaire de la Villette. — Le général Trochu gouverneur de Paris. — Ses proclamations. — La Jacquerie bonapartiste en province. — Premières nouvelles de la bataille de Sedan.

Le 10 août, le *Journal officiel* donnait la composition du nouveau ministère :

Guerre : M. de Palikao.
Affaires étrangères : M. de la Tour-d'Auvergne.
Intérieur : M. Chevreau.
Justice : M. Grandperret.
Marine : M. Rigault de Genouilly.
Finances : M. Magne.
Travaux publics : M. Jérôme David.
Instruction publique : M. Brame.
Commerce : M. Clément Duvernois.
Président du conseil d'État : M. Busson-Billault.

C'était un cabinet d'extrême droite, de nature à satisfaire pleinement les ultra-bonapartistes. On raconte que l'Impératrice, qui redoutait l'entrée aux affaires de plusieurs membres de l'opposition, s'écria : « qu'elle n'aurait jamais osé espérer un pareil résultat. »

L'opinion publique, un instant étonnée, attacha peu

d'importance aux choix qu'elle considérait comme secondaires.

Pour elle, le cabinet se résumait dans la personne du général de Palikao, devenu soudain populaire, malgré ses antécédents. On ne vit plus en lui que l'organisateur énergique et habile de la défense nationale.

A ces époques de trouble moral, la France se méprit étrangement sur la valeur des hommes. Elle mit tout son espoir en trois généraux : Palikao, Bazaine et Trochu, dont les deux premiers avaient été en butte à des accusations violentes à propos des affaires de Chine et du Mexique, uniquement peut-être parce qu'ils n'étaient point les amis de l'Empereur, qui avait rejeté leurs services, en reléguant à Lyon le général Palikao, en envoyant dans les Pyrénées le général Trochu, en ne donnant à Bazaine qu'un commandement secondaire.

Lorsque le ministère du 10 août prit en main les affaires, la situation était compromise, mais non perdue.

Il ne restait à la France qu'une armée d'environ 180000 hommes, celle qui se retira sous Metz, composée des meilleures troupes qui fussent au monde.

Les débris du corps de Mac-Mahon, ralliés à Châlons ou revenus à Paris, et celui du général de Failly, formaient le noyau d'une nouvelle armée, qui devait s'accroître rapidement des soldats de la classe 1869, des volontaires, des mobiles, des militaires rappelés et des soldats de marine.

La nation ne demandait qu'à se lever en masse; les hommes ne pouvaient manquer.

Les arsenaux, il est vrai étaient vides; les mobiles, ni équipés, ni armés, ni payés; le vide et le désordre étaient partout. Mais une main énergique pouvait tout réparer, et avec une volonté uniquement dirigée par le sentiment du patriotisme, il était possible de contenir l'invasion, jusqu'à l'heure où de nouvelles forces organisées permettraient de reprendre l'offensive et de rejeter les Allemands hors du territoire français.

Il faut le dire, on ne sut point profiter des dispositions viriles de la nation, de la colère patriotique que ses défaites lui faisaient ressentir.

Comme en 1814, on eut peur du peuple[1]. « Nous donnerions bien des armes, avait dit M. Ollivier, mais comment les reprendre? »

Le ministère du 10 août fut fidèle à ce système. Il crut assez faire en formant avec les dépôts et les jeunes soldats de nouveaux régiments de marche; et bien que persuadé que Paris serait assiégé, il ne procéda que lentement, tardivement[2], à la mise en état des fortifications et au ravitaillement.

Comme ses prédécesseurs, il tint la France dans l'ignorance absolue de ce qui se passait, se bornant à citer de temps à autre de petits faits sans importance, quelquefois inexacts; entretenant ainsi une confiance malsaine, de nature à endormir les élans patriotiques.

« Nous sommes un ministère de guerre, et non politique, » disait M. Jules Brame; on le croyait généralement; mais ce n'était point exact.

Composé d'hommes énergiques et non sans valeur, le cabinet du 10 août était sans doute animé de patriotiques intentions, mais sans cesse il fut détourné de son but par des préoccupations dynastiques.

Il est vrai que M. de Palikao a déclaré dans l'enquête parlementaire qu'il n'avait jamais cru à des menées révolutionnaires, et que le préfet de police ne l'avait jamais avisé de rien. Cela prouverait tout au plus que les ministres sur ce point étaient partagés d'opinions. Suivant M. Piétri, préfet de police, « les revers de nos armées ne faisaient qu'exciter le sentiment révolutionnaire de certains groupes.... et le 9 août serait devenu un 4 septembre, si le

1. Entre 1814 et 1870, il y a plus d'un point de ressemblance. Lors de l'invasion de 1814, il y eut en France un immense réveil patriotique. On demanda des armes. Le gouvernement refusa, craignant pour la dynastie. A Paris, on se contenta, et à la fin seulement, de former quelques bataillons de gardes nationaux, *armés de piques*. Napoléon s'en repentit plus tard. Lorsqu'il connut des faits d'admirables défenses locales, il s'écria: « Que n'ai-je armé les paysans! » Les autorités départementales comprimaient tout élan et toute initiative. Dans les Vosges, un défilé fut laissé libre parce qu'on n'avait osé abattre des arbres pour le barrer, sans ordres supérieurs. Napoléon dut menacer de la peine de mort les maires qui entraveraient la défense.

2. M. J. David raconte que le 23 août il n'y avait pas de projectiles dans les forts de Paris. On ne les avait pas même commandés. (*Enquête parlementaire.*)

commandement militaire n'avait résolûment soutenu les forces municipales [1]. »

Il affirme que le 18 août l'*agitation révolutionnaire* était à son comble; que la révolution était préparée de longue main et dirigée par le comité de la rue de la Sourdière.

M. Jérome David partageait cette opinion ; la proposition faite par la gauche d'armer la garde nationale lui parut un commencement d'exécution [2].

« L'opposition, a-t-il écrit depuis [3], inaugurait ainsi le système d'appels à la guerre civile qui devait se continer jusqu'au 4 septembre. »

A trois reprises différentes il avoua, dans sa déposition [4], qu'il eut la pensée d'un coup d'État, qu'il en parla au conseil des ministres. « Il y a quelquefois, a-t-il ajouté, des mesures de cette nature à prendre dans un intérêt public, et si j'ai un reproche à me faire, c'est de ne pas les avoir appuyées avec plus de tenacité [5]. »

Si l'on rapproche ce langage de celui de M. Granier de Cassagnac, menaçant la gauche des conseils de guerre, il n'est pas douteux que le parti dynastique, qui a tant incriminé « la révolution en présence de l'ennemi, » n'eût pas hésité, s'il eût été appuyé, à tenter un coup d'État dans les mêmes conditions [6].

A vrai dire, c'eut été une folie; dans l'état des esprits, la population n'eût point toléré l'arrestation de ses députés. Elle souffrait impatiemment la présence des troupes, criant à tous les détachements qu'elle rencontrait : « A la frontière ! à la frontière ! » ne comprenant pas que le gouvernement se fît garder par 40 000 hommes lorsque la France envahie avait besoin de ses soldats. Il est douteux que l'armée, au lieu d'aller à l'ennemi, eût voulu se prêter à un nouveau

1. Déposition de M. Piétri. (*Enquête parlementaire.*)
2. Déposition de M. Jérôme David. (*Enquête parlementaire.*)
3. Déposition de M. J. David. (*Enquête parlementaire.*)
4. Déposition de M. J. David. (*Enquête parlementaire.*)
5. Le général de Palikao prétend (*Vingt-quatre jours de ministère*) que ni dans le conseil ni ailleurs, il n'a jamais été question de coup d'État.
6. C'est sans doute dans le même ordre d'idées que le 13 août deux départements comme celui de la Haute-Garonne et du Cher, furent mis en état de siége.

2 décembre; une tentative n'eût produit que le renversement prématuré et sans doute sanglant de l'Empire.

Quoi qu'il en soit, pour ces raisons, et sans doute par patriotisme, la proposition de M. J. David fut repoussée. Les bruits n'en subsistèrent pas moins jusqu'à la dernière heure; et M. de Kératry a retrouvé à la préfecture de police des listes de proscription toutes prêtes.

Les méfiances du gouvernement contre l'opposition et la population de Paris étaient injustes.

Dans l'esprit de tous, l'Empereur était condamné sans retour[2], mais alors on ne songeait pas à le renverser.

Loin de désirer prendre en main les rênes du Gouvernement, l'opposition redoutait l'avénement prématuré de la République, destinée à hériter, encore une fois, d'une situation désespérée et des fautes de ses prédécesseurs.

Nous avons vu M. Ferry invitant le 9 août la population au calme; et dans l'enquête parlementaire, M. Daru lui a rendu cette justice de reconnaître que ce jour il avait repoussé les impatients qui avaient déjà pénétré dans le jardin du Corps législatif. Les 3 et 4 septembre, M. Gambetta devait faire des efforts surhumains pour tenter d'empêcher l'envahissement de l'Assemblée. Nous le verrons flétrir, du haut de la tribune, l'attentat de la Villette, et la gauche toute entière encourager de ses applaudissements les efforts du ministre de la guerre.

L'erreur des républicains, bien excusable du reste, et partagée par la France entière, fut de croire à la légende de 1792, à la nation armée, aux murailles d'hommes opposées aux envahisseurs!

C'est dans ce but, et seulement dans ce but, qu'ils firent d'énergiques efforts pour obtenir l'armement des gardes nationales et l'organisation des corps de francs-tireurs. En le faisant, on n'eût point sauvé la France, mais on eût pu lui épargner la douleur de voir les défilés des Vosges et de l'Argone livrés sans défense, et des villes comme Nancy et Châlons se rendre à quatre uhlans!

1. Le 12 août, lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, écrivait à son gouvernement: « Les opinions sont divisées sur les conséquences d'une victoire, mais il ne paraît nullement certain que même le succès de l'armée pût suffire à détourner une révolution. »
(*Dépêches diplomatiques.* Livre bleu distribué au Parlement anglais.)

A la séance du 10 août, le Corps législatif vota la loi qui appelait sous les drapeaux tous les célibataires ou veufs sans enfants, âgés de moins de trente-cinq ans. Le lendemain, MM. de Kératry et Guyot-Montpayroux demandèrent si le maréchal Lebœuf était encore major général. Le ministre de la guerre fit quelques difficultés pour répondre; enfin il se décida. « A l'heure qu'il est, dit-il, le maréchal Bazaine commande en chef. » Cela n'était pas exact. Dans la même séance, on adopta la proposition J. Favre relative à l'armement de la garde nationale, et on déclara l'urgence de projets de loi relatifs à la prorogation des effets de commerce et au cours forcé des billets de banque, mesures indispensables qui furent adoptées le lendemain. M. Estancelin lut également des pétitions des princes d'Orléans demandant à servir leur pays à quelque titre que ce fût.

Le 12 août les préfets furent chargés de l'organisation de la garde mobile.

A la séance, M. Gambetta lut une pétition signée de 10 000 citoyens se déclarant prêts à tous les sacrifices pour la patrie.

Le ministre de la guerre répondit : « Avant quatre jours, deux nouveaux corps d'armée de 35 000 hommes chacun seront devant l'ennemi. » (*Vive approbation.*)

M. Gambetta. — Monsieur le général, je vous remercie. Ces assurances seront répandues dans toute la France. Vous avez une grande gloire à conquérir : celle de délivrer le territoire ; j'espère, mettant toute opinion politique de côté, que vous vous élèverez à la hauteur de cette noble mission. (*Applaudissements.*)

Le 13 août M. de Palikao faisait la déclaration suivante :

« Messieurs, plusieurs d'entre vous ont paru émus de l'insertion au *Journal officiel* de ce matin d'un décret d'après la forme duquel le maréchal Lebœuf pourrait être considéré comme étant à la tête de l'armée, et le maréchal Bazaine comme n'ayant pas pris le commandement en chef.

« Cette erreur tient à ce que les honorables membres n'ont pas bien examiné les dates. La nomination du maréchal Bazaine comme commandant les 2e, 3e, 4e et 6e corps, est

en date du 9 août. La démission du maréchal Lebœuf n'a paru qu'aujourd'hui 13.

« C'est dans cet intervalle de quatre jours que le maréchal Bazaine a été investi du commandement en chef, qui n'implique aucun commandement en dehors ou supérieur. »

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. — Alors il est généralissime ?

M. LE MINISTRE. — Oui.

M. COCHERY. — Je demande si la garde rentre dans le commandement du maréchal Bazaine.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — A l'armée, il n'y a pas plus de garde que d'autres corps. Elle est comme les autres corps sous les ordres du maréchal Bazaine[1]. (*Très-bien! très-bien!*)

Le même jour vint la discussion de la proposition J. Favre relative à la constitution d'un comité de défense.

Les dynastiques prétendaient qu'elle avait un caractère inconstitutionnel et révolutionnaire; qu'elle ne tendait à rien moins qu'à faire passer le pouvoir exécutif des mains de la Régente et de ses ministres en celles d'une sorte de comité de salut public pris dans le Corps législatif.

Au fond, c'était vrai, et si cette mesure eût été alors adoptée, elle eût évité bien des malheurs.

La discussion fut violente. Les ministres se dérobaient.

« Voulez-vous, leur cria M. Guyot-Montpayroux, être les ministres de la Chambre ou des Tuileries?

M. GAMBETTA. — Il est impossible de décliner une pareille question. Nous offrons un moyen de la discuter d'une façon politique. Vous ne l'acceptez pas. (*Bruit.*) Il faut qu'elle soit portée à la tribune. (*Nouveau bruit.*) Il faut savoir si nous avons fait notre choix entre le salut de la patrie et le salut d'une dynastie. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite et au centre. — Cris: A l'ordre! — Des applaudissements se font entendre dans une tribune.*)

Plusieurs membres. — Monsieur le Président, faites évacuer les tribunes. (*Mouvements divers.*)

1. En faisant le récit des événements militaires, nous verrons que ces affirmations n'étaient point parfaitement exactes.

M. COCHERY. — Faites évacuer le pays ! (*Nouveau bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Huissiers, faites évacuer les tribunes. Nous ne devons pas discuter sous la pression du dehors. (*Très-bien! très-bien! — Agitation prolongée.*)

La séance reste suspendue pendant quelques instants.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vois que les tribunes sont calmes maintenant. Les paroles qui viennent d'être prononcées seront, j'espère, un avertissement. Les tribunes ne seront pas évacuées.

La discussion continue.

Plusieurs membres. — Le comité secret ! (*Oui! oui!*)

L'Assemblée se forma en comité secret et, malgré un discours très-conciliant de M. J. Favre, repoussa le projet à une grande majorité. Il n'y eut qu'environ soixante voix en sa faveur. Le 15 au matin, jour de la fête de l'Empereur, que l'on n'osa point célébrer, parvint la nouvelle d'un succès remporté sous Metz. On y crut à peine, tant on s'attendait à la nouvelle d'une victoire pour cette date.

Le fait cependant était exact; avec tout autre commandant en chef que le maréchal Bazaine, il eût pu avoir d'importantes conséquences.

Mais en même temps on apprenait que les Prussiens s'apprêtaient à bombarder Strasbourg, et que quatre uhlans avaient pris Nancy. L'indignation fut extrême.

Le gouvernement fut interpellé. (Séance du 14 août.)

M. GAMBETTA. — L'*Espérance*, de Nancy, dont voici un fragment, disait hier, 13, que le 12, à trois heures, date douloureuse à jamais, quatre soldats prussiens ont pris possession.... (*Mouvement.*) de Nancy, capitale de la Lorraine, chef-lieu de la Meurthe. Nancy n'avait plus un seul soldat.

M. BIROTTEAU. — Il y avait des citoyens.

M. JULES FAVRE. — Pas d'armes ! (*Interruption. — Bruit.*)

M. GAMBETTA. — Devant de telles nouvelles, je ne devrais rencontrer ici que le silence de la consternation.

M. JUBINAL. — Non, pas de consternation !

M. GAMBETTA. — Nous sommes gouvernés, défendus par des incapables ; et vous, Monsieur, qui m'interrompez, vous dont les complaisances passées ont contribué à atti-

rer sur nous de tels malheurs, la seule attitude qui vous convienne, c'est le silence et le remords. (*Exclamations et cris : A l'ordre! — Approbation à gauche.*)

M. JUBINAL. — Vous avez eu, vous, des complaisances pour d'autres ! (*Bruit prolongé.*) N'injuriez pas ! Respectons-nous les uns les autres !

M. GAMBETTA. — Celui qui m'interrompt se trouve injurié par mes paroles ; s'il y voit une injure, comme je ne fais que rappeler sa conduite, c'est dans son passé qu'il trouve l'insulte. (*Bruit. — Approbation à gauche.*)

Les ministres ne répondirent pas. M. Estancelin revint à la charge.

M. ESTANCELIN. — M. le ministre n'a pas répondu à une question précise qui est celle-ci : Avant-hier, une affiche placardée dans Paris démentait le bruit de l'occupation de Nancy. Hier, à onze heures, j'en ai reçu la nouvelle officielle, et c'est seulement ce matin qu'elle a été affichée dans notre salle des conférences. On l'a donc gardée vingt-quatre heures. Voilà le fait. (*Très-bien! très-bien!*)

M. LE MINISTRE. — Le gouvernement n'a aucun intérêt à cacher la vérité. Il ne la cache pas ; s'il n'a pas donné la nouvelle, c'est qu'il ne l'avait pas. Il y a là un fait à vérifier.

M. ESTANCELIN. — Vous n'échapperez pas à ce dilemme : ou vous êtes mal renseignés ou vous n'êtes pas de bonne foi. (*Bruyantes interruptions.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je comprends toutes les discussions, mais je ne puis admettre que vis-à-vis des ministres, de collègues ou de représentants de l'autorité, on mette en question la bonne foi. (*Très-bien! très-bien!*) La liberté de discussion ne doit jamais amener des paroles qui blessent les personnes et qui créent l'irritation. (*Nouvelle approbation.*)

M. ESTANCELIN. — J'ai dit : ou vous êtes mal renseignés, ou vous n'êtes pas de bonne foi. Vous êtes mal renseignés si vous n'avez su la nouvelle que vingt-quatre heures après moi ; si, la connaissant, vous l'avez cachée, démentie, je demande à M. le président de vouloir bien m'apprendre comment je dois dire que cacher la vérité ce n'est pas de la mauvaise foi. (*Très-bien! à gauche.*)

8

S. Exc. M. Brame, ministre de l'instruction publique. — Je déclare nettement que le cabinet du 10 août n'est pas un cabinet politique, mais un cabinet de défense nationale. (*Très-bien! très-bien!*)

Je déclare qu'il a été décidé en conseil des ministres que toutes les nouvelles, quelles qu'elles fussent, seraient immédiatement livrées au public. Nous ne cachons rien, nous ne voulons marcher qu'avec la confiance de la Chambre et du pays. Si nous ne l'obtenons pas, que d'autres prennent une place que nous n'occupons que par patriotisme. (*Applaudissements.*)

A cette date du 14 août, le gouvernement, par une exécution partielle de la loi du 10, publia un décret rappelant sous les drapeaux tous les anciens militaires âgés de moins de trente cinq ans. C'était une faute grave: non-seulement on créait entre les citoyens une inégalité d'autant plus choquante qu'on n'imposait le service militaire qu'à ceux mêmes qui avaient déjà payé leur dette, mais encore en enlevant d'un seul coup tous les hommes instruits, on rendait impossible la formation des cadres de la nouvelle armée. Plus tard, lorsqu'on voulut organiser la garde mobilisée et les dépôts de la garde mobile, il fut impossible de trouver des instructeurs et des sous-officiers.

Le même jour eut lieu l'attentat de la Villette. Une bande d'émeutiers attaqua en plein jour le poste de pompiers et tenta de s'emparer de leurs armes. Ils échouèrent misérablement. Leurs chefs, Eudes, que l'on retrouve plus tard dans la Commune, Drest, Zimmermann et plusieurs autres furent condamnés à mort. Blanqui était l'inspirateur de cette bande; il s'en est vanté plus tard dans son journal *la Patrie en danger.*

Loin d'avoir de l'écho, cet attentat parut si coupable qu'on n'hésita pas à y voir la main de la Prusse.

Dans la séance du 17, M. Gambetta déposait une pétition d'habitants de la Villette relative à ces faits, et réclamant pour en prévenir le retour l'expulsion des étrangers.

« Si j'accompagne, ajouta-t-il, le dépôt de cette pétition de quelques commentaires, c'est pour mettre en lumière le sentiment qui l'a dictée.

La population de Paris ne s'est en effet décidée à récla-

mer une énergique coercition contre les étrangers que quand elle a vu qu'un vaste système d'espionnage, organisé de toutes parts, devenait une cause de dangereux tumultes. C'est parce que les habitants de Paris, signataires de la pétition, protestent contre de tels faits et que je m'associe énergiquement à cette protestation, que je dépose leur pétition. (*Applaudissements.*) Dans les circonstances où nous sommes, quiconque en France porte l'uniforme doit être sacré. (*Très-bien! très-bien!*) Nous considérons aujourd'hui tout fonctionnaire, tout militaire, non comme un surveillant, mais comme un protecteur de l'ordre et du territoire. (*Nouvelle approbation.*) Le gouvernement n'a pas hésité à dénoncer immédiatement une machination de l'espionnage dans l'acte de la Villette. La population y avait, elle aussi, reconnu tout de suite la main de l'étranger. S'il y a un corps qu'entourent ses sympathies et sa confiance, c'est ce corps des pompiers, si intrépide contre le feu. (*Très-bien! très-bien!*) Et je salue, à cette occasion, l'arrivée à Paris de tous ces pompiers qui y ont été appelés de la province pour concourir à la défense nationale. Ils sentiront qu'ils sont au milieu d'une population qui ne demande qu'à faire cause commune avec eux. (*Vive approbation et applaudissements.*)

S. Exc. le général comte de Palikao, ministre de la guerre. — Je remercie l'honorable M. Gambetta des paroles si patriotiques qu'il vient de prononcer et qui répondent si parfaitement au sentiment du gouvernement. Nous ferons tous nos efforts pour arrêter les étrangers dangereux et les traduire devant les conseils de guerre. Nous aurions voulu répondre à l'impatience publique par un châtiment immédiat.

M. Gambetta. — Il faut les juger....

M. le ministre de la guerre. — Certainement, et si le châtiment n'a pas suivi de près le crime, c'est que nous avons voulu qu'au milieu même de l'indignation publique, le respect de la loi fût toujours assuré. (*Très-bien! très-bien!*) Les conseils de guerre jugeront promptement, et une rapide satisfaction sera donnée au sentiment du peuple. Dès qu'une condamnation aura été prononcée, le conseil de révision sera réuni. Dans cette circonstance, comme en toute autre, nous ne nous écarterons en rien de la loi. (*Très-bien! très-bien!*)

Et maintenant, Messieurs, afin que je puisse user du droit que vous avez bien voulu m'accorder de n'être pas toujours présent aux séances de la Chambre, étant appelé à remplir ailleurs des devoirs plus impérieux encore, je vais vous donner les dernières nouvelles que nous avons reçues. (*Profond silence.*)

La guerre est une succession de faits journaliers dont on ne pourrait rendre compte sans de grands dangers. Je ne puis donc entrer dans des détails; mais quand il se présentera un grand événement, préparé par la concentration de forces considérables, je m'empresserai de vous mettre au courant.

Je dois dire cependant aujourd'hui que nous venons d'obtenir un léger succès.

L'ennemi a voulu attaquer Phalsbourg; il a été repoussé et il a laissé douze ou quinze cents hommes sur le terrain. Ce n'est là, je le répète, qu'un succés partiel, mais il a rendu aux populations de l'Alsace et de la Lorraine la confiance qui avait été quelque peu ébranlée.

Je prie maintenant la Chambre de vouloir bien s'ajourner jusqu'à des nouvelles importantes. Je m'empresserai, aussitôt que j'en aurai reçu, d'en donner avis à votre honorable président. (*Applaudissements.*)

M. J. Favre. — Tous ici nous sommes de l'avis exprimé par M. le ministre de la guerre, en ce qui touche les auteurs de l'attentat de la Villette. Ils doivent être jugés, mais il ne faudrait pas céder avec trop de précipitation à ce que M. le ministre a appelé le sentiment du peuple. Le peuple a prouvé dans cette triste circonstance qu'il était animé à la fois de sentiments de patriotisme et de modération. Il a prouvé, ce que nous avons dit souvent, qu'il se suffisait à lui-même, et que, sans qu'il fût nécessaire de le faire garder par des sergents de ville, il saurait à merveille faire respecter dans ses foyers l'ordre et la loi.

Mais ce que je demande aux ministres, ce en quoi ils peuvent être assurés de se trouver d'accord avec le sentiment public, c'est une instruction minutieuse qui fasse connaître les causes de cette agression sauvage et criminelle. Oui, il faut en punir les auteurs, mais il faut savoir quels en ont été les instigateurs; et puisqu'ils sont sous la main de la justice, je prie le gouvernement de ne négli-

ger aucune précaution pour arriver à la découverte complète de la vérité. (*Très-bien! très-bien!*)

Cependant, depuis le 14 au soir, on était sans nouvelles du théâtre de la guerre. On savait qu'on se battait et l'anxiété était grande. M. Keller s'en fit l'interprète.

« Voici, dit-il[1], le troisième jour que notre armée livre bataille. Nous attendons tous des nouvelles avec anxiété et avec espérance. Je ne comprendrais pas que, sous l'empire de ce sentiment, la Chambre se livrât à ses délibérations ordinaires. Je lui propose donc de se déclarer en permanence et de suspendre toute délibération jusqu'à ce que M. le ministre de la guerre ait pu nous apporter des nouvelles de la bataille. (*Mouvements divers.*) Nous serions des byzantins si nous délibérions dans de tels moments. (*Très-bien! très-bien!*)

S. Exc. M. le général comte de Palikao, *ministre de la guerre.* — Je n'ai qu'un mot à répondre.

Il n'y a pas eu ce qu'on peut appeler une bataille, mais des engagements partiels où, pour tout homme ayant le sens militaire, les Prussiens ont subi des échecs et ont été obligés d'abandonner la ligne de retraite de l'armée française. J'ai donné communication à plusieurs membres de la Chambre de dépêches télégraphiques que j'ai reçues ce matin. Ce ne sont pas des dépêches officielles, mais elles viennent d'une source ordinairement très-bonne, la gendarmerie. Elles disent qu'après l'affaire qui a eu lieu, les Prussiens se sont rabattus sur Commercy. Il est donc évident qu'ils ont essuyé un échec, puisqu'ils n'ont pu couper notre ligne de Metz à Verdun. Je ne puis pas entrer dans des explications détaillées (*Non! non!*), mais je désire que la Chambre ait la plus grande confiance dans ce qui se fait à l'armée. (*Oui! oui!*)

Nous constituons en ce moment une armée considérable qui, avant peu, pourra donner la main à l'armée du Rhin, placée sous le commandement du maréchal Bazaine, seul et véritable général en chef. (*Vif mouvement d'approbation.*)

Le 20, le ministre de la guerre faisait la déclaration sui-

1. Séance du 16 août.

vante : Les Prussiens ont fait circuler des bruits qui tendraient à faire croire qu'ils ont remporté, le 18, un très-grand avantage sur nos troupes. Je viens ici rétablir les faits.

Je ne puis entrer dans des détails, vous comprendrez ma réserve. (*Oui! oui! — Très-bien! très-bien!*)

J'ai fait voir à plusieurs membres de la Chambre les dépêches qui constatent qu'au lieu d'obtenir un avantage le 18, trois corps d'armée qui s'étaient réunis contre le maréchal Bazaine ont été, d'après différents renseignements qui nous paraissent dignes de foi, rejetés dans les carrières de Jaumont. (*Très-bien! très-bien!*)

Je ne parle pas de quelques succès partiels remportés près de Bar-le-Duc contre des éclaireurs ennemis; cela n'a pas d'importance.

Nous nous occupons sans relâche de la mise en état de défense de Paris. Un comité de défense a été nommé; il est présidé par le général Trochu. Les travaux marchent avec la plus grande activité, et je puis vous certifier que tout sera dans le meilleur état avant peu. (*Vive approbation.*)

Aujourd'hui que les faits sont connus, que l'on peut se convaincre de l'inexactitude flagrante des affirmations faites à la tribune, on a le droit de demander, comme le fit M. Estancelin, si les ministres avaient le tort de tout ignorer, ou s'ils trompaient volontairement l'opinion publique.

Cet épisode des carrières de Jaumont était de tous points inexact, aussi bien que la nouvelle de l'anéantissement complet des cuirassiers blancs de M. de Bismark, de l'interception des communications des Prussiens par un corps de francs-tireurs opérant en Allemagne, petits faits qui, mystérieusement annoncés, valaient au ministre les applaudissements des députés et abusaient le pays sur la véritable situation. On a prêté au général de Palikao ce propos qui se répandit rapidement : « Si Paris savait ce que je sais, il illuminerait ce soir. » Il nie l'avoir tenu, avouant toutefois avoir dit quelque chose d'analogue et qui fut mal compris ou mal interprété. Ce qui est certain, c'est que la France n'apprit jamais directement la vérité; elle n'aurait pu la connaître que tardivement par les journaux étrangers, qu'elle ne voulait point croire. Elle fut le seul peuple du monde qui ignorât ce qui se passait.

Par décret impérial, daté de Châlons du 17 août, le général Trochu avait été nommé gouverneur de Paris.

Le 18, il prit possession de son poste, et lança les deux proclamations suivantes :

« Habitants de Paris,

« Dans le péril où est le pays, je suis nommé gouverneur de Paris et commandant en chef des forces chargées de défendre la capitale en état de siége. Paris se saisit du rôle qui lui appartient, et il veut être le centre des grands efforts, des grands sacrifices et des grands exemples. Je viens m'y associer de tout mon cœur ; ce sera l'honneur de ma vie et l'éclatant couronnement d'une carrière restée jusqu'à ce jour inconnue de la plupart d'entre vous.

« J'ai la foi la plus entière dans le succès de notre glorieuse entreprise, mais à une condition dont le caractère est impérieux, absolu, et sans laquelle nos communs efforts seraient frappés d'impuissance : je veux parler du bon ordre, et j'entends par là non-seulement le calme de la rue, mais le calme de vos foyers, le calme de vos esprits, la déférence pour les ordres de l'autorité responsable, la résignation devant les épreuves inséparables de la situation, et enfin la sérénité grave et recueillie d'une grande nation militaire qui prend en main avec une ferme résolution, dans les circonstances actuelles, la conduite de ses destinées.

Et je ne m'en référerai pas pour assurer à la situation cet équilibre si désirable, aux pouvoirs que je tiens de l'état de siége et de la loi. Je le demanderai à votre patriotisme, je l'obtiendrai de votre confiance, en montrant moi-même à la population de Paris une confiance sans limites. Je fais appel à tous les hommes de tous les partis, n'appartenant moi-même, on le sait dans l'armée, à aucun autre parti que celui du pays. Je fais appel à leur dévouement. Je leur demande de contenir par l'autorité morale les ardents qui ne sauraient se contenir eux-mêmes, et de faire justice par leurs propres mains de ces hommes qui ne sont d'aucun parti et qui n'aperçoivent dans les malheurs publics que l'occasion de satisfaire des appétits détestables.

« Et pour accomplir mon œuvre, après laquelle, je l'affirme, je rentrerai dans l'obscurité d'où je sors, j'adopte

l'une des vieilles devises de la province de Bretagne où je suis né :

« Avec l'aide de Dieu, pour la patrie ! »

« Général TROCHU. »

18 août 1870.

« *A la garde nationale de Paris,*
« *A la garde nationale mobile,*
« *Aux troupes de terre et de mer de l'armée de Paris,*
« *A tous les défenseurs de la capitale en état de siége.*

« Au milieu des événements de la plus haute gravité, j'ai été nommé gouverneur de Paris et commandant en chef des forces réunies pour sa défense.

« L'honneur est grand, le péril pour moi l'est aussi ; mais je me fie à vous du soin de relever par d'energiques efforts de patriotisme la fortune de nos armées, si Paris venait à subir les épreuves d'un siége.

« Jamais plus magnifique occasion ne s'offrit à vous de montrer au monde qu'une longue suite de prospérités et de jouissances n'a pu amollir les mœurs publiques et la virilité du pays.

« Vous avez sous les yeux le glorieux exemple de l'armée du Rhin. Elle a combattu un contre trois dans des luttes héroïques qui font l'admiration du pays et le pénètrent de gratitude.

« Elle porte devant vous le deuil de ceux qui sont morts.

« Soldats de l'armée de Paris,

« Ma vie entière s'est écoulée au milieu de vous dans une étroite solidarité où je puise aujourd'hui mon espoir et ma force. Je n'en appelle pas à votre courage et à votre constance qui me sont bien connus. Mais montrez, par l'obéissance, par une vigoureuse discipline, par la dignité de votre conduite et de votre attitude devant la population, que vous avez le sentiment profond des responsabilités qui pèsent sur vous.

« Soyez l'exemple et soyez l'encouragement de tous.

« La présente proclamation sera mise à l'ordre du jour

par les chefs de corps. Cet ordre sera lu, à deux appels consécutifs, à la troupe assemblée sous les armes.

« Au quartier général, à Paris, le 19 août 1870.

« *Le gouverneur général de Paris*,

« Général TROCHU. »

La nouvelle de la nomination du général Trochu fut accueillie par la population de Paris avec une vive satisfaction.

Le général était populaire; son livre sur la réorganisation de l'armée lui avait fait la réputation d'un militaire savant autant que clairvoyant; enfin on savait qu'il était peu en faveur à la cour, et que, pour ce motif, il avait été tenu à l'écart jusqu'à la dernière heure.

Le parti bonapartiste fut consterné, et c'est à ses récriminations que le général de Palikao répondait le 20 août, lorsqu'il disait : « Cherchant un homme ferme et vigoureux à qui confier les pouvoirs pour l'armement et la défense de Paris, j'ai moi-même rappelé le général Trochu du camp où il était, et où il pouvait être remplacé par un autre général.

« Voilà le motif de l'appel qui a été fait au général Trochu. Il n'y en a pas d'autres. Rien ne nous inquiète aujourd'hui. Au contraire. (*Très-bien! très-bien!*)

On reprochait vivement au nouveau gouverneur la mesure qu'il avait prise de ramener à Paris les gardes mobiles de la Seine; on l'accusait d'avoir lancé le mot de *force morale*, comme n'étant ni un moyen sérieux de défense, ni une expression militaire ou gouvernementale.

Il répondit dans *le Temps* par une lettre dont nous extrayons ce passage :

« L'erreur de tous les gouvernements que j'ai connus a été de considérer la force comme l'*ultima ratio* du pouvoir. Tous, à des degrés divers, ont relégué au second plan la vraie force, la seule qui soit efficace dans tous les temps, la seule qui soit décisive quand il s'agit de résoudre les difficiles problèmes qui agitent la civilisation : la *force morale*.

« Tous, à des degrés divers, ont été personnels, n'aper-

cevant pas que le pouvoir impersonnel, qui ne se considère que comme une délégation de la nation; qui ne conçoit et qui n'agit que dans l'intérêt de la nation, jamais dans le sien propre; qui se soumet à tous les contrôles qu'il plaît à la nation de lui appliquer, et qui les tient pour sa sauvegarde; qui est loyal, sincère, ardent pour le bien public et professeur d'honnêteté publique, est seul en possession de cette force morale dont j'ai défini la puissance.

« C'est dans cet esprit que j'ai parlé à la population de Paris; c'est dans cet esprit que j'ai vécu, et que, dans la mesure de mes forces et de ma position, j'ai combattu les erreurs qui ont mis le pays dans le deuil où il est. »

Nous n'avons pas à apprécier le général Trochu au point de vue militaire, c'est l'œuvre de l'historien du siége de Paris, et peut-être l'histoire sera-t-elle moins sévère pour lui que ses contemporains.

Son plus grand tort fut peut-être de ne pas comprendre toute la valeur des éléments qu'il avait entre les mains, et de ne rien risquer parce qu'il ne croyait pas au succès.

Il ne manqua ni d'énergie, ni de capacités, ni de patriotisme, mais il n'eut point la foi.

Nous dirons son rôle à l'époque du 4 septembre. S'il ne fit rien pour empêcher un événement inévitable, prévu par tous depuis longtemps, rien n'autorise à croire qu'il soit arrivé à Paris avec des desseins hostiles à l'Empire; ce qui est plus vrai, c'est qu'il fut traité en ennemi, tenu à l'écart, en butte aux plus outrageuses défiances.

Le 22 août, le *Journal officiel* annonçait que le plan de Bazaine n'avait pas encore abouti.

Mais le 23, le ministre de la guerre affirmait que le maréchal était complétement libre de ses mouvements.

Les journaux ajoutaient qu'il était en communication avec le maréchal Mac-Mahon, que les Prussiens reculaient, et que Paris n'avait plus à craindre un siége.

Cependant on apprenait que Châlons et Reims étaient occupés par l'ennemi. L'anxiété devint extrême.

Il ne s'agit plus de s'illusionner, dirent MM. Simon et Arago (séance du 23), il faut que l'on sache que d'ici peu de temps les Prussiens peuvent être devant Paris. Quelles mesures prenez-vous? Faites au moins partir les femmes et les enfants.

« Il y a assez longtemps, ajouta M. Gambetta, que nous faisons des concessions. Je suis convaincu que le pays roule vers un abîme. et ne s'en doute pas.

« Quelles sont les nouvelles? Quel est votre plan? »

Le ministère ne répondit pas, et la majorité réclama la clôture qui fut prononcée.

Le 26, les ministres annonçaient au Sénat et au Corps législatif que l'armée prussienne était en marche sur Paris.

Peu de temps auparavant ils avaient mandé aux préfets de leur envoyer tous les pompiers de bonne volonté. Il en vint un grand nombre, mais lorsqu'ils apprirent que l'on se disposait à les employer plutôt contre les Parisiens que contre l'ennemi, ils retournèrent dans leurs villages.

L'annonce du siége prochain de Paris était une fausse alerte. A ce moment même le prince royal de Prusse, apprenant la marche de Mac-Mahon sur Sedan, rétrogradait en toute hâte pour se porter sur l'Argone.

Pendant que le renouvellement des conseils municipaux, effectué le 16 août en toute liberté (les préfets n'avaient point le temps de préparer des candidatures officielles), amenait à la direction des affaires communales les libéraux et les indépendants, le parti dynastique s'agitait en province et tentait d'ameuter les populations contre ceux qu'il nommait les ennemis de la France et de l'Empereur.

Deux députés, MM. d'Estourmel et Javal, coururent de sérieux dangers. Dans le Midi, on accusait les protestants d'être Prussiens de cœur; dans l'Ouest on faisait revivre la vieille dénomination des blancs et des bleus; dans la Dordogne, on brûlait vif un habitant du pays; les faits devinrent assez graves pour mériter d'occuper le Corps législatif.

Des membres de la majorité même, MM. André du Gard, Jonhston, d'Hauteville, Ch. Leroux; MM. Bethmont, d'Estourmel et Picard, montèrent successivement à la tribune pour les signaler et réclamer une énergique répression.

« Depuis longtemps, dit M. Picard, et pour éviter ce débat, j'avais communiqué à M. le ministre les documents qui attestent ces calomnies. M. le ministre m'a témoigné les sentiments qu'il vient d'exprimer si noblement. Ces sentiments, je n'en doute pas; mais sur cette question il

ne peut pas peut-être tout ce qu'il veut. A côté de lui, derrière lui, sans avoir dans le gouvernement une situation définie, des hommes qui n'ont pas abdiqué conspirent.... » (*Exclamations. — Applaudissements à gauche.*)

Plusieurs membres à droite.—Nommez-les! (*Bruit prolongé.*)

M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. — Quand nous attaquons, nous nommons!

M. E. PICARD. — Vos murmures prouvent que j'ai raison. (*Nouveau bruit.*) Très-longtemps en France, à côté des ministres, il y a eu un gouvernement occulte qui a agi.... (*Interruptions.*) Le moment est venu de ne plus le tolérer. C'est là un danger public qui doit disparaître. (*Nouvelles et bruyantes interruptions.*)

Et maintenant que j'en ai dit assez.... (*A droite : Non! Non!*) j'insiste auprès de M. le ministre de l'intérieur, dans l'intérêt de son propre pouvoir, pour que, à côté des paroles, il y ait des actes. Quand un préfet aura calomnié un membre de la majorité, ou même de l'opposition (*On rit*), il doit être révoqué; et quand les calomnies s'étalent, elles doivent être désavouées dans le *Journal officiel*.

De plus graves événements vinrent attirer l'attention publique. On apprit que, depuis le 31 août, le maréchal Mac-Mahon était engagé contre les armées prussiennes.

Comme toujours, les nouvelles arrivèrent incomplètes et favorables. Interrogés par les députés, les ministres répondirent dans les bureaux :

« Jusqu'à présent tous les avantages sont pour nous; mais il est impossible, dans cette succession d'engagements plus ou moins sérieux, de dire qu'il y a eu pour nous une victoire.

« La victoire ne pourra s'annoncer que le jour où l'ennemi aura repassé la frontière.

« Tous ces combats qui se sont succédés ont, en définitive, donné le succès à nos armes.

« Mais on ne peut pas dire qu'il y ait eu une grande bataille.

« Les terrains accidentés où se trouvent les deux armées ne permettent pas d'ailleurs que cette grande bataille puisse être livrée.

« L'armée française est en très-bonne situation. »

Le soir, au ministère des affaires étrangères, on recevait la communication suivante :

« Des renseignements de la meilleure source nous permettent d'affirmer que Mac-Mahon, après avoir, le 31 août, glorieusement réparé l'échec subi la veille par le général de Failly, a encore remporté, le 1er septembre, une éclatante victoire. Il ne s'est replié sous Sedan que dans la crainte de voir l'ennemi, furieux de ses deux défaites, rassembler toutes ses forces pour l'envelopper.

« Retranché dans cette formidable position, il n'a rien à craindre du nombre, et peut faire aux Prussiens le plus grand mal.

« Bazaine vient de se battre sans relâche deux jours et deux nuits de suite ; et quand il s'est retiré sous Metz, l'ennemi, épuisé par des pertes énormes, était hors d'état d'inquiéter sa rentrée. »

Presque toutes les nouvelles reproduites par la presse laissaient pressentir un complet succès.

Et le 3, dans la journée, on apprit le désastre de Sedan.

CHAPITRE IX.

DU 6 AOUT AU 3 SEPTEMBRE.
FAITS MILITAIRES.

Période du 6 août au 3 septembre. — Événements militaires. — Retraite du maréchal de Mac-Mahon. — Retraite de l'armée du Rhin. — Temps perdu en avant de Metz. — Raisons politiques qui ont empêché la retraite sur Verdun ou Châlons. — Bataille de Borny. — Départ de l'empereur. — Victoire de Rezonville. — Bataille de Saint-Privat. — L'armée est bloquée sous Metz. — Formation de l'armée de Châlons. — Conférence de Châlons. — Projet de retour à Paris. — L'impératrice et les ministres s'y opposent. — Hésitations. — Dépêches de Bazaine. — Plan du général de Palikao. — Marche sur Sedan. — Batailles des 30 août et 1er septembre. — La capitulation.

Pendant plus de six mois, la France ignora presque entièrement l'histoire des événements militaires. Après le 6 août et le 1er septembre 1870, elle apprit que ses armées avaient été défaites. Rien de plus. Cela est à peine croyable, mais cela est vrai.

Et comment en eût-il été autrement? On avait fait une loi pour imposer silence aux journaux, dont les correspondants, tenus à l'écart, ne donnaient que des détails sans intérêt et souvent peu fidèles; les fausses nouvelles arrivaient de tous côtés; les communications du gouvernement ne visaient que de petits faits, ou dénaturaient les événements accomplis.

De la bataille de Reischoffen, on n'apprit que le résultat; le rapport du maréchal de Mac-Mahon est bref et ne fut publié que plus tard. On ne connut guère alors que la fameuse charge de cuirassiers, encore fut-elle inexactement rapportée. Ces héroïques soldats ne chargèrent point l'ennemi en plein champ de bataille; ils allèrent s'engouffrer

dans les rues du village de Mosbronn, où les Prussiens embusqués dans les maisons, les fusillaient à bout portant par les fenêtres. Dévouement sublime qui sauva l'armée du plus complet désastre!

De la bataille de Forbach on ne sut rien, il n'y eut pas de rapport; seulement cette dépêche d'une ligne : « Sur la Sarre, le général Frossard a été obligé de se retirer. »

On apprit que des combats avaient été livrés sous Metz, sans en connaître ni l'importance, ni le résultat définitif. Le plan général, s'il y en eut, est encore aujourd'hui une énigme.

Une des causes principales des désastres de la France fut l'insuffisance et la division du commandement en chef, le défaut d'unité dans la direction générale.

La présence de l'Empereur à l'armée fut fatale. Ni à Metz ni à Châlons, il ne put se résigner à rester à l'écart; on le voit à chaque instant intervenir, peser sur les déterminations, donner directement des ordres souvent en contradiction avec les résolutions prises par les généraux.

Le 5 août, le maréchal Bazaine commandait en chef l'armée formée des 2e, 3e et 4e corps.

Ce fait a été établi tant par le maréchal Le Bœuf que par les débats du procès de Trianon.

C'est en cette qualité que le général Frossard lui télégraphiait pour réclamer du secours, et l'Empereur pour lui demander quelles mesures il prenait[1]. Et cependant, l'Empereur donnait, au même moment, l'ordre direct au général Ladmirault de ne pas opérer son mouvement sur Saint-Avold[2], et le maréchal Bazaine n'en était prévenu que verbalement et tardivement par le major général[3]. Il y avait donc à ce moment un double commandement.

Le 9 août, le maréchal Bazaine était nommé général en chef de l'armée dite du Rhin, et composée des corps Bazaine (Decaen), Ladmirault, Frossard, Canrobert, et de la garde impériale.

Le ministre de la guerre l'affirmait dans la séance du 10

1. Les télégrammes ont été produits par le maréchal Le Bœuf. (*Enquête parlementaire.*)
2. Déposition du maréchal Le Bœuf. (*Enquête parlementaire.*)
3. Ce fait cependant ne saurait excuser le maréchal Bazaine de ne s'être pas porté au secours du général Frossard dont il entendait le canon, et qu'il savait attaqué par des forces supérieures.

août. Et cependant l'Empereur demeurait à l'armée, donnait des ordres directs, télégraphiait en son nom, si bien que le 13, allant au-devant de questions qu'il prévoyait, le ministre crut devoir confirmer son dire, en ajoutant toutefois qu'il y avait eu une certaine confusion de dates, et que la démission du maréchal Le Bœuf n'était que du jour même[1].

Cette confusion eut de fatales conséquences.

La concentration des troupes et la retraite, après les défaites du 6 août, s'étaient opérées rapidement.

Le 10, le quartier général était à Panges; le 11, près de 180 000 hommes étaient réunis devant Metz. On avait donc quatre jours d'avance sur l'ennemi, et la pleine liberté de se retirer dans la direction de Châlons ou de Verdun.

Pourquoi ne le fit-on pas? Il était évident qu'en restant volontairement sous les murs de Metz, on immobilisait la seule armée que la France eût encore, non-seulement sans profit pour une place réputée imprenable autrement que par la famine, mais encore en abrégeant la durée de sa résistance, en épuisant rapidement ses vivres et ses ressources en munitions.

Metz, livrée à elle-même, eût tenu six mois. Les 180 000 hommes de Bazaine, joints aux 130 000 de Mac-Mahon eussent formé entre Paris et l'ennemi une muraille impénétrable; et dans tous les cas, en prévoyant même de nouveaux insuccès, il n'y eût pas eu de capitulation, et les débris se fussent reformés sous les murs de la capitale, servant de cadres aux armées nouvelles.

Le 10 août, le général Trochu avait écrit au général de Waubert, aide de camp de l'Empereur : « Si vous tenez trop longtemps devant Metz, l'armée est perdue. Vous avez actuellement trois routes pour effectuer la retraite; dans quatre jours vous n'en aurez plus que deux; dans huit jours vous n'en aurez plus qu'une, celle de Verdun. Ce jour-là, l'armée sera perdue. »

Cette lettre fut lue par tout l'état-major de l'Empereur et unanimement approuvée; on se décida à la retraite; mais

1. On verra plus loin que, bien que nommé le 9 août, le maréchal Bazaine ne prit possession de son commandement en chef que le 13, ce qui est de nature à atténuer dans une certaine mesure la responsabilité qui lui incombe pour avoir perdu quatre jours sous Metz, et n'avoir pas opéré en temps utile sa retraite sur Verdun.

des avis venus de Paris exprimèrent qu'elle serait pleine de dangers politiques; et l'on se décida à rester[1].

Cette explication est confirmée par le maréchal Le Bœuf[2]. Suivant ce dernier, ce fut avec une volonté réfléchie qu'on se décida à ne pas marcher en avant; on crut ainsi satisfaire l'opinion publique. « Quitter Metz, disait-on, ce « serait abandonner la Lorraine. Ce sentiment n'existait pas seulement à Paris, il était très-vif en Lorraine. Enfin, on supposait que l'ennemi viendrait nous attaquer sous les murs de Metz, et on comptait y livrer, dans des positions favorables, une bataille défensive. Si, au contraire l'ennemi venait à nous déborder, on comptait être en mesure de se jeter sur son flanc, dans le cas où il voudrait marcher droit sur Paris, et au moins de couper ses communications. C'est ainsi, qu'on est resté sur la rive droite de la Moselle du 11 au 14 août[3]. »

C'était donc uniquement pour obéir à l'opinion publique qu'on se décidait à ne pas quitter la Lorraine, quand on venait d'abandonner l'Alsace et les défilés des Vosges! Cette singulière excuse, toute nouvelle en matière de stratégie, n'a pas, du reste, été admise par le général Rivière, rapporteur de l'affaire Bazaine. « L'inaction du maréchal, a-t-il dit, est d'autant moins explicable que l'Empereur, justement inquiet de la situation et cette fois bien inspiré, le pressait vivement d'activer sa marche. »

Cependant, le 10 août, Napoléon III, bien qu'il n'eût plus le commandement effectif, télégraphiait à Châlons au maréchal Canrobert et à l'infanterie de marine, et d'un autre côté au général de Failly de venir le rejoindre, ce qui indique l'idée arrêtée d'une concentration sous Metz, et non pas d'une retraite sur Châlons ou Verdun.

Ce qui est certain, c'est qu'il y eut des tiraillements, que ce ne fut que le 13 août que le maréchal Bazaine pût prendre possession effective du commandement en chef; que l'Empereur hésita, comme toujours, entre les deux projets en présence, que l'on perdit quatre jours en indécisions, qu'il n'y eut aucun plan arrêté, et que l'on finit par obéir

1. *Pour la vérité et la justice*, par le général Trochu.
2. *Enquête parlementaire.*
3. *Enquête parlementaire.*

à des considérations purement politiques et dynastiques, et à des ordres ou des conseils venus des Tuileries.

A Metz comme à Châlons, tout fut subordonné à cette considération « que l'Empereur ne devait pas revenir à Paris, où son retour pouvait être le signal d'une révolution. »

Quant au maréchal Bazaine, après son procès et sa condamnation il n'est pas douteux que, dès la première heure, il eut la ferme intention de rester sous la protection des forts de Metz, de ne pas exposer son armée aux hasards d'une bataille en rase campagne, et de la réserver pour les circonstances.

Le 14 août seulement, on se décida à commencer le mouvement, et à passer sur la rive gauche de la Moselle.

Le même jour vers midi, l'Empereur quittait Metz, adressant aux habitants cette proclamation qui fut plus que froidement accueillie :

« En vous quittant pour aller combattre l'invasion, je « confie à votre patriotisme la défense de cette grande cité. « Vous ne permettrez pas que l'étranger s'empare de ce « boulevard de la France, et vous rivaliserez de dévouement « et de courage avec l'armée.

« Je conserverai le souvenir reconnaissant de l'accueil « que j'ai trouvé dans vos murs, et j'espère que dans des « temps plus heureux je pourrai revenir vous remercier de « votre noble conduite. »

Il n'allait pas, comme il le disait, *combattre l'invasion*, il se réfugiait à Châlons, n'osant revenir à Paris ni rester à l'armée où sa présence était difficilement supportée.

Pendant que *ses interminables convois de bagages entravaient la marche des troupes*[1], elles furent attaquées par les Prussiens, alors qu'une partie avait déjà traversé le fleuve.

Après un brillant combat, l'ennemi fut repoussé sur toute la ligne.

Ce fut la bataille de Borny; les Prussiens s'en attribuèrent l'avantage, mais il est certain qu'ils ne réussirent qu'à retarder d'un jour la marche de l'armée française, et que le lendemain, Bazaine pouvait, ou reprendre l'offensive, ou se retirer sur Verdun en toute liberté.

1. Journal d'un officier de l'armée du Rhin.

Pendant la bataille l'empereur était resté à Longeville, assis sur une chaise, dans le corridor d'une ferme, morne et silencieux. Le soir il télégraphia à l'impératrice :

« L'armée a commencé à passer sur la rive gauche de la Moselle. Ce matin, nos reconnaissances n'avaient signalé la présence d'aucun corps. Mais lorsque la moitié de l'armée a eu passé, les Prussiens ont attaqué en grande force. Après une lutte de quatre heures, ils ont été repoussés avec de grandes pertes. »

Cette dépêche excita l'indignation générale. Ainsi malgré les affirmations contraires, l'empereur commandait donc toujours, puisque c'était lui qui télégraphiait les résultats. Pourquoi s'adressait-il à l'impératrice, et non au ministre de la guerre? Pourquoi cet humiliant aveu : que *l'on avait été encore surpris, bien que les reconnaissances n'eussent signalé la présence d'aucun corps?*

Le 17 août seulement, le *Journal officiel* publia la communication qui suit :

Paris, 16 août, 11 h. du soir.

« Le ministre de la guerre a reçu des nouvelles de l'armée, qui continue à opérer son mouvement combiné après le brillant combat de dimanche soir.

« Dans la journée d'hier, deux divisions ennemis ont cherché à l'inquiéter dans sa marche ; elles ont été repoussées.

« L'empereur est arrivé ce soir au camp de Châlons, où s'organisent de grandes forces. »

Ce fut tout ce que l'on sut alors de la bataille du 14, et de la véritable situation de l'armée.

Libre de ses mouvements, le maréchal Bazaine fit en tout 14 kilomètres en deux jours.

Le 16 il se trouvait à Rezonville.

L'armée allemande tenta de lui barrer le chemin. Elle fut complétement battue[1].

1. Dépêches officielles :

Dépêche du maréchal commandant supérieur.

Metz, 17 août, 3 h. 15 du soir.

Hier, 16, il y a eu une affaire très-sérieuse du côté de Gravelotte,

Le succès cette fois était plus grand et plus important qu'on ne l'annonçait. 150 000 Français avaient lutté pendant toute une journée contre près de 200 000 Allemands; ils

nous avons eu l'avantage dans le combat, mais nos pertes sont grandes

Dépêche du maréchal Bazaine.

17 août, 4 h. du soir.

Hier, pendant toute la journée, j'ai livré bataille à l'armée prussienne entre Doncourt et Vionville.

L'ennemi a été repoussé et nous avons passé la nuit sur les positions conquises. J'arrête quelques heures mon mouvement pour mettre mes munitions au grand complet.

Nous avons eu devant nous le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz.

Verdun, le 17 août, 8 h. 5 du soir.

Le maréchal commandant en chef au ministre de l'intérieur.

Quartier général, 16 août.

Ce matin, vers neuf heures, les corps d'armée commandés par le prince Frédéric-Charles ont dirigé une attaque très-vive sur la droite de notre position. La division de cavalerie du général Forton et le 2e corps d'armée, commandé par le général Frossard, ont fait bonne contenance. Les corps échelonnés à droite et à gauche de Rezonville sont venus successivement prendre part à l'action, qui a duré jusqu'à la nuit tombante.

L'ennemi avait déployé des forces considérables et a essayé, à plusieurs reprises, des retours offensifs qui ont été vigoureusement repoussés; à la fin de la journée, un nouveau corps d'armée a cherché à déborder notre gauche. Nous avons partout maintenu nos positions et nfligé à l'ennemi des pertes considérables. Les nôtres sont sérieuses.

Le général Bataille a été blessé. Au plus fort de l'action, un régiment de uhlans a chargé l'état major du maréchal. Vingt hommes de l'escorte ont été mis hors de combat. Le capitaine qui la commandait a été tué.

A huit heures du soir, l'ennemi était refoulé sur toute la ligne.

On estime à 120,000 hommes le chiffre des troupes engagées.

Quartier général, 18 août 1870, 5 h. du soir.

Dans l'affaire du 16, le corps du général de Ladmirault formait l'extrême droite de l'armée; un bataillon du 73e de ligne a détruit tout un régiment de lanciers prussiens et lui a enlevé son étendard; il y a eu plusieurs charges de cavalerie très-brillantes. Dans l'une d'elles, le général Legrand a été tué en chargeant à la tête de sa division.

Le général Montaigu est disparu. Les généraux prussiens Dœring et Wedel ont été tués; les généraux Grueter et Von Rauch sont blessés. Le prince Albert de Prusse aurait été tué. A la chute du jour, nous étions maîtres des positions occupées précédemment par l'ennemi.

Le lendemain 17, il y a eu près de Gravelotte quelques combats d'ar-

avaient remporté une éclatante victoire ; et l'armée pouvait sans obstacles poursuivre la route de Verdun.

Le maréchal Bazaine donna l'ordre de rétrograder dans la direction de Gravelotte. Le 18 il fut attaqué de nouveau, et la bataille de Saint-Privat, à laquelle il n'assista même pas, eut pour résultat de le rejeter définitivement sous les murs de Metz.

Dès lors l'armée était bloquée.

Le 19 il dictait à M. Debains secrétaire d'ambassade attaché au quartier général, la note suivante, insérée le 20 dans le *Courrier de la Moselle:* « En tenant autour de Metz, l'armée du maréchal Bazaine fait face à des *nécessités stratégiques et politiques*[1]. »

Ainsi, l'orsqu'il s'agissait du salut de la France, on retrouve partout la trace des préoccupations politiques et dynastiques[2].

Pendant ce temps, une nouvelle armée se formait à Châlons-sur-Marne.

Après la journée de Reischoffen, le maréchal de Mac-Mahon avait rallié 15 000 hommes environs, et après de longs détours, en passant par Neufchateau et Chaumont, les avait amenés au camp de Châlons, où déjà le corps du général de Failly était arrivé ! L'infanterie de marine destinée tout d'abord à une expédition dans la mer Baltique, y avait été envoyée, et avec les nouveaux régiments de marche rapidement formés par le général de Palikao, on était arrivé vers le 20 août, à organiser une assez bonne armée de 120000 hommes, 400 canons et 70 mitrailleuses.

La destination de cette armée était tout indiquée ; elle devait ou barrer aux Prussiens le chemin de Paris, ou se porter rapidement aux défilés de l'Argone, menaçant le

rière-garde ; on peut évaluer à 150,000 hommes les forces que l'ennemi avait engagées contre nous dans la journée du 16. Nous n'avons pas encore l'état de nos pertes d'une manière exacte.

(*Correspondance du quartier général.*)

1. Rapport du général Rivière. (*Procès Bazaine.*)

2. On a soupçonné Bazaine d'avoir eu des ambitions personnelles. Ce qui est certain, c'est que, lors de son procès, il fut énergiquement soutenu par le parti et la presse bonapartistes. Précédemment, Napoléon III lui avait écrit une lettre affectueuse, lui disant qu'il ne pouvait comprendre qu'il fût mis en jugement. Il est donc possible que Bazaine ait agi d'après les instructions qu'il avait reçues, tout au moins pendant le premier mois de son commandement.

flanc des Allemands, et à portée de tendre la main à Bazaine au moment opportun.

Après avoir perdu un temps précieux en hésitations, on l'envoya périr à Sedan.

Il convient d'insister sur les préliminaires de cette sinistre campagne.

Le 17 août l'empereur était arrivé à Châlons.

Le même jour il fut tenu entre lui, le prince Napoléon, le maréchal de Mac-Mahon et le général Trochu une sorte de conseil de guerre.

Ce dernier proposa[1] : que le commandement en chef fût confié au maréchal ; que l'empereur revînt à Paris ; que lui-même fût nommé gouverneur de cette ville. Enfin il était d'avis que l'armée fût destinée à couvrir et défendre la capitale.

Il fut vivement appuyé par le prince Napoléon.

L'idée du retour à Paris était peu sympathique à l'empereur. « S'il faut tomber, répliqua le prince, que diable ! sachons au moins tomber en hommes[2]. »

L'empereur enfin se décida. Il fut convenu que le général Trochu partirait sur-le-champ pour Paris ; que par une proclamation il annoncerait le retour du chef de l'État, et préparerait les voies.

« Le lendemain, déclare le maréchal de Mac-Mahon[3], l'empereur me prévint qu'il partirait le 16. »

C'était le seul parti qu'il y eût à prendre ; ne commandant plus, sa présence à l'armée ne pouvait avoir que des inconvénients, quant au plan de campagne, on n'insista pas ce jour-là.

Le général Trochu partit pour Paris ; lorsque l'Impératrice apprit le projet du retour de l'Empereur, elle s'écria « que son arrivée serait le prétexte d'une révolution, et que ses ennemis seuls avaient pu lui donner un semblable conseil. »

Et elle télégraphia à l'Empereur que, de son avis et de celui des ministres, il devait rester à Châlons ; ce qui fut

1. *Pour la vérité et la justice*, par le général Trochu. Paris, 1873.

2. Le général Trochu affirme que le prince Napoléon, arrivé avant lui, avait déjà décidé l'empereur à revenir à Paris.
(*Pour la vérité et la justice.*)

3. *Enquête parlementaire.*

décidé; et le général Trochu dut retrancher de sa proclamation la phrase qui annonçait le retour.

Ce fut un malheur. Le maréchal de Mac-Mahon a déclaré dans sa déposition « que lui seul avait prescrit le mouvement dans la direction de Metz, et que l'Empereur ne s'était jamais opposé aux mouvements ordonnés par lui. »

Il n'en est pas moins certain que la présence de ce dernier fut une gêne matérielle; qu'elle entrava plus d'une fois le mouvement des troupes; que le général en chef obligé de songer à la sécurité du chef de l'État, n'avait pas l'entière liberté de ses mouvements, et que, du reste, l'Empereur et son entourage pesèrent sur les déterminations[1].

Placé sous les ordres du maréchal Bazaine, nommé généralissime, le maréchal de Mac-Mahon ne pouvait arrêter de plan définitif sans consulter son supérieur. Il le fit. Restant sans réponse, il transporta son armée près de Reims, dans une situation qui lui semblait favorable pour l'expectative, et là, le 19 août, il reçut de Bazaine une dépêche qui le laissait libre de ses mouvements. Il se disposait à prendre ses mesures pour couvrir Paris, lorsqu'il reçut un ordre du ministre de la guerre de chercher à tout prix à rejoindre Bazaine.

Et le lendemain 20, M. Rouher arriva à Châlons, puis à Reims, et insista vivement pour une marche vers l'est, faisant valoir que le retour à Paris produirait sur l'opinion publique la plus désastreuse impression.

Cependant le maréchal ne céda pas, et M. Rouher revint à Paris, emportant des décrets et proclamations destinés à préparer la population au fait qui allait s'accomplir.

En apprenant cette résolution, le ministre de la guerre manifesta une vive contrariété; il estimait que son plan était seul praticable, et que tout autre aurait des conséquences fâcheuses. Ses collègues partagèrent son opinion, et sur-le-champ télégraphièrent à l'Empereur : « que ne pas secourir Bazaine aurait à Paris les plus funestes conséquences, et qu'on ne publierait ni les décrets ni les proclamations apportés par M. Rouher. »

1. L'empereur n'avait pas abdiqué le commandement. Le 18 août il télégraphiait au ministre de la guerre *pour lui faire part des mesures qu'il avait arrêtées.*

L'Empereur parla de cette dépêche au maréchal de Mac-Mahon, mais sans la lui montrer.

Au même moment (22 août), ce dernier recevait du maréchal Bazaine l'avis « *qu'il comptait prendre la di-* « *rection du nord par Montmédy ou Sedan pour gagner* « *Châlons.* »

Mac-Mahon n'hésita plus, et le 23 il se mit en route dans la direction de l'est.

Ici se place un fait presque incroyable, et qui fut la cause première du désastre de Sedan.

La dépêche de Bazaine que nous venons de citer est du 19 août. Mais le 20 il en envoya par plusieurs voies différentes une nouvelle ainsi conçue : « *L'ennemi grossit toujours* « *autour de moi, et je suivrai probablement pour vous* « *rejoindre la ligne des places du Nord, et vous prévien-* « *drai de ma marche si je puis l'accomplir sans compromettre l'armée.* »

Cette dépêche, qui infirmait presque complétement la première, était de nature à modifier entièrement les résolutions du maréchal de Mac-Mahon, et à le décider à reprendre son premier projet. IL NE LA REÇUT PAS. Et cependant il a été établi qu'elle avait été remise au colonel Stoffel, attaché à l'état-major du maréchal, et qu'elle avait été interceptée à deux reprises différentes, les 22 et 26 août[1].

Il est permis de supposer qu'elle fut communiquée à l'Empereur, qui jugea bon de la retenir par devers lui. La responsabilité de la campagne de Sedan appartient donc, non pas au maréchal de Mac-Mahon, qui ne l'approuvait pas, mais à ceux qui le tinrent dans l'ignorance des faits qui l'en eussent détourné.

Du reste toutes ces hésitations avaient fait perdre un temps précieux.

Le plan du général de Palikao, et qui consistait à occuper les défilés de l'Argone, avait une valeur, mais il n'était praticable que s'il eût été exécuté à la lettre, et dans les délais prévus, c'est-à-dire avant le 24 août.

A ce moment, au contraire, on ne faisait que commencer à le mettre à exécution, et, pour comble de malheur, il y eut de fâcheux retards. Les troupes manquèrent de vivres et ne

1. Voir le procès du maréchal Bazaine.

firent guère que 4 lieues par jour; les routes étaient encombrées de bagages.

Dans cette situation, le maréchal crut devoir ordonner un mouvement rétrograde vers l'ouest; il en informa le ministre de la guerre, qui répondit, non pas à lui, mais à l'Empereur : « Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est dans Paris. »

Le 28, le même ministre télégraphiait, cette fois au maréchal : « Au nom du conseil des ministres et du conseil « privé, je vous demande de porter secours à Bazaine, et « de profiter des trente heures d'avance que vous avez sur « le prince royal de Prusse. Je fais porter le corps Vinoy « sur Reims. » Devant ces injonctions, Mac-Mahon reprit sa marche sur Montmédy.

Bien renseignés, comme toujours, les Prussiens avaient pris leurs mesures. Le prince royal de Prusse, en marche sur Paris, avait rétrogradé et s'était porté sur Nancy à marches forcées. Faisant douze lieues par jour, il eut bientôt regagné l'avance et occupé l'Argone le premier, appuyé par l'armée de son père et celle du prince de Saxe.

Le 27 août, le général de Failly, placé à l'avant-garde, rencontra les Allemands à Buzancy. Après une escarmouche, il se retira sur Châtillon. Le 29, toujours se repliant, il était encore attaqué. Le 30 il était à Beaumont. Il se savait poursuivi, et cependant il campa ses troupes dans un bas-fond, et donna l'ordre de passer l'inspection et de démonter les armes, sans prendre la précaution de se faire éclairer; puis il s'en fut déjeuner chez le maire. On vint le prévenir que les Prussiens étaient proches. « Bah! s'écria-t-il, on les voit partout! » Et il ne se dérangea pas.

Peu après son armée, débandée, était assaillie de toutes parts, et mise en déroute sans avoir eu le temps de se mettre en défense.

Outre l'effet moral de l'échec, Mac-Mahon se trouvait privé de 30 000 soldats, le quart de ses forces.

En apprenant ce nouvel échec, Napoléon versa quelques larmes; puis il se remit et télégraphia au trésorier de la couronne :

« J'approuve la distribution de fonds que tu me proposes.
« Tu remettras le reste à Charles Thelin[1]. »

Il était temps, en effet, de songer à sauver la caisse. Puis il fit partir son fils pour Maubeuge, d'où il gagna la Belgique.

En présence de ce désastre, le parti le plus sage à prendre était sans doute de battre en retraite sur Mézières; de là on pouvait gagner l'Aisne, et au pis aller se jeter en Belgique. Le lendemain il n'était plus temps; on avait oublié de faire sauter les ponts, et la route était coupée.

Le 1er septembre, la bataille s'engagea dans des conditions désastreuses pour l'armée française, car elle était entourée de toutes parts. La résistance fut glorieuse, mais la victoire était impossible; on devait succomber sous le nombre et le désavantage de la position.

De bonne heure Mac-Mahon fut blessé; le général Ducrot prit le commandement et voulut tenter une trouée sur Mézières. Le général de Wimpffen, arrivé de la veille avec ordre de substituer Mac-Mahon en cas de blessure, lui succéda et tenta un suprême effort dans la direction de Carignan, espérant culbuter les Bavarois à Bazeille, puis recommencer la bataille par un retour offensif, ou se jeter en Belgique. C'est alors qu'il écrivit à l'Empereur « Que « Votre Majesté vienne se mettre au milieu de ses troupes; « elles tiendront à honneur de lui ouvrir un passage. »

L'Empereur était sorti le matin, s'était avancé jusque près du lieu de l'action, puis était rentré à Sedan où il était resté!

Le mot de Wimpffen lui parvint. « Combien faut-il sacrifier d'hommes, répondit-il.

— Un tiers, mais nous passerons. »

Pour toute réponse, il fit arborer le drapeau parlementaire. Il capitulait.

En même temps il envoyait au roi de Prusse la lettre suivante : « N'ayant pu mourir à la tête de mes troupes, je « dépose mon épée aux pieds de Votre Majesté. »

1. *Papiers des Tuileries.*

Indigné, le général Wimpffen envoya sa démission, elle ne fut pas acceptée, et il eut la douleur de négocier cette capitulation qu'il prévoyait, et qu'on eût sans doute évitée, si au lieu de demeurer à Sedan, l'Empereur eût eu la volonté et le courage « de risquer la mort à la tête de ses troupes. »

L'armée tout entière fut prisonnière de guerre, et les braves soldats qui par deux fois, avaient arraché le drapeau blanc, le *torchon*, comme ils le nommaient, qui de rage brisaient leurs armes et déchiraient leurs vêtements, ces soldats qui ne demandaient qu'à se faire tuer pour la défense du pays, s'en allaient, conduits comme un bétail, mourir de froid et de misère dans les forteresses allemandes.

CHAPITRE X.

LES 3 ET 4 SEPTEMBRE.

Journées des 3 et 4 septembre. — Premières nouvelles de la capitulation. — Effet produit. — Délibération du conseil des ministres. — Séance de jour du Corps législatif. — Première proposition de déchéance. — Proclamation des ministres. — Séance de nuit. — Dispositions du peuple et de l'armée. — Hésitations et temps perdu. — Séance du 4 septembre. — Proposition Palikao. — Proposition Thiers. — Envahissement de l'Assemblée. — Proclamation de la République. — Les auteurs de la révolution.

La France était loin de se douter de la gravité des événements ; on n'avait pas connu sans appréhension la marche vers la frontière de l'est, on savait que M. Thiers avait vivement critiqué cette mesure, et qu'au sein du conseil de défense de Paris, dont il faisait partie, il s'était écrié avec un véritable désespoir : « Au lieu d'un maréchal bloqué, nous allons en avoir deux » ; on se disait qu'en cas de défaite, l'armée serait inévitablement jetée en Belgique.

On a vu que les ministres et le parti bonapartiste prétendaient que l'opinion publique exigeait que l'on allât au secours de Bazaine. Rien n'était plus inexact ; d'abord on ne savait pas qu'il fût étroitement bloqué ; les dépêches et les journaux n'annonçaient rien de pareil ; on n'ajoutait point foi aux renseignements d'origine prussienne, et l'on croyait généralement *que Bazaine avait un plan*, et qu'il attendait à l'abri du canon de Metz le moment opportun pour l'exécuter ; en second lieu la population de Paris avait appris sans effroi sans faiblesse la marche des Prussiens en avant, elle s'attendait à un prochain siége et n'eût manifesté ni étonnement ni mécontentement de voir l'armée de

Mac-Mahon, soit livrer bataille à Châlons soit rétrograder sous les murs de la capitale. Alors on eût tout fait accepter avec cette simple phrase : « C'est dans le plan de Bazaine. »

Loin d'être désirée, la campagne de l'Est n'était même pas comprise. On en redoutait vaguement l'issue.

Cependant, et comme toujours, les journaux annoncèrent un succès.

Le 31 août, l'Agence Havas télégraphiait:

« Un combat a commencé à Bazeilles, à 9 heures. Les
« Français auraient pris 30 pièces de canon. »

Et le 1er septembre :

« La fusillade continue. Mac-Mahon serait entre Douzy
« et Bazeilles. Les Prussiens seraient à Remilly, Toul
« Mangin et Balan. Bazaine pousserait les Prussiens sur le
« camp de Sedan. »

Et les journaux sur la foi de leurs correspondants annonçaient une éclatante victoire dont ils donnaient les détails. Plusieurs ajoutaient que la jonction de Mac-Mahon et de Bazaine était un fait accompli.

A cette heure même l'armée était prisonnière; l'Empereur avait capitulé; et Bazaine n'avait fait qu'une insignifiante sortie.

Le 1er septembre, le général Vinoy, envoyé pour rejoindre l'armée de Mac-Mahon, et qui avait rétrogradé sur Paris, en apprenant les nouvelles, télégraphia au ministre de la guerre : « Communications complétement interrom-
« pues avec Sedan par forces considérables; colonel T...,
« revient du champ de bataille et apporte mauvaises nou-
« velles. Mac-Mahon blessé, les fuyards m'inondent. Suis
« inquiet de l'Empereur. »

Cette dépêche. qui ne laissait aucun doute sur le désastre qui venait de s'accomplir parvint au général de Palikao; il y répondit le 2 septembre; mais ce qui est étrange il ne paraît pas l'avoir communiquée à ses collègues. D'autres nouvelles particulières venues de Belgique vinrent la confirmer.

Le 3 au matin, le conseil des ministres se réunit mais

ne prit aucune décision, sous prétexte qu'il ne connaissait pas exactement et officiellement les faits accomplis.

Cependant, dans la nuit, vers une heure du matin. M. Jérôme David avait dit à M. Thiers, en sortant du conseil de défense : « L'Empereur est prisonnier et le maréchal de Mac-Mahon, mortellement blessé [1]. »

« Le 3 septembre, vers midi, le bruit de la capitulation commença à se répandre.

A l'ouverture de la séance du Corps législatif personne n'en doutait plus ; la consternation était générale.

Cependant le ministre de la guerre ne put se résigner à avouer la vérité ! Il se borna à déclarer qu'il n'avait point de nouvelles certaines, que cependant il ne fallait pas se dissimuler « *que par suite d'une alternative de succès et* « *de revers, il n'était pas permis d'espérer d'ici quelque* « *temps une jonction des forces du maréchal Bazaine et* « *du maréchal de Mac-Mahon* [2]. »

M. J. Favre lui succéda à la tribune. « La déclaration du ministre, dit-il, est de celles qui ne doivent provoquer de la part de tous les membres de la Chambre d'autre réflexion que la résolution d'une étroite union dans le sentiment d'une défense jusqu'à la mort. (*Bravo! Bravo! — Applaudissements.*)

« Sur ce point, nous sommes unanimes. Tous aussi, nous avons à cœur, pour notre pays, pour nous-mêmes, pour notre responsabilité, de prendre les mesures les plus efficaces pour arriver au succès auquel nous nous dévouons.

« Mais, ajouta-t-il, il y a eu une déplorable direction des affaires. Il ne faut pas qu'un tel état de choses continue. Il faut savoir où nous en sommes du gouvernement. L'Empereur communique-t-il avec ses ministres? Leur donne-t-il des ordres?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE : Non !

M. JULES FAVRE : S'il en est ainsi, le gouvernement de fait a cessé d'exister (*Très-bien ! — à gauche — Protestations à droite !*) et à moins d'un incroyable aveuglement, d'une obstination qui cesserait d'être patriotique, c'est à

1. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)
2. Voir à l'Appendice la déclaration textuelle du ministre.

vous seuls, c'est au pays que vous devez demander des ressources d'où puisse sortir le salut. »

La véritable question était posée. Le gouvernement n'existait plus; l'Empereur étant captif, les dernières armées de la France défaites, il fallait songer à des mesures extraordinaires. Les ministres avaient dû en délibérer; quelles étaient leurs résolutions?

Ils se bornèrent à répondre qu'il n'était pas permis d'attaquer le gouvernement.

Quant à l'Assemblée elle demeura morne et silencieuse, n'osant ni défendre l'Empire, ni prendre les résolutions que la situation commandait.

Vers trois heures arriva le télégramme suivant :

« L'armée est défaite et captive, moi-même je suis prisonnier. — *Napoléon.* »

Le directeur du télégraphe, M. de Vougy, le porta lui-même à l'Impératrice. Le conseil des ministres se réunit immédiatement et délibéra pendant six heures consécutives sans rien décider. Il ne se dissimulait pas cependant que la situation était des plus graves et qu'une révolution était imminente.

On se borna à prendre les résolutions suivantes :

1° Le Corps législatif ne serait pas convoqué le soir même; on voulait se donner le temps de penser aux mesures à prendre, et éviter une séance de nuit.

2° Une proclamation serait faite pour annoncer à la nation le malheur qui la frappait, et engager les citoyens à l'union.

3° Toutes les troupes formées en province seraient immédiatement dirigées sur Paris, et une armée de 300000 hommes serait formée derrière la Loire [1].

En conséquence la proclamation ci-après fut affichée sur les murs de Paris, vers dix heures du soir; elle ne parvint dans les département que le lendemain :

« Français !

« Un grand malheur frappe la patrie !

1. Rapport de M. le comte Daru. (*Enquête parlementaire.*)

« Après trois jours de luttes héroïques soutenues par l'armée du maréchal de Mac-Mahon contre 300 000 ennemis, 40 000 hommes ont été faits prisonniers.

« Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement de l'armée, en remplacement du maréchal de Mac-Mahon, grièvement blessé, a signé une capitulation.

« Ce cruel revers n'ébranlera pas notre courage.

« Paris est aujourd'hui en état de défense.

« Les forces militaires du pays s'organisent.

« Avant peu de jours, une armée nouvelle sera sous les murs de Paris ; une autre armée se forme sur les rives de la Loire.

« Votre patriotisme, votre union, votre énergie sauveront la France.

« L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte.

« Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements.

« *Le Conseil des ministres.* »

Il était difficile de dire plus tardivement et plus incomplétement la vérité.

Ce n'était pas 40 000 hommes mais plus de 80 000 qui avaient dû capituler.

L'Empereur n'avait pas été fait *prisonnier dans la lutte.* Il avait à peine paru sur le champ de bataille. Il n'avait pas tiré son épée du fourreau.

Les armées nouvelles dont on parlait n'existaient pas.

Bien qu'inexacte, cette proclamation confirmait les nouvelles qui s'étaient répandues dès le matin. La population de Paris anxieuse, indignée se répandait par les rues. On entendait de tous côtés le cri : Déchéance !

Le nom de République n'était pas encore prononcé ; on ne songeait qu'au salut de la patrie, on ne voulait qu'une chose, être délivrés de l'Empire, cause de tant de malheurs.

Le 3 septembre au soir, la voiture de M. Thiers fut poursuivie par une bande nombreuse, et lorsque la foule l'eut reconnu : elle s'écria : « Sauvez-nous ! sauvez-nous ! la déchéance ! [1]. »

Il est possible que les révolutionnaires de profession,

2. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)

ceux qui avaient organisé l'affaire de la Villette, que l'on retrouve ensuite au 31 octobre, au 18 janvier et pendant la Commune, aient conçu le dessein de profiter des circonstances, mais ce qui n'est pas douteux c'est que ni les députés de l'opposition, ni l'immense majorité de la population ne se laissèrent guider par des passions ou des intérêts de parti : on n'eut alors que deux sentiments : la haine et le dégoût de l'Empire, la volonté de lutter jusqu'à la mort[1].

Dans cette journée du 3 septembre l'Empire fut irrévocablement condamné, mais on s'attendait à ce que le Corps législatif prît en main le pouvoir, et s'il l'eût fait résolûment la Révolution eût été évitée. Ce qui le démontre c'est la patience du peuple.

La séance de jour n'avait point donné de résultats ; il attendit la séance de nuit.

Nous avons vu que les ministres avaient décidé qu'elle n'aurait pas lieu ; c'était une faute grave, d'autant mieux que la population était si bien persuadée du contraire que vers dix heures du soir il y avait plus de 20000 personnes

1. On a souvent reproché au gouvernement du 4 septembre d'avoir continué la guerre. La vérité c'est qu'alors personne n'eût consenti à une paix désastreuse. Il nous a semblé intéressant de reproduire l'extrait d'un article de la *Liberté* du 13 août, répondant au *Times*, lequel engageait la France à accepter la paix dans des conditions acceptables.

« Qu'est-ce, disait le journal, que ces conditions acceptables ?

« *L'Alsace et la Lorraine nous seraient ravies, comme le demandent tous les journaux allemands !*

« ***Plusieurs milliards d'impôts seraient levés pour indemniser la Prusse !***

« Et que d'humiliations encore !

« Il ne resterait plus alors à la pauvre France qu'à prier l'Angleterre de nous garantir contre une invasion de la Belgique.

« Le *Times* l'y ferait consentir !

« Cet estimable journal mettrait certainement à notre service, pour la réussite de ce projet, l'ardeur qu'il met à faire souscrire, en Angleterre, l'emprunt prussien, lequel ne peut être couvert en Prusse.

« Voilà pourquoi le *Times* chante tous les jours les victoires de nos ennemis.

« Et les Anglais tombent dans ce piége grossier !

« Mais l'Angleterre se trompe quand elle peut croire que nous ferons la paix tant qu'un seul Prussien foulera notre sol. »

Dès le 13 août il était certain que la Prusse exigerait la cession de l'Alsace et de la Lorraine, et plusieurs milliards ! Et l'on a souvent prétendu qu'après Sedan on aurait obtenu des conditions meilleures qu'au **8 février !**

réunies autour du Corps législatif; un mot de Gambetta suffit pour les calmer[1].

Des députés de la majorité le comprirent; les uns allèrent trouver le président M. Schneider; M. Dréolle surtout insista vivement. « Si nous ne prenons pas, dit-il, une décision cette nuit, demain il ne sera plus temps[2]. »

On envoya des lettres de convocation, on alla prévenir les ministres, on fit lever M. de Palikao qui était couché, et la séance s'ouvrit à une heure du matin[3].

M. J. Favre déposa une proposition de déchéance de l'Empire et de formation d'un comité de gouvernement de cinq membres pris parmi les députés. Une seule voix, celle de M. Pinard, s'éleva pour protester.

Le Corps législatif sentait que là seulement était le salut, mais il n'osa prendre une résolution.

« Sur un navire en péril, l'équipage organise à la hâte un moyen de sauvetage. Au milieu d'événements si graves, le Corps législatif aurait dû aviser sans retard aux moyens de conjurer le danger dont la France était menacée[4]. »

Il remit tout au lendemain.

La séance devait s'ouvrir à midi. Alors peut-être il était temps encore. Si les députés eussent été exacts; si après s'être concertés dans la matinée, ils étaient arrivés avec une résolution arrêtée, si sans perdre de temps ils eussent constitué un gouvernement où fussent entrés un ou deux membres de l'opposition, pour remplacer celui qui n'existait plus, et si vers une heure on eût annoncé ce résultat à la population, tout pouvait être réparé. Cela est si vrai que jusqu'à quatre heures du soir la plus grande partie de la population de Paris crut que la déchéance avait été régulièrement prononcée, on donnait même le chiffre des voix, et que sur la foi de cette nouvelle elle resta paisible.

Mais la séance ne commença que vers une heure; et le ministre de la guerre débuta en proposant la constitution d'un conseil de gouvernement dont il serait le lieutenant général. Et l'on savait que le texte primitif modifié à la dernière heure, sur la représentation des membres de la

1. Voir à l'Appendice les récits des journaux du temps.
2. Enquête parlementaire. Déposition de M. Dréolle.
3. Voir à l'Appendice le compte-rendu officiel de cette séance.
4. Rapport de M. Daru. (*Enquête parlementaire.*)

majorité eux-mêmes, contenait les mots : « *Conseil de Régence.* »

C'était laisser l'Empire debout, avec adjonction d'un simple comité consultatif, dominé par une sorte de dictature militaire.

La proposition parut inacceptable à tout le monde.

Celle de M. J. Favre, concluant à la déchéance formelle. pouvait difficilement être votée par d'anciens candidats officiels qui ne se reconnaissaient pas le droit de faire acte de constituants.

M. Thiers intervint et proposa la rédaction suivante :

« Vu les circonstances,
« La Chambre nomme une commission de gouvernement
« et de défense nationale.
« Une Constituante sera convoquée dès que les circon-
« stances le permettront[1]. »

La rédaction première portait : « Vu la *vacance* du gouvernement. » Sur les représentations de la majorité, il la remplaça par celle-ci : « Vu les circonstances. »

Question de mots qui fit perdre un temps précieux ; car au fond, quelle que fût la forme, l'Empire était déchu.

L'Assemblée se retira dans ses bureaux pour examiner le projet. Il était alors 1 h. 1/2. Vers 2 h. 1/2, la commission nommée[2] s'était mise d'accord sur le projet de loi suivant :

« Vu les circonstances, la Chambre élit une commission
« de cinq membres *choisis par le Corps législatif*. Cette
« commission nomme les ministres. *Une Assemblée con-*
« *stituante sera réunie aussitôt que les circonstances le*
« *permettront; elle se prononcera sur la forme du gou-*
« *vernement.* »

C'était une aggravation du projet de M. Thiers. Le Corps législatif se saisissait du pouvoir, et prononçait

1. Remarquons qu'alors des élections paraissaient impossibles. A plus forte raison elles l'étaient un mois plus tard.

2. Elle se composait de MM. Buffet, Martel, Josseau, Daru, Le Hon, Jules Simon, Gaudin, Genton, Dupuy de Lôme.

virtuellement la déchéance. Prise la veille, ou même deux heures plus tôt, cette résolution eût pu singulièrement modifier les événements.

Alors il était trop tard. Au moment où le rapporteur, M. Martel, se disposait à monter à la tribune, la Chambre fut envahie et les députés se dispersèrent en un clin d'œil.

Vers midi, une foule nombreuse, *sans armes*, se promenait sur la place de la Concorde et sur celle du Palais-Bourbon. On entendait de temps à autre les cris de : Déchéance ! déchéance ! quelques-uns plus rares de : Vive la République.

Le Corps législatif était gardé par des forces imposantes : deux bataillons d'infanterie de marine, les armes en faisceaux devant la grille ; un double rang de gardes de Paris à cheval et de sergents de ville, à l'entrée du pont sur la place de la Concorde. Vers midi et demi, arrivèrent plusieurs bataillons de garde nationale *sans armes ;* ils se rangèrent sur la place. Vers une heure et demie, un bataillon, armé cette fois, tambours en tête, drapeau déployé, débouche par la rue Royale, se dirige droit vers le pont ; à son arrivée, sur un ordre donné, dit-on, par le général Caussade[1], les gardes de Paris et les sergents de ville s'écartent, il passe ; la foule le suit ; les soldats d'infanterie regardent curieusement sans courir aux faisceaux ; on arrive devant la grille ; les soldats crient : Vive la République, et partent sans leurs armes ; on pousse la grille entr'ouverte, on se précipite pêle-mêle dans la salle des Pas-Perdus, et de là dans celle des séances.

M. Gambetta tenta vainement de la faire évacuer : « Vous avez voulu, dit-il, manifester énergiquement votre opinion ; vous voulez la déchéance, vous l'aurez ; mais laissez-nous délibérer librement. » Dans toute cette journée, ainsi que

1. Ce fait est loin d'être certain ; on a prétendu également que l'ordre provenait des questeurs, MM. Lebreton et Hébert ; ils le nient absolument. D'un autre côté, le colonel de gendarmerie Alavène a déclaré que c'était le défaut d'ordres qui avait décidé la troupe à remettre l'épée au fourreau.

Il est probable qu'il n'y a eu aucun ordre donné, et que les troupes se sont retirées d'elles-mêmes, parce que toute résistance leur semblait nutile.

plusieurs de ses collègues, il fit tout ce qu'il était humainement possible pour contenir la révolution[1].

« Vains efforts; le tumulte était si grand qu'il ne put même achever son discours[2]. » Les envahisseurs se répandaient de tous côtés; menacé, entouré, le président dut quitter le fauteuil, protégé dans sa retraite par M. Magnin[3].

« De violences, raconte M. Thiers, il n'y en eut aucune; on se promenait, mêlé à la foule, pas trop mal vêtue, qui nous appelait par nos noms, et me disait : « Monsieur Thiers, tirez-nous de là[4]. »

La révolution était accomplie, mais il n'y avait pas une minute à perdre si l'on voulait éviter que le pouvoir ne tombât entre les mains des révolutionnaires[5].

Plusieurs députés de l'opposition, entre autres MM. J. Favre, Gambetta, E. Picard, se rendirent en toute hâte à l'Hôtel de Ville.

Il était déjà envahi par la foule. On acclamait la République; on proposait les noms de Blanqui, de Félix Pyat, de Delescluze.

On eut grand'peine à faire évacuer la foule; et pour éviter l'intrusion de personnalités qu'on redoutait, on décida de former un comité de gouvernement composé uniquement des députés de Paris[6].

A 3 heures 1|2 le drapeau des Tuileries était abaissé; et l'Impératrice, entourée seulement d'un bien petit nombre de fidèles[7], partait dans un fiacre et s'embarquait pour l'Angleterre. Un instant après les Tuileries étaient envahies.

Pendant ce temps, Paris ignorait à peu près ce qui se passait. Vers 3 heures un petit détachement de gardes nationaux déboucha sur les boulevards, portant un écriteau

1. Voir à l'Appendice le compte rendu de la séance et le récit des journaux du temps.
2. Rapport de M. Daru.
3. Rapport de M. Daru.
4. Déposition de M. Thiers. (*Enquête parlementaire.*)
5. «... Si la gauche, qui depuis quelques jours n'agissait qu'à la tribune, ne s'était pas portée à l'Hôtel de Ville, le pouvoir eut, lui, ce jour même, passé aux mains de la Commune.» (*Déposition de M. Thiers.*) Cette opinion est confirmée par tous les témoins oculaires.
6. Déposition de M. Jules Favre. (*Enquête parlementaire.*)
7. Voir à l'Appendice le récit du *Figaro.*

sur lequel était écrit : « La déchéance est votée par 180 voix sur 213 votants. »

Aussitôt les écussons aux armes impériales furent abattus de tous côtés ; ce ne fut que par les journaux de 4 heures que l'on apprit la proclamation de la République, et les noms des membres du gouvernement et des ministres.

Pendant ce temps, un certain nombre de députés s'étaient réunis à l'hôtel de la Présidence[1] ; ils envoyèrent une députation à l'Hôtel de Ville pour proposer une entente. Il était trop tard.

Quant au Sénat, il se séparait après quelques paroles de protestation, et de rares cris de Vive l'Empereur, vive la dynastie[2], sans que personne eût songé à lui.

Nulle révolution n'a ressemblé à celle du 4 septembre. Il n'y eut ni un coup de feu tiré, ni une violence commise. Il y eut une générale satisfaction, et comme un immense soulagement ; pour un instant on ne songea plus à la défaite, tant était profonde la joie d'être délivré de l'Empire.

Depuis, oubliant et les faits et les circonstances qui les ont produits, on a cherché à flétrir ce qu'on a nommé « le crime du 4 septembre » et « la révolution devant l'ennemi. » On a nié qu'elle fût inévitable ; on a prétendu qu'elle avait été préméditée, organisée de longue main ; on a incriminé la conduite des hommes qui prirent alors le fardeau des affaires.

L'histoire sera plus équitable.

La révolution du 4 septembre ne fut pas l'œuvre d'un parti, mais de la France entière. Avant Paris, ou à la même heure, Lyon, Marseille et Bordeaux secouaient le joug[3], et la République était partout acclamée.

Le 4 septembre on n'a rien renversé car tout était à terre ; l'Empereur prisonnier, le Prince impérial en Belgique, le prince Napoléon en Italie, les fidèles fuyant de tous côtés.

Depuis longtemps la révolution était prévue par tous ; il était douteux que, même vainqueur, l'Empereur pût jamais revenir à Paris ; après Sedan, il n'y avait plus d'hésitation

1. Voir à l'Appendice le compte rendu de cette séance.
2. Voir à l'Appendice le compte rendu de la séance du Sénat.
3. Voir à l'Appendice le récit des événements de Lyon et de Bordeaux.

possible; les familiers de la cour le savaient si bien qu'ils avaient pris leurs précautions, et que leurs bagages les avaient devancés à l'étranger[1].

Depuis le 6 août le gouvernement s'attendait chaque jour à être renversé, et nous l'avons vu constamment préoccupé de sa conservation, persuadé que le retour de l'empereur à Paris serait le signal de la chute de l'Empire, et faisant bloquer l'armée de Bazaine sous Metz, et capituler celle de Mac-Mahon à Sedan, uniquement pour tenter d'éviter ce résultat.

Le 9 août, lors de la première réunion du Corps législatif, il redoutait déjà l'envahissement de l'Assemblée; il prenait pour l'empêcher des dispositions redoutables, et le lendemain destituait le maréchal Baraguay-d'Hilliers de son commandement, parce qu'il avait été acclamé par la garde nationale[2].

Jusqu'au 18 août, il conserva l'espoir de se maintenir par la force; mais après l'arrivée du général Trochu, il perdit toute confiance, comprenant que ce général ne prêterait les mains ni à un coup d'État ni à une répression sanglante.

« A partir de ce moment, a dit M. J. David, tout fut compromis; et le 4 septembre nous ne nous sommes pas défendus, parce que nous avions contre nous le général Trochu, et la bourgeoisie. »

Aux premières nouvelles du désastre de Sedan, on comprit que tout était fini[3].

Mais si l'on ne pouvait éviter la déchéance, il était encore possible d'empêcher la dissolution de l'Assemblée! Tout fut compromis par les indécisions du Corps législatif

1. La princesse Mathilde notamment avait depuis trois semaines expédié des bagages considérables à Puy, près Dieppe.

2. Le maréchal ne fut prévenu que par son successeur le général Soumain. « Ah! s'écria-t-il, on me f... à la porte. C'est bien, je m'en vais. » (*Enquête parlementaire*. Déposition du général Soumain.)

3. Les dépositions unanimes des témoins dans l'enquête parlementaire ne laissent aucun doute à ce sujet.

Le général Soumain notamment raconte que le 3 septembre au soir il rencontra le grand référendaire du Sénat, M. Barrot, qui lui dit : « Nous sommmes *fichus*.

— Diable! vous n'êtes pas rassurant.

— Le *patron* (M. Rouher) sort du conseil; pour lui la déchéance est une affaire réglée, nous aurons demain une révolution. »

et du gouvernement; on ne sut ni se résigner, ni prendre un parti.

On avait parlé d'une abdication de l'Impératrice; mais elle s'y refusa, prétendant n'avoir point le droit de prendre une telle résolution. Dans la nuit du 2 au 3 septembre, elle avait envoyé M. Mérimée chez M. Thiers, pour lui offrir la présidence du conseil, pensant tout sauver par ce moyen[1]. — M. Thiers refusa.

Alors elle entra en pourparlers avec M. Buffet et divers autres députés, et discuta l'opportunité d'un message, par lequel elle aurait invité le Corps législatif à installer un gouvernement transitoire. On délibérait encore à l'heure où l'Assemblée fut envahie.

On a dit que la révolution était préparée de longue main; que les députés de l'opposition, ceux qu'on a nommés depuis les hommes du 4 septembre, en étaient les véritables auteurs; que la non-intervention, la complicité même du général Trochu en avaient assuré le succès.

Tout cela est contraire à la vérité; la révolution s'est faite parce qu'elle était inévitable; elle a réussi parce qu'elle était populaire.

Ce ne sont point des bandes d'émeutiers, qui ont envahi l'Assemblée, mais le peuple tout entier. « La foule, a dit M. Thiers, n'était point trop mal vêtue[2]. »

« Les *bons bataillons*, a rapporté le général Soumain[3], répondirent à ces cris (la déchéance! vive la République)! par des cris semblables. Je compris alors que tout était perdu. »

Les soldats d'infanterie de marine furent entraînés par le mouvement; les gardes de Paris et les sergents de ville ne songèrent même pas à la résistance. Suivant le colonel Alavène, « il n'y eut pas d'ordre donné, les troupes remirent l'épée au fourreau et furent inondées[4]. »

« Pour dominer la révolution, a dit M. Chevreau, alors ministre de l'intérieur, il eût fallu que chez certains hommes, l'amour de la patrie dominât les rancunes et l'intérêt personnel, et que d'autre part il n'y eût pas de dé-

1. Déposition de MM. Thiers et J. David. (*Enquête parlementaire.*)
2. On assure que parmi les gardes nationaux se trouvaient deux membres de la majorité de l'Assemblée nationale, MM. D.... et L....
3. Enquête parlementaire.
4. Enquête parlementaire.

fections dans le parti impérial. Or ni l'une ni l'autre de ces conditions ne s'est rencontrée. »

Cette appréciation est infirmée par les faits eux-mêmes. Non-seulement la révolution ne fut point préparée, mais ceux qui voyaient la République arriver à grands pas redoutaient pour elle l'épreuve qu'elle allait subir et le terrible héritage qu'elle allait recueillir, « et que l'Empire lui léguait, parce qu'il n'avait plus la force de le porter[1]. »

L'attitude des députés républicains, qui, suivant l'expression de M. Thiers, n'agissaient qu'à la tribune, la franchise de leur proposition de déchéance, seule solution parlementaire possible, écarte d'eux tout soupçon de préméditation,

Le 3 septembre, ils se réunirent rue de la Sourdière. M. de Kératry seul se prononça pour l'action. MM. Grévy, Arago, J. Favre et Picard parlèrent contre. M. Gambetta s'abstint.

« Dans la nuit, raconte M. Bescherelle[2], M. Gambetta avait harangué la foule qui se tenait devant la grille, lui disant : « Ne parlez pas de la République, parlez de la nation. »

« Le 4 septembre, M. Arago et plusieurs députés parlèrent à la foule. M. Crémieux l'engageait à s'en aller, et à laisser les représentants délibérer.

« Dans la salle des Pas-Perdus, M. Picard, monté sur un tabouret, et M. Crémieux haranguaient la foule, et cherchaient à lui persuader de se retirer[3].

M. Jules Simon, membre de la commission de déchéance, sortait avec M. Daru du bureau où ils venaient de délibérer ; ne se doutant de rien, il rencontra dans le couloir, un individu auquel il demanda ce qu'il faisait là. « Une révolution, répondit ce dernier[4]. *Nous vous avons donné jusqu'à deux heures, vous n'êtes pas prêts, nous prononçons la déchéance*[5]. »

Les républicains n'avaient donc rien préparé ; et s'ils ont

1. Discours de M. d'Audiffret-Pasquier, du 22 mai 1870.
2. Chef des huissiers de l'Assemblée.
3. Déposition de M. Lebreton, questeur. (*Enquête parlementaire.*)
4. C'était Régère, plus tard membre de la Commune.
5. Déposition de M. Jules Simon. Observation de M. Daru. (*Enquête parlementaire.*)

usurpé le pouvoir, ce ne fut point sur l'Empire tombé, mais bien sur la Commune naissante.

Dans la nuit du 3 au 4 septembre, le ministre de la guerre avait mis les bataillons qui devaient garder l'Assemblée sous le commandement direct du général Soumain, sans même en prévenir le général Trochu, que l'on dépossédait ainsi d'une partie de ses attributions. Ce dernier n'avait donc plus à intervenir, et, la révolution accomplie, il ne pouvait, sans encourir les plus graves reproches, déserter son poste et abandonner, la veille même du siége, la défense de Paris.

Qu'eût-il pu faire, du reste? A Lyon, à Marseille comme à Paris l'armée fraternisait avec le peuple, et la police disparaissait sous terre.

Quand une révolution est populaire, rien ne saurait l'empêcher d'éclater.

Montesquieu a dit : « Que le véritable auteur d'une guerre n'est pas celui qui la déclare, mais bien celui qui la rend nécessaire. » Il en est ainsi des révolutions.

Le 4 septembre fut la conséquence inévitable des fautes de l'Empire, des désastres qu'il avait déchaînés sur la France, de la légereté avec laquelle la guerre fut entreprise, de l'incurie avec laquelle elle fut préparée, de l'incapacité avec laquelle elle fut conduite, enfin de la faiblesse de ceux qui, sentant l'Empire irrévocablement perdu, n'osant ni le défendre ni le désavouer, perdirent en hésitations puériles et en discussions byzantines un temps précieux pendant lequel ils auraient pu sauver la France.

APPENDICE.

CHAPITRE III.

Scrutin sur la proposition de M. Jules Favre, ainsi conçue :

« Nous demandons communication des dépêches, et notamment de celles par lesquelles le gouvernement prussien a notifié sa résolution aux gouvernements étrangers. »

Nombre des votans.	243
Pour l'adoption.	84
Contre	159

Ont voté pour :

MM. Andelare (le marquis d'), Arago.

Baboin, Barante (le baron de), Barthélemy Saint-Hilaire, Bastid, Beauveau (le prince Marc de), Bethmont, Boduin, Boigne (comte de), Bourbeau, Brame, Buffet, Buisson.

Calmètes, Carré-Kérisouët, Chesnelong, Choiseul (de), Cochery, Crémieux.

Daru (le comte), Dessaignes, Desseaux, Dorian, Durand, Dufort de Civrac (le comte de).

Esquiros.

Favre (Jules), Ferry (Jules).

Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Germain, Girault, Glais-Bizoin, Goerg, Gramont (le marquis de), Grévy, Guiraud (de), Guyot-Montpayroux.

Haentjens, Hesecques (le comte d'), Houssard.

Javal (Léopold), Johnston, Josseau, Jouvencel (de).

Keller, Kolb-Bernard.

Lacroix (Augustin), Larrieu, Latour du Moulin, Le Cesne, Lefebure, Lefebvre-Pontalis, Le Hon (le comte Léopold), Lespérut (le baron de).

Magnin, Malézieux, Mangini, Marion, Marmier (le duc de), Martel, Monneraye (le comte de la), Morin.

Ordinaire.

Pelletan, Picard (Ernest), Piccioni, Planat.

Rampont, Raspail, Riondel, Rotours (des).

Simon (Jules), Soubeyran (de), Steenackers.

Talhouët (le marquis de), Tassin. Thiers, Tillancourt (de).

Vieillard-Migeon.

Wilson.

Yvoire (le baron d').

Ont voté contre :

MM. Abbatucci, Albuféra (le duc d'), Alquier (le baron), André (de la Charente) André (du Gard), Argence, Arjuzon (le comte de), Aylies.

Beauchamp (de), Benoist (le baron de), Berger, Birotteau, Bois-Vieil, Bosredon (de), Boudet (le comte), Bournat, Bourgoing, Bouteillier (de), Bouteilier (Saône-et-Loire), Buquet (le baron), Burin-Desrozière, Busson Billault.

Cazelles, Chadenet, Chagot, Chaix d'Est-Ange, Chevandier de Valdrôme, Choque, Colbert Chabannais (le marquis de), Corneille, Cornudet (le vicomte de), Cosserat, Coste-Floret, Couëdic, (le comte du), Couleaux (du Bas-Rhin), Creuzet, Daguillon-Pujol fils, Dalmas (de), Darblay jeune, Darracp, Dautheville (le général), Dechastelu, Dein, Delamarre (de la Creuze), Delavau, Delebecque, Deltheil, Denat, Descours (Laurent), Desselligny, Desmaroux-de-Gaulmin (le baron), Douesnel, Drouot (le vicomte), Dugué de la Fauconnerie, Dumas, Dumiral, Dupont (Paul), Dupuy de Losme, Duvernois.

Eschasseriaux (le baron).

Fould (Adolphe), Fould (Gustave), Fouquet, Fourment (le baron de).

Gaudin, Gavini, Géliot, Genton, Gevelot, Girod (de l'Ain), Girou de Buzaringues, Gorsse (le baron), Granier de Cassagnac, Grollier, Guillaumin.

Hébert, Huet (Albert).

Joliot, Jourdain, Jubinal (Achille).

Kératry (le comte de).

Labat, Lacroix-Saint-Pierre, Ladoucette (le baron de), Lafond de Saint Mûr (le baron de) Lagrange (le comte Frédéric de), Laroche-Joubert, Lasnonier, La Tour (le comte de), Laugier de Chartrouse (le baron), Le Breton (le général), Le Calvez, Le Clerc d'Osmonville, Le Comte (Eugène) (Yonne), Le Joindre, Le

Peltier d'Aunay (le comte), Liret-d'Aubigny, Le Roux (Alfred) Leusse (le comte de), Liégard Stéphen, Louvet.

Mackau (le baron de), Marey-Monge, Masséna (duc de Rivoli), Mathieu (Corrège), Mathieu (Pas-de-Calais), Mège, Mercier (le baron), Millet. Millon, Montjaret de Kergégu, Montagnac (de), Mouy, Motterouge (le général de la), Mouchy (le duc de), Murat, (le comte Joachim).

Neste (le marquis de), Nogent Saint-Laurens, Noualhier.

Ollivier (Émile).

Perrier, Peyrusse, Piennes (le marquis de), Piette, Pinard (Nord), Pinart (Pas-de-Calais), Piré de Rosnyvinen (le marquis de), Plancy (le baron de), (Aube), Plancy (le vicomte de), (Oise) Plichon, Poëze (le comte de la), Pons-Peyruc.

Quesné.

Réguis (le colonel), Reille (le baron) (Tarn), Reille (le vicomte) (Eure-et-Loir), Richard (Maurice), Rolle, Roulleaux-Dugage, Roy de Loulay.

Saint-Paul (de), Segris, Sénéca, Sens, Seydoux, Sibuet (le baron), Simon (Joseph).

Talabot, Terme, Thoinnet de la Turmélière, Tourrette (le marquis de la), Tron.

Vast-Vimeux (le baron), Vendre, Welles de Lavalette (le comte).

Zorn de Bulach, (le baron).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ayguesvives (le vicomte d'), Barrillon, Belmontet, Bérard, Charlemagne, Dréolle, Guistière (de la), Hamoir, Paulmier, Petit (Guillaume),Pissard, Quinemont (le marqnis de), Rochefort, Rouxin, Schneider, Veauce (le baron de), Werlé.

Absents par congé :

MM. Auvray, Bancel, Boucaumont, Bouchetal Laroche, Bussière (le baron de), Calvet-Rogniat, Campaigno (le marquis de), Chambrun (le comte de), Champagny (le comte Jérôme Paul de) Champagny (le comte Napoléon de), Charpin, Feugerolles (le comte de), Christophle, Dalloz, (Edouard), Dollfus, Dommartin (le baron de), Estancelin, Estourmel (le comte d'), Fay de la Tour Maubourg (le marquis de), Fleury (Anselme), Forcade) la Roquette de), Germiny (le comte de), Guilloutet (de), Le Roux (Charles), Malaussena, Monier (de la Sizeranne (le vicomte), Noubel (Henry), Pamard, Pierres (le baron de), Prax Parix, Rochemure (le comte de), Saint-Germain (de), Tachard.

CHAPITRE IV.

L'article suivant d'un journal anglais, le *Daily News*, a été reproduit par la plupart des journaux du temps (13-14 septembre 1870).

Les révélations qu'il contient expliquent dans une certaine mesure la différence qu'on a trouvée entre la force réelle de l'armée et les chiffres que l'on avait produits, et la raison qui a décidé l'empereur à se jeter dans la guerre, bien qu'il sût n'y être pas préparé :

« Pendant ces dernières années, sa liste civile n'avait pas suffi aux dépenses extravagantes de sa cour, à ses largesses envers ses créatures et aux frais du service secret qu'il était obligé d'entretenir, afin de conserver l'amour de ses sujets pour l'impérialisme. Environ cinquante millions de francs étaient donc annuellement enlevés au ministère de la guerre pour être remis à l'empereur.

« Ce détournement était dissimulé par des achats d'approvisionnements qui figuraient dans les comptes, sans avoir jamais été opérés, et par l'absorption des fonds qui étaient versés dans la caisse militaire par les jeunes gens tombés dans la conscription et qui devaient servir à leur procurer des remplaçants.

« Les régiments qui, nominativement, figuraient pour 2000 hommes, n'en contenaient que 1500. Le prix des remplaçants et les frais supposés de leur entretien étaient détournés pour la liste civile.

« Lorsque l'empereur fut obligé, il y a quelques mois, de céder au cri qui réclamait le gouvernement parlementaire, il savait que la législature à venir compterait des constitutionnels en si grand nombre que, même en présence d'une majorité impérialiste, le scandale des fautes viendrait au jour. Donc il ne lui restait qu'une chance : tenter la guerre.

« Une campagne heureuse pouvait mettre de côté le gouvernement parlementaire; ou, si cela n'était pas possible, le déficit en hommes, et en matériel pourrait être mis sur le compte de la guerre.

« Le maréchal Le Bœuf espérait que, même avec des forces bornées, une seule victoire gagnée amènerait une paix glorieuse.

« Il était, avec les adhérents personnels de l'empereur, dans le secret, mais ils étaient tous également compromis, et ils sentaient bien qu'ils devaient couler à fond ou nager avec le maître; car pour eux comme pour lui la seule chance d'impunité était dans cette seule victoire.

« Que le chef pille, les subordonnés pillent à l'envi.

« L'empereur et son ministre de la guerre ont vu qu'ils ne pouvaient compter sur les hommes et les ressources qu'ils croyaient posséder.

« Il se trouva que les vivres et les munitions manquaient pour opérer le mouvement de passage de la frontière; de là le retard de l'attaque et les désastres qui ont suivi.

« Je vous livre ce récit tel que je le tiens de personnes en position de savoir ce qui s'est passé « derrière le rideau. »

« Ce qui le confirme dans ma pensée, c'est que beaucoup d'adhérents personnels qui ont occupé des postes officiels et ne possédaient aucune fortune privée avant l'empire, dépensaient notoirement le double de leurs appointements, et sont aujourd'hui propriétaires d'hôtels, de domaines et autres sources de revenus. »

CHAPITRE IX.

Lettre de Napoléon III à sir J. Burgoyne.

Wilhelmshoëhe, le 29 octobre 1870.

Mon cher sir John Burgoyne, je viens de recevoir votre lettre qui m'a fait le plus vif plaisir, parce qu'elle m'est une preuve touchante de votre sympathie pour moi, et ensuite parce que votre nom me rappelle les temps heureux et glorieux où nos deux armées combattaient pour les mêmes causes.

Vous qui êtes le de Moltke de l'Angleterre, vous avez compris que nos désastres viennent de cette cause, *que les Prussiens ont été prêts plus tôt que nous et que pour ainsi dire, ils nous ont pris en flagrant délit de formation.*

L'offensive m'était devenue impossible, et je me suis résolu à la défensive; *mais empêché par des considérations politiques*, la marche en arrière a été retardée, puis est devenue impossible.

Revenu à Châlons, j'ai voulu conduire la dernière armée qui nous restait à Paris. Mais là encore *des considérations politiques m'ont forcé à faire la marche la plus imprudente* et la moins stratégique, qui a fini par Sedan.

Voici en peu de mots ce qu'a été la malheureuse campagne de 1870.

En vous remerciant, etc.

NAPOLÉON.

CHAPITRE IX.

Compte rendu de la capitulation de Sedan.

Extrait d'un rapport de M. de Bismark au roi de Prusse, daté de Donchery, 2 septembre :

Les négociations relatives à la capitulation de Sedan furent interrompues après la réponse du général de Moltke, disant à une heure de la nuit que l'on n'accorderait aucune condition et que le bombardement commencerait à neuf heures si la capitulation n'était pas signée à six heures du matin (2 septembre). M. de Bismark reçut la visite du général Reille, lui annonçant que l'empereur désirait le voir sur la route de Sedan. Le général retourna pour annoncer à l'empereur que M. de Bismark le suivait, et l'entrevue eut lieu à Frenay. L'empereur était accompagné des généraux Castelnau, Reille, la Moskowa et Waubert. La Moskowa était blessé au pied.

M. de Bismark s'approcha de la voiture de l'empereur pour prendre ses ordres. Napoléon III lui demanda à voir le roi de Prusse, et, comme M. de Bismark ne savait où le trouver, il l'accompagna jusqu'à une cabane située près d'un pont de la Moselle, en avant de Donchery. M. de Bismark suivit l'empereur dans cette maison, et eut une entrevue d'une heure dans une chambre meublée d'une table et de deux chaises.

L'empereur cherchait à améliorer les conditions de la capitulation. M. de Bismark déclina de s'occuper de cette question, qui devait être réglée entre le général de Wimpffen et le général de Moltke.

M. de Bismark demanda à l'empereur s'il voulait signer la paix; mais Napoléon III répondit que, comme prisonnier, il n'avait aucune qualité pour le faire. Après ces explications, M. de Bismark fit comprendre à Napoléon III, qu'il ne lui restait qu'à assurer, par une capitulation, les résultats militaires obtenus dans la journée de la veille. Alors Napoléon III demanda pour l'armée l'autorisation d'entrer en Belgique pour y déposer les armes et y être internée. M. de Bismark déclara qu'il ne prenait l'initiative d'aucune remarque politique; mais Napoléon III alla jusqu'à déplorer les malheurs de la guerre et à dire *que ce n'était point de sa faute s'il avait fait la guerre; mais qu'il avait été forcé par la pression de l'opinion publique.*

Napoléon III prisonnier au château de Wilhelmshœhe (correspondance datée de Leipzig, 10 septembre, publiée par *l'Indépendance belge.*)

Lorsque, à la suite des événements de 1866, la Prusse prit possession de la Hesse-Électorale, des peintures, dont on ne savait même plus l'existence, furent découvertes sous une couche épaisse de poussière, dans un coin, sans cadre, roulées, souillées. Les experts furent d'avis — sans parler de l'intérêt historique qui s'y rattache — qu'elles ne manquaient pas de valeur artistique, et, par ordre du nouveau gouvernement, elles furent remises en place. Ce sont des portraits de l'empereur Napoléon Ier, de la reine Hortense, de Jérôme (il y en a plusieurs, dont le plus remarquable est dû au pinceau du baron Gros), et un grand tableau représentant le couronnement de Jérôme. L'ex-roi y figure en *imperator romanus*, couronné de lauriers, — pris on ne sait où, — la *toga* sur les épaules, le *gladius*, glaive romain, large et court, à la hanche. Des figures allégoriques, qui pourraient bien être la Valeur, la Clémence ou d'autres vertus *princières*, lui offrent leurs hommages les plus respectueux. C'est d'un comique parfait.

Le destin a ses ironies. Napoléon III, se retrouvant ainsi placé au milieu des souvenirs de famille, aurait-il pu s'empêcher de faire un retour sur lui-même?

La captivité de l'empereur est absolument de forme, et Wilhelmshœhe n'a aucune ressemblance avec Sainte-Hélène. On voit bien aux environs du château quelques sentinelles, mais ce n'est pas certainement en vue de surveiller l'empereur qu'elles y sont placées. L'empereur jouit de sa liberté absolue d'action. Il se promène à pied ou en voiture quand et où bon lui semble. D'ordinaire il est accompagné des princes de la Moskowa et Murat. Il étend ses promenades bien au delà de la partie réservée du parc, et ne semble pas tenir à se soustraire aux regards des curieux, fort peu nombreux du reste. J'ai eu l'occasion de le voir de près et assez longtemps. Je l'ai à peine reconnu. Quel changement! Il semble avoir vieilli de trente ans depuis cinq ans que je ne l'avais vu.

Sa figure boursouflée, d'un teint bilieux et jaunâtre; ses yeux éteints, fatigués, sans rayon, sans regard même; ses mouvements rares, gênés, presque mécaniques, tout cela produit un effet pénible et triste.

Sa physionomie ne se distingue que par le manque complet d'expression; on dirait de l'accablement poussé jusqu'à la stupeur apathique. La vie ne s'accuse que par la respiration.

Voilà ce qui reste de l'homme qui a fait trembler l'Europe et

qui fait pleurer maintenant encore des centaines de milliers de braves gens. Némésis a commencé son œuvre.

L'empereur se couche tard et se lève de fort bonne heure. On voit les fenêtres de sa chambre à coucher éclairées encore passé minuit. Avant l'aube, entre quatre et cinq heures du matin, il fait déjà sa première promenade dans le jardin. Souffrirait-il d'insomnies?

Napoléon et ses généraux ont apparemment conscience de la gravité tragique de la situation; mais les officiers subalternes de sa maison ne paraissent pas en comprendre le premier mot. Ils se promènent joyeusement dans le parc, riant aux passants, s'amusant des cascades, qu'ils comparent volontiers aux eaux de Versailles, fument, font des calembours et se conduisent, en un mot, avec toute l'insolence frivole de laquais accompagnant un joyeux maître qui ferait un voyage de plaisir à travers l'Allemagne.

La nouvelle que l'empereur en a congédié la plus grande partie sera accueillie à Cassel avec une vive satisfaction. J'ai parlé à quelques-uns et je me suis convaincu qu'ils sont encore plus frivoles qu'ils n'en ont l'air. C'est beaucoup dire. Ils répètent à qui veut l'entendre que « la Prusse remettra l'ordre en France, » que l'empereur y rentrera — étrange illusion! — « à la tête des bataillons prussiens. »

Les émigrés de Coblentz n'auraient pu avoir des héritiers plus dignes d'eux que ces gens mal appris. Un de ces messieurs, qui avait d'ailleurs les manières d'un homme du monde, déniait énergiquement — le 8 septembre — que la République fût proclamée à Paris. Il qualifiait cette nouvelle de simple « canard prussien. » Et comme je ripostais que j'avais reçu le matin même d'un ami de Paris le premier numéro du *Journal officiel de la République française*, et que je serais heureux de le mettre à sa disposition, il haussa les épaules et me répondit avec un air de supériorité qui me fit baisser les yeux : « Mais, mon Dieu, monsieur, il ne faut pas croire tout ce qu'il y a dans les journaux. »

Je pris le sage parti de garder le silence de la confusion.

CHAPITRE X.

Séance du Corps législatif du 3 septembre 1870.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

S. EXC. M. LE GÉNÉRAL COMTE DE PALIKAO, ministre de la guerre. — Messieurs les députés, j'ai eu l'honneur de vous déclarer qu'en toute circonstance je vous dirais la vérité, quelque dure qu'elle pût être.

Des événements graves viennent de se passer. Nous les connaissons par des nouvelles qui ne sont pas officielles, à la vérité, mais dont quelques-unes, d'après mes appréciations, doivent être vraies. Je vais vous les donner.

La première et la plus importante résulte de documents qui font connaître que le maréchal Bazaine, après une sortie très-vigoureuse, a eu un engagement de huit à neuf heures, et qu'après cet engagement, dans lequel le roi de Prusse lui-même reconnaît que les Français ont déployé un grand courage, il a été obligé de se retirer sous Metz; ce qui a empêché une jonction qui nous donnait les plus grandes espérances pour la suite de la campagne.

Voilà la première nouvelle; elle n'est pas bonne.

Néanmoins, bien que le maréchal Bazaine ait été obligé de se replier sous Metz, il n'est pas dit qu'il ne pourra pas tenter une nouvelle sortie; mais le mouvement projeté a échoué.

D'autre part, nous avons reçu des renseignements sur les combats, ou plutôt sur la bataille qui vient d'avoir lieu entre Mézières et Sedan. Cette bataille a donné lieu à des succès et à des revers. Nous avons d'abord culbuté une partie de l'armée prussienne, qui a été jetée dans la Meuse; mais ensuite, accablés sans doute par le nombre, nous avons dû nous retirer soit sous Mézières, soit sous Sedan, soit même, mais en petit nombre, sur le territoire belge. Il en résulte que la situation actuelle ne permet pas d'espérer, d'ici à quelque temps, une jonction des forces du maréchal de Mac-Mahon et du maréchal Bazaine.

Il y a peut-être encore d'autres nouvelles et d'une nature plus grave, comme celle d'une blessure du maréchal de Mac-Mahon, et d'autres circonstances; mais je déclare que nous n'avons reçu aucune nouvelle officielle de ce genre. Le gouvernement ne peut donc vous les donner. Si elles n'étaient pas vraies, on accuserait le gouvernement d'effrayer inutilement la nation.

La situation est grave, il ne faut pas se le dissimuler; aussi, nous sommes décidés à faire appel à toutes les forces vives de la nation. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous voulions faire cet appel. Mais, avant les événements qui viennent de se produire, et que notre prévoyance même hésitait à admettre, notre premier soin devait être d'organiser les forces vives que nous avions déjà à notre disposition, c'est-à-dire la garde nationale mobile et les anciens militaires, qui, malheureusement, ne sont pas en assez grand nombre.

La garde mobile, déjà constituée, forme actuellement deux cent et quelques mille hommes. Une partie sera appelée à Paris pour former une armée qui, avec d'autres forces qui y seront réunies, permettra d'assurer la sécurité de la capitale.

Nous appelons donc toutes les forces vives de la nation à défendre le territoire. Nous y mettrons toute l'énergie possible, et nous ne cesserons nos efforts que quand nous aurons expulsé les Prussiens. (Très-bien! très-bien!)

Séance de nuit du dimanche 4 septembre 1870.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

La séance est ouverte à une heure du matin.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs les députés, une nouvelle douloureuse m'a été annoncée dans la soirée. Président élu de la Chambre, j'avais un devoir à remplir vis-à-vis d'elle comme vis-à-vis de la nation.

J'ai dû vous convoquer, répondant d'ailleurs en cela au vœu que m'avaient formulé un grand nombre de vous, appartenant à toutes les parties de la Chambre. (C'est vrai!)

La seule responsabilité que je n'aurais pas voulu accepter était celle qu'aurait pu entraîner pour moi devant le pays tout retard dans cette convocation, qui est conforme aux engagements que j'avais pris vis-à-vis de vous. (Très-bien!)

La parole est à M. le ministre de la guerre.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

S. EXC. M. LE COMTE DE PALIKAO, ministre de la guerre. — Messieurs les députés, j'ai la douloureuse mission de vous annoncer ce que mes paroles de ce matin avaient pu vous faire

pressentir. Ce que j'espérais n'être qu'une nouvelle officieuse est devenu malheureusement une nouvelle officielle.

Notre armée, après d'héroïques efforts, a été refoulée dans Sedan par des forces supérieures. Toute résistance lui étant devenue impossible, elle a capitulé, et l'Empereur a été fait prisonnier.

En présence de nouvelles si graves, si considérables, il ne nous serait pas possible, à nous ministres, d'aborder ici une discussion sur les conséquences de pareils événements. Nous demandons donc à la Chambre de remettre la discussion à demain.

Nous n'avons pu encore nous entendre entre nous, car on est venu, il n'y a qu'un instant, m'arracher de mon lit pour assister à la séance. (*Mouvement.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La Chambre a entendu la proposition de M. le ministre de la guerre. M. le ministre déclare que le ministère n'est pas actuellement en position de délibérer. Or, la gravité d'une crise exceptionnelle, où toutes les douleurs sont accumulées, les grands devoirs que la Chambre a à remplir et qu'elle remplira dans leur plénitude, l'immense responsabilité qui pèse sur elle, lui paraîtront peut-être exiger de mûres délibérations. Dans cette situation, la Chambre aura à apprécier, dans sa sagesse, si elle ne croit pas devoir remettre la délibération à demain.

M. JULES FAVRE. — Si la Chambre est d'avis que, dans la situation douloureuse et grave que dessine suffisamment la communication de M. le ministre de la guerre, il est sage de remettre la discussion à demain à midi, je n'ai aucun motif pour m'y opposer. Mais, comme nous avons à provoquer ses délibérations sur le parti à prendre dans la vacance présente de tous les pouvoirs, j'ai l'honneur de déposer en mon nom et au nom d'un certain nombre de mes collègues la proposition suivante : que nous vous demandons de prendre en considération :

« Art. 1er. Louis-Napoléon-Bonaparte et sa dynastie sont déclarés déchus des pouvoirs que leur a conférés la Constitution.

« Art. 2. Il sera nommé par le Corps législatif une commission de gouvernement composée de........................
qui sera investie de tous les pouvoirs de gouvernement, qui a pour mission expresse de résister à outrance à l'invasion, et de chasser l'ennemi du territoire.

« Art. 3. M. le général Trochu est maintenu dans ses fonctions de gouverneur général de la ville de Paris.

« Signé : Jules Favre, Crémieux, Barthélemy Saint-Hilaire, Desseaux, Garnier-Pagès, Larrieu, Gagneur, Steenackers, Magnin, Dorian, Ordinaire, Arago, Jules Simon, Pelletan, Wilson, Picard, Gambetta, comte de Kératry, Guyot-Montpayroux, Ta-

chard, Le Cesne, Rampont, Girault, Marion, Javal, Jules Ferry, Bethmont. »

Je n'ajoute pas un mot. Je livre cette proposition à vos délibérations. Demain nous dirons les raisons qui l'ont inspirée.

M. PINARD. — Prononcer la déchéance, nous n'en avons pas le droit. (*Bruit à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — La Chambre, je le répète, a maintenant à apprécier si, dans les circonstances actuelles, elle doit délibérer immédiatement, ou si, après les paroles de M. le ministre de la guerre, il lui convient de s'ajourner à demain midi.

Voix nombreuses. A demain! à demain!

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. — A aujourd'hui, midi.

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — Il est, en effet, une heure du matin. La Chambre s'ajourne à midi.

La séance est levée à une heure vingt minutes.

Le chef des secrétaires-rédacteurs,

MAUREL-DUPEYRÉ.

Session extraordinaire de 1870.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

Compte rendu analytique de la séance du dimanche 4 septembre.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre est lu par M. Peyrusse, l'un des secrétaires.

OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL.

M. GLAIS-BIZOIN. — C'est par erreur que mon nom ne figure pas en bas de la proposition déposée cette nuit par M. Jules Favre. Je considère la déchéance comme notre première planche de salut!

MM. DE JOUVENCEL ET COCHERY font la même réclamation.

M. RASPAIL. — C'est par un inconcevable oubli que mon nom ne se trouve pas au bas de la proclamation de déchéance, seule voie de salut pour le pays.

M. LE MARQUIS DE PIRÉ. — Je proteste!

M. LE PRÉSIDENT SCHNEIDER. — La parole est à M. le ministre de la guerre.

MOTION D'ORDRE.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Je demande à faire d'abord une motion d'ordre, au nom de l'opposition. Il est de la dignité de la Chambre, seul pouvoir debout dans les circonstances actuelles, de n'être pas gardée par des troupes de ligne et des sergents de ville. (*Applaudissements à gauche.*)

Comment M. le ministre de la guerre a-t-il donné des ordres contraires à ceux de M. le général Trochu? M. le ministre de la guerre a forfait à son devoir. (*Bruit. — Nouvelle approbation.*)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je désire que personne ne manque plus à ses devoirs que moi; je vais expliquer la situation du général Trochu et la mienne.

M. DE KÉRATRY. — J'ai parlé au nom de l'opposition.

M. LE MINISTRE. — Je ne connais pas d'opposition ici, je ne connais que des députés. (*Réclamations à gauche.*)

Il y a une distinction de pouvoirs entre ceux de M. le général Trochu et les miens, distinction parfaitement admise par M. le général Trochu lui-même.

Tout ce qui concerne la défense de Paris, les troupes de l'enceinte et des fortifications, est placé sous les ordres du général Trochu, et je lui en laisse l'entière disposition.

Quant aux troupes qui ne sont pas destinées à la défense de Paris, elles restent aux mains du ministre de la guerre. Et comment en serait-il autrement? Il y a une opération de guerre qui se fait, j'ai mission d'y présider, et il faudrait que j'allasse consulter M. le général Trochu pour disposer de troupes qui sont sous mon commandement exclusif! Je n'insiste pas davantage. (Très-bien!)

M. JULES FAVRE. — Et la garde nationale?

M. ESQUIROS. — Nous demandons que la Chambre ne soit gardée que par la garde nationale. (*Bruit.*)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. — Je demande la parole sur l'incident.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole appartient à M. le ministre de la guerre.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. — Alors je la demande après lui. (Oui! oui!)

M. LE MINISTRE.—Le maintien de l'ordre dans Paris est confié non-seulement à M. le général Trochu, mais au général commandant de la place et de la 1re division militaire, qui lui rend compte. De quoi vous plaignez-vous? De ce que je vous fais la mariée trop belle. (*Bruit à gauche.*)

Quoi! je mets autour du Corps législatif un nombre de troupes suffisant pour assurer la pleine liberté de vos délibérations, et vous vous plaignez! Mais si je n'avais pas pris ces précau-

tions, vous vous plaindriez peut-être que je livre la Chambre à des pressions étrangères. (Très-bien ! très-bien !)

M. PICARD. — Nos questeurs seuls doivent commander ici.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

M. LE MINISTRE. — Messieurs, je suis monté à la tribune pour vous annoncer qu'au milieu des circonstances douloureuses que je vous ai signalées et que malheureusement l'avenir peut aggraver encore, le conseil des ministres avait cru devoir adopter certaines modifications aux conditions actuelles du gouvernement. J'ai l'honneur de déposer le projet de loi suivant :

« Art. 1er. Un conseil de gouvernement et de défense nationale est institué. Ce conseil est composé de cinq membres. Chaque membre de ce conseil est nommé à la majorité absolue par le Corps législatif.

« Art. 2. Les ministres sont nommés sous le contre-seing des membres de ce conseil.

« Art. 3. Le général comte de Palikao est nommé lieutenant général de ce conseil.

« Fait en conseil des ministres, le 4 septembre 1870.

« Pour l'Empereur,
et en vertu des pouvoirs qu'il nous a confiés.

« *Signé :* EUGÉNIE. »

Je demande l'urgence.

M. JULES FAVRE. — Je demande à la Chambre la permission de préciser la situation qui lui est faite par le dépôt de ce projet. Hier, nous en avons déposé un sur le même sujet. Si la Chambre veut voter l'urgence sur le projet du gouvernement, nous demandons qu'elle vote également l'urgence sur le nôtre, avec priorité pour celui-ci, qui a été déposé le premier, et qui donne à la Chambre des pouvoirs plus étendus. (*Approbation à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de consulter la Chambre sur l'urgence de l'un ou de l'autre projet, je donne la parole à M. Thiers, qui a, je crois, une autre proposition à soumettre à la Chambre.

M. THIERS. — Je demanderai que la proposition que je vais lire soit traitée comme les deux précédentes. (Oui ! oui !) J'ai consulté un grand nombre de mes collègues, j'ai mis de côté toutes mes préférences personnelles, qui étaient pour la proposition de M. Jules Favre, laquelle pose nettement la question dans un moment où le pays a besoin avant tout d'une grande clarté dans la situation. (Très-bien ! très-bien !)

Comme je mets toujours au-dessus de mes opinions personnelles le grand intérêt national de l'union, qui seule peut améliorer notre position et nous donner, en face de l'ennemi qui s'approche, l'attitude qui nous convient, j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre la proposition suivante, signée par quarante-cinq ou quarante-six de ses membres de toutes les nuances :

« Vu les circonstances,

« La Chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale.

« Une Constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront.

« Ont signé : A. Thiers, de Guiraud, Lefèvre-Pontalis, marquis d'Andelarre, Gévelot, Millon, Josseau, Goerg, Quesné, comte de Durfort de Civrac, Houssard, de la Monneraye, Mathieu (Corrèze), Chagot, baron Alquier, baron d'Yvoire, Terme, Boduin, Dessaignes, Paulmier, baron Lespérut, Carré-Kérisouët, baron de Benoist, Martel, Mangini, Bournat, Baboin, duc de Marmier, Johnston, Lejoindre, Monier de la Sizeranne, Chadenet, Montjarret de Kerjégu, Roy de Loulay, Vieillard-Migeon, Germain, Le Clerc d'Osmonville, Pinart (Pas-de-Calais), Perrier, Guillaumin, Calmètes, Planat, Buisson, baron Eschassériaux, Durand, baron de Barante, Laurent-Descours. »

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je n'ai qu'un mot à dire : c'est que le gouvernement accepte parfaitement que le pays soit consulté aussitôt que nous serons sortis de la crise que nous devons essayer de surmonter en réunissant tous nos efforts. (*Approbation.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'urgence est demandée pour les trois propositions. Je vais la mettre aux voix pour chaque proposition successivement. (*Interruptions à gauche.*)

M. GAMBETTA. — Un mot sur la position de la question. Il est certain que sur la proposition que nous avons faite cette nuit, et qui est une proposition de déchéance pure et simple, l'urgence doit être prononcée, à moins d'un déni de justice parlementaire, exactement comme sur les deux autres. (Oui ! oui !) Ce que je demande, c'est que l'urgence soit prononcée en bloc sur les trois propositions à la fois. (*Assentiment.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je me conforme au sentiment que me paraît manifester la Chambre (Oui ! oui !), en la consultant sur l'urgence des trois propositions en bloc.

M. JULES FAVRE. — Une observation. Je demande que la Chambre soit consultée, non pas seulement sur l'urgence des trois propositions, mais sur leur renvoi collectif aux bureaux. (Oui ! oui !)

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte d'abord la Chambre sur l'urgence des trois propositions.

L'urgence est prononcée.

Le renvoi collectif à la commission de neuf membres qui sera nommée dans les bureaux est également prononcé.

M. LE PRÉSIDENT. — A raison de l'urgence déclarée, je propose à la Chambre de se retirer immédiatement dans ses bureaux pour nommer la commission. (Oui! oui!) La séance sera suspendue, puis reprise dès que le président aura été informé que la commission a terminé son travail.

La séance est suspendue à deux heures moins vingt minutes. Elle est reprise à deux heures et demie.

(Les tribunes sont envahies par une foule bruyante. Une dizaine de députés seulement sont rentrés dans la salle, à l'appel des huissiers, tous les autres refusant de délibérer au milieu de cette agitation. M. le président Schneider se tient debout, au fauteuil.)

M. Crémieux se présente à la tribune et essaye de faire entendre, au milieu du bruit, des appels à la concorde et à l'ordre.

M. GAMBETTA, s'adressant au public des tribunes.— Citoyens, vous pouvez donner un grand spectacle, celui d'un peuple unissant l'ordre à la liberté. (*Oui! oui! — Applaudissements.*) Eh bien! si vous le voulez, je vous le demande, je vous en adjure : que dans chaque tribune un groupe se charge d'assurer l'ordre. Puis, attendez en silence. La gauche s'est engagée vis-à-vis de la Chambre à faire respecter la liberté de ses délibérations. (*Nouveaux applaudissements.*)

(Le silence se rétablit pendant quelques instants, un certain nombre d'autres députés rentrent dans la salle.)

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant au public des tribunes.— Vous venez d'entendre une voix patriotique qui ne peut être suspecte à aucun d'entre vous. M. Gambetta vient de vous adresser, au nom de la liberté, de la sécurité du pays, des exhortations auxquelles je joins les miennes.

Croyez-moi : en ce moment, la Chambre est appelée à délibérer sur la situation la plus grave, dans un sentiment de dévouement absolu au pays. Vous avez entendu l'honorable M. Gambetta. Je crois avoir, moi aussi, donné à la patrie, à la liberté, assez de gages pour avoir le droit de vous adresser de ce fauteuil les mêmes recommandations.

Comme lui je fais appel à l'union, à la liberté; mais il n'y a de véritable liberté que celle qui est accompagnée de l'ordre. (*Applaudissements dans diverses tribunes, cris et bruit dans d'autres*). (La plupart des députés qui étaient rentrés dans la salle la quittent en ce moment.)

M. GLAIS-BIZOIN paraît à la tribune et essaye de se faire entendre.— Citoyens, dit-il, la déchéance va être prononcée par la Chambre, veuillez attendre que la commission soit en mesure de la proposer.

M. Girault. — Citoyens, je fais aussi appel à votre patriotisme pour que le pays et la Chambre ne fassent qu'un contre l'ennemi qui approche.... (La séance est interrompue de fait au milieu de l'agitation.)

M. Gambetta, reparaissant à la tribune. — Citoyens, veuillez m'écouter encore. Il est nécessaire que tous les députés présents dans les couloirs et dans les bureaux, où ils délibèrent sur notre proposition de déchéance, soient à leur poste pour que la Chambre puisse voter cette déclaration. Il faut que vous les attendiez dans l'attitude de la modération et de la dignité. Ils vont venir. (*Applaudissements.*)

Vous avez compris, et je vous en remercie, que l'ordre était la plus grande des forces. Gardez donc, je vous en conjure, le calme, le silence solennel, qui conviennent aux habitants de cette grande cité menacée. Vous allez tout à l'heure entendre proclamer le résultat des délibérations de la Chambre, qui sera, il va sans dire, affirmatif dans le sens que vous désirez.... (*Approbation. — Bruit.*)

(A trois heures, la salle est tout à coup envahie par la porte du fond, qui fait face à la tribune des orateurs. Des députés, présents dans la salle, se lèvent et essaient de s'opposer à cet envahissement; mais leurs efforts, qui retiennent un moment la foule, sont bientôt impuissants, et la salle est complétement envahie, d'une manière tumultueuse. Des cris de : Vive la République ! se font entendre.)

M. le président. — Toute délibération étant impossible dans ces conditions, je déclare la séance levée.

Il est trois heures.

(M. le président quitte le fauteuil; la foule couvre le bureau, se presse à la tribune et remplit complétement la salle.)

Le chef des secrétaires rédacteurs,

Maurel-Dupeyré.

Le Sénat.

Compte rendu analytique de la séance du dimanche 4 septembre 1870.

PRÉSIDENCE DE S. EX. M. ROUHER.

La séance est ouverte à midi et demi.

Un très-grand nombre de sénateurs sont présents.

M. LE COMTE DE NIEUWERKERKE, l'un des secrétaires élus, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Chabrier a demandé la parole.

M. DE CHABRIER. — Quelques membres du Corps législatif, oubliant le serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur, qu'ils ont prêté, ont annoncé la déchéance de Sa Majesté et l'annulation de son gouvernement. (*Bruit et agitation. — Non! non! Cela n'est pas accepté!*)

M. LE COMTE DE FLAMARENS. — C'est inconstitutionnel!

M. DE CHABRIER. — Une voix s'est élevée dans le sein de l'Assemblée pour leur dire qu'ils n'en avaient pas le droit; ils ont répondu qu'ils sauraient bien prouver qu'ils avaient raison.

Il ne s'agit pas de savoir en ce moment qui a tort ou raison. Nous réglerons nos comptes lorsque l'étranger ne foulera plus le sol de la France. (*Très-bien! très-bien!*)

Quant à ce qui touche l'Empereur personnellement, s'il était rentré vainqueur, je l'aurais salué de mes acclamations, et je n'aurais pas été le seul. Ce n'est pas parce qu'il est prisonnier et noblement vaincu que je ne lui enverrai pas un dernier hommage et un dernier vœu! Vive l'Empereur!

M. LE PRINCE PONIATOWSKI. — Vive l'Empereur!

M. LE COMTE DE SÉGUR-D'AGUESSEAU. — Vive l'Empereur! vive l'Impératrice!

M. LE COMTE DE FLAMARENS. — Vive le Prince impérial! vive la dynastie!

M. DE CHABRIER. — Cela va de soi!

Voix nombreuses. — Vive l'Empereur!

M. NISARD. — Vaincu et prisonnier, il est sacré. (*Marques d'assentiment.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je n'ai pas besoin d'énoncer les raisons qui m'ont fait devancer l'heure fixée hier pour votre réunion d'aujourd'hui.

Je dois même dire que, lorsque j'ai été prévenu, à minuit et demi, que le Corps législatif était en séance, j'ai pensé à convoquer le Sénat pour une séance de nuit.

Il ne faut pas que cette assemblée reste étrangère aux événements. Nous devons être réunis en même temps que le Corps législatif, afin de coopérer de concert avec lui aux mesures propres à assurer la paix publique. (*Oui! oui! Très-bien! très-bien!*)

Une proposition a été faite au Corps législatif à la séance de cette nuit. Elle vient d'être repoussée par un de nos honorables collègues, et le jour où elle se présenterait dans cette enceinte, elle ne rencontrerait qu'un vote de répulsion unanime. (*Très-bien! très-bien! — Approbation.*)

M. LE COMTE DE FLAMARENS. — Elle ne devrait pas même franchir le seuil de cette assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. — Une autre proposition a été soumise par le gouvernement au Corps législatif, pour le mettre en situation de faire connaître ses intentions et ses volontés.

Cette proposition sera ensuite apportée au Sénat, et notre tour viendra. Alors, et en présence de la gravité des circonstances, nous saurons avoir le cœur ferme, la volonté haute et résolue. (*Très-bien! Bravos! — Applaudissements.*)

M. QUENTIN-BAUCHART. — Et le sentiment de notre honneur.

M. LE PRÉSIDENT. — Je propose au Sénat de se déclarer en permanence. (*Oui! oui!*) La séance sera reprise aussitôt que j'aurai reçu des nouvelles du Corps législatif.

Je prie MM. les sénateurs de ne pas s'éloigner de l'enceinte de l'assemblée. (*Très-bien! très-bien!*)

La séance est suspendue.

La séance est reprise à deux heures trois quarts.

M. LE PRÉSIDENT. — Les renseignements suivants m'arrivent du Corps législatif :

Le Corps législatif était saisi de deux propositions venant de l'initiative parlementaire : l'une, due à M. Jules Favre, et que vous connaissez déjà, puisqu'elle a été présentée dans la séance de nuit; l'autre, émanant de M. Thiers, et une troisième proposée par le gouvernement.

Elles ont été renvoyées dans les bureaux pour être soumises à l'examen d'une seule et même commission.

Pendant que les bureaux fonctionnaient, il paraît que la foule aurait pénétré dans l'enceinte législative, et la délibération se trouverait ainsi, au moins momentanément, suspendue; je demande au Sénat s'il veut rester en séance ou suspendre la séance.

M. DE MENTQUE. — Il est plus digne que nous restions en séance, surtout quand l'autre Chambre est envahie. (*Oui! oui!*)

M. LE COMTE DE SÉGUR-D'AGUESSEAU. — Je partage complétement l'avis de M. de Mentque; nous devons rester en permanence.

M. LE PRÉSIDENT — Ce sera comme le Sénat le jugera con-

venable; je suis porté à croire toutefois que le projet de loi que nous attendons ne nous parviendra pas, du moins jusqu'à ce que le Corps législatif ait été évacué; car pour le moment il lui est impossible de délibérer.

M. LARABIT. — Nous devons protester contre la force qui aurait envahi le Corps législatif, et qui l'empêcherait de délibérer avec calme, maturité et liberté. (*Très-bien!*)

M. LE MARQUIS ERNEST DE GIRARDIN. — Nous sommes ici en vertu du plébiscite; nous ne devons en sortir que par la force.

La séance reste suspendue pendant quelques instants.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, les nouveaux renseignements que je viens de recevoir portent que le tumulte est toujours considérable, soit dans l'enceinte du Corps législatif, soit même dans quelques bureaux, et que l'Assemblée paraît avoir renoncé à délibérer.

Je ne sais quelle résolution va prendre le Sénat; mais quelle qu'elle soit, nous devons d'abord protester contre l'envahissement de la force venant paralyser l'action d'un des grands pouvoirs publics. (*Oui! oui! Très-bien!*)

Maintenant, je suis aux ordres du Sénat pour savoir s'il veut demeurer en permanence ou s'ajourner à heure fixe. C'est à lui qu'il appartient de prendre une résolution, et je la provoque.

M. DE MENTQUE. — Je persiste à penser que le Sénat doit rester en séance. (*Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il importe d'apprécier nettement la situation. Si une force tumultueuse était à nos portes, ce serait un devoir impérieux de l'attendre délibérément.

Mais aucune force ne nous menace; nous pouvons attendre longtemps sans être saisis d'un projet de loi, et nous n'avons actuellement aucun objet de délibération. Il y a là une question de dignité que je ne résous pas, mais que je signale. Je suis prêt, d'ailleurs, à faire exécuter les décisions du Sénat.

M. BAROCHE. — D'après les nouvelles que nous transmet M. le président, je crois que le Sénat doit s'associer par acclamation à ses paroles et protester avec la plus grande énergie contre la violence dont l'autre Assemblée est la victime. (*Mouvement d'adhésion.*)

Et maintenant, qu'avons-nous à faire? Si nous pouvions espérer qu'elles se dirigeraient sur nous, ces forces populaires, révolutionnaires, qui ont pénétré dans l'enceinte du Corps législatif, je persisterais à penser que chacun de nous doit rester sur son fauteuil pour attendre les envahisseurs.

Mais, malheureusement (car c'est ici que je voudrais mourir), nous ne pouvons pas avoir cet espoir. La révolution éclatera dans Paris et ne viendra pas dans cette enceinte.

Peut-être, au contraire, pourrions-nous au dehors rendre

encore un service au pays et à la dynastie; car je veux parler bien haut de la dynastie. (*Oui! oui! — Très-bien!*)

En nous séparant, d'ailleurs, nous cédons déjà à la force, non à l'intimidation, et notre but est de défendre chacun, par nos moyens personnels, l'ordre et la dynastie impériale. (*Approbation.*)

M. DE MENTQUE. — Je demande au Sénat la permission d'insister; mais il me semble, alors que l'autre Chambre est envahie, qu'il y a plus de dignité pour nous à demeurer sur nos siéges, au moins jusqu'à l'heure habituelle de la clôture de nos séances.

M. LE COMTE DE SÉGUR-D'AGUESSEAU. — Nous pourrions nous déclarer en permanence, tout en nous ajournant à une heure déterminée, huit ou neuf heures du soir, par exemple. (*Mouvements divers.*)

M. LE COMTE DE SALIGNAC-FÉNELON. — Je demande que le Sénat nomme immédiatement une commission pour lui faire d'urgence un rapport sur les moyens de porter le plus vite possible secours à l'Assemblée victime de la violence, que ce secours doive être matériel ou purement moral.

M. LE PRÉSIDENT. — La proposition est-elle appuyée? (*Non! non!*)

Je mets aux voix la proposition de permanence.

Une première épreuve a lieu.

M. DE BÉARN. — Si les sénateurs se dispersent dans Paris, M. le président ne pourra plus nous réunir aussi promptement que les événements le comporteraient.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, votre président prendra certainement les mesures nécessaires pour que vous soyez convoqués au plus vite, mais il ne saurait répondre des obstacles matériels qui pourraient apporter des retards à votre réunion.

M. LACAZE. — En attendant, il ne restera aucune manifestation collective du Sénat, cela est regrettable.

M. LE COMTE BE SÉGUR-D'AGUESSEAU. — Je propose au Sénat de s'ajourner à huit heures du soir.

M. LE COMTE DE FLAMARENS. — A cinq heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Sénat ayant décidé qu'il n'y avait pas lieu de rester en permanence, je dois lui soumettre la question de savoir s'il veut s'ajourner à demain ou avoir une réunion dans la soirée.

M. DE CHABRIER. — Pas de séance de nuit.

M. QUENTIN-BAUCHART. — Je dois faire observer, à propos de la décision relative à la permanence, qu'un grand nombre de nos collègues n'ont pas pris part au vote. Et puisque j'ai la parole, j'en profiterai pour exprimer nettement mon opinion. Je crois que nous disperser dans un moment comme celui-ci serait une désertion.

Par notre présence, nous protestons contre ce qui se passe

de violent et de révolutionnaire dans l'autre Assemblée. A mon avis, nous devons rester à notre poste.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne saurait entrer dans ma pensée de contester en quoi que ce soit l'observation qui vient d'être faite. Mais, d'après les renseignements qui me sont fournis, il n'y a au Corps législatif en ce moment aucune délibération dont nous puissions attendre le résultat. J'ai déjà fait connaître au Sénat cette situation, qui n'est pas sans embarras pour votre président.

D'après les nouvelles qui nous ont été données, et qui, à la vérité, n'ont qu'un caractère officieux, mais qui n'en méritent pas moins toute créance, la foule aurait pénétré dans le Corps législatif pendant qu'il était désagrégé et dispersé dans ses bureaux.

Plusieurs bureaux auraient même été envahis de façon à ne pas permettre une délibération régulière. Je ne puis en dire davantage, et ces faits sont assez douloureux pour que j'évite de les exagérer. Mais il en résulte l'impossibilité actuelle d'une délibération régulière pour le Corps législatif.

Je n'expose pas cette situation pour influencer la détermination du Sénat, — ce qu'il fera dans sa dignité sera toujours à la hauteur des circonstances, — mais pour que tous les éléments de sa décision lui soient parfaitement connus.

Dureste, puisque le Sénat paraît le désirer, je vais renouveler l'épr uve par assis et levé.

M. DURUY. — Est-ce que la séance sera levée pour la journée tout entière, ou bien nous réunirons-nous à huit heures?

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a deux propositions en présence; l'une consiste à demeurer en permanence, sauf à suspendre la séance, l'autre à lever la séance et à s'ajourner à une heure déterminée. Je mets aux voix la proposition relative à la permanence.

Le Sénat n'adopte pas cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix maintenant la proposition fixant à six heures une réunion nouvelle.

Quelques membres. — A huit heures.

D'autres membres. — A neuf heures.

M. DE CHABRIER. — Pas de séance de nuit. La permanence ou l'ajournement à demain.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ferai observer au Sénat qu'une séance de nuit peut ne pas être sans inconvénients.

M. GRESSIER. — Je comprendrais parfaitement que chaque sénateur fût averti qu'il doit se trouver chez lui à une heure déterminée, pour y attendre la convocation qui pourrait lui être adressée.

Mais si le Corps législatif ne peut reprendre ses travaux, si le Sénat ne se rassemble que pour ouvrir une séance qui serait

aussitôt fermée, je ne crois pas qu'il soit digne pour lui de se réunir.

Convenons donc d'une heure où chaque sénateur sera chez lui; mais fixer à l'avance une réunion qui n'aurait peut-être aucune utilité, j'avoue que je ne le comprendrais pas!

M. LE BARON DUPIN. — Pour moi, je trouve bien plus raisonnable de fixer dès maintenant l'heure de notre prochaine réunion, que d'attendre une convocation qui ne se fait jamais qu'avec d'inévitables lenteurs. Je demande positivement que notre réunion ait lieu ce soir à huit heures.

M. DE CHABRIER. — La permanence ou à demain.

M. LE BARON HAUSSMANN. — Si le Corps législatif ne peut reprendre sa séance, que ferions-nous ici? Rien.

Dès que nous saurons qu'il a pu recommencer ses travaux, notre devoir est de venir ici de nous-mêmes, avec ou sans convocation.

M. LE BARON DUPIN. — Si, par impossible, le Corps législatif voyait sa liberté violée jusqu'à ce soir, ne serait-il pas pour nous d'une haute importance d'être réunis? Ne serait-ce pas un fait considérable?

Des deux grands corps de l'État, il y en aurait encore un en séance, qui, sans agir d'une manière indépendante, constaterait du moins la situation jusqu'a ce que le Corps législatif ait pu reprendre ses délibérations.

Je demande que nous nous réunissions ce soir à huit heures.

M. LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT BOUDET. — Je propose au Sénat de se réunir demain, à son heure ordinaire, sans tenir compte des événements extérieurs, afin de délibérer sur les propositions que le Corps législatif pourrait nous envoyer; à moins que M. le président n'ait des motifs de nous convoquer auparavant. (*Marques d'assentiment.*)

La proposition est adoptée.

La séance est levée.

Séance du soir à l'hôtel de la présidence du Corps législatif.

4 septembre 1870, 8 h. soir.

En l'absence du président et des vice-présidents, M. Thiers est prié de présider la réunion.

Il s'assied ayant à ses côtés les secrétaires du Corps législatif : MM. Martel, Peyrusse, Josseau.

M. THIERS. — Messieurs, j'ai une présidence d'un moment.

On m'annonce l'arrivée de MM. Jules Favre et Jules Simon qui viennent nous apporter la réponse aux paroles de conciliation qui leur ont été portées par vos délégués. Nous allons entendre ces messieurs.

MM. Jules Favre et Jules Simon sont introduits.

Ils prennent place vis-à-vis de M. Thiers.

M. J. Favre. — Nous venons vous remercier de la démarche que vos délégués ont faite auprès de nous. Nous en avons été vivement touchés. Nous avons compris qu'elle était inspirée par un sentiment patriotique. Si dans l'Assemblée nous différons sur la politique, nous sommes certainement tous d'accord lorsqu'il s'agit de la défense du sol et de la liberté menacée.

En ce moment, il y a des faits accomplis : un gouvernement issu de circonstances que nous n'avons pas pu prévenir, gouvernement dont nous sommes devenus les serviteurs. Nous y avons été enchaînés par un mouvement supérieur qui a, je l'avoue, répondu au sentiment intime de notre âme. Je n'ai pas aujourd'hui à m'expliquer sur les fautes de l'Empire. Notre devoir est de défendre Paris et la France.

Lorsqu'il s'agit d'un but aussi cher à atteindre, il n'est certes pas indifférent de se rencontrer dans les mêmes sentiments avec le Corps législatif. Du reste, nous ne pouvons rien changer à ce qui vient d'être fait. Si vous voulez bien y donner votre ratification, nous vous en serons reconnaissants. Si, au contraire, vous la refusez, nous respecterons les décisions de votre conscience, mais nous garderons la liberté entière de la nôtre.

Voilà ce que je suis chargé de vous dire par le gouvernement provisoire de la République, dont la présidence a été offerte au général Trochu, qui l'a acceptée.

Vous connaissez sans doute les autres noms. Notre illustre collègue qui vous préside n'en fait pas partie, parce qu'il n'a pas cru pouvoir accepter cette offre. Quant à nous, hommes d'ordre et de liberté, nous avons cru, en acceptant, accomplir une mission patriotique.

M. Thiers. — Le passé ne peut être équitablement apprécié par chacun de nous à l'heure qu'il est. C'est l'histoire seule qui pourra le faire.

Quant au présent, je ne peux vous en parler que pour moi. Mes collègues ici présents ne m'ont pas donné la mission de vous dire s'ils accordent ou s'ils refusent leur ratification aux événements de la journée.

Vous vous êtes chargés d'une immense responsabilité.

Notre devoir à tous est de faire des vœux ardents pour que vos efforts réussissent dans la défense de Paris, des vœux ardents pour que nous n'ayons pas longtemps sous les yeux le spectacle navrant de la présence de l'ennemi.

Ces vœux, nous les faisons tous par amour pour notre pays, parce que votre succès serait celui de notre patrie.

Une voix : Quels sont les noms des personnes qui composent le nouveau gouvernement?

M. Jules Simon. — Les membres choisis l'ont été pour composer une commission chargée de la défense de la capitale : c'est vous dire que ce sont tous les députés de Paris, excepté le plus illustre d'entre eux, parce qu'il n'a pas accepté les offres qui lui ont été faites; mais il vient de vous dire la grandeur de la responsabilité dont nous nous sommes chargés, et il fait des vœux pour notre succès.

Dans ce choix, il n'y a pas eu de préoccupations individuelles : il y a eu l'application d'un principe. S'il en était autrement, on verrait figurer dans cette commission les noms d'autres personnes que ceux des députés de Paris. Nous n'avons qu'une pensée, c'est celle de faire face à l'ennemi.

M. Peyrusse. — Paris fait encore une fois la loi à la France.

MM. Jules Favre et Jules Simon *ensemble.* — Nous protestons contre cette assertion.

M. Jules Favre. — Le gouvernement provisoire se compose donc de MM. Arago, Crémieux, Jules Favre, Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Rochefort. Ce dernier ne sera pas le moins sage : en tout cas, nous avons préféré l'avoir dedans que dehors. Je remercie M. le président de ce qu'il a bien voulu nous dire en exprimant des vœux devant vous pour le succès de notre entreprise. Ces paroles patriotiques nous relient à vos départements dont le concours nous est nécessaire pour l'œuvre de la défense nationale.

M. le comte Le Hon. — Quelle est la situation du Corps législatif vis-à-vis du gouvernement provisoire?

M. Jules Favre. — Nous n'en avons pas délibéré.

M. Thiers. — Je n'ai pas adressé de question à nos collègues sur le sort du Corps législatif, parce que si nous avons quelque chose à nous communiquer sur cette situation, il me paraît que nous devons attendre que ces messieurs se soient retirés.

MM. Jules Favre et Jules Simon se retirent.

M. Thiers. — Messieurs, nous n'avons plus que quelques instants à passer ensemble. Mon motif pour ne pas adresser de questions à MM. Jules Favre et Simon a été que si je le faisais, c'était reconnaître le gouvernement qui vient de naître; il faudrait résoudre des questions de fait et de principes qu'il ne nous convient pas de traiter actuellement.

Le combattre aujourd'hui serait une œuvre antipatriotique. Ces hommes doivent avoir le concours de tous les citoyens contre l'ennemi. Nous faisons des vœux pour eux, et nous ne pouvons

actuellement les entraver par une lutte intestine. Dieu veuille les assister! Ne nous jugeons pas les uns les autres. Le présent est rempli de trop amères douleurs.

M. Roulleaux-Dugage. — Quel rôle devons-nous jouer dans nos départements?

M. Thiers. — Dans nos départements, nous devons vivre en bons citoyens, dévoués à la patrie. Aussi longtemps qu'on ne nous demandera rien de contraire à notre conscience et aux vrais principes sociaux, notre conduite sera facile. Nous ne nous dissolvons pas; mais, en présence de la grandeur de nos malheurs, nous rentrons dignement chez nous, car il ne nous convient ni de reconnaître ni de combattre ceux qui vont lutter ici contre l'ennemi.

Une voix. — Mais comment saura-t-on ce qui s'est dit ici ?

M. Thiers. — Veuillez vous en rapporter à moi, vous qui m'avez fait l'honneur de me donner une présidence de quelques minutes dans ces douloureuses circonstances. Je m'entendrai avec M. Martel et vos secrétaires pour la rédaction d'un procès-verbal.

M. Buffet. — Ne devons-nous pas rédiger une protestation?

M. Thiers. — De grâce, n'entrons pas dans cette voie. Nous sommes devant l'ennemi, et, pour cela, nous faisons tous un sacrifice aux dangers que court la France : ils sont immenses. Il faut nous taire, faire des vœux, et laisser à l'histoire le soin de juger.

M. Pinard (du Nord). — Nous ne pouvons pas garder le silence devant la violence faite à la Chambre; il faut la constater!

M. Thiers. — Ne sentez-vous pas que si vous opposez ce souvenir comme une protestation, il rappellera aussitôt celui de la violation d'une autre Assemblée? Tous les faits de la journée ont-ils besoin d'une constatation?

M. le comte Daru. — Les scellés ont été mis sur la porte de la Chambre.

M. Thiers. — Y a-t-il quelque chose de plus grave que les scellés sur les personnes? N'ai-je pas été à Mazas? Vous ne m'entendez pas m'en plaindre.

M. Grévy. — Le gouvernement provisoire, auprès duquel vous m'avez fait l'honneur de me déléguer, avec la mission de lui parler comme à des collègues, n'avait pas pu donner sa réponse définitive. Il vous avait promis de délibérer pour nous la transmettre, en nous indiquant neuf heures du soir. Je ne comptais pas que cette heure aurait été devancée; c'est pourquoi je ne suis pas venu ici plus tôt.

Nous sommes arrivés trop tard à l'Hôtel de Ville. Il y avait déjà un gouvernement provisoire qui s'y était installé. Nous y avons lu l'épreuve qu'on nous a montrée d'une proclamation

qui nous a convaincus que notre mission était devenue sans objet.

M. ALFRED LE ROUX. — Je n'ai pu aussi venir ici plus tôt, parce que, ayant été chargé par vous de voir le général Trochu, j'ai dû me rendre auprès de lui. Je m'y suis rendu avec M. Estancelin. Là aussi nous avons reconnu qu'il était trop tard.

Mon devoir est maintenant de vous dire que j'ai été en cette circonstance, autant qu'il était en moi, votre fidèle interprète.

M. LE DUC DE MARMIER. — Vous me permettrez à moi, dont le père a longtemps commandé la garde nationale de Paris, de vous exprimer une pensée consolante : c'est celle que nos envahisseurs n'appartenaient pas à cette garde nationale, mais à celle de la banlieue.

M. BUQUET. — Je proteste contre les actes qui viennent de s'accomplir, particulièrement contre toute idée de séparation. Je suis d'accord complétement avec les paroles de protestation que M. Buffet à fait entendre tout à l'heure, dans notre séance de quatre heures, contre la violence dont la représentation nationale a été l'objet. (*Mouvement et agitation.*)

MM. Buquet, Pinard, de Saint-Germain et quelques autres déclarent qu'ils protestent.

M. THIERS. — De grâce, ne rentrons pas dans la voie des récriminations, cela nous mènerait trop loin, et vous devriez bien ne pas oublier que vous parlez devant un prisonnier de Mazas. (*Mouvement.*)

J'espérais que nous nous séparerions profondément affligés, mais unis. Je vous en supplie, ne nous laissons pas aller à des paroles irritantes ! Suivez mon exemple.

Je réprouve l'acte qui s'est accompli aujourd'hui ; je ne peux approuver aucune violence, mais je songe que nous sommes en présence de l'ennemi, qui est près de Paris.

M. GIRAULT. — Je partage l'opinion de M. Buffet quand il a protesté dans la séance de quatre heures. Nous ne devons pas faire de politique ni nous diviser. Amenons le gouvernement à s'entendre avec la Chambre. De cette façon, nous serons d'accord avec les départements. Soutenons-nous et soutenons la France. Je vais aller à l'Hôtel de Ville. Si on ne veut pas m'écouter, je protesterai.

M. THIERS. — Voulez-vous renouveler toutes les discussions des dernières années ? Je ne crois pas que ce soit convenable.

Je proteste contre la violence que nous avons subie aujourd'hui, et contre toutes les violences de tous les temps, dirigées contre nos Assemblées ; mais ce n'est pas le moment de donner cours aux ressentiments. Est-il possible de nous mettre en hostilité avec le gouvernement provisoire en ce moment suprême ?

En présence de l'ennemi qui sera bientôt sous Paris, je crois que nous n'avons qu'une chose à faire : nous retirer avec di-

gnité. (L'émotion profonde de M. Thiers se communique à toute l'assemblée).

La séance est levée à dix heures.

Les secrétaires du Corps législatif,
MARTEL, PEYRUSSE.

L'envahissement de l'Assemblée.

La foule ne songe pas à pénétrer dans l'intérieur du palais; tout à coup quelques individus, porteurs d'un drapeau, se précipitent vers la porte conduisant aux tribunes, qui est forcée. Cette invasion s'opère avec une certaine lenteur; mais le courant augmente, et bientôt la salle de la Paix, ou salle des Pas-Perdus, est envahie, ainsi que les couloirs et les jardins.

Quelques meneurs brisent les vitres de la porte conduisant de la salle de la Paix à celle des séances. M. Crémieux monte sur une chaise, passe la tête par la vitre brisée, et harangue les envahisseurs, qui paraissent d'ailleurs assez dociles.

M. Ferry, qui s'est hissé à grand'peine sur le piédestal de Laocoon, harangue à son tour les envahisseurs; il est escorté de M. Floquet qui, en képi et en tunique de garde national, applaudit à outrance aux paroles de M. Jules Ferry.

« Mes amis, dit M. Ferry, je ne vous dis pas d'évacuer la salle « de la Paix et les couloirs, mais respectez la salle des séances, « qui nous est indispensable pour délibérer sans pression. »

Voix. — Oui! oui!

La salle n'est pas envahie, mais elle est menacée de l'être par les tribunes. M. Gambetta se présente dans la salle, qui est vide, et harangue les tribunes, promettant que la déchéance sera votée sous peu d'instants, mais suppliant les tribunes de rester calmes.

(La *Liberté*, 5 septembre 1870.)

La soirée du 3 septembre et la journée du 4 septembre, d'après les journaux du temps.

La déclaration faite au Corps législatif par le ministre de la guerre, répétée par tous les journaux, circule bientôt dans tout Paris. Les groupes, déjà nombreux avant la nuit sur le boulevard, deviennent considérables à partir de huit heures.

Une bande, composée de plusieurs milliers de personnes assurément, traverse la place du nouvel Opéra et se dirige vers le

Louvre par la rue de la Paix. On sait que l'ancien ministère d'État est devenu la résidence du gouverneur général de Paris.

Aux cris de : *Vive Trochu* ! se mêlent aussi les autres cris : *Des armes ! La déchéance !*

Après quelques instants d'attente, le général paraît devant la manifestation :

« Des nouvelles ! La déchéance !

— Messieurs, je n'ai pas d'autres nouvelles que celles que vous connaissez déjà.

— La déchéance !

— Quant à ce que vous exigez de moi, je n'ai aucune autorité pour le faire. C'est à la Chambre qu'il appartient de décider des destinées du pays ; moi, je n'ai qu'à défendre Paris, et j'y suis résolu jusqu'à la mort.

— Vive Trochu ! A la Chambre !

— Oui ! oui ! à la Chambre ! »

Quelques voix font entendre ce cri : Vive la République ! La foule tout entière répond par : Vive la France ! A la Chambre !

Et l'on se dirige vers les quais.

Pendant ce temps, d'autres bandes plus ou moins considérables traversaient le boulevard, en sens divers.

Vers neuf heures, l'une d'elles se rend au Louvre, comme la première et reçoit du général à peu près la même réponse. Elle aussi se dirige ensuite vers le Corps législatif.

Vers dix heures, un troisième groupe descend dans la direction de la Madeleine. Elle compte environ deux mille personnes. Pas un cri, pas une exclamation; un silence complet.

« Où allez-vous? dit quelqu'un sur le trottoir, près du Grand-Hôtel.

— Où le devoir nous appelle, » répondirent tout d'une voix les premiers rangs.

A dix heures, plus de dix mille personnes sont aux portes du Corps législatif. Le bruit se répand que les ministres sont en conseil, que l'impératrice a résigné ses pouvoirs, que la présidence d'un comité de défense est offerte à M. Thiers.

M. Gambetta, alors au palais Bourbon, vient haranguer la foule. Il l'exhorte au calme, à la dignité.

On crie : « Vive Gambetta !

— Non pas, messieurs ! Vive la France !

— Vive la République !

— Vive la France, vous dis-je, messieurs. Les circonstances sont suprêmes. La Chambre doit délibérer librement. Retirez-vous, je vous en conjure. Nous allons avoir une séance extraordinaire. »

La foule se sépare, et bientôt le trottoir de la Chambre est garni d'un double cordon de sergents de ville. Il ne reste sur le quai que quelques centaines de personnes.

Pendant ce temps, une autre bande remontait le boulevard, se grossissant sur son passage d'une partie du public des cafés.

Près du Gymnase, la foule est chargée par une forte escouade de sergents de ville. Plusieurs coups du feu ont été tirés par les agents. Il y a eu plusieurs blessés. Après plusieurs charges la manifestation est complétement dispersée.

A minuit, devant la mairie de la rue Drouot, plusieurs centaines de personnes écoutent, en masses serrées, la lecture de la proclamation des ministres.

A ces mots : « Quarante mille soldats ont été faits prisonniers, » un immense cri de douleur s'échappe de toutes les poitrines.

« Le général Wimpffen a signé une capitulation, continue le lecteur.

— Lâche ! misérable ! hurle la foule.

— L'empereur a été fait prisonnier. »

Un mouvement étrange se produit : à la consternation succède un mouvement de joie très-accentué. On applaudit, on trépigne ; on a presque oublié les malheurs dont la France est frappée.

C'est à peine si l'on écoute le reste de la proclamation. Mais l'appel au patriotisme ne reste pas sans écho.

« Oui ! oui ! Vengeance ! Vive la France ! Aux armes ! »

Les plus exaltés veulent éveiller Paris, sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme. D'autres proposent de se porter en masse au Corps législatif. De plus sages avis prévalent. Du reste, les quais et les abords de la Chambre sont occupés par des gardes de Paris et des dragons. On ne passe plus sur le pont de la Concorde.

La foule se sépare lentement.

A une heure, tout est calme et silencieux sur la ligne des boulevards. Quelques rares groupes paisibles apparaissent encore çà et là.

Dimanche, midi.

Le Corps législatif était convoqué pour midi. Des dispositions militaires importantes avaient été prises autour du palais Bourbon. Des détachements de gendarmerie et de gardes de Paris à cheval occupaient les quais et interceptaient absolument la circulation.

On n'entrait au palais que par le pont de la Concorde, occupé militairement. Une compagnie de gardes de Paris était établie devant la grille. Deux pelotons de gendarmes à cheval gardaient l'entrée du pont. Derrière eux, un officier de paix avec une escouade de sergents de ville faisait le service de la police.

La consigne était de ne laisser passer que les députés ou les personnes munies de cartes. Les membres de la Chambre et les membres du corps diplomatique pouvaient seuls passer en voi-

ture. En dehors d'eux, tout le monde, sans exception, devait mettre pied à terre.

Une foule considérable couvrait dès midi la place de la Concorde. Tous les députés qui arrivaient étaient escortés, entourés par des groupes qui criaient : « Vive la République! Allez voter la déchéance! Vive la France! »

Vers midi et quart, des bataillons de la garde nationale, sans armes, sont venus se ranger sur les quais, des deux côtés du pont. La foule les saluait en criant : « Vive la République! »

Bientôt arrive un bataillon armé, tambours en tête, se dirigeant vers le pont. A son approche les gendarmes se rangent en bataille sur deux rangs et mettent le sabre au clair. Chaque gendarme est armé de sa carabine et porte deux fontes garnies à l'arçon de la selle.

La garde nationale s'arrête. On parlemente quelques instants. Les gardes nationaux crient : « Nous allons protéger le Corps législatif.... nous sommes requis. » On se consulte. Pendant ce temps la garde de Paris à pied traverse le pont et vient renforcer le poste des gendarmes.

Tout à coup, sur un ordre donné, les rangs des gendarmes s'ouvrent et laissent passer la garde nationale armée qui prend position sur le pont.

Les gendarmes remettent l'épée au fourreau. La foule applaudit et crie : « Vivent les gendarmes ! »

D'autres bataillons arrivent de toutes les issues de la place; mais on ne laisse passer que les pelotons armés. Plusieurs groupes courent s'armer. On attend avec anxiété le résultat des délibérations qui se poursuivent à l'intérieur du palais.

La place de la Concorde est une mer de têtes. Le cri de : Vive la République! retentit presque sans interruption.

Le jardin des Tuileries, qui était resté ouvert, s'évacue. Le drapeau flotte toujours sur le château, à mi-mât.

Dans les jardins réservés, les grenadiers de la garde impériale font le service. Les fusils sont en faisceaux.

Dans la cour du Carrousel, deux pelotons de guides et de cuirassiers font la garde avec les voltigeurs de la garde impériale. Les chevaux des guides ont deux bottes de fourrage à la selle.

Des officiers gardent la porte du château. Là aussi on attend.

Sur la place de la Concorde, on couvre de drapeaux et de couronnes la statue de la ville de Strasbourg.

Trois heures. — Les bataillons de la garde nationale de Paris forment une armée. Ils ont pris possession de tous les abords du Corps législatif, et se groupent sur les degrés autour

de drapeaux tricolores portant cette unique inscription : « Vive la France! »

Un sergent de ville ayant dégaîné sur la place de la Concorde a été immédiatement désarmé et arrêté par des mobiles et des gardes nationaux. Quelques agents ayant voulu intervenir, ont été arrêtés à leur tour et emmenés. Les autres se sont immédiatement dispersés.

Le service de la police sur la place est fait par la garde nationale.

Le bruit a couru un moment que les gendarmes avaient chargé le peuple. C'est absolument inexact.

L'intérieur de l'hôtel de ville présentait l'aspect le plus pittoresque et le plus animé.

Les cours, les escaliers, les couloirs, les salons étaient remplis de gardes nationaux, le sol était jonché d'une quantité infinie de paperasses, qu'on nous dit être des documents électoraux.

Au surplus, un ordre rigide, du calme et une modération inouïe de la part des gardes nationaux s'ingéniant à faire sortir quelques citoyens encombrant inutilement le local déjà si encombré.

Nous montons entre deux haies de gardes nationaux jusqu'au deuxième étage d'un escalier situé à droite de la grande porte d'entrée, sous la statue d'Henri IV; nous enfilons un couloir, et au bout de quelques pas, nous nous arrêtons devant une petite porte dissimulée dans le mur.

C'est là que siége le gouvernement.

Nous entrons, et dans une antichambre sur laquelle donne la porte même du cabinet où délibèrent les nouveaux membres du gouvernement, nous retrouvons plusieurs gardes nationaux, les intimes, les initiés.

La porte est gardée par le frère de M. Jules Ferry, en costume de garde national, sans armes.

Là, nous cessons de pouvoir suivre notre compagnon, qui pénètre seul dans la salle du gouvernement, et nous attendons.

Que fait-on.

« Les membres du centre gauche, nous dit M. Ferry, délibèrent en ce moment avec ceux de la gauche, dans l'espoir d'une entente commune.

Au bout de quelques minutes la porte s'ouvre, et nous voyons sortir, en effet, une dizaine de membres du centre gauche, parmi lesquels nous reconnaissons MM. de Guiraud, Lefèvre-Pontalis, Cochery, etc., et nous jugeons à leur allure que l'entente ne s'est pas faite.

Bientôt la porte s'ouvre de nouveau.

« Messieurs, le gouvernement! Chapeau bas!...

— Portez armes! »

Le premier membre du gouvernement qui apparaît est le général Trochu; il est suivi de M. Rochefort qui distribue de nombreuses poignées de main, et des autres membres du gouvernement.

M. le général Trochu prend la parole, et dans une courte improvisation, que nous aurions voulu pouvoir noter, il rappelle la douloureuse gravité de la crise que nous traversons, il remercie les assistants de la confiance qu'on lui témoigne, et il termine en manifestant l'espoir de dominer prochainement les événements.

Au même moment, nous sommes rejoints par notre député, qui nous remet l'épreuve corrigée de la proclamation de la gauche, avec le bon à tirer pour vingt mille exemplaires, signé de M. Jules Ferry. Il est sept heures et la place de l'Hôtel-de-Ville retentit d'acclamations.

Telle est la mission qu'il nous a été donné de remplir, et que nous avons cru devoir raconter en détail, d'abord, parce que nous nous sommes sentis fort honorés d'une marque de confiance, à laquelle nous n'avons pas de droits, et ensuite parce ces détails, tout minutieux qu'ils soient, empruntent une importance réelle à la grandeur des événements dont ils sont le complément anecdotique.

La soirée du 4 septembre.

Sept heures et demie.

Quel changement en un jour dans la physionomie de Paris! Hier c'était la colère farouche, l'indignation sombre; sur quelques points même l'abattement! Ce soir, c'est bien, au fond de tous les cœurs, le même désir de vengeance, mais dans toutes les bouches et sur tous les visages, la joyeuse assurance du succès. La cause néfaste de tant de douleurs a disparu, et, passés ceux dont l'incurie a amené l'invasion, il semble que déjà l'invasion recule. Le peuple est rentré en possession de lui-même! Toutes les fois qu'il a marché seul au combat, le combat a été une victoire! Il marchera seul à la vengeance demain, la vengeance est certaine!

De toutes parts, les gardes nationaux courent prendre possession de leurs postes. Quel entrain chez cette brave milice citoyenne, si longtemps condamnée à n'être rien et sur qui repose aujourd'hui tout l'ordre public! On lui fera la tâche facile.

Le peuple qui l'acclame et l'entoure le lui jure! On se porte en foule au poste Bonne-Nouvelle, d'où sont partis hier les derniers coups des agents de M. Piétri! Les portes sont ouvertes, c'est plein de gardes nationaux! On regarde cela de l'air de curiosité sereine dont on regarderait le cratère d'un volcan éteint.

Sur toute la ligne des boulevards, des groupes nombreux causent avec animation. Quelle réception on prépare aux Prussiens! On chante la *Marseillaise*, on promène le drapeau national. C'est l'enthousiasme des premiers jours de la guerre, quand le peuple conduisait aux gares nos braves soldats qu'il croyait envoyer à la victoire! On répète à tout instant le cri de : Vive la république! comme pour bien s'assurer que ce n'est point un rêve. Soldats, bourgeois, gardes nationaux, femmes, enfants, n'ont plus qu'une voix! C'est le cri de la guenille et de l'habit noir! C'est le cri de ralliement. On sent bien que c'est le cri de mort aux Prussiens!

La circulation est presque impossible rue de Rivoli. Trente mille personnes se pressent aux abords de l'Hôtel de Ville, où siége le gouvernement provisoire. On attend la répartition des divers pouvoirs publics entre ses membres; on attend aussi une proclamation. Il y a dans cette foule des hommes de tous les partis; chacun a ses préférences. Les partis ont fait trêve, les préférences se taisent; ces trente mille hommes, comme Paris, comme la France, sont unanimes; on a foi au patriotisme du gouvernement de la défense nationale; on accepte d'avance son choix et ses décisions.

Vis-à-vis la caserne Napoléon défile un détachement de zouaves suivis d'une foule énorme. Ils sont acclamés, couverts de bouquets, et remercient le peuple en criant : Vive la République! Vive Trochu!

La place de la Bastille est envahie! La colonne de Juillet est pavoisée de drapeaux; les foules saluent le génie de la liberté.

Le vieux faubourg est plus calme. On y sent bien le tressaillement patriotique, mais il est contenu. Ce n'est point de l'hésitation, c'est la sage lenteur de l'expérience. Mais aussi les révolutions passées ont fait là tant de ravages!

Demain ce sera le tour de la province d'acclamer la République! Qu'un écho de cet immense enthousiasme parvienne aux héroïques défenseurs de Strasbourg, de Phalsbourg et de Verdun! Que la voix du peuple domine le canon de leurs sauvages ennemis, et leur porte l'annonce de leur délivrance en même temps qu'elle sème l'effroi dans les bataillons des assiégeants!

(Extraits de *la Liberté*.)

L'investissement des Tuileries, d'après *le Figaro*.

Au moment où la droite désertait la Chambre envahie et où le mot de République sortait de toutes les lèvres, la foule a forcé la grande grille qui ferme le jardin des Tuileries du côté de la place de la Concorde, et qui était gardée par un poste de zouaves de la garde. On avait d'ailleurs brisé les aigles qui l'ornaient, sans opposition.

La tête de la colonne envahissante fut tout de suite prise par la garde mobile et la garde nationale. Un grand nombre de gardes mobiles s'étaient, dès le matin, donné rendez-vous sur la place de la Concorde, au pied de la statue de la ville de Marseille.

Une fois le grand bassin dépassé, on vit de loin les uniformes des voltigeurs de la garde massés dans le jardin réservé, et l'on s'arrêta. C'est alors que M. Louis Ravenez, garde mobile, fut délégué pour aller s'entendre avec les soldats. Il partit, avec un mouchoir blanc au bout de son fusil, et fut rejoint en route par M. Victorien Sardou, puis par une autre personne.

Le général Mellinet était sur la terrasse du jardin réservé. M. Ravenez s'approcha de lui et lui parla à peu près en ces termes :

« La République est proclamée. Je viens, au nom du peuple et de la garde nationale, vous demander l'entrée du château, qui est notre propriété. Nous nous engageons à le faire respecter entièrement. »

La foule s'approchait : le général Mellinet monte sur une chaise, et prononce l'allocution que voici :

« Messieurs, je ne demande pas mieux que de faire sortir toutes mes troupes, à la condition que le poste sera immédiatement confié à la garde nationale qui est de service ici. De plus, je vous déclare que, si un seul de nos soldats est inquiété, je suis général et je ferai mon devoir.

— A bas l'Empereur! cria la foule, nous voulons entrer au château. »

Le général Mellinet fit signe que le drapeau du pavillon de l'Horloge venait d'être abaissé.

Alors la garde nationale et la garde mobile, faisant la haie sous le péristyle qui va des Tuileries au Carrousel, laissèrent défiler la foule qui poussait des hourrahs, mais qui s'est abstenue de commettre le moindre dégât. D'ailleurs, on a placé partout des gardes nationaux pour préserver le peuple de ses propres fantaisies de destruction.

Le château, d'ailleurs, était absolument, mais absolument

vide; seul, le personnel des cuisines n'avait pas déserté. Un monsieur, qui s'est dit sous-conservateur du palais de Saint-Cloud et secrétaire du général Lepic, restait seul dans le palais Il a remis à M. Ravenez une clef qui lui a permis de pénétrer dans les appartements réservés, où il est entré seul.

Le secrétaire du général était fort ému :

— Ah! monsieur! dit-il à M. Ravenez, c'est affreux! Cette pauvre Impératrice! comme on l'a lâchement abandonnée! Tous ces gens qu'elle gorgeait l'ont laissée seule!...

Les salles de réception du premier étage avaient gardé leur aspect accoutumé ; cependant, de la place du Carrousel, on voyait que les fenêtres étaient dépourvues de rideaux. Au rez-de-chaussée, le désordre était inexprimable.

D'après l'impression de M. Ravenez, l'Impératrice venait de partir : tout porte la trace de ce départ précipité. Cependant on nous affirme, d'autre part, que ce départ se serait effectué l'avant-dernière nuit, entre deux et trois heures.

Mais revenons aux appartements impériaux, encombrés de malles vides, de nécessaires, de cartons à chapeau entr'ouverts; dans la chambre de l'Impératrice, un lit encore défait.

M. Ravenez, de qui nous tenons tous ces détails, n'est point familier avec la topographie des Tuileries. Mais voici, en bloc, ce qu'il a vu dans l'enfilade des appartements de l'Empereur et de son fils :

Sur un canapé était une épée d'enfant à demi sortie du fourreau; par terre, au milieu d'un monceau de numéros du *Gaulois*, de l'*Opinion nationale* et du *Figaro*, une gaîne de revolver; puis des chapeaux d'homme à haute forme; dans toutes les armoires, des caisses de régalias défoncées, et — chose assez bizarre — un grand nombre de flacons de phosphate de fer; sur une chaise, des pantoufles.

Dans la chambre de travail du Prince impérial gisent sur le tapis ces petits soldats de plomb que fait mouvoir une manivelle. Ironie du sort! C'est pour avoir voulu jouer au soldat que le père et le fils sont tombés, entraînant avec eux la vie et la fortune de tant de milliers d'hommes! Un cahier traînait sur une table..... un cahier de leçons d'histoire. Nous avons vu une feuille de ce cahier, toute couverte d'une petite écriture correcte et serrée. Elle commence ainsi :

LOUIS XV

Bourbon, Fleury (1723-1741).
Revenir sur la régence.
Bourbon (1723-1726).
Bourbon. — Madame de Prie. Paris-*Duvernois* (on aura voulu dire *Duvernay*).

A l'intérieur, corruption, agiotage, frivolité, intolérance.
A l'extérieur, mariage du roi avec Marie Leczinska.
Rupture avec l'Espagne, qui se rapproche de l'Autriche.
Etc., etc.

Dans un salon de l'Impératrice était le livre de service du palais : l'agenda-éphéméride était à demi déchiré à la date du 4 septembre.

Dans les couloirs, toujours éclairés d'ordinaire, les lampes qu'on venait d'éteindre laissaient une vague odeur d'huile brûlée. Dans une autre pièce, un déjeuner interrompu, du reste fort simple; un œuf à la coque, un fromage bondon et du pain. Cet ambigu a été fort avancé depuis par un garde mobile en appétit. Chez l'Empereur, beaucoup de cartes de la Prusse, — à quoi bon? hélas! — des bustes et des statuettes du Prince impérial; l'ébauche très-incomplète d'un buste de l'Empereur; puis un grand nombre de figurines peintes représentant des soldats et officiers prussiens en costume; puis, des volumes annotés, entre autres un livre de M. de Mirecourt.

Citons encore, parmi les objets abandonnés au hasard, une calotte grecque en plumes de paon. Dans l'intérieur étaient brodées en or les lettres C. L. N.

Aucun dégât n'a été commis dans l'intérieur des Tuileries : d'ailleurs, nous le répétons, des mobiles et des gardes nationaux avaient été postés dans l'intérieur du palais. A l'heure qu'il est, le service régulier de la garde nationale doit avoir repris.

Un repas a été commandé aux cuisines pour les irréguliers : ce que valait ce repas, nous l'ignorons. Mais le vin qu'on a servi était, paraît-il, exécrable.

Sur les murs ont été charbonnés à la hâte des inscriptions telles que : « Mort aux voleurs! Logements à louer! Respect aux propriétés nationales! et autres facéties renouvelées de 1848. »

Un dernier détail : on a couvert les N des grilles des Tuileries avec des mouchoirs blancs, et des couronnes d'immortelles ont été hissées sur les piquets d'où l'on avait décroché les aigles.

La révolution du 4 septembre en province.

JOURNÉE DU 4 SEPTEMBRE A LYON.

Récit de la Décentralisation.

Dimanche, neuf heures du matin.

A la nouvelle du nouveau désastre qui frappe à la fois notre armée et la patrie, la population de Lyon a proclamé ce matin la République.

La foule s'assemble sur la place des Terreaux et envahit même la cour de la préfecture.

Le poste, composé de huit hommes d'infanterie, prend les armes et se présente sur le perron.

La foule est très-émue, mais nullement provocatrice ; elle demande le préfet, qui ne paraît pas.

Par la rue Romarin débouche une troupe ayant à sa tête un petit drapeau rouge.

Le cris de : Vive la République ! se font entendre sur plusieurs points.

Le bruit court dans les groupes que la République a été proclamée à Paris.

L'incident du drapeau rouge cause un certain trouble sur la place des Terreaux. Plusieurs voix s'écrient :

— Non, il faut garder le drapeau tricolore, c'est celui autour duquel sont tombés nos braves depuis quatre-vingts ans....

Ce conflit s'apaise.

Le peuple, agité d'émotions diverses, continue à stationner autour du palais préfectoral.

Neuf heures et demie.

Un rassemblement d'une centaine de personnes parcourt la rue Impériale en se dirigeant vers la préfecture, aux cris de : Vive la République ! et en chantant la *Marseillaise*.

Dix heures.

Le bruit court que de tous les quartiers doivent converger des groupes vers l'hôtel de ville, à midi.

Dix heures et quart.

Le grand balcon au-dessus de la porte d'honneur de l'hôtel de ville est envahi. Un orateur, ayant une cocarde rouge à son

chapeau, harangue la foule et proclame la République au nom du peuple français.

Aux cris de : Vive la République ! plusieurs individus répondent par : Vive la France !

On brise le buste de l'Empereur, on en jette les débris à la foule, qui continue à réclamer la présence du préfet.

On a vainement essayé de monter sur la coupole de l'hôtel de ville, pour enlever le drapeau tricolore pour le remplacer par un drapeau rouge. Après de vains efforts, on s'est décidé à arborer ce dernier à la lucarne (œil-de-bœuf) qui fait face à la place des Terreaux.

L'émotion augmente de minute en minute; la foule continue à demander des armes pour voler à la défense de la patrie en danger.

Du haut du balcon, le même orateur qui venait de haranguer la foule propose de se porter à la prison pour délivrer les détenus politiques.

Du sein de la foule partent des milliers de cris disant : « Rassurez-vous, que tout le monde soit calme : on ne veut faire de mal à personne; il faut avant tout de l'ordre dans la nation et de l'unité dans la défense du territoire. »

Le bruit court sur la place que M. le préfet est parti pour Paris.

Dix heures vingt.

Un groupe de deux à trois cents personnes, précédé d'un tambour et portant deux ou trois drapeaux rouges, parcourt la rue Impériale en se dirigeant vers la place Bellecour. Cette bande crie : Vive la République ! et chante la *Marseillaise*.

Les sergents de ville, qui stationnaient le matin à leurs postes ordinaires, disparaissaient peu à peu à l'approche de cette bande.

Dix heures et demie.

Le drapeau tricolore qui était resté sur la coupole de l'hôtel de ville est enlevé et remplacé par un rouge.

La troupe arrive.

Le 6e hussards vient se masser place des Terreaux, devant la préfecture.

Le 52e de ligne occupe le bas de la rue de l'Impératrice.

La foule acclame la troupe aux cris de : Vive la République ! vive l'armée !

Au bout de dix minutes, les hussards rompent au pas et se retirent par la rue de l'Impératrice.

Dix heures trois quarts.

Les lanciers débouchent au grand trot par la place des Cor-

deliers et remontent la rue Impériale ; au tournant, le cheval de l'un des derniers cavaliers s'abat à l'angle du palais de la Bourse ; des bourgeois aident le cavalier à se relever.

Ni l'homme ni le cheval n'ont de mal.

Les troupes se massent sur la place de la Comédie.

Une bande se porte vers la prison Saint-Joseph pour délivrer Lentillon et ses amis.

Midi et demi.

Un détachement d'infanterie de ligne, avec un capitaine et tambours en tête, passe sur la place Impériale, venant du côté de la préfecture et se dirigeant vers la place Bellecour.

Cette troupe marche portant le fusil sur l'épaule, la crosse en l'air.

Il n'y a ni cris ni chants : quelque chose de morne et de solennel dans la foule et parmi ces militaires.

L'escadron de lanciers qui s'était rangé sur la place de la Comédie s'est, lui aussi, retiré.

On vient d'afficher la proclamation suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE LYON.

Les malheurs de la patrie nous dictent notre devoir. Nous décrétons inmédiatement l'armement de la nation, la déchéance de l'Empire, la proclamation de la République.

Lyon, le 4 septembre 1870.

Comité provisoire de salut public :

Ch. Beauvoire, Cordelet, L. Chaverot, Moussy, E. Vollot, Reignier, Gros, Griffe, Tarre, Soubrat, Bonnet, Fournier, Lombrail.

JOURNÉE DU 4 SEPTEMBRE A BORDEAUX.

Récit de la Gironde.

A six heures, une sorte de conseil d'administration était tenu par les autorités civiles assemblées à la préfecture. Presque aus-

sitôt le maire et ses adjoints prenaient les mesures commandées par les circonstances. Ils obtenaient du préfet la promesse qu'un millier de fusils, dernière provision de l'État, réservée à la garde mobile, serait livré à la garde nationale; ils adressaient des réquisitions aux armuriers; ils s'enquéraient des moyens d'armer le plus vite et le moins mal possible tous les gardes nationaux inscrits sur les contrôles, et ceux qu'y avait inscrits depuis avant-hier le conseil de recensement établi selon les prescriptions de la loi.

A neuf heures la proclamation suivante était affichée :

Chers concitoyens,

De graves nouvelles nous plongent dans la douleur, mais n'abattront pas notre courage.

L'héroïsme de l'armée a dû céder un instant devant le nombre de nos ennemis.

La France tout entière acceptera ce revers avec la résolution que commandent les circonstances.

Serrons-nous dans un même esprit; qu'aucune agitation n'aggrave dans notre cité cette situation.

Votre municipalité l'attend de votre patriotisme; elle saura faire son devoir.

A Bordeaux, en l'hôtel de ville, le 4 septembre 1870.

Les conseillers municipaux faisant fonctions de maire et d'adjoints.

Émile Fourcand, Simiot, Célerier, Lescarret, Bonnesœur, H. Gibert, Villette, Dordé.

Dans la rue la fièvre nationale, qu'une grande catastrophe produit inévitablement; beaucoup d'émotion, beaucoup de commentaires, beaucoup de prévisions; mais partout, et heureusement, l'ordre le plus parfait, signe caractéristique du patriotisme. La garde nationale fait aux différents postes un service que la population tient à honneur de lui rendre facile.

Des groupes de citoyens sont allés à l'hôtel de ville réclamer des armes et proposer leur enrôlement. M. le maire et ses adjoints ont répondu par de sages paroles à cette généreuse démarche. Ils ont recommandé le calme, l'attente d'informations plus détaillées, protestant que, si la confiance du peuple leur restait, ils sauraient accomplir tous les devoirs civiques qui pourraient leur incomber. Sur quoi les réclamants ont applaudi et se sont retirés aux cris de : « Vive la municipalité ! Nous avons confiance en vous ! »

La journée a été calme ; mais vers quatre heures, lorsque la population bordelaise a été instruite par le télégraphe des évé-

nements qui s'accomplissaient à Paris, une grande émoti éclaté à Bordeaux et à duré toute la soirée.

Une statue de l'Empereur a été jetée à bas de son piédest

La garde nationale a refusé son concours au préfet du go nement impérial.

Jusqu'à minuit, de nombreuses bandes ont circulé dan rues en chantant la *Marseillaise*.

Vers six heures du soir, la municipalité et le conseil mu pal, composé, disent les *Débats*, de membres du parti démo tique, ont, de concert avec la population, acclamé la Républ

---

La Révolution en province

D'APRÈS LES ENQUÊTES PARLEMENTAIRES.

M. le comte Daru n'a pas craint d'affirmer, dans son rapport sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, « que la Révolution du 4 septembre est exclusivement l'œuvre de Paris[1]; que la responsabilité en appartient tout entière à la capitale; que Marseille, Saint-Étienne, Toulouse, Perpignan, Limoges n'ont fait qu'imiter son exemple[2]. »

Une pareille assertion est au moins singulière de la part du vice-président d'une commission qui, après avoir entendu de nombreux témoins, a déposé des rapports spéciaux sur les événements qui se sont passés en province, particulièrement à Lyon et à Marseille, et qui a dû constater, qu'alors qu'à Paris la population attendait avec calme, pendant trente-six heures, les décisions du Corps législatif, les principales villes de province, au contraire, à la première nouvelle du désastre de Sedan, proclamaient la déchéance de l'Empire et l'avénement de la République, sans attendre ni information ni mot d'ordre venu de la capitale.

Les extraits suivants ne laissent aucun doute à ce sujet.

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. DE SUGNY SUR LES ÉVÉNEMENTS DE MARSEILLE.

« C'est en s'éveillant le 4 septembre que les habitants de Marseille virent affichée sur les murs la proclamation du ministère Palikao, qui annonçait à la France la catastrophe de Sedan.

« En un instant tout le monde se trouva dans la rue, et ceux qui connaissent les populations du Midi, comprendront à quels emportements pouvait se livrer une foule tout à la fois frappée de stupeur, enflammée de colère, dont les meneurs politiques avaient depuis longtemps surexcité les ardeurs.

1. Rapport de M. Daru, p. 481. — 2. Rapport de M. Daru, p. 483.

« A dix heures et demie, le conseil municipal qui venait d'être récemment nommé, mais qui n'était pas encore officiellement installé, se rendit à la préfecture, suivi d'un rassemblement de plusieurs milliers de personnes.... Les nouveaux élus étaient républicains, un certain nombre appartenait à l'opinion modérée....

« D'un commun accord ils déclarèrent au préfet qu'ils entendaient se réunir à deux heures à l'hôtel de ville pour procéder à l'organisation immédiate de la garde nationale.

« Bien que la veille encore le procureur général télégraphiât au garde des sceaux : « Premier président et moi sommes chez « le préfet, rien n'indique que l'ordre puisse et doive être trou« blé, » M. Levert sentait que tout allait crouler. Il adressa aux conseillers municipaux une chaleureuse allocution, leur recommanda la concorde et l'énergie, fut applaudi, et pour éviter toutes rivalités, désigna comme maire et adjoints les dix conseillers qui avaient obtenu le plus de suffrages.

« La nouvelle municipalité, par une proclamation digne et modérée, fit immédiatement appel à la concorde et à l'union.

« Cependant l'effervescence croissait. On venait d'apprendre que la République avait été proclamée à Lyon; on ne doutait pas qu'elle ne le fût à Paris.... A deux heures le citoyen Delpech parut au balcon, annonça qu'il fallait considérer la République comme proclamée, qu'on attendait des nouvelles de Paris, et qu'on devait s'attendre à de graves événements.

« Cependant on venait d'apprendre qu'un bataillon se massait sur la place Villeneuve et que l'hôtel de ville était cerné.

« Les troupes mises en mouvement étaient composées de recrues et de jeunes soldats revenus de congé depuis peu de jours. M. Delpech se précipita au-devant d'eux, les harangua au nom du peuple, leur représenta qu'ils allaient commettre un crime de lèse-patrie. Le commandant voulut résister et commanda le feu. Les scènes les plus dramatiques se passèrent alors. M. Delpech, se croisant les bras, criait aux soldats : « Tirez. » Un citoyen debout sur le rebord d'une fontaine montrait sa poitrine en disant : « Soldats, voici un but; » et désignant le bassin plein d'eau : « Voici mon linceul, tirez si vous l'osez. »

« Au même moment arrivèrent M. Astruc et M. Thourel, alors conseiller municipal et aujourd'hui procureur général à Aix; s'adressant tour à tour aux soldats et aux chefs, ils pénétrèrent dans les rangs, et achevèrent de désorganiser une résistance déjà très-ébranlée....

« La journée était avancée. Le drapeau rouge avait été développé dans la rue, et l'adjoint Thourel avait dû lui-même haranguer le peuple du balcon du Cercle artistique, pour obtenir qu'on le remplaçât par le drapeau tricolore. La foule envahit la Bourse, renversa la statue de l'Empereur dont la tête fut traînée

au bout d'une corde. On brisait les aigles, on enlevait les drapeaux, on effaçait toutes les effigies impériales.

« La place de la Préfecture seule restait libre. Soixante-douze hommes eurent l'énergie d'y maintenir l'ordre pendant vingt heures.

« A six heures du soir, une dépêche de M. Gambetta annonça officiellement que l'Empire n'existait plus, et que la République était maîtresse à Paris.

« Le maire, M. Bory, qui jusqu'alors s'était tenu à l'écart, se rendit à l'hôtel de ville. Tout le Conseil le suivait, escorté de pompiers portant des torches ; il s'avança sur le balcon et proclama la République. »

EXTRAIT DE LA DÉPOSITION DE M. BÉRENGER, DÉPUTÉ, ANCIEN AVOCAT GÉNÉRAL A LYON.

« Au mois de septembre, il n'était pas difficile de prévoir que nous étions à la veille d'une révolution au moins locale..... Quelques jours avant le 4 septembre, un noyau d'hommes d'ordre assez considérable, formé d'une cinquantaine de personnes environ, s'était réuni au café Casati pour s'entendre sur les moyens de parer aux éventualités qui nous menaçaient, car il était impossible de méconnaître que nous allions avoir la République, non pas la République française, mais la République lyonnaise....

« Le 4, au matin, je fus prévenu vers quatre heures de l'événement de Sedan. Bien que je ne fusse pas en rapports suivis avec le préfet, je crus devoir me rendre chez lui ; il était six heures et demie. J'étais avec le procureur général et le directeur de la Banque. Nous dîmes au préfet : « Vous ne vous « doutez pas des sentiments qui commencent à se manifester « dans la ville. Nous ne parlons pas de ce qui se passe à la « Croix-Rousse et à la Guillotière, *mais dans les quartiers les plus « tranquilles, les plus honnêtes bourgeois lisent les affiches et manifestent un sentiment d'irritation des plus violents....* » Le préfet nous répondit : « Jamais Lyon n'a rien fait sans avoir reçu le « mot d'ordre de Paris.... nous avons vingt-quatre heures devant nous. »

« .... On envoya bientôt de Paris un préfet.... *Beaucoup d'hommes d'ordre se présentèrent d'abord pour offrir leur concours. Notre collègue M. Flotard accepta même les fonctions de secrétaire général.* »

EXTRAIT DE LA DÉPOSITION DE M. TESTELIN, DÉPUTÉ, ANCIEN PRÉFET DU NORD.

« Le soir du 4 septembre, M. Masson, alors préfet du Nord, me fit appeler ainsi que le maire de Lille, et nous a annoncé la proclamation de la République, en nous chargeant d'en faire part au Conseil municipal alors en séance. Malheureusement il avait attendu trop tard pour nous communiquer cette nouvelle; le train de Paris arriva avant que la population eût été prévenue. Il se forma presque instantanément un rassemblement de trois à quatre mille personnes qui envahirent la préfecture.... Partout on me pressa d'accepter la préfecture; alors je me décidai....

« M. LE PRÉSIDENT. — Les détails que vous venez de nous donner prouvent jusqu'à la dernière évidence que *le concours du parti conservateur ne vous a pas fait défaut.* »

EXTRAIT DE LA DÉPOSITION DE M. GATIEN-ARNOULT, DÉPUTÉ, ANCIEN RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE.

« Dans la nuit du 4 septembre au 5 au matin, la ville nous a acclamés sur la place du Capitole.

« M. LE COMTE DARU. — Vous avez été élus conseillers municipaux avant le 4 septembre et vous avez continué vos fonctions après?

M. GATIEN-ARNOULT. — Oui. Le Conseil municipal s'était réuni, et considérant qu'il n'y avait plus de maire et que le préfet était parti, nomma un maire président; ce fut moi.

« Il nomma ensuite une Commission départementale pour faire les affaires du département jusqu'à l'arrivée du préfet.... On institua un comité de défense nationale sous la présidence du préfet, la vice-présidence du maire, et dont faisaient partie, avec les généraux commandant la division et la subdivision, des officiers en exercice ou en retraite. »

M. le comte Daru, dans son rapport sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, a tenté d'établir que la Révolution du 4 septembre était l'œuvre du parti révolutionnaire et de l'Internationale, dont le plan aurait été de s'emparer des municipalités et de les constituer à l'état de pouvoir indépendant du gouvernement central.

La vérité est qu'au 4 septembre l'Empire n'existant plus, les préfets étant en fuite pour la plupart, ou désormais sans auto-

rité, les municipalités élues le 16 août durent, en attendant des instructions de Paris, se saisir provisoirement du pouvoir et veiller au maintien de l'ordre.

Ce fait s'est produit dans presque toutes les grandes villes, et il a eu pour auteurs tous les adversaires de l'Empire, sans distinction d'opinion, et beaucoup de ceux qui depuis ont tant incriminé la Révolution à laquelle ils avaient applaudi tous les premiers.

Les extraits que nous venons de citer et qu'il nous serait facile de multiplier l'établissent surabondamment.

Nous y ajoutons la proclamation suivante, signée de deux membres de la droite de l'Assemblée nationale dont l'un est devenu depuis sous-secrétaire d'État du ministère de l'intérieur :

MAIRIE DE NÎMES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

La municipalité de Nîmes à ses concitoyens.

Appelés à former votre municipalité jusqu'au jour où vous élirez librement vos représentants, nous avons accepté cette mission à cette heure suprême sans prendre conseil de nos forces; mais nous puisons notre confiance dans votre patriotisme.

Aujourd'hui, République et Patrie sont deux expressions inséparables. Attaquer l'une ce serait perdre l'autre.

Des hommes qui ont combattu toute leur vie pour la liberté demandent à la liberté le salut de la France.

Nous sommes avec eux.

Nous faisons appel à votre union. Elle est facile quand l'ennemi foule le sol français, et quand le drapeau qui va marcher à sa rencontre est celui de la République. La République, c'est-à-dire le gouvernement de tous, la France maîtresse de ses destinées, la liberté reconquise.

Vous demeurerez donc unis, comme vous l'étiez le 8 mai quand la population de Nîmes presque entière repoussait ce fatal plébiscite qui nous a coûté tant de larmes et de sang.

L'union des cœurs assurera le calme de la place publique, qu'un ennemi de la patrie pourrait seul songer à troubler.

Pour nous, pleins de confiance les uns dans les autres, pleins de confiance dans vous tous, nous allons nous mettre à l'œuvre et nous consacrer en entier aux grands devoirs qui nous sont imposés, et pour résumer les sentiments qui nous soutiendront dans cette tâche difficile, nous nous écrierons avec l'énergique administrateur de ce département :

DEHORS L'ÉTRANGER! VIVE LA FRANCE! VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Les membres de la commission municipale :

Auguste Demians, ancien représentant du peuple, maire; — Dr

Perrier; — de Bouillargues; — Picheral père; — Irénée Ginnoux, adjoints.

BARAGNON, LOUIS-NUMA, *avocat;* Bézard, propriétaire; Bourry, négociant; BOYER, FERDINAND, *avocat;* Brunel, Numa, ancien négociant; Carcassonne, docteur en médecine; Chabaud, cadet, tanneur; Coulet, négociant; Delon, Étienne, négociant; Dufau père, propriétaire; D'Éverlanges, avoué; Franc, maître d'hôtel; Gilly, Numa, foudrier; Japavaire, boucher; Lamarque, négociant; Langlade, propriétaire; Magne, Jules, propriétaire; Margarot, Ali, banquier; Martin, ouvrier taffetassier; De Mérignargues, Jules, propriétaire; Meynard-Auquier, président du tribunal de commerce de Nîmes; Olivier, négociant; Penchinat, Léon, avocat; De Perrin, Alfred, propriétaire; Pocheville, plâtrier; Ramond, propriétaire; Rélin, horloger; Révoil, architecte; Ribot, contre-maître; Rozier, fabricant de vinaigre; Sabatier, Ernest, propriétaire; Soulas, Casimir, avocat; Soulas, Ernest, négociant; Toubas, ouvrier taffetassier; De Trinquelagues, Alexis, propriétaire; Vala, Anselme, avocat; DE VALFONS, *propriétaire;* Vigoureux, fabricant de robinets; Viviez, Octave, propriétaire.

OPINION DES RAPPORTEURS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE, SUR LA CHUTE DE L'EMPIRE.

La perte de la bataille de Sedan entraînait, par suite de la captivité du souverain, la nécessité de reconstituer le gouvernement[1].

Il s'agissait seulement de savoir si le Corps législatif s'emparerait du pouvoir par une sorte de coup d'État parlementaire, ou si au contraire il chercherait à s'entendre avec le gouvernement pour que la transmission se fît régulièrement[2]. A cette terrible nouvelle (la capitulation de Sedan) l'Empire s'écroule. Un empire qui devait une partie de son prestige à la gloire de son prédécesseur pouvait difficilement survivre à une telle catastrophe[3].

Facilitée par nos revers, la Révolution fut à la fois l'œuvre des circonstances et des hommes[4].

M. J. Favre a pu dire assurément à M. le comte de Bismark dans l'entrevue de Ferrières, que l'Empire s'était effondré à Sedan et que personne ne l'avait renversé. Il a pu dire que ce gouvernement était tombé de lui-même, et qu'en prenant le

1. *Rapport de* M. Daru, p. 5. — 2. Rapport de M. Daru, p. 12. — 3. *Rapport de* M. Daru, p. 432. — 4. Rapport de M. Daru, p. 461.

pouvoir, ses collègues et lui n'avaient fait qu'obéir à une loi de suprême nécessité[1].

Nous ne contesterons pas que le 4 septembre à 3 heures après midi les pouvoirs publics ne fussent renversés, que la place ne fût vide et n'appartînt au premier occupant[2].

Disons d'abord que la responsabilité de la déclaration de guerre pèse tout entière sur l'Empereur et ses ministres.... Le crime ou tout au moins la faute est à ceux qui ont trompé le pays, ou qui se sont trompés; ceux-là seuls sont les vrais, les grands coupables, et c'est à la France à s'en souvenir[3].

La France était profondément atteinte, plus encore dans sa fierté que dans sa richesse et dans sa prospérité. Elle frémissait sous la douleur de l'humiliation ressentie. Paris, en particulier, avait plus de colère contre l'Empereur prisonnier sans blessure, que contre le souverain vaincu par suite de son imprévoyance[4].

Il nous sera permis, croyons-nous, de dire que le désastre de Sedan avait été l'arrêt de mort de l'Empire[5]....

La paix après Sedan était-elle possible?

On a souvent accusé la Révolution du 4 septembre d'avoir retardé la conclusion de la paix: on a reproché au gouvernement de la Défense nationale d'avoir continué la guerre; on a prétendu qu'après le 4 septembre on eût obtenu des conditions meilleures qu'au 8 février 1871. Les documents qui suivent permettront de porter sur cette question un jugement plus éclairé.

1° EXTRAIT DU RAPPORT DE M. DARU.

« Après la défaite de Sedan tout le monde a voulu la continuation de la guerre[6].

« On ne saurait contester que la France après Sedan ait désiré la continuation de la lutte. *La satisfaction qui s'est manifestée en province comme à Paris, après l'échec des négociations de Ferrières, en est la preuve.* A tort ou à raison on aimait mieux, à cette époque, souffrir que traiter.... même dans la situation à laquelle on se voyait réduit, la pensée dominante était de chasser l'ennemi, *au fond il n'y en avait pas d'autre*[7]. »

M. J. Favre partit le 17 septembre pour Ferrières.

1. Rapport de M. Daru, p. 462. — 2. Rapport de M. Daru, p. 465. — 3. Rapport de M. Chaper, p. 7 et 8. — 4. Rapport de M. Chaper, p. 28. — 5. Rapport de M. Perrot, p. 9. — 6. Rapport de M. Daru, p. 483. — 7. Rapport de M. Daru, p. 485.

Il y avait un vrai courage à tenter une pareille démarche dans la situation des esprits.... si cette démarche avait été connue, M. J. Favre ne serait pas rentré vivant à Paris [1].

Les membres du Gouvernement n'avaient pas le choix du parti à prendre. La détermination dont parle M. J. Favre, Paris et la France l'avaient prise avant eux. Toute sanglante, toute mutilée, toute dévastée qu'elle ait été depuis, elle ne l'a pas regrettée.... Elle a voulu obtenir le respect dû à ceux qui se battent jusqu'à complet épuisement de leurs forces. A défaut du concours de ses voisins elle a voulu mériter leur estime [2].

EXTRAITS DU RAPPORT DE M. CHAPER.

Quelles eussent été les conditions et les conséquences d'une paix conclue dans les premiers jours de septembre?

.... Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'un traité était impossible sans cession de territoire.

La France pouvait-elle se laisser arracher ses populations si françaises par le cœur et le patriotisme, alors que Metz et Paris étaient encore debout?...

Nous ne le croyons pas.

L'honneur d'un peuple comme celui d'un homme n'est pas un vain mot, et l'estime de soi est aussi nécessaire à un pays qu'à un individu. Si la France, après Sedan, se fût laissé démembrer avant d'être réduite à l'impuissance, elle eût perdu toute estime d'elle-même.

Permettez-nous de rappeler ici quelques lignes remarquables à ce sujet, écrites pendant les plus tristes jours du siége par un de nos honorables collègues :

« Où en serions-nous, disait-il, si nous avions fait une paix « trop hâtive, une paix après Sedan? presque aussi bas dans « notre propre estime et dans celle de l'Europe que l'homme de « Wilhelmshœhe ! Nous aurions accepté la chute sans faire le « moindre effort pour nous mettre debout; nous ne saurions « même pas s'il reste dans nos veines quelques gouttes de sang; « nous nous croirions non-seulement amollis par vingt ans d'Em- « pire, mais énervés jusqu'à la moelle, dégénérés, gangrenés ! « D'un seul coup nous serions tombés au rang de ces miséra- « bles peuples indignes de leur passé, qui n'osent regarder en « face les exploits de leurs pères ; les beautés de notre histoire « nous seraient devenues une honte de plus. »

Ce qu'exprimait si bien M. Vitet, c'était la vérité même, nous le pensons encore.

Notre Commission est unanime à croire que les membres du gou-

1. *Rapport* de M. Daru, p. 148. — 2. Rapport de M. Daru, p. 486.

vernement du 4 septembre ont eu raison d'essayer de défendre Paris et la France[1].

EXTRAITS DE LA DÉPOSITION DE M. DE CHAUDORDY, DÉPUTÉ, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

« Après Sedan, la Prusse se considérait comme aussi victorieuse qu'à la fin de janvier. L'armée ennemie croyait entrer dans notre capitale sans difficulté. Il y a une dépêche de M. de Bismark datée de Reims du 13 septembre, qui montre quelles étaient déjà les prétentions de la Prusse.... M. de Bismark disait positivement, dans une autre dépêche datée de Meaux, le 16 septembre, qu'il fallait à l'Allemagne Strasbourg et Metz.... Les Prussiens se croyaient maîtres de la France ; ils ne pensaient pas qu'il pût y avoir une résistance quelconque. Elle a eu lieu cependant et beaucoup plus forte qu'ils ne la supposaient.

« J'ai entendu dire à un diplomate étranger, en position d'être très-bien renseigné, *que si les événements de l'armée d'Orléans s'étaient un peu plus précipités les Prussiens auraient été obligés de ever le siége de Paris*.... La dépêche de M. de Bismark faisait de la cession de Metz et de Strasbourg une des conditions de paix.»

L'article Ier, § 4, du traité de paix du 26 février 1871 est ainsi conçu :

La frontière telle qu'elle vient d'être décrite se trouve marquée en vert sur deux exemplaires conformes de *la carte du territoire formant le gouvernement général de l'Alsace, publié à Berlin*, 1870, par la division géographique et statistique de l'État-major général.

Résolution adoptée par l'Assemblée nationale, à l'unanimité moins sept voix, et sur la proposition de M. Target, dans la séance du 1er mars 1871 :

« L'Assemblée nationale clôt l'incident, et dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, et en face de protestations et de réserves inattendues, CONFIRME LA DÉCHÉANCE DE NAPOLÉON III ET DE SA DYNASTIE DÉJA PRONONCÉE PAR LE SUFFRAGE UNIVERSEL, et le déclare responsable de la ruine et du démembrement de la France. »

1. Rapport de M. Chaper, p. 34 et 35.

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE.

APPENDICE AU CHAPITRE III.

APPENDICE AU CHAPITRE IV.

APPENDICE AU CHAPITRE IX.